

COMITE REGIONAL POUR
L'INFORMATION ECONOMIQUE
ET SOCIALE

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EMPLOI ET
LE MARCHE DU TRAVAIL EN ILE-DE-FRANCE

2004-2005

Président : Bernard SIMONIN (DRTEFP)
Rapporteur : Jean-Philippe MARTIN (INSEE)

Comité régional pour l'information
économique et sociale
29, rue Barbet de Jouy
75 007 PARIS



NOVEMBRE 2005

Membres du groupe de travail sur l'emploi et le marché du travail
en Ile-de-France 2004-2005

président : B. Simonin, DRTEFP
rapporteur : J-P Martin, INSEE

membres :

P. Avakian, CROCIS
C. Bauduin, GARP/UNEDIC
T. Brodu, Rectorat de Versailles
C. Bruniaux, OREF
F. Chevalier, INSEE
P.-M. Descolonges, CESR/CRIES
C. Féjard, ANPE,
M. Fiszlewicz, FFB
S. Francastel, DREIF
G. Henriët, INSEE
E. Join-Lambert, DASES, CRIF
M.-M. Lauzanne, INSEE
A. Manzanaro, ANPE
M. Maksud, ANPE/OREF
M.-A. Nicol, APUR
N. Planade, INSEE/CRIES
F. Rageau, DRTEFP
S. Renouvel, APUR
F. Rey, DDEFP, CRIF
B. Romagnan, FFB
C. Rossignol, GIM
F. Savalle, GARP/UNEDIC
A. Terlier, CROCIS
L. Thevenot, IAURIF

Membres du sous-groupe de travail du CRIES sur l'emploi dans le secteur conseil et assistance

C. Bauduin, GARP/UNEDIC
C. Bruniaux, OREF
C. Camors, IAURIF
F. Chevalier, INSEE
M.-M. Lauzanne, INSEE
J-P Martin, INSEE
M. Monfort, DRTEFP
S. Francastel, DREIF
B. Simonin, DRTEFP
A. Terlier, CROCIS

Membres du sous-groupe de travail de travail du CRIES sur l'emploi dans les secteurs de la métallurgie, de la construction mécanique et de l'électricité-électronique

T. Brodu, Rectorat de Versailles
C. Bruniaux, OREF
C. Rossignol, GIM
P.-M. Descolonges, CESR/CRIES
E. Join-Lambert, DASES, CRIF
M. Maksud, ANPE/OREF
T. Petit, IAURIF
V. Reduron, CCIP
B. Simonin, DRTEFP
F. Savalle, GARP

Membres du sous-groupe de travail du CRIES sur l'emploi dans le secteur de la santé

B. De Seze, DREIF
A.-M. Besse, IDAP
T. Brodu, Rectorat de Versailles
C. Camors, IAURIF
D. Deschamps, CCIP
M. Maksud, ANPE/OREF
M.-A. Nicol, APUR
F. Rigaux, CCIP
C. Sampaio, CCIP
B. Simonin, DRTEFP
A. Terlier, CROCIS
L. Thevenot, IAURIF

SOMMAIRE

Introduction	7
1. Le constat	
2. Eléments de problématique	
3. Méthodes de travail	
Méthodologie choisie : les sources utilisées suivant les secteurs d'activité et leurs limites	13
1. La problématique du groupe de travail	
2. Les nomenclatures utilisées	
3. Les différentes sources proposées par l'INSEE	
4. L'aspect demande d'emploi : la source ANPE	
5. Quelles sources pour quels secteurs ?	
Principales caractéristiques de l'emploi dans les industries de la mécanique et de l'électricité/électronique	19
1. Taille et localisation des établissements	
2. Structure des emplois et caractéristiques socio-démographiques des salariés	
3. Analyse "métiers"	
Le secteur conseil et assistance	41
1. Présentation générale	
2. Evolution de la structure socio-démographique des emplois et comparaison avec la province	
3. Analyse des sous-secteurs	
4. Compléments d'analyse par l'approche "métiers"	
Le secteur santé action sociale - L'aide à domicile	61
1. Un nombre d'emplois inférieur à l'importance démographique de la région	
2. La localisation des activités et ses évolutions	
3. Des actifs un peu plus qualifiés qu'en province	
4. L'aide à domicile, une activité difficile à cerner par la statistique	
5. Les emplois familiaux en Ile-de-France : de nombreux employés de maison, mais peu d'aides à domicile et d'assistants maternels	
6. Un rapprochement difficile entre l'offre et la demande d'emploi	
Conclusion	75
Annexes	79

Groupe de travail du CRIES sur l'emploi et le marché du travail en Ile-de-France

Introduction

Lors de son assemblée plénière du 3 juin 2004, le CRIES avait défini les objectifs d'un groupe de travail à constituer sur l'emploi et le marché du travail en Ile-de-France. Il s'agissait " *d'aller un peu plus loin que de simples publications de résultats et de s'interroger sur les sources. Que peuvent-elles dire ? Que cache l'évolution défavorable du marché du travail ?*"¹

Le compte-rendu de l'assemblée plénière soulignait également que la demande de création de ce groupe était venue de plusieurs membres du CRIES, " *face à des évolutions apparemment très défavorables de l'emploi en Ile-de-France*".

1. Le constat

Les évolutions sont connues dans leur globalité, mais il n'est peut-être pas inutile d'en rappeler les principaux traits.

L'élément récent le plus marquant a certainement été la hausse très rapide du taux de chômage francilien en 2002 et 2003. Au troisième trimestre 2003, et pour la première fois depuis que ces données statistiques existent, il a rejoint le taux national, alors qu'il en était encore éloigné de plus d'un point au second trimestre 2001.

Cette dégradation ne s'explique pas par l'importance de la pression démographique : la population francilienne a augmenté au même rythme que la population de France métropolitaine entre 1999 et 2003 ; et la population d'âge actif devrait rester stable à l'horizon 2015, selon le scénario démographique central de l'Insee².

La dégradation de la situation du marché du travail en Ile-de-France est donc due à l'insuffisance des créations d'emplois dans la région, relativement aux disparitions concomitantes. Comme l'analyse une note de l'Insee³, la dynamique très forte de création d'emplois constatée entre 1982 et 1990, où plus de la moitié des 700 000 emplois supplémentaires en France métropolitaine avaient été gagnés par l'Ile-de-France, a été stoppée dès les années quatre-vingt-dix. Entre 1990 et 1999, l'Ile-de-France a perdu 34 000 emplois alors que la province en gagnait 700 000 environ.

Au cours de ces dernières années, la forte croissance de l'emploi enregistrée en France de 1999 à 2002 a largement profité à l'Ile-de-France en début de période du fait de l'excellent

¹ Compte-rendu de l'assemblée plénière du 3 juin 2004.

² Projections démographiques pour la France, ses régions et ses départements. INSEE RESULTATS, n°16 soc. août 2003.

³ Brigitte Belloc : "Le marché du travail en Ile-de-France au début des années 2000". Communication à la journée du 8 avril de la MIPES.

positionnement de la région dans les secteurs de la haute technologie⁴. Mais cette croissance s'est essouffée dès 2001 en Ile-de-France, si bien que sur l'ensemble des quatre années, la hausse de l'emploi en Ile-de-France a été un peu plus faible qu'en moyenne nationale (respectivement 6,5 % et 6,9 %).

Enfin, la conjoncture déprimée de 2003, notamment dans les secteurs de la haute technologie, a été très défavorable à la région. L'Ile-de-France a perdu un peu plus de 50 000 emplois salariés et non salariés, dont la moitié dans le secteur tertiaire⁵. Ce repli de l'emploi dans le secteur tertiaire est le premier depuis plus de dix ans. Dans le même temps, les régions de province n'ont perdu, au total, qu'un peu plus de 40 000 emplois.

Les données provisoires de l'UNEDIC pour l'année 2004 font apparaître une situation un peu plus favorable, en ce sens que le volume global des emplois s'est stabilisé en Ile-de-France, alors qu'il a progressé très légèrement en France métropolitaine. Enfin, les estimations de l'UNEDIC pour le premier semestre 2005 suggèrent une nette reprise de l'emploi dans certaines activités tertiaires, qui conduit à une croissance de l'emploi (+ 0,8 % en données corrigées des variations saisonnières) plus vigoureuse que dans les régions de province. Toutefois, ces dernières données portent sur une période beaucoup trop courte pour qu'on puisse évoquer une inversion de tendance par rapport aux années précédentes.

Un autre point doit être souligné : ces évolutions négatives ont eu lieu malgré une structure des emplois en Ile-de-France *a priori* favorable à une forte croissance de l'emploi, que l'on raisonne en termes de répartition des emplois par secteur d'activité (forte présence de la plupart des secteurs qui ont connu les taux de croissance les plus élevés depuis 10 ans), ou en termes de répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelle : sur-représentation très marquée des cadres, notamment des "fonctions métropolitaines supérieures", ainsi que, dans une moindre mesure, des professions intermédiaires ; sous-représentation des ouvriers.

Ainsi, au cours de cette période, pour un même secteur d'activité, l'emploi a augmenté en général nettement moins, ou diminué plus, en Ile-de-France qu'en province. Ce phénomène est bien connu pour certains secteurs industriels, où la part de l'Ile-de-France dans l'emploi métropolitain est souvent plus faible aujourd'hui qu'autrefois. Mais il se vérifie également dans beaucoup d'activités du tertiaire, qui sont pourtant considérées comme des points forts de l'activité francilienne.

Ainsi, tous les gains d'emplois, depuis dix ans, en "recherche-développement" dans le secteur concurrentiel ont été réalisés en province. On constate également une croissance un peu plus rapide de l'emploi en province sur ces dix dernières années dans plusieurs secteurs regroupant de nombreux salariés : Hôtellerie/restauration, Transports, Commerce de gros, Commerce de détail, ou encore Santé/action sociale.

Rappelons, enfin, que la dynamique de l'emploi a été très différente suivant les départements franciliens : baisse à Paris entre fin 1990 et fin 2003, croissance modérée dans les départements de la petite couronne, croissance beaucoup plus vive, supérieure à la moyenne nationale, dans les départements de la grande couronne, notamment en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise.

2. Eléments de problématique

Les phénomènes évoqués précédemment peuvent être dus à de très nombreux facteurs. Sans les évoquer tous, et en espérant ne pas lasser les lecteurs par des rappels de notions tout à fait

⁴ IAURIF, note rapide sur l'économie : " la high tech francilienne, plus spécialisée, plus tertiaire, plus concentrée " Note rapide sur l'économie, février 2004.

⁵ "Les estimations d'emploi salarié total en Ile-de-France au 31-12-2003". *Ile-de-France Faits et Chiffres* n°89, mai 2005, DR Insee.

élémentaires de gestion de l'entreprise, il est possible de distinguer différents types de décision à l'origine des évolutions d'effectifs dans un établissement :

- décision de fermeture ou de réduction d'effectifs qui s'impose à l'employeur (entreprise, groupe...) à la suite d'une faillite, de déséquilibres financiers graves ou de pertes de marché.
- décision de développement ou de repositionnement d'entreprises existantes en fonction de leur stratégie : augmentation des effectifs dans une TPE ou une PME mono-établissement pour répondre à l'accroissement de la demande, choix d'une grande entreprise ou d'un groupe de privilégier la croissance de ses effectifs dans ses établissements franciliens plutôt que dans d'autres établissements, ou bien, au contraire, de délocaliser ou de privilégier la croissance d'autres établissements, choix d'achats ou de sous-traitance auprès de fournisseurs franciliens, français ou étrangers, recours accru ou réduit à du personnel intérimaire.
- décision de création ou de reprise d'entreprises.

Pour les deux derniers types de décisions, il est possible aussi de lister les principaux motifs qui peuvent expliquer la décision prise :

- *motifs liés aux ressources humaines présentes sur le territoire* : existence d'une main d'œuvre disponible et degré d'adaptation (réel ou perçu) de celle-ci aux caractéristiques des emplois à pourvoir, anticipations sur la possibilité, pour l'employeur de stabiliser dans l'établissement les salariés qu'il souhaite garder et de faire évoluer leurs compétences en fonction des évolutions de l'activité de l'entreprise, risques de conflits sociaux, etc...
- *calculs de coûts* : coût du foncier, de l'immobilier, des investissements à réaliser, coûts d'acheminement des produits, frais de déplacements, coûts salariaux, etc...
- *perspectives commerciales* : perception de la dynamique de développement des marchés de l'entreprise.
- *proximité des marchés* : donneurs d'ordre pour les sous-traitants, consommateurs potentiels et pouvoir d'achat de ces consommateurs pour les producteurs de services et de produits finaux.
- *importance de la concurrence déjà implantée sur le territoire*.
- *facteurs environnementaux divers* : qualité de vie, existence d'une offre de services utiles à l'entreprise (formation, conseil, services juridiques...), facilité des liaisons (transports, réseaux de communication), risques politiques.

Cette énumération a pour seul but de mettre en évidence que les facteurs qui sont susceptibles d'expliquer les évolutions de l'emploi en Ile-de-France ne sont certainement pas les mêmes suivant les secteurs d'activité et que l'ambition d'éclairer ce "*que cache l'évolution défavorable du marché du travail*" suppose de ne pas en rester à des explications générales sur le manque d'attractivité de l'Ile-de-France pour les employeurs et *de ne pas hésiter à privilégier des entrées sectorielles*, seules à même d'apporter des éléments un tant soit peu rigoureux et fins d'explication sur la situation actuelle.

Il semble, par exemple, très probable que les difficultés particulières de recrutement de salariés compétents, de même que le manque de repreneurs pour les entreprises artisanales, dans le bâtiment en Ile-de-France, plus encore qu'en province, sont des facteurs essentiels pour expliquer les évolutions particulièrement défavorables de l'emploi francilien dans ce secteur. Pourtant, d'après l'enquête annuelle de l'UNEDIC sur les besoins en main d'œuvre,

les entreprises franciliennes, tous secteurs confondus, ne semblent pas éprouver plus de difficultés de recrutement que les entreprises de province : depuis 2002, la proportion des projets de recrutement estimés difficiles par les employeurs a toujours été inférieure à la moyenne nationale en Ile-de-France⁶.

De même, face à un phénomène, qui s'accroît, de départ des actifs franciliens vers la province tôt dans leur carrière⁷, la question de la stabilité des salariés dans les entreprises ne se pose pas de la même façon, car la perception de la qualité de vie est certainement différente, pour les salariés des secteurs employant une forte proportion de cadres bien rémunérés et pour les secteurs où une large partie du personnel reçoit une rémunération proche du SMIC.

3. Méthodes de travail

L'intérêt de privilégier une approche sectorielle a paru d'autant plus grand que des diagnostics plus généraux déjà très complets et de qualité ont été réalisés récemment.

Les premières réunions du groupe de travail ont donc porté sur le choix des secteurs à étudier. Un premier constat est tout d'abord apparu sur l'évolution du chômage en Ile-de-France, région que l'on estimait préservée jusque-là par sa plus forte proportion de cadres et de professions intermédiaires. Cette assertion, comme le démontrent les chiffres actuels, est désormais erronée. C'est pourquoi il a été jugé important d'intégrer la dimension de la structure de la population active francilienne dans les choix sectoriels et de retenir au moins un secteur d'activité où ces professions sont fortement représentées.

C'est pourquoi il paraît pertinent de s'intéresser au secteur *du conseil et assistance* (plus de 500 000 emplois fin 2002), qui a connu un développement particulièrement important en Ile-de-France dans les années quatre-vingt-dix (+39,4 % contre +34,2 % en France métropolitaine), puis un fléchissement marqué en 2002 et en 2003 (d'après les données de l'UNEDIC).

Pour le choix de secteurs industriels, l'accent a été mis sur les difficultés de classification et de comptabilisation des effectifs de certains établissements, codés dans d'autres secteurs alors qu'ils appartiennent à des entreprises industrielles. C'est également le problème posé par l'externalisation de certaines fonctions. Les effectifs des salariés qui occupent les postes correspondants se retrouvent comptabilisés, notamment, dans le vaste secteur des services opérationnels aux entreprises, ou dans celui du conseil assistance alors qu'ils participent pleinement à l'activité des industries franciliennes.

Il est ressorti des débats du groupe qu'il serait particulièrement intéressant de travailler sur les secteurs de la mécanique et sur l'industrie électrique et électronique. Il s'agit, dans les deux cas, de secteurs regroupant encore un nombre important de salariés en Ile-de-France. La mécanique y a connu toutefois une évolution très défavorable de l'emploi, notamment au cours des dernières années. Les évolutions ont été un peu moins défavorables pour l'industrie électrique et électronique, bien que la baisse des effectifs ait été importante depuis 1999 dans les biens d'équipements électriques et électroniques.

Le choix a été fait de regrouper pour l'analyse, d'une part les secteurs E2 et F5 des équipements mécaniques et de la première transformation des métaux et, d'autre part, les secteurs E3 et F6 des équipements et des composants électriques et électroniques. Cela permet de mener une analyse plus transversale sur certains métiers présents dans les deux NES de

⁶ Résultats de l'enquête BMO Ile-de-France 2004. Garp, Assédic, Crédoc.

⁷ "L'Ile-de-France toujours très attractive pour les jeunes adultes", *Ile-de-France à la page*, n°252, DR Insee, juillet 2005. Ainsi, l'Ile-de-France est aujourd'hui, et de loin, la région qui a la plus faible proportion de personnes d'âge actif de plus de 40 ans par rapport à l'ensemble des personnes d'âge actif, ce qui n'était pas le cas au début des années quatre-vingt-dix.

chacun de ces grands secteurs. De plus, les industries électriques et électroniques constituent une activité de pointe tournée vers les technologies modernes, aspect qui ne peut être négligé dans le cadre d'une région comme l'Ile-de-France. Ce secteur apparaît en outre très lié à certaines activités de conseil et d'assistance, également étudiées.

Pour le commerce, une distinction s'impose à l'intérieur de ce domaine, entre le commerce de gros d'une part, et le commerce de détail d'autre part. L'emploi dans ce dernier secteur a connu des évolutions très régulières, peu sensibles à la conjoncture et assez proches des évolutions nationales. Au regard de cette stabilité, le commerce de détail paraît devoir être écarté car son impact semble faible sur les évolutions du marché du travail francilien. L'étude du commerce de gros apparaît beaucoup plus intéressante car, comme l'a souligné notamment le CROCIS, de fortes disparités sont apparues entre l'Ile-de-France et la province. Mais un certain nombre d'études ont déjà été réalisées dans ce domaine, en particulier l'étude de l'IAURIF sur la filière « commerce – distribution » pour le schéma des formations, complétée par les travaux du rectorat de Versailles : une large documentation est donc disponible, qui pourra être utilisée par le groupe et qui ne semble pas nécessiter d'investigation supplémentaire.

La construction est un secteur qui apparaît très intéressant pour les travaux du CRIES, dans la mesure où les tensions sur le marché du travail y sont particulièrement vives. Mais il est nécessaire de distinguer les différents champs qui le composent (travaux publics, gros œuvre, second œuvre). D'autre part, le secteur possède déjà son propre observatoire régional, qui fournit des données détaillées et robustes. La grande quantité d'informations existantes et déjà analysées n'a pas paru nécessiter que le CRIES engage des investigations complémentaires sur ce champ.

Le manque de données et d'informations concernant les secteurs *des services aux personnes* a incité le groupe à y développer ses recherches et à le retenir pour la suite des travaux dans la mesure où le secteur n'a pas connu en Ile-de-France tout le développement que l'on pouvait attendre.

Le dynamisme de l'emploi moindre que celui observé en province, peut-être dû en partie à une insuffisance de la demande de services, les départs de nombreux retraités en province n'étant pas compensés par la forte demande d'aides maternelles. Mais d'autres phénomènes qui freinent l'adéquation offre/demande de travail sont certainement en jeu. On rappelle qu'il s'agit bien souvent d'emplois assez précaires, peu stables, où l'on observe une forte proportion de temps partiels. C'est également l'un des métiers où le chômage a continué à augmenter sensiblement en 2004.

La prise en compte *du secteur de la santé et de l'action sociale* permettrait, d'autre part, de couvrir une partie de l'emploi public, comme le groupe envisageait de le faire, puisque la plupart des emplois de ce domaine sont comptabilisés dans la fonction publique territoriale ou hospitalière.

Les participants se sont finalement mis d'accord sur quatre domaines d'activité où seraient concentrées les investigations du groupe :

- *mécanique, première transformation des métaux et NTIC, qui regroupent d'une part les codes E2 et F5 pour les industries mécaniques, et d'autre part les codes E3 et F6 pour les industries électriques et électroniques.*
- *conseil et assistance, à condition de restreindre les travaux du groupe à des champs bien définis, étant donné la diversité des emplois couverts par ce secteur.*
- *santé et action sociale*
- *aide à domicile*

Le compte-rendu de l'assemblée plénière, en demandant au groupe de travail "*d'aller plus loin que de simples publications de résultats et de s'interroger sur les sources. Que peuvent-elles dire ?*", semblait également vouloir orienter les travaux du groupe vers une réflexion sur les données statistiques disponibles, sur leur intérêt et sur leurs limites. La rencontre du 20 octobre 2003 organisée par le CRIES sur l'observation de l'emploi en Ile-de-France⁸ a toutefois déjà donné lieu à des présentations détaillées et à de riches discussions sur ce thème⁹. Il n'a donc pas paru indispensable au groupe de travail de réinvestir fortement cette question. Sont toutefois rappelées, dans les pages qui suivent, les sources de données statistiques qui peuvent être utilisées facilement dans ce type de travaux.

Les données quantitatives ne pouvant constituer le seul matériau permettant d'avancer des explications sur la dynamique de l'emploi francilienne, il avait été également prévu que chaque institution diffuse au sein du groupe de travail les études sur certains secteurs d'activité ou sur certains territoires dont elle pouvait disposer.

⁸ " Actes de la rencontre du 20 octobre 2003 ", février 2004.

⁹ Voir aussi le point fait sur le dispositif CLAP dans l'annexe 4.2 du compte-rendu de l'assemblée plénière du CRIES du 3 juin 2004.

Méthodologie choisie : les sources utilisées suivant les secteurs d'activité et leurs limites

1. La problématique du groupe de travail

L'ensemble des participants s'est mis d'accord pour privilégier une analyse sectorielle. Au regard des échéances incombant au groupe, il semble également préférable de ne retenir qu'un nombre limité de secteurs d'activité, ceux où la spécificité francilienne se fait le plus fortement sentir. Ces domaines devront également conserver une part significative dans l'emploi total de la région et devront fournir des éléments de réponse assez diversifiés quant à la crise constatée.

Dans un premier temps, c'est la nomenclature en NES36 (répartissant l'activité économique en 36 secteurs) qui sera utilisée pour effectuer ces choix. On pourra par la suite affiner l'analyse par sous-secteur à l'intérieur de chacun d'entre eux. Dans cette optique, le groupe a ainsi décidé de concentrer son attention sur principalement quatre thèmes d'activité :

- Industries (quatre secteurs selon la nomenclature en NES36 : codes E2, E3, F5, et F6)
- Aide à domicile (code NAF 853J)
- Santé action sociale (code Q2 en NES36)
- Conseil et assistance (code N2 en NES36)

En dépit des médiocres résultats de ces dernières années, les quatre secteurs industriels continuent d'occuper une place importante dans l'économie francilienne. Le secteur de la santé action sociale regroupe également de nombreux emplois, notamment les services aux personnes, activités souvent précaires, peu valorisées et qui sont particulièrement en proie à la crise existante. Enfin, représentant 10 % de l'emploi francilien en 1999, le conseil et assistance ne peut être écarté, surtout si l'on retient sa fulgurante ascension d'avant 2002.

Une telle analyse nécessite de disposer de sources statistiques qui puissent fournir des chiffres précis à un niveau très fin de nomenclature, notamment si l'on désire effectuer des croisements métiers/secteurs.

Une approche au lieu de travail semble également préférable, dans la mesure où l'on se situe davantage dans une problématique économique de diagnostic de l'appareil productif plutôt que sur des questionnements de conditions de vie des ménages.

Le groupe de travail désire également travailler sur des analyses par évolution afin de distinguer les tendances lourdes des simples effets conjoncturels. Cela nécessite donc l'exploitation de sources permettant des comparaisons dans le temps.

2. Les nomenclatures utilisées

Le secteur d'activité des actifs occupés sera appréhendé à travers la NAF700 dans sa nomenclature la plus détaillée, mais les chiffres seront fournis à un niveau plus agrégé, généralement en NES36. La NES5 et la NES16 ne paraissent pas en effet suffisamment précises pour disposer d'une vision étoffée de l'emploi, et l'utilisation de la NES114 risque au contraire de fournir des effectifs trop réduits par secteur d'activité, ce qui serait difficilement exploitable, notamment dans le cadre d'éventuels croisements avec d'autres variables.

Une approche proposée et qui sera finalement retenue est celle des familles professionnelles, nomenclature construite à partir des PCS 4 positions. Cela nécessite bien évidemment que les sources exploitées renseignent de manière fiable la PCS détaillée. Mais l'avantage de cette optique est qu'elle permet une comparaison simultanée avec la demande d'emploi, puisque cette même nomenclature existe aussi à l'ANPE pour répartir les chômeurs en fonction du

travail recherché. Le groupe écartera le niveau le plus détaillé de cette nomenclature, qui comprend 224 modalités, et se bornera à livrer des chiffres pour les niveaux les plus agrégés, qui comprennent respectivement 124 et 22 modalités.

3. Les différentes sources proposées par l'INSEE

A - Recensement de la population (1999)

Il s'agit d'une vaste opération traditionnellement réalisée tous les 8 ou 9 ans par l'INSEE. Elle se présente comme une collecte exhaustive des informations sur l'ensemble de la population française. Cependant, pour une approche de l'emploi au lieu de travail, comme préconisé par le groupe de travail, seule l'exploitation complémentaire est disponible, qui diffère de l'exploitation principale dans le sens où le champ étudié se restreint à un échantillon représentant le quart de la population totale.

Le principal avantage d'une telle source tient à son exhaustivité et à sa fiabilité, car elle donne des chiffres très précis, même à un niveau affiné de nomenclature. Mais ces informations ne sont disponibles que pour un instant fixé dans le temps (8/03/1999), et l'INSEE ne peut fournir de données aussi fiables qui soient plus récentes, étant donné la lourdeur d'une opération comme le recensement.

B - Recensement rénové de la population (à partir de 2004 jusqu'en 2008)

C'est justement pour pallier ces défauts que le nouveau recensement a été réaménagé, en étalant la collecte sur 5 ans, ce qui permettra d'alléger et de répartir dans le temps la charge de travail, tout en disposant chaque année de données mises à jour.

Les communes françaises sont ainsi classées en fonction de leur population : les petites, de moins de 10000 habitants, et les plus grandes, de plus de 10000 habitants. Les petites communes sont à nouveau réparties en cinq groupes correspondant à l'année où elles seront recensées de manière exhaustive (2004, 2005, 2006, 2007, et 2008).

Pour les communes de plus de 10000 habitants, on interroge chaque année un échantillon représentant 8 % de la population. Il s'agit donc d'une enquête par sondage, qui diffère de la méthode des anciens recensements. Au bout de 5 ans, en 2008, on aura donc 40 % de la population de chacune de ces grandes communes qui sera recensée. Et au total, avec les petites communes, on devrait disposer de données pour 70 % de la population française.

Mais de tels résultats ne seront disponibles qu'à partir de 2008, ce qui est largement en-dehors des échéances fixées au groupe de travail.

C - Enquête emploi annuelle (jusqu'en 2002)

Il s'agit d'une enquête par sondage réalisé chaque année au mois de mars sur un échantillon de 150000 individus de 15 ans et plus (soit un taux de sondage au 1/300), interrogés sur leur emploi et leurs conditions de travail. Cette enquête, habituellement exploitée au niveau national, se trouve être représentative au niveau de l'Ile-de-France, avec un échantillon d'environ 20000 individus. Cette source permet donc d'obtenir de manière annuelle des statistiques sur l'emploi et le chômage. On peut alors étudier les évolutions et comparer les chiffres obtenus chaque année. Cependant, le faible échantillonnage n'autorise aucune exploitation infra-régionale et les croisements à des niveaux fins de PCS ou de secteur d'activité sont également à bannir. Au maximum, cette source permettra de fournir les effectifs par famille professionnelle en 124 postes ou par secteur d'activité en NES36.

D - Enquête emploi en continu (à partir de 2002)

Elle remplace depuis cette date l'enquête emploi annuelle, le but étant de disposer d'informations mises à jour plus régulièrement, puisque les données sont désormais collectées chaque trimestre, tout en améliorant l'échantillonnage.

Les individus tirés dans l'échantillon sont en effet désormais interrogés sur six trimestres consécutifs, et par conséquent, 1/6 de l'échantillon est renouvelé chaque trimestre. Au total, le champ recouvert chaque trimestre est donc d'environ 70000 personnes de 15 ans et plus, soit un taux de sondage au 1/600. L'enquête est à nouveau exploitable au niveau de la région Ile-de-France, avec un échantillon représentatif d'environ 12000 individus.

On peut donc, théoriquement, disposer désormais d'informations sur l'emploi chaque trimestre, ce qui fait une périodicité encore plus forte. Mais les mêmes inconvénients que l'enquête annuelle resurgissent cependant : effectifs peu représentatifs lorsqu'on descend à des niveaux trop fins de nomenclature ou de croisement, ce qui peut représenter un handicap dans le cadre des travaux du CRIES, qui souhaite justement obtenir une analyse précise par secteur d'activité.

En outre, l'introduction de cette nouvelle enquête en continu en 2002 introduit une rupture sur le plan méthodologique, qui interdit toute comparaison avec les années antérieures.

E - Déclarations annuelles de données sociales (DADS)

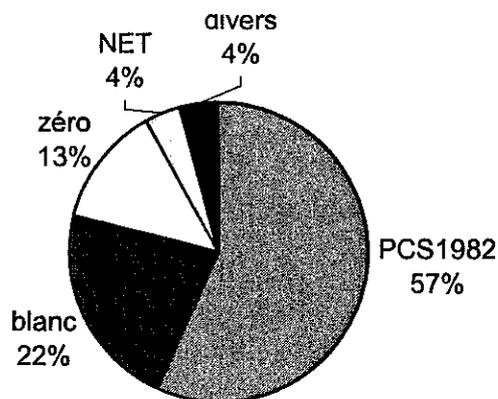
Il s'agit d'une source administrative constituée à partir des déclarations effectuées chaque année par les employeurs aux administrations sociales et fiscales. Elles regroupent toutes les informations relatives aux employés de l'établissement, leur temps de travail, leur salaire, leurs conditions de travail, leur statut, etc... L'INSEE compile par la suite toutes ces informations afin de construire des fichiers exploitables par les statisticiens. Il en existe principalement trois sortes : établissements, postes, et salaires.

Bien entendu, seuls les établissements employeurs sont soumis à cette législation, ce qui fait que les emplois indépendants et les non salariés échappent aux DADS. La fonction publique d'Etat n'est pas non plus renseignée dans cette source. Et c'est tout récemment que les salariés des activités agricoles ont été pris en compte dans cette source.

Elle n'en demeure pas moins beaucoup plus avantageuse que l'enquête emploi, puisqu'elle est exhaustive sur le champ salarié du secteur concurrentiel et qu'elle est donc significative au niveau infra-régional. Il faut toutefois veiller à ne pas descendre à un niveau trop fin d'analyse géographique, puisque subsistent des problèmes de localisation, liés au dégroupement de postes déclarés au siège social d'une entreprise.

C'est cette notion même de poste à laquelle il faut être attentif : les DADS ne recensent pas des individus en terme d'actifs occupés, mais rassemblent des observations qui correspondent à des postes prévus dans chaque établissement, qu'ils soient ou non occupés de manière permanente ou à temps partiel. Cela crée une difficulté supplémentaire dans l'exploitation du fichier et son interprétation.

En outre, si le code d'activité de l'établissement est parfaitement renseigné, il n'en est pas de même pour le code PCS en 4 positions. Déclaré pour chaque poste, celui-ci révèle souvent des incohérences avec le code CS en 2 positions, surtout pour les établissements de moins de 20 salariés, qui ne sont pas légalement tenus de fournir cette PCS détaillée. L'analyse par métiers souhaitée par le groupe de travail se trouve ainsi fortement compromise avec l'utilisation de cette source.



Répartition des codages de PCS : seuls 57 % des DADS renseignent correctement la PCS 4 positions

F - Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP)

Ce dispositif, théoriquement opérationnel à partir de juillet 2005, est destiné à remplacer l'enquête régionale emploi (ERE) dont le dernier exercice remonte à 2000. CLAP se présente comme une amélioration des DADS, qu'elle utilise et apparie en partie avec le fichier SIRENE afin de fournir des chiffres sur l'emploi par secteur d'activité jusqu'au niveau de la commune. Le champ couvert serait celui de l'ensemble des salariés, ce qui constitue un progrès par rapport aux DADS qui excluaient les fonctionnaires d'Etat.

Toutefois, au vu des échéances fixées par le CRIES et les incertitudes liées à la nouveauté de la source, celle-ci ne pourra être exploitée dans le cadre des travaux du groupe.

G - Enquête auprès des collectivités territoriales (COLTER)

Cette enquête, qui a une périodicité annuelle, est proposée à l'ensemble des collectivités locales, tels les mairies ou les conseils généraux. Elle présente l'avantage de recenser de manière exhaustive et précise les emplois de la fonction publique territoriale. C'est d'autant plus utile que le groupe conserve de fortes interrogations sur certaines formes d'activité liées à ce type d'emploi (aide à domicile, santé action sociale...).

Le principal inconvénient de cette source réside cependant dans la nomenclature utilisée pour le codage des professions, qui diffère de celle des PCS habituellement employée par l'INSEE. D'autre part, il n'existe pas de distinction par établissement, ce qui engendre des imprécisions à un niveau fin d'analyse.

H - Estimations annuelles d'emploi

Ces chiffres sont calculés à partir des statistiques fournies chaque année par l'UNEDIC. Des modèles économétriques permettent de recalculer ces résultats sur ceux du dernier RP de l'INSEE, afin de disposer d'informations qui soient cohérentes. Contrairement aux DADS ou à CLAP, ces estimations intègrent également l'emploi non salarié, et sont facilement disponibles sur un grand nombre d'années, ce qui en fait une base de séries longues intéressantes à exploiter. C'est d'autant plus pertinent dans le cadre des travaux du CRIES, qui recherchent, par-delà les évolutions récentes, à discerner les grandes tendances des années 90 en terme de structure, ce qui nécessite des données de cadrage sur une période assez longue.

Malheureusement, ces informations ne sont fournies au mieux qu'en NES36 et il s'agit le plus souvent de fichiers agrégés, sans accès aux données individuelles. La distinction par métiers devient dès lors impossible.

I - Déclarations de mouvements de main d'œuvre et Enquête sur les mouvements de main d'œuvre (source ministère du travail)

- *La Déclaration Mensuelle des Mouvements de Main d'Oeuvre (DMMO)* : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration du travail un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.
- *L'Enquête sur les Mouvements de Main d'Oeuvre (EMMO)* : chaque trimestre, la DARES interroge par sondage stratifié selon la zone d'emploi et le secteur, les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au total, un peu plus d'un établissement sur cinq est interrogé.

Ni les contrats d'intérim ni les CDD de moins d'un mois ne sont pris en compte. Par contre, les transferts des salariés d'un établissement à l'autre d'une même entreprise sont comptabilisés. Sont exclus du champ de l'enquête les principaux établissements publics et les agences de travail temporaire.

Ainsi, avec la fusion des données issues de ces deux sources, on peut étudier les mouvements de main d'œuvre dans les établissements de 10 salariés et plus. Par contre, comme la source EMMO est une enquête par sondage, tous les croisements ne sont pas possibles au niveau régional, notamment la répartition des motifs de sortie par grande PCS que l'on obtient uniquement à l'aide de DMMO. Par ailleurs, les taux d'entrée et de sortie par motifs ne sont disponibles actuellement que pour l'année 2003. Enfin, une partie des établissements ne renvoient pas systématiquement leurs DMMO tous les mois à l'administration du travail, ce qui peut nuire à la robustesse des résultats détaillés fournis par l'exploitation de cette source.

4. L'aspect demande d'emploi : la source ANPE

Le groupe ne souhaite pas non plus négliger les données relatives au chômage et à la recherche d'emploi, et désire relier cette approche aux chiffres fournis sur les actifs occupés. Les fichiers ANPE apparaissent ainsi comme les plus aptes à produire ce type de données, d'autant plus qu'ils fournissent des informations de manière mensuelle et qu'ils sont à peu près exhaustifs sur le champ des demandeurs d'emploi. Ils possèdent également un grand nombre de variables, ce qui autorise des croisements et des analyses assez détaillés. L'utilisation des familles professionnelles trouve ici toute sa dimension, car elle permettra une approche par métiers qui pourra être confrontée à celle engagée parallèlement sur l'emploi. Il s'agira néanmoins de rester prudent, notamment si l'analyse est poussée jusqu'à la comparaison avec les offres d'emploi, car celles-ci sont en revanche loin d'être exhaustives, particulièrement aux niveaux élevés de diplôme. De même, l'ANPE tend à surestimer le niveau de formation déclaré par le demandeur d'emploi, par rapport au véritable diplôme obtenu et aux informations fournies dans les enquêtes INSEE. Ces imperfections biaisent les indicateurs de tension, en les sous-estimant, notamment pour les niveaux élevés de formation. Les taux de tension doivent ainsi être manipulés avec précaution et ne doivent pas être interprétés en tant que tels en valeur absolue. La réflexion doit plutôt s'orienter sur une comparaison entre chiffres, suivant les années ou les familles étudiées : chaque taux doit être mesuré relativement aux autres.

5. Quelles sources pour quels secteurs ?

Les recensements, de par leur exhaustivité et leur précision, peuvent appréhender n'importe quel secteur d'activité. L'enquête emploi en revanche, doit être manipulée avec plus de précautions : on veillera ainsi à la significativité des effectifs relevés pour des activités de taille faible, telle l'aide à domicile. Les partenaires spécialistes de la construction font également remarquer que la construction en Ile-de-France tend de plus en plus à recruter dans les départements périphériques en bordure du bassin parisien (Oise, Marne, Eure...), notamment dans les départements de la grande couronne. Dans ce contexte, il convient

d'autant plus d'exploiter l'enquête emploi au lieu de travail plutôt qu'au lieu de résidence afin de conserver ces effectifs extra-régionaux.

Pour ces mêmes raisons, la source DADS sera également évitée pour ce secteur (localisations défectueuses en raison des problèmes de dégroupements). Et au regard du nombre élevé de petites entreprises (moins de 20 salariés) dans ces activités, il paraît d'autant plus préférable de ne pas les exploiter, car le mauvais codage des PCS rendra en effet impossible tout croisement au niveau des métiers.

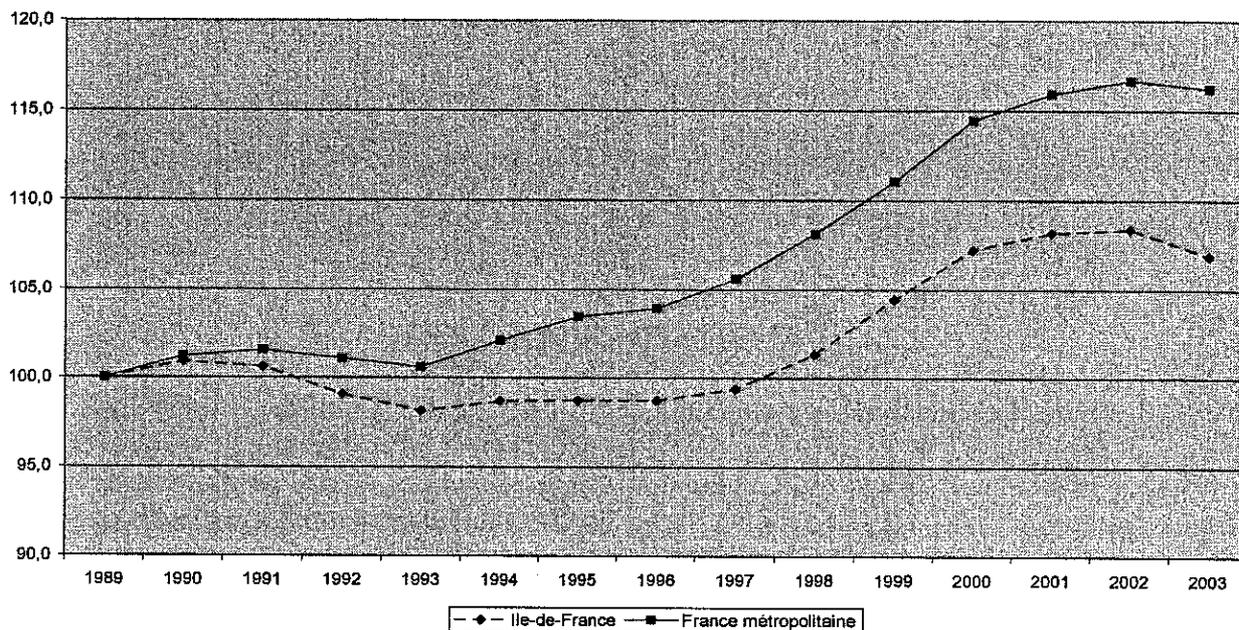
En revanche, une expertise réalisée par un stagiaire de l'INSEE révèle une bonne fiabilité des PCS 4 positions dans les secteurs industriels, constat confirmé par certains travaux du ministère du travail qui ont fourni des chiffres cohérents au niveau des métiers pour les industries à partir des DADS.

Enfin, si l'enquête COLTER est parfaitement adaptée aux deux secteurs que sont la santé action sociale et l'aide à domicile, elle ne peut bien évidemment être d'aucune ressource pour les autres activités choisies par le groupe de travail.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI DANS LES INDUSTRIES DE LA MECANIQUE ET DE L'ELECTRICITE/ELECTRONIQUE

Le faible dynamisme de l'emploi que connaît l'Ile-de-France depuis le début des années quatre-vingt-dix (graphique 1) est particulièrement marqué dans l'industrie.

Graphique 1
Evolution de l'emploi salarié, tous secteurs confondus (source Insee)



Les effectifs de salariés classés par l'INSEE dans les secteurs industriels (IAA et énergie inclus) ont diminué de 35 %, soit de 3,0 % par an en moyenne, entre 1989 et 2003 en Ile-de-France (graphique 2), alors qu'ils n'ont régressé que de 15% en France métropolitaine. L'Ile-de-France ne regroupe plus aujourd'hui que 15 % des salariés de France métropolitaine travaillant dans l'industrie contre 19 % il y a quinze ans.

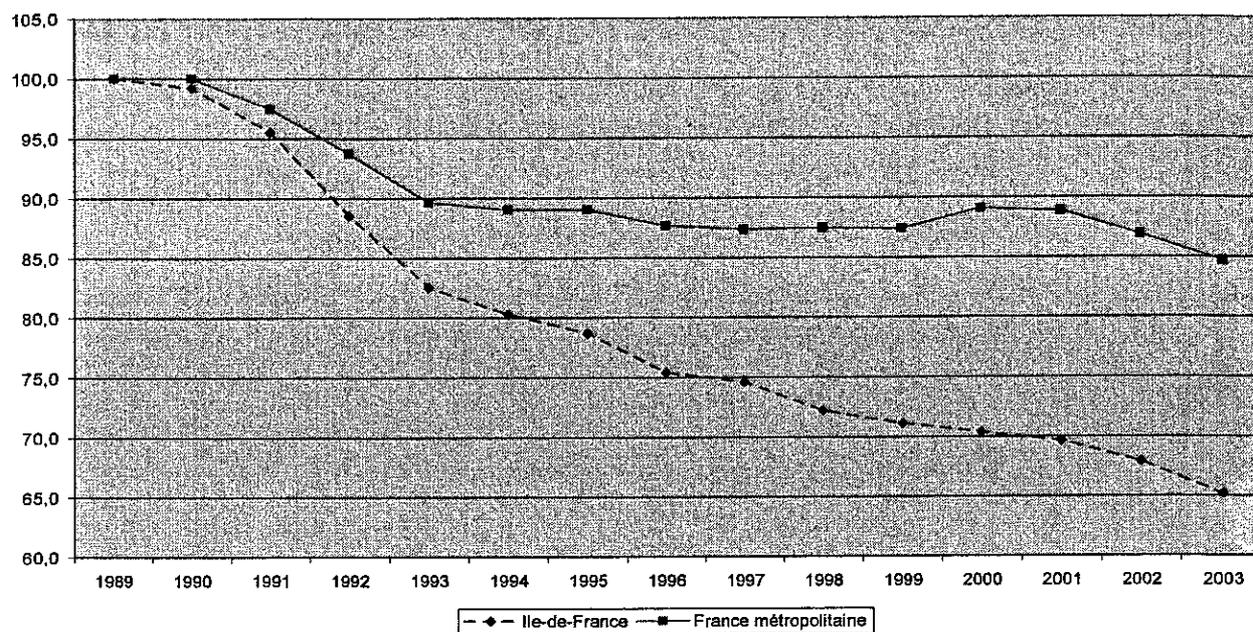
L'embellie économique de la période 1999 à 2001 a permis de ralentir un peu ce mouvement : 7000 emplois perdus en moyenne par an. Mais elle ne l'a pas inversé, alors que l'emploi industriel est reparti en province, avec un gain de près de 90 000 emplois en trois ans.

Les années les plus récentes ont à nouveau été mauvaises : perte de 15 000 emplois en 2002 et de 24 000 emplois en 2003 d'après l'Insee. Perte de près de 20 000 emplois en cinq trimestres de la fin 2003 à la fin du premier trimestre 2005 d'après les estimations convergentes de l'URSSAF et du GARP pour cette dernière période.

Au total, l'industrie, telle que son périmètre est défini par les nomenclatures de l'INSEE, emploie aujourd'hui moins de 600 000 salariés en Ile-de-France contre près de 900 000 à la fin des années quatre-vingts.

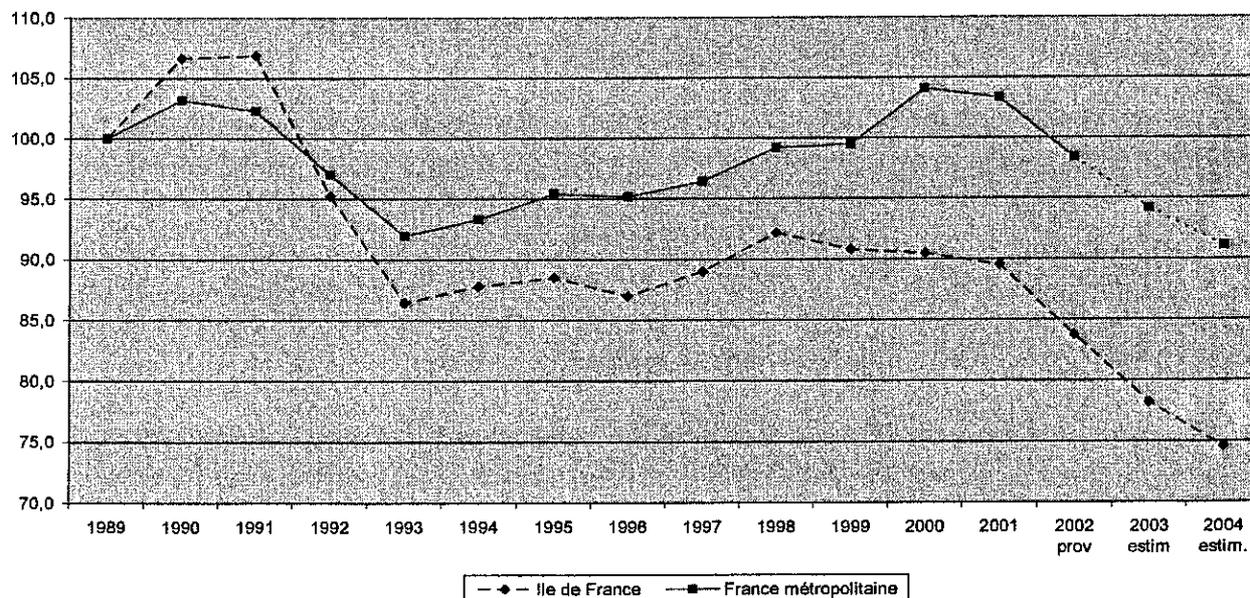
Pour mieux interpréter ces données générales, le groupe de travail du CRIES a souhaité se pencher sur la situation de quelques secteurs d'activité importants, au positionnement régional assez différent.

Graphique 2
Evolution de l'emploi salarié dans l'Industrie (source Insee)



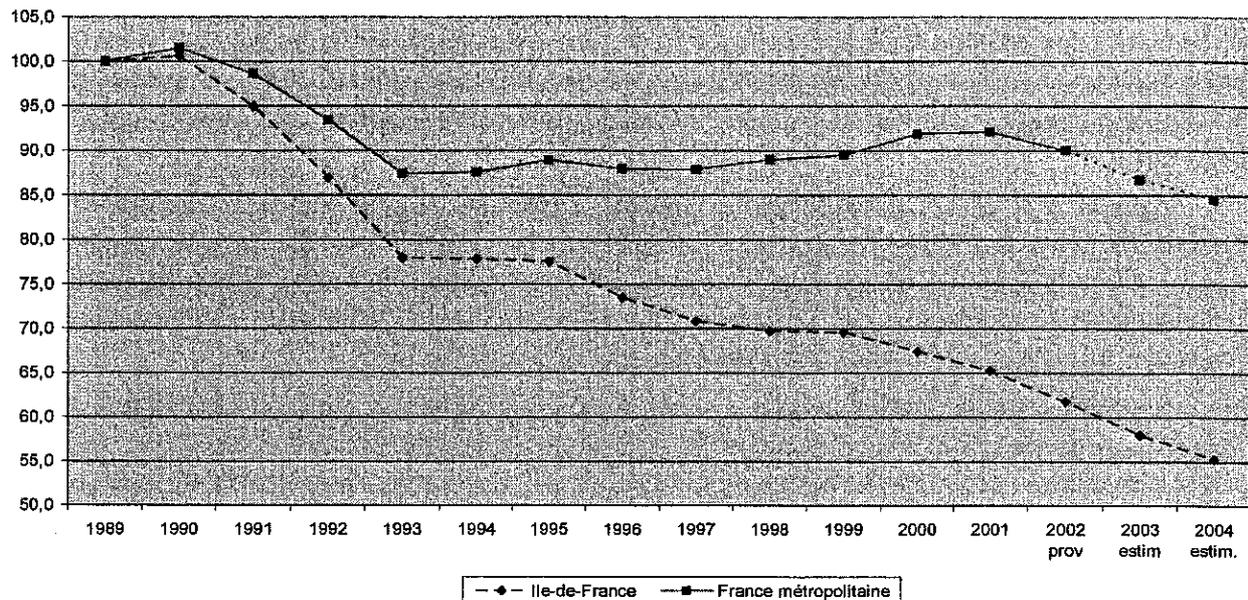
Ainsi, les industries électriques et électroniques (secteurs E3 et F6 de la NES 36) sont un secteur d'activité où l'Ile-de-France est, de longue date, très bien positionnée, avec près de 30 % des emplois de France métropolitaine au début des années quatre-vingt-dix. L'emploi dans ce secteur résiste bien jusqu'à fin 2001, mais il a connu depuis lors une baisse sensible : -17 % d'après les estimations de l'UNEDIC (graphique 3). Si les évolutions régionales n'ont pas été très différentes des évolutions nationales jusqu'en 1999, l'écart a eu tendance à s'accroître depuis, en défaveur de l'Ile-de-France.

Graphique 3
Evolution des effectifs salariés dans les industries électriques et électroniques
source Insee (et UNEDIC pour les tendances 2003 et 2004)



Les industries mécaniques et de la transformation des métaux (secteurs E2 et F5 de la NES 36) restent importantes en Ile-de-France, mais n'y regroupent que moins de 15 % des emplois de France métropolitaine dès le début des années quatre-vingt-dix. Depuis quinze ans, l'emploi régional a continué à décliner continûment (graphique 4), nettement plus vite qu'au niveau national.

Graphique 4
Evolution des effectifs salariés dans les industries de la mécanique et du travail des métaux
 source Insee (et UNEDIC pour les tendances 2003 et 2004)



Au-delà de ces chiffres globaux, le groupe de travail a souhaité examiner plus particulièrement divers aspects de l'emploi et du chômage dans ces secteurs d'activité, susceptibles de fournir une meilleure compréhension des évolutions en cours :

- La répartition par taille des établissements franciliens, leur positionnement géographique et les transformations intervenues au cours de ces dernières années sur ces deux dimensions (taille/zone d'implantation).
- La structure des emplois les plus présents dans ces secteurs d'activité et les principales caractéristiques des personnes qui les occupent.
- Les effets des diminutions d'emploi dans ces secteurs sur les inscriptions à l'ANPE.

Il est à noter que ces deux grands groupes d'industries ne sont pas rigoureusement distincts, plusieurs des secteurs détaillés que l'un ou l'autre regroupe dans la nomenclature NES pouvant être professionnellement rattachés à l'autre groupe, comme par exemple une partie des fabrications de matériel d'imagerie médicale ou d'instruments de précision, classés en E3 et qui ont des points communs avec E2. En outre cette étude a choisi de ne pas inclure les secteurs des biens de consommation qui, en fort déclin aussi en Ile-de-France, sont des constituants de ces deux groupes d'industries.

1. Taille et localisation des établissements

Les industries électriques et électroniques

Les établissements de ce secteur se caractérisent par leur taille élevée. Les 90 600 salariés exercent leurs fonctions, fin 2004, dans 2 800 établissements, soit une moyenne de 32 salariés par établissement (source GARP, données provisoires). Un peu plus du tiers de ces salariés travaillent dans des établissements de 500 salariés et plus, proportion qui n'a pas varié depuis dix ans.

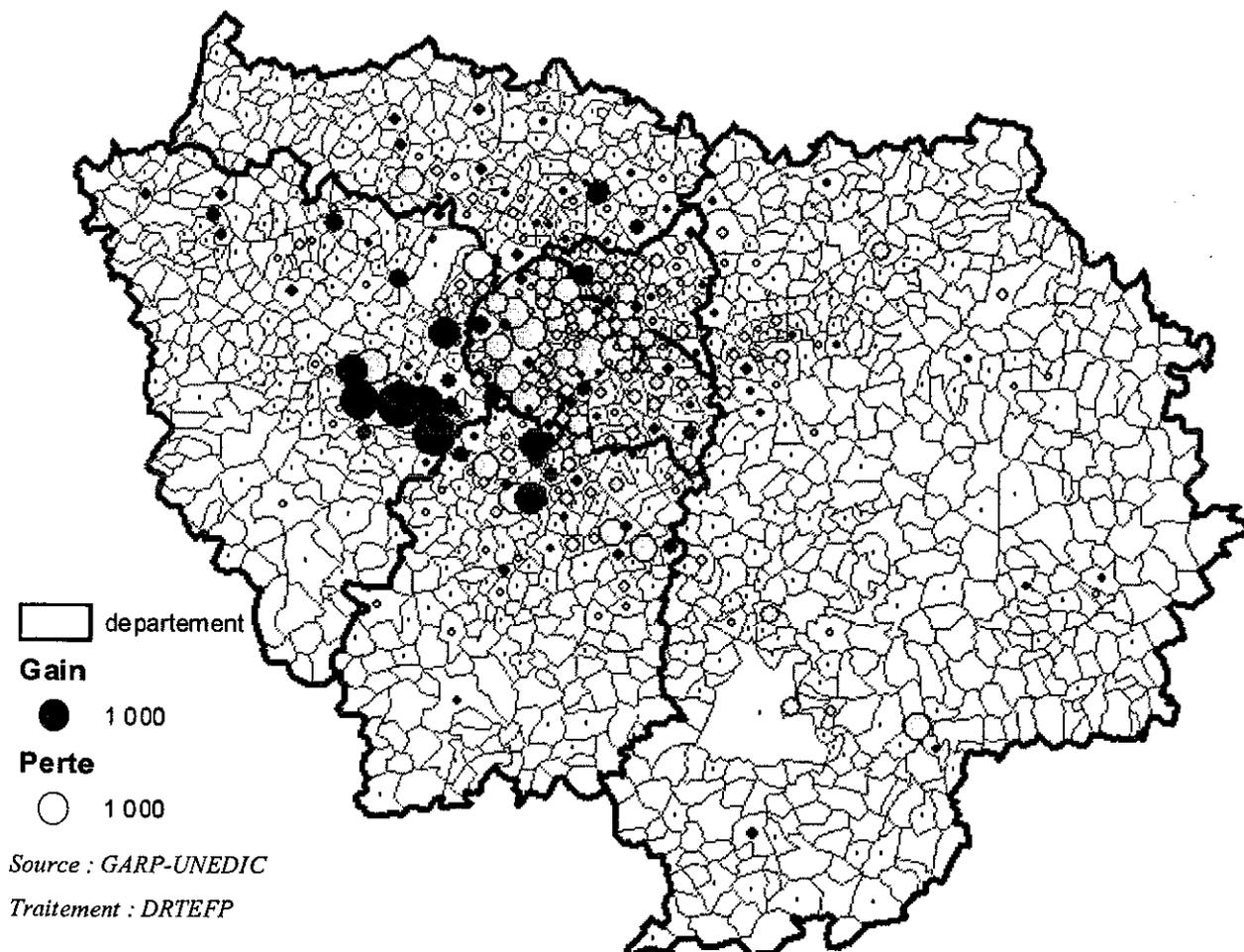
Parallèlement à la baisse des effectifs salariés, le nombre des établissements présents sur le territoire francilien a été réduit de près de 500 entre fin 1998 et fin 2003. Cette baisse a touché, de manière inégale, toutes les tailles d'établissement. On constate, en particulier, un net reflux du nombre des établissements ayant entre 100 et 199 salariés, nombre qui avait augmenté au cours de la période précédente (1993 à 1998).

Les repositionnements géographiques au sein de l'Ile-de-France ont été très importants sur moyenne période. En 1989, plus de 63 % des emplois étaient situés à Paris et en petite couronne, notamment, dans les Hauts-de-Seine. Ces quatre départements n'en regroupent plus aujourd'hui que 40 % environ.

Evolution du nombre de salariés entre 1993 et 2003

E3 - Industries de biens d'équipement électriques/électroniques

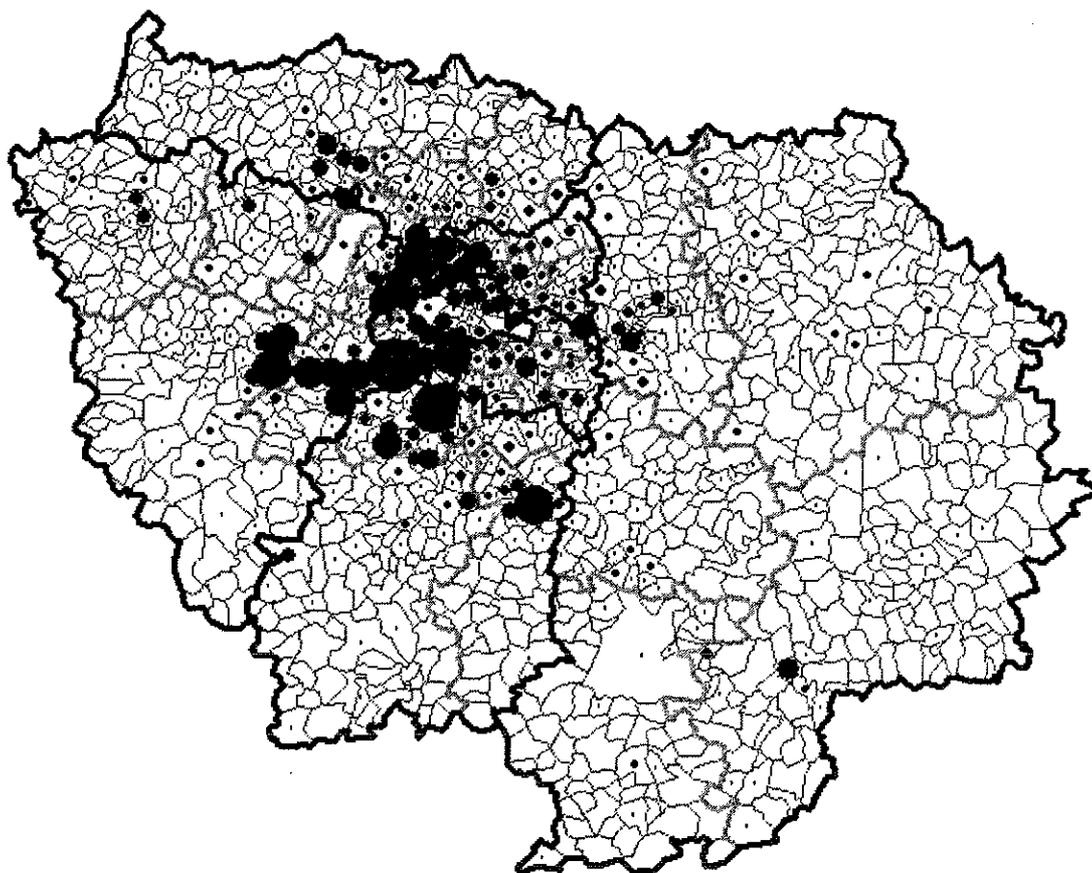
F6 - Industries des composants électriques et électroniques



Ces changements n'ont pas profité également à tous les départements de la grande couronne. Le Val d'Oise et la Seine-et-Marne sont restés à l'écart des quelques créations de grands établissements qu'on a observées en Essonne (nord-ouest du département) et, surtout, dans les Yvelines, dans la ville nouvelle de Saint-Quentin. Ces deux derniers départements n'ont, toutefois, pas échappé au recul sectoriel de l'emploi constaté ces dernières années.

Répartition des effectifs salariés par commune en 2004
E3 - Industries de biens d'équipement électriques/électroniques
F6 - Industries des composants électriques et électroniques

Source : Garp/UNEDIC, traitement : DRTEFP



Nombre de salariés

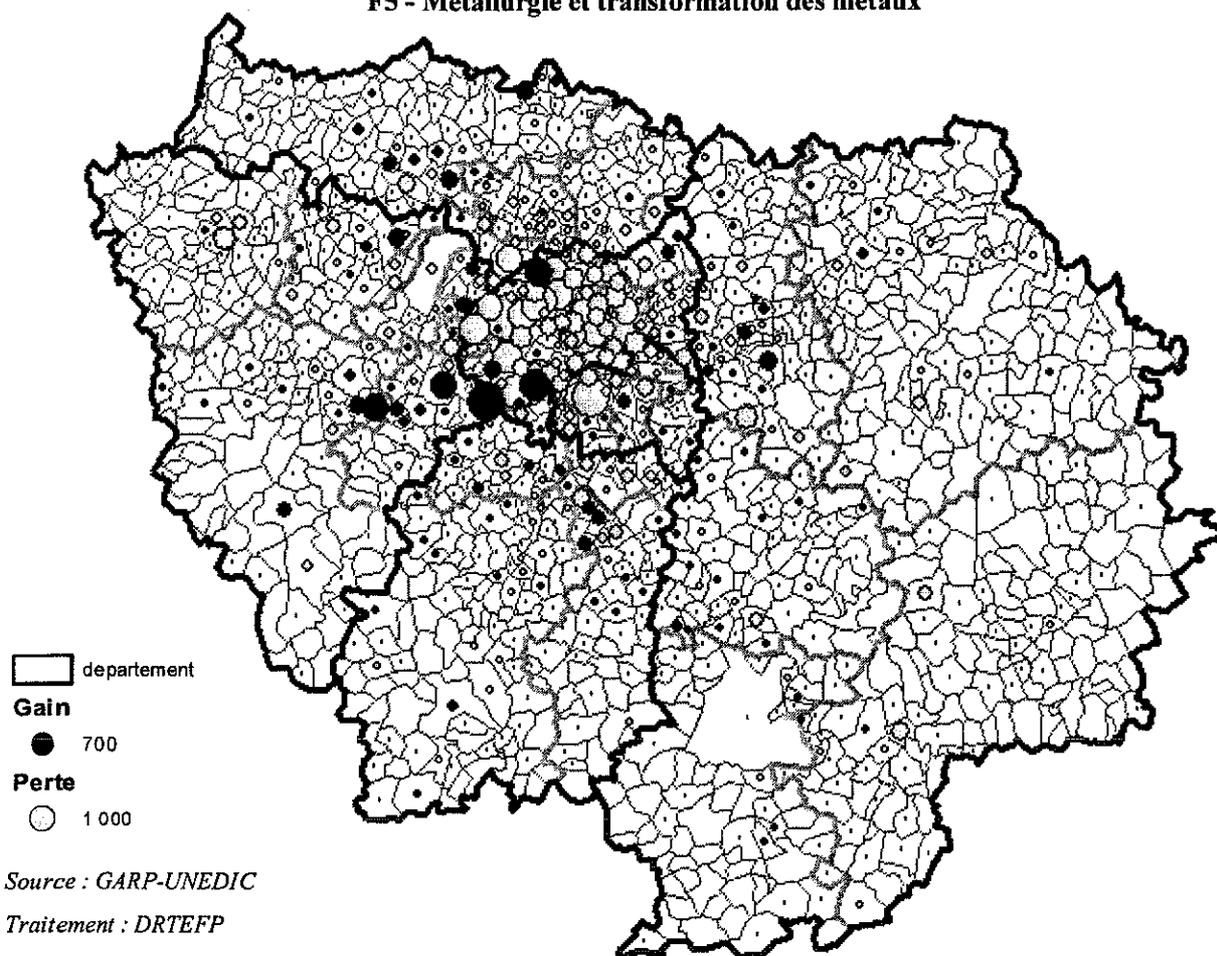
● 3 000

Les industries des équipements mécaniques et de la transformation des métaux

La structure des établissements par taille est très différente de celle des industries électriques et électroniques. 81 700 salariés exercent, fin 2004, dans 4 560 établissements, soit en moyenne, 18 salariés par établissement. Les quelques établissements de 500 salariés et plus ne regroupent que 6 % des effectifs, alors que plus de la moitié des actifs occupés travaillent dans des établissements de moins de 50 salariés.

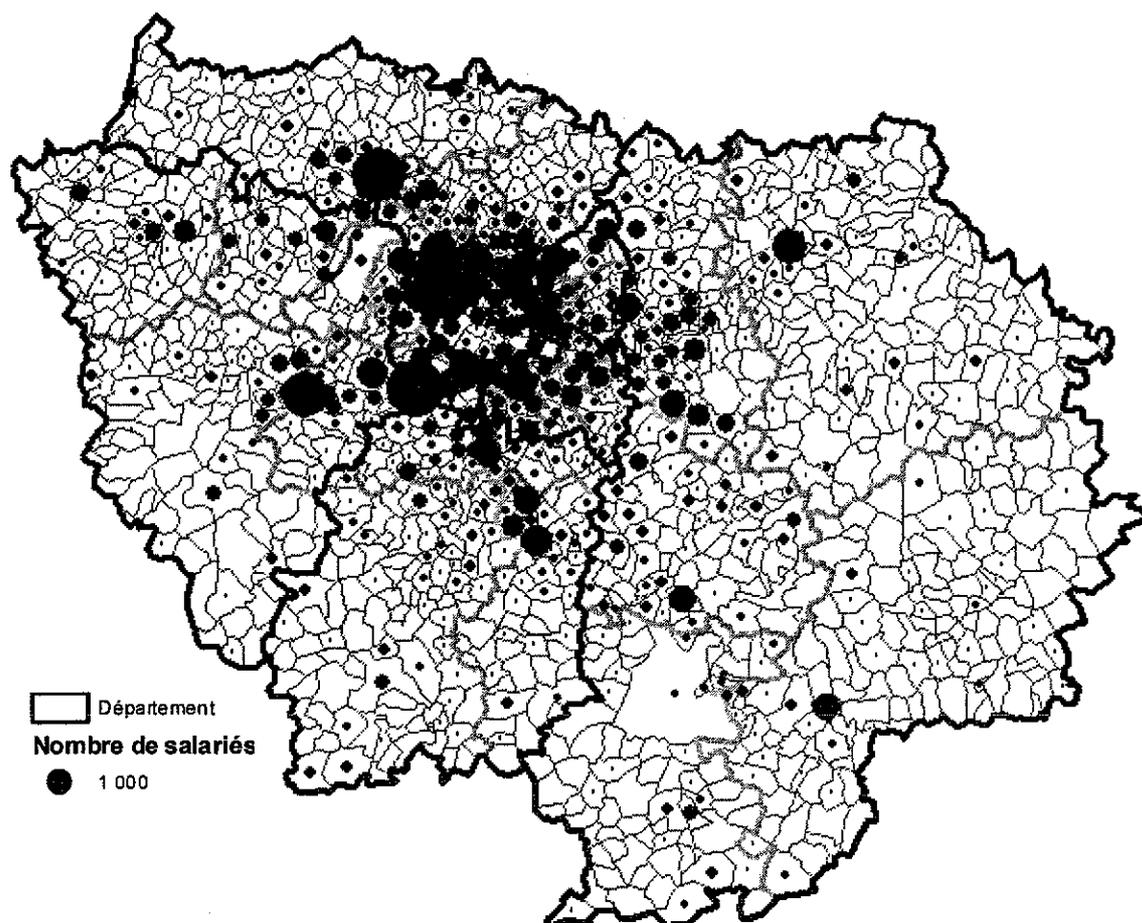
La baisse du nombre des établissements implantés en Ile-de-France a également été très forte de 1998 à 2003 : près de 800 en cinq ans, soit 14,5 % des établissements en activité en 1998. Bien qu'un peu moins forte dans les plus petits établissements (1 à 4 salariés), cette baisse s'observe dans toutes les tranches de taille.

Evolution du nombre de salariés entre 1993 et 2003
E2 - Industries de biens d'équipement mécaniques
F5 - Métallurgie et transformation des métaux



Sur moyenne période, les repositionnements géographiques de ces industries ont été importants et ont suivi les mêmes schémas que dans l'électricité/électronique : diminution relative de la part de Paris et de la petite couronne dans l'emploi au profit de la grande couronne, en particulier des Yvelines. Ces mutations ont toutefois eu une ampleur légèrement inférieure à celle du secteur électricité/électronique. Paris et la petite couronne regroupaient 55 % des emplois en 1989, ils en regroupent environ 38 % aujourd'hui. D'autre part, la dispersion de l'emploi en grande couronne est plus forte que pour l'électricité/électronique : les établissements se répartissent moins inégalement dans les quatre départements, avec, notamment, une présence beaucoup plus importante de ces industries dans le Val-d'Oise et, surtout, en Seine-et-Marne.

Répartition des effectifs salariés par commune en 2004
E2 - Industries de biens d'équipement mécaniques
F5 - Métallurgie et transformation des métaux
Source : Garp/UNEDIC, traitement : DRTEFP



2. Structure des emplois et caractéristiques socio-démographiques des salariés

Deux sources d'information nous permettent d'avoir une idée assez précise des caractéristiques des emplois, et des personnes qui les occupent, dans ces secteurs d'activité : le recensement de 1999, et l'exploitation des DADS (années 2001 et 2002).

Des salariés beaucoup plus qualifiés qu'en province

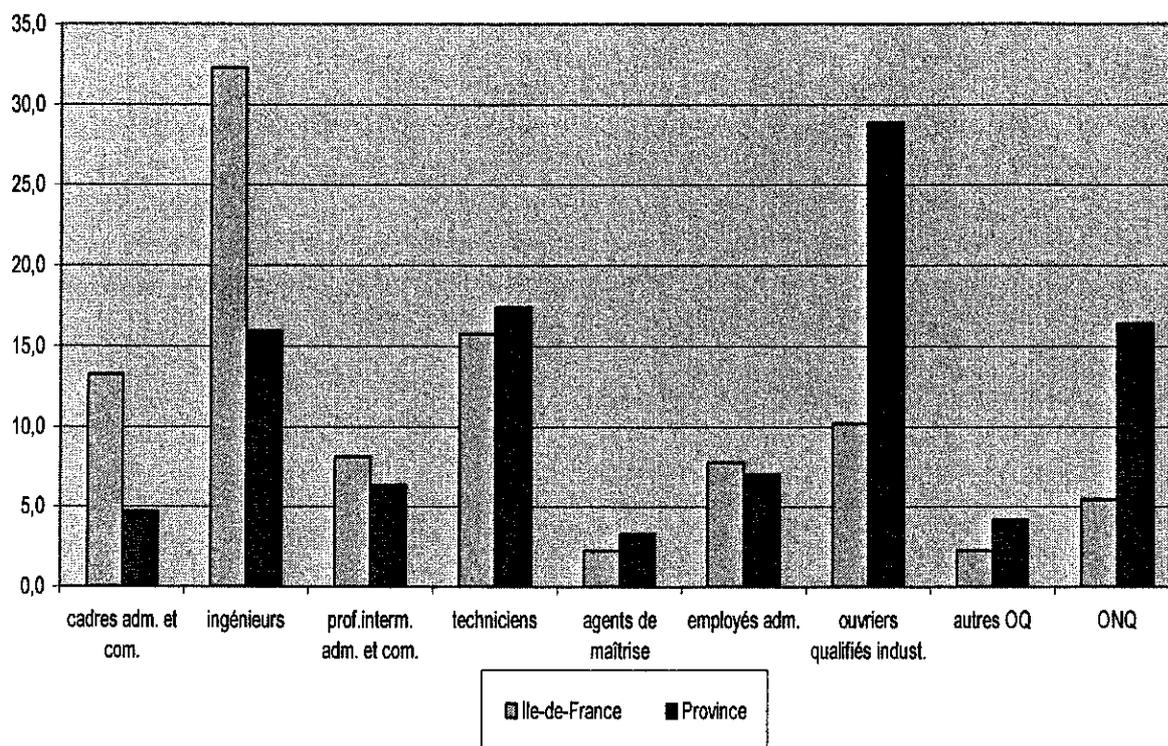
L'analyse par profession (PCS 2 positions) à partir de l'exploitation des DADS 2002 (dernière année disponible actuellement) met en évidence la structure très particulière des emplois dans les industries électriques et électroniques franciliennes, au regard de celle qui est observée en moyenne dans les régions de province. Les ouvriers, qualifiés ou non qualifiés, constituent moins de 20 % de l'emploi contre 50 % en province. A l'inverse, les cadres en représentent la moitié, avec une très forte sur-représentation des ingénieurs par rapport à la province, mais aussi, à un moindre niveau, des cadres administratifs et commerciaux.

Il n'est pas question, bien sûr, d'en conclure que les fonctions de production ont disparu en Ile-de-France dans ces secteurs d'activité, notamment du fait de la présence d'une forte proportion de techniciens et agents de maîtrise, mais il est clair que les fonctions managériales, commerciales et d'études, recherche et développement ont une importance beaucoup plus grande qu'en province. Dans son rapport sur la filière productive automobile en Ile-de-France, l'IAURIF¹⁰, analysant plus généralement les forces et faiblesses de la R&D des entreprises franciliennes, avait d'ailleurs bien mis en évidence le nombre très élevé de chercheurs dans la branche Electricité-Electronique.

¹⁰ Thierry PETIT, IAURIF : *La filière productive automobile en Ile-de-France*, septembre 2004.

Répartition des salariés des industries électriques et électroniques selon les principales catégories professionnelles

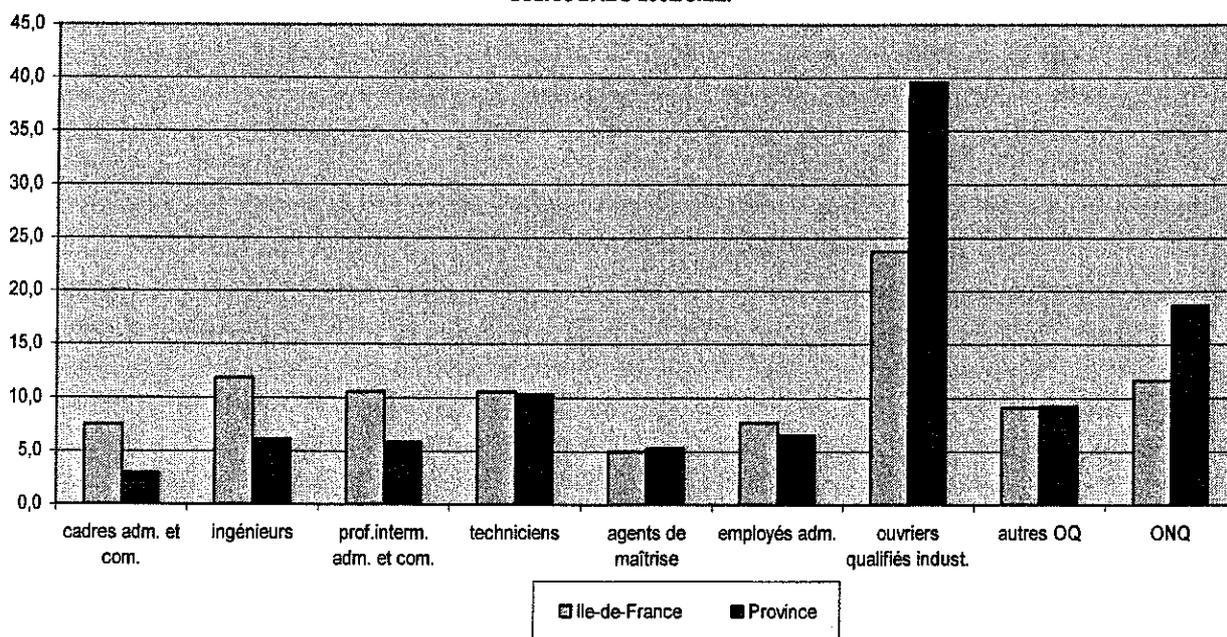
Source : DADS 2002/SILEF



Les contrastes Ile-de-France/Province sont moins marqués dans les industries mécaniques et transformatrices des métaux, branches qui sont beaucoup plus uniformément réparties sur l'ensemble du territoire et où la part des ouvriers dans l'emploi reste nettement prépondérante au niveau national. On observe les mêmes tendances à une sur-représentation en Ile-de-France des ingénieurs ainsi que des cadres et professions intermédiaires administratives et commerciales. Néanmoins, les ouvriers y représentent encore près de la moitié des effectifs salariés du secteur.

Répartition des salariés des industries des équipements mécaniques et de la transformation des métaux selon les principales catégories professionnelles

Source DADS 2002/SILEF



Une rotation du personnel propre aux secteurs industriels

Les mouvements de main d'œuvre par secteur d'activité ne sont connus, au niveau régional, que pour les établissements de 50 salariés et plus, à partir des déclarations des mouvements de main d'œuvre remplies chaque mois par les établissements et envoyées aux directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. A l'exception de la première transformation des métaux, la plupart des salariés travaillent dans ce type d'établissement dans les secteurs étudiés ici. Il paraît donc pertinent de mobiliser cette source. Toutefois, en Ile-de-France, une partie des établissements n'effectue pas systématiquement ces déclarations, et il s'avère difficile de produire des résultats précis. L'ampleur des mouvements de main d'œuvre risque, en particulier, d'être sous-estimé.

Les données recueillies sont toutefois assez fiables pour tirer quelques conclusions générales sur l'importance et le type des recrutements opérés par les entreprises, ainsi que sur l'importance et les motifs des départs de ces entreprises.

Qu'il s'agisse de l'électricité-électronique ou de la mécanique, les mouvements d'entrées et de sorties des établissements franciliens (hors intérim) apparaissent relativement peu nombreux dans ces secteurs, au regard de ce que l'on observe dans de nombreuses activités du secteur tertiaire. Les entrées, comme les sorties, ont représenté en 2004 moins de 20 % des effectifs présents en début d'année, du fait de la faiblesse relative des recrutements en CDD.

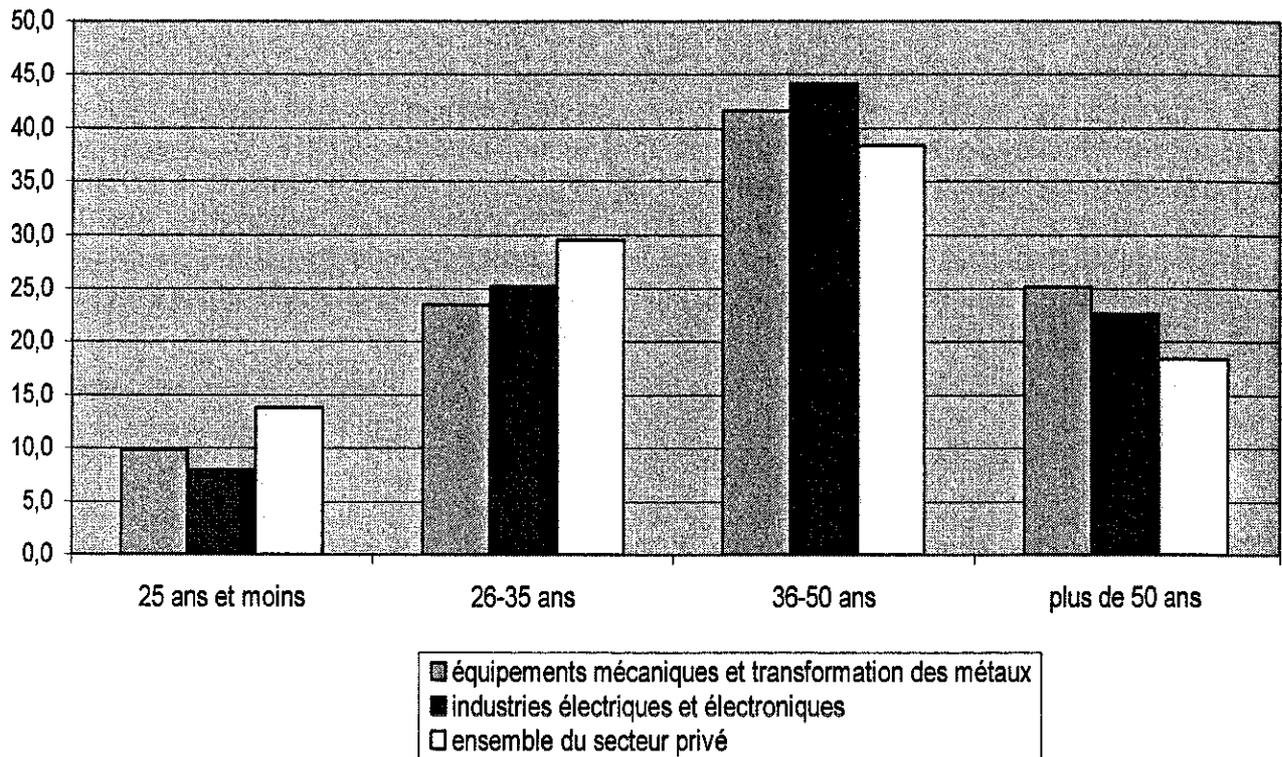
Les recrutements en CDI ont représenté environ 5 % des effectifs présents en début d'année. Les arrivées à la suite d'un transfert en provenance d'un autre établissement de la même entreprise ont concerné également 5 % des effectifs dans l'électricité/électronique, mais ils ont été moins fréquents dans la mécanique/première transformation des métaux.

Aucun motif de départ ne s'est détaché nettement en 2004 : les démissions, dont on connaît les fluctuations selon la conjoncture du marché du travail, ont été rares (environ 3 % des effectifs au cours de l'année 2004), de même que les départs à la retraite (de 1 à 2 % des effectifs) ; les licenciements ont concerné une proportion un peu plus importante de salariés (environ 4 %).

Au total, le renouvellement de la main d'œuvre est loin d'être négligeable dans les établissements de ces secteurs d'activité. On peut toutefois considérer que la tendance à la diminution des effectifs a modéré le nombre des recrutements, d'où des répercussions sur la pyramide des âges. Cet effet s'ajoute au besoin permanent de ces industries d'employer des collaborateurs dont la technicité est élevée et la formation longue, ce qui joue en faveur de leur maintien au sein de ces secteurs, même s'ils changent d'entreprise. Les salariés âgés de 35 ans ou moins représentent un tiers des salariés dans ces secteurs, alors qu'ils constituent près de 45 % des salariés de l'ensemble du secteur privé en Ile-de-France. Les industries électriques et électroniques se caractérisent par une proportion importante de 35-50 ans ; les industries mécaniques par une part relativement plus élevée des plus de 50 ans.

Répartition des salariés par tranche d'âge

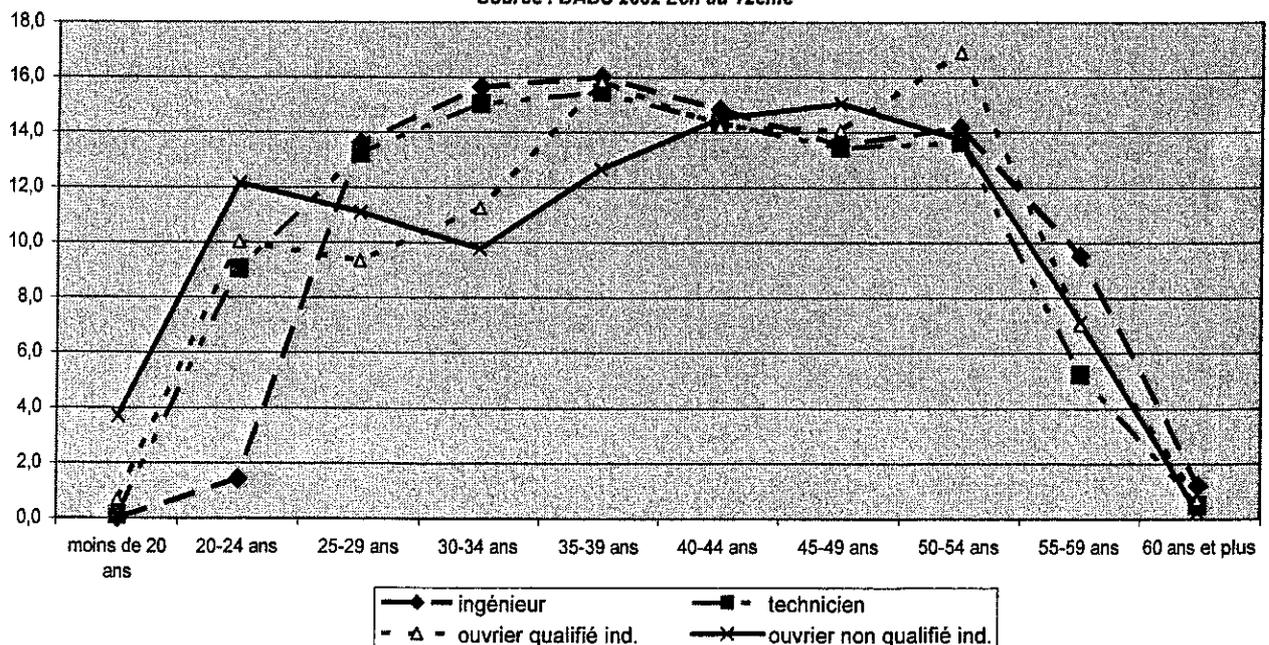
Source : Insee et DARES, DADS 2002 / SILEF



La pyramide des âges diffère toutefois, au sein de chacun des secteurs, selon la catégorie professionnelle concernée. Ainsi, dans les industries électriques et électroniques, la proportion d'ingénieurs et de techniciens ayant entre 25 et 39 ans est importante. On peut faire l'hypothèse que la bonne tenue des effectifs observée entre 1993 et 2001 a permis de réaliser de nombreuses embauches de jeunes dans ces professions au cours de cette période, alors que les recrutements d'ouvriers qualifiés et non qualifiés ont été proportionnellement moins nombreux.

Répartition des salariés des industries électriques et électroniques par tranche d'âge

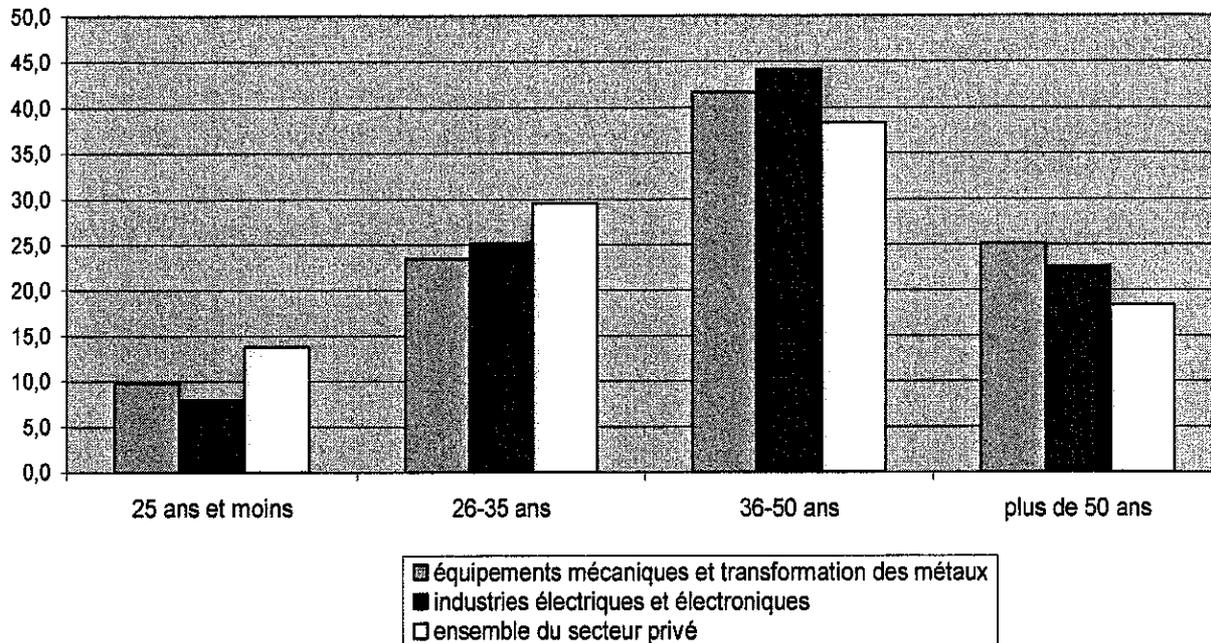
Source : DADS 2002 Ech au 12ème



La pyramide des âges des techniciens fait apparaître une proportion encore plus grande de moins de 40 ans dans les industries mécaniques. On note toutefois deux différences sensibles avec les secteurs précédents : beaucoup moins d'ingénieurs âgés de 25 à 34 ans, alors que les 50 ans et plus sont proportionnellement très nombreux ; une majorité d'ouvriers non qualifiés ayant moins de 40 ans, alors que dans les industries électriques et électroniques, les tranches d'âge les mieux représentées sont celles des 40-59 ans.

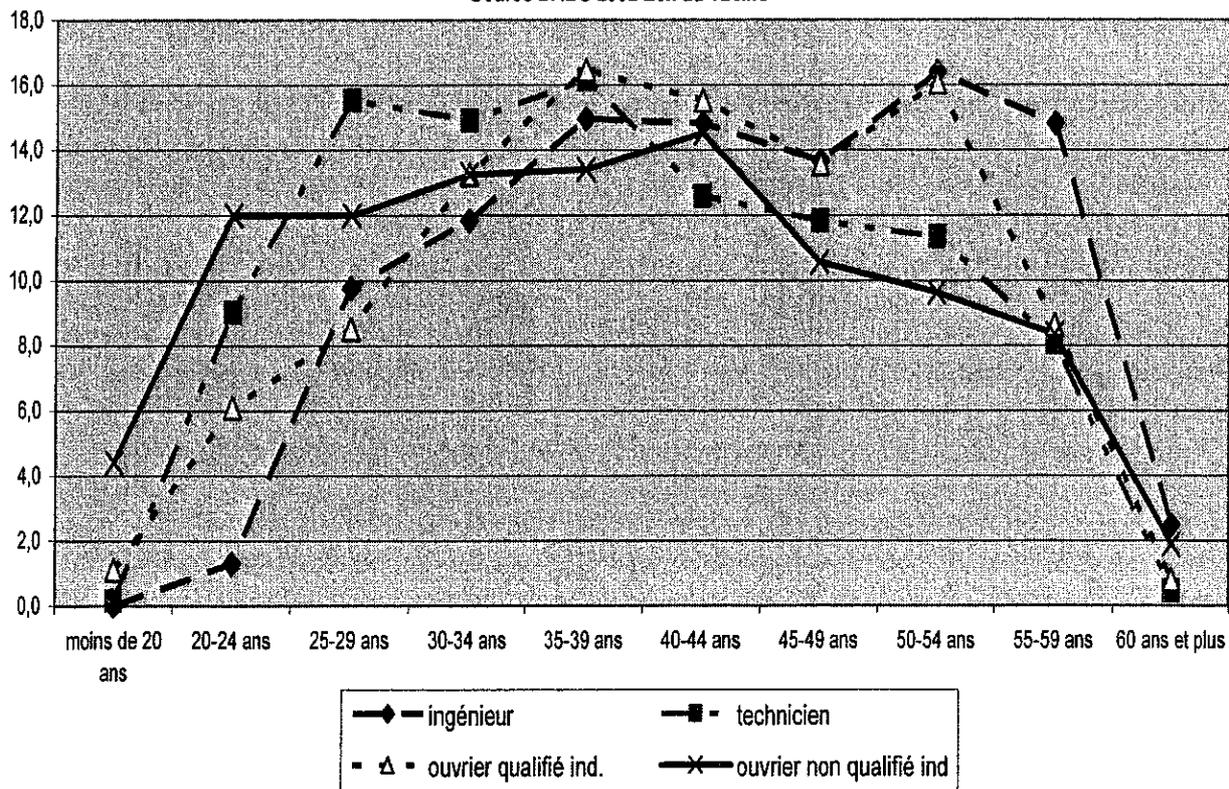
Répartition des salariés par tranche d'âge

Source : Insee et DARES, DADS 2002 / SILEF



Répartition des salariés des industries des équipements mécaniques et de la transformation des métaux par tranche d'âge

Source DADS 2002 Ech au 12ème



Recours à l'intérim et âge des intérimaires

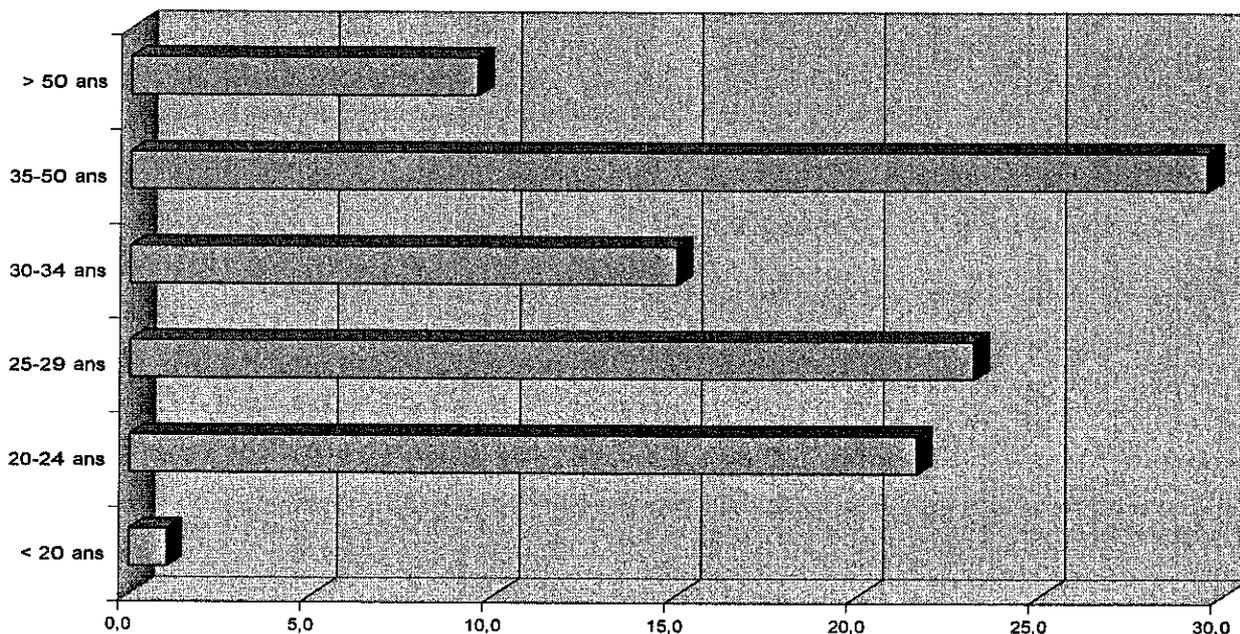
Toutes les données qui viennent d'être présentées souffrent toutefois de ne porter que sur les salariés permanents, sans prendre en compte les intérimaires. L'intensité du recours à l'intérim est différente suivant les secteurs. En Ile-de-France, au premier trimestre 2005, le ratio nombre d'intérimaires (en équivalent temps plein journalier/EETP)/nombre de salariés (résultats UNEDIC provisoires de fin 2004) était égal à 3,7 % dans les industries des biens d'équipement mécaniques, à 2,3 % dans les industries des biens d'équipements électriques et électroniques, à 5,3 % dans la métallurgie et la transformation des métaux, à 4,6 % dans les composants électriques et électroniques.

Même si ces chiffres sont loin d'être négligeables, il est clair que la prise en compte de l'intérim ne vient pas bouleverser les constats précédents sur les évolutions des effectifs, la structure des emplois, ou la pyramide des âges.

Il n'en demeure pas moins que, chaque jour, 6 000 personnes environ exercent en Ile-de-France, dans les établissements de l'un de ces secteurs, des fonctions essentiellement ouvrières (70 % des EETP). Près de la moitié d'entre elles ont moins de 30 ans.

Pyramide des âges des intérimaires dans les secteurs E2, E3, F5, F6 1er trimestre 2005

Source : UNEDIC/DARES, Traitement : DRTEFP



Les évolutions sectorielles et leurs effets potentiels sur les effectifs par métier

Au-delà des grandes catégories professionnelles repérables par les DADS, les données du recensement permettent de préciser les familles professionnelles et les métiers les plus représentés dans ces secteurs industriels et d'obtenir plus d'informations sur les salariés qui les exercent.

L'OREF Ile-de-France, dans le cadre de ses travaux en cours sur les métiers franciliens a ainsi mis en évidence, à partir de l'exploitation du recensement de 1999, les familles professionnelles dominantes dans chaque secteur d'activité (NES 36) en Ile-de-France d'une part, et en province d'autre part. Parallèlement, l'OREF a spécifié les principaux secteurs d'exercice pour chaque famille professionnelle.

Ces exploitations confirment tout d'abord ce qui a été écrit précédemment quant aux différences Ile-de-France/Province : dans les industries électriques et électroniques, les métiers dominants sont différents ; dans les industries mécaniques, on retrouve plutôt les mêmes métiers dominants, mais avec des poids différents (cf. pour plus de détail sur ces différences les documents de travail de l'OREF).

Dans les industries électriques et électroniques, sept familles professionnelles apparaissent dominantes, soit dans les biens d'équipement, soit dans les composants, soit dans les deux secteurs d'activité. Il s'agit (regroupement par catégorie socioprofessionnelle et non classement par ordre d'importance) :

- informaticiens
- personnels d'études et de recherche

- cadres commerciaux
- techniciens et agents de maîtrise électricité
- techniciens et agents de maîtrise maintenance
- ouvriers qualifiés électricité et électronique
- ouvriers non qualifiés électricité et électronique

Dans les industries des équipements mécaniques, huit familles professionnelles sont dominantes :

- cadres commerciaux
- personnels d'études et de recherche
- techniciens et agents de maîtrise mécanique
- techniciens et agents de maîtrise maintenance
- ouvriers qualifiés maintenance
- ouvriers qualifiés enlèvement de métal
- ouvriers qualifiés mécanique
- ouvriers qualifiés formage métal

Une partie de ces métiers n'est pas spécifique aux secteurs industriels étudiés ici, dans lesquels sont appliquées les classifications des conventions collectives des industries métallurgiques qu'utilisent aussi les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, des autres matériels de transport et des biens d'équipement du foyer (cf. les analyses de l'OREF)¹¹. Ainsi, la très grande majorité des types de cadres recensés dans cette liste travaillent dans d'autres secteurs (cf. pour les informaticiens et pour les personnels d'études et de recherche, le chapitre relatif au secteur du conseil/assistance) :

- 45 % des personnels d'études et de recherche exerçaient leur activité, au moment du recensement, dans deux secteurs seulement - recherche et développement ; conseil et assistance - ;
- 46 % des cadres commerciaux travaillaient dans le commerce de gros et le secteur du conseil et assistance ;
- 65 % des informaticiens étaient dans les secteurs du conseil et assistance et des activités financières.

On peut objecter, avec raison, que les données disponibles (84 familles professionnelles) correspondent à des regroupements de métiers diversifiés, aux compétences difficilement transférables d'un secteur professionnel à l'autre. Il n'empêche que si, à partir des DADS, on examine pour les établissements d'au moins vingt salariés une nomenclature beaucoup plus fine (PCS en quatre positions), on aboutit à des conclusions proches. La plupart des PCS les plus présentes dans les secteurs étudiés sont également très présentes dans d'autres secteurs, qu'il s'agisse des services aux entreprises ou d'autres activités industrielles aux métiers parfois proches, telles que l'industrie automobile ou gaz, eau, électricité.

Seuls deux métiers font exception : les ingénieurs et cadres technico-commerciaux en matériel électrique et électronique, ainsi que les ingénieurs et cadres de fabrication dans ces mêmes domaines, peu présents dans ces autres secteurs. Mais cela tient en partie à la constitution même des catégories professionnelles qui croise le métier de l'homme et le secteur d'activité dans lequel il exerce.

¹¹ On pourra se référer aussi, pour les métiers de la métallurgie, à l'analyse détaillée des croisements métiers/secteurs d'activité réalisée par le BIPE pour le Conseil régional à partir des données du recensement 1999. « *La filière de formation aux métiers de la métallurgie en Ile-de-France* », janvier 2005, p36-37

Les dix codes « PCS 4 positions » pour les cadres qui apparaissent le plus dans les DADS 2001 dans le champ des industries électriques et électroniques E3+F6)¹²

Métier (PCS 4 positions)	Secteurs E3+F6	Secteurs D0,N1,N2,N3,N4,G2
Ingénieurs et cadres de recherche, études, essais en électricité	8 400	8 000
Ingénieurs et cadres spécialistes de l'informatique	6 000	93 100
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en mat. électr.	3 500	800
Cadres chargés d'études économiques, financières, commerc.	2 500	14 400
Cadres des ventes des grandes entreprises	2 500	6 900
Chefs de produits, acheteurs et autres cadres de la mercatique	1 400	5 100
Ingénieurs et cadres de fabric. en mat. électrique et électro.	1 300	300
Ingénieurs et cadres technico-commerciaux en informatique	1 200	7 000
Cadres commerciaux des PME	1 200	10 400
Cadres d'état-major adm, fin. et com. des grandes entreprises	1 100	9 900

Il en va de même, pour la même raison, pour les ingénieurs et cadres des biens d'équipement mécaniques et de la métallurgie où, seul, le métier d'ingénieur et cadre technico-commercial en matériel mécanique apparaît peu présent dans les autres secteurs.

Cette absence de spécificité sectorielle des métiers exercés est, bien entendu, encore plus vraie pour les fonctions administratives et une partie des fonctions commerciales (professions intermédiaires ou employés)

Si une majorité des techniciens et agents de maîtrise de l'électricité, de la mécanique et de la maintenance travaillent dans d'autres secteurs, la part de ceux qui exercent leur activité dans le champ retenu ici est loin d'être négligeable (plus de 20 % pour la mécanique et la maintenance, plus de 30 % pour l'électricité).

Enfin, la correspondance métier/secteur apparaît beaucoup plus forte pour trois des métiers ouvriers qui apparaissent dans cette liste. Une majorité d'ouvriers qualifiés ou non qualifiés de l'électricité et de l'électronique exercent dans un établissement des secteurs de l'électricité /électronique ou, plus rarement, de la mécanique. Une majorité d'ouvriers qualifiés de l'enlèvement du métal travaillent dans les industries mécaniques. Par contre, les ouvriers qualifiés du formage de métal sont surtout présents dans la construction, les ouvriers qualifiés de la mécanique sont très nombreux dans la construction automobile, ferroviaire et aéronautique, les ouvriers qualifiés de la maintenance sont dispersés dans de nombreux secteurs d'activité.

¹² Attention ! Les chiffres indiqués dans ce tableau ne prétendent pas rendre compte des effectifs réels de chacun des métiers dans les secteurs concernés. On rappelle que la PCS 4 positions n'est, en général, remplie que pour les établissements de 20 salariés et plus, ce qui n'est même pas toujours le cas, en particulier dans le secteur des postes et télécommunications (N1), où elle n'est presque jamais remplie. Il s'agit seulement, ici, de montrer que les métiers d'ingénieurs et cadres dominants dans les secteurs étudiés sont également très présents dans d'autres secteurs.

3. Analyse « métiers »

Ont été retenues trois FAP de techniciens et agents de maîtrise, deux d'OQ et une d'ONQ.

Les techniciens et agents de maîtrise en électricité, électronique et maintenance (FAP C2)

Problème méthodologique : écart très important entre le recensement et l'enquête emploi sur les effectifs de cette FAP, aussi bien au niveau national que francilien.

1999 IdF : recensement : 26 180, enquête emploi (moyenne mobile) : 42 100 en 1999, 38 000 en 2002

Proportion d'actifs de cette FAP exerçant dans les secteurs étudiés (E2,E3,F5,F6)	Environ le tiers des actifs de la FAP d'après le recensement. Secteur d'activité dominant : poste et télécommunications : 27 %
Evolution de la population active	La région regroupe 24% des effectifs de la FAP en 1999. Forte baisse des effectifs entre 1990 et 1999 (-20 %) qui se prolonge jusqu'en 2002 d'après l'enquête emploi, alors qu'en province les effectifs gagnent 12 % entre 1990 et 1999, mais diminuent ensuite d'après l'enquête emploi.
Caractéristiques de la population active	Age médian en 1999 : 39 ans en Ile-de-France, 41 ans en province. Diplômés du supérieur en IdF : 35 %, tous âges confondus ; 59 % pour les moins de 30 ans. Jeunes moins diplômés qu'en province.
Mouvements de main d'oeuvre	Mouvements d'entrée/sortie des établissements nettement plus importants qu'en province. Forte part des transferts entre établissements.
Evolution de la demande d'emploi	Faible nombre de demandeurs d'emploi relativement au nombre des actifs (4 % en IdF et en province), Diminution tendancielle entre 1996 et 2004 (-27% en IdF, seulement -13% en province). Nette hausse en 2002 suivie d'une nouvelle diminution depuis.
Caractéristiques des demandeurs d'emploi	Chômeurs plus âgés qu'en province, pour moitié diplômés du supérieur (56 % en province)
Equilibres offre/demande sur le marché du travail	Nette augmentation des offres d'emploi déposées à l'ANPE entre 1997 et 2004, assez souvent des CDI ; diminution des flux de demandes, d'où une forte augmentation du taux de tension, très élevé en 2004 (1,24 contre 0,75 en Province). Toutefois, le taux d'écoulement des demandes n'est pas très élevé en 2004 (63,3 %), un peu inférieur à celui de la province (66,0%) et le taux de satisfaction des offres est supérieur. Il est donc difficile de parler de forte tension sur le marché du travail francilien pour ce métier. L'enquête BMO de l'UNEDIC pour 2005 indique d'ailleurs peu de difficultés de recrutement en Ile-de-France (29 % contre 41 % en moyenne pour les métiers de techniciens)

Les techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques (FAP D6)

Problème méthodologique : écart assez important entre le recensement et l'enquête emploi sur les effectifs de cette FAP (qui peut être dû au fait que les données exploitées du recensement sont au lieu du domicile et les données de l'enquête emploi au lieu de travail), au niveau francilien.

1999 IdF : recensement : 49 925 ; enquête emploi (moyenne mobile) : 58 100 en 1999, 54 700 en 2002

Proportion d'actifs de cette FAP exerçant dans les secteurs étudiés (E2,E3,F5,F6)	Un peu plus du quart des effectifs de la FAP d'après le recensement ; secteurs dominants pour cette FAP : industrie automobile (16 %), conseil et assistance (12 %)
Evolution de la population active	L'Ile-de-France regroupe 20 % des effectifs nationaux. Légère baisse des effectifs entre 1990 et 1999 (-6 %) qui s'est poursuivie jusqu'en 2002. La province a gagné quelques emplois entre 1990 et 1999 (+4%), tendance qui se serait poursuivie jusqu'en 2002.
Caractéristiques de la population active	Age médian 42 ans (comme en province). Diplômés du supérieur 27 % (26 % en province). Diplômés du supérieur chez les moins de 30 ans : 58 % (61 % en province)
Mouvements de main d'oeuvre	Mouvements d'entrée/sortie des établissements un peu plus importants qu'en province, Structure des motifs d'entrée et de sortie assez proche de celle de la province, avec, certaines années, plus de transfert.
Evolution de la demande d'emploi	Faible nombre de demandeurs d'emploi relativement au nombre des actifs (2 à 3 % , contre un peu plus de 3 % en province). Nette diminution tendancielle entre 1996 et 2004 (-31 % contre -15 % en province). Hausse très sensible entre fin 2000 et fin 2003, suivie d'une forte baisse en 2004.
Caractéristiques des demandeurs d'emploi	Chômeurs nettement plus âgés qu'en province, à 43 % diplômés du supérieur (48 % en province)
Equilibres offre/demande sur le marché du travail	Nombre d'offres d'emploi déposées à l'ANPE en 2004 nettement supérieur à toutes les années précédentes (+61 % / 1997), nette diminution du nombre de demandes enregistrées, d'où un taux de tension très élevé (1,52 contre 0,73 en province), jamais atteint auparavant. Le taux d'écoulement des demandes d'emploi n'est toutefois guère supérieur à la moyenne (63,8 %) et reste bien inférieur à celui enregistré en 2000, alors que la proportion des offres satisfaites n'est guère inférieure à la moyenne, tous métiers confondus. Au total, un diagnostic de tension modérée, ce que confirme l'enquête BMO de l'UNEDIC pour 2005, avec un taux de difficultés de recrutement relativement faible, de 35 %.

Les techniciens et agents de maîtrise de la maintenance (FAP G1)

Problème méthodologique : écart assez important entre le recensement et l'enquête emploi sur les effectifs de cette FAP (qui semble être dû au fait que les données exploitées du recensement sont au lieu du domicile et les données de l'enquête emploi au lieu de travail), au niveau francilien.

1999 IdF : recensement : 52 595 ; enquête emploi (moyenne mobile) : 61 000 en 1999, 58 200 en 2002

Proportion d'actifs de cette FAP exerçant dans les secteurs étudiés (E2,E3,F5,F6)	Un peu plus de 20 % d'après le recensement. Secteur dominant pour cette FAP : transports 11 %
Evolution de la population active	L'Ile-de-France regroupe en 1999 20 % des effectifs de cette FAP. Très légère baisse des effectifs entre 1990 et 1999 (-3 %), qui s'est poursuivie jusqu'en 2002, alors que la province a connu une forte augmentation des effectifs entre 1990 et 1999 (+23%), qui semble s'être accélérée entre 1999 et 2002.
Caractéristiques de la population active	Age médian : 39 ans (41 ans en province). Diplômés du supérieur : 22 %, comme en province ; 40 % parmi les moins de 30 ans (52 % en province)
Mouvements de main d'oeuvre	Mouvements d'entrée/sortie des établissements deux fois supérieurs (proportionnellement) à ceux de la province, avec une très forte proportion des transferts vers d'autres établissements dans les motifs de sortie. On pourrait ainsi faire l'hypothèse que le passage dans un établissement francilien constitue une étape dans une carrière professionnelle ascendante.
Evolution de la demande d'emploi	Proportion des demandeurs d'emploi relativement au nombre des actifs très élevée (18 % contre 14 % en province) qui s'explique sans doute en bonne partie par des classements à l'ANPE des demandeurs d'emploi dans les codes ROME de cette FAP, même s'ils ont plutôt exercé dans d'autres spécialités (mécanique, électronique...). Forte augmentation de la demande d'emploi depuis 1996 (+34 %), due à un mouvement de hausse brutale à partir de 2001, qui ne s'est pas inversé depuis. Augmentation beaucoup plus modérée en province (+11 %)
Caractéristiques des demandeurs d'emploi	Population légèrement plus âgée qu'en province, dont 31 % est diplômée du supérieur.
Equilibres offre/demande sur le marché du travail	Offre d'emploi en nette augmentation depuis 1997 (+39 %) entraînant une légère hausse du ration offres/demandes (0,82 contre 0,50 en province), qui est loin toutefois des valeurs atteintes en 1999 et 2000 (1,2). Taux d'écoulement des demandes d'emploi un peu inférieur à la moyenne, mais taux de satisfaction des offres également inférieur à la moyenne (81,5 % contre 87,0 % tous métiers confondus). L'enquête BMO de l'UNEDIC met également en évidence des difficultés fréquentes de recrutement (57 %, soit le taux le plus élevé des métiers de technicien) Au total, un diagnostic difficile à faire quant à l'importance des tensions sur le marché du travail. Cela pourrait s'expliquer par l'existence de spécialités hétérogènes au sein de cette FAP, connaissant des situations très différentes.

Les ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique (FAP C1)

1999 IdF : recensement : 12 478; enquête emploi (moyenne mobile) : 10 800 en 1999, 7 900 en 2002 (chiffre fragile)

Proportion d'actifs de cette FAP exerçant dans les secteurs étudiés (E2,E3,F5,F6)	Environ 60 %, dans les secteurs de l'électricité et de l'électronique dans leur très grande majorité. Autre secteur concerné : construction (8 %)
Evolution de la population active	L'Ile-de-France regroupe en 1999 12 % des effectifs nationaux. C'est, avec les OQ travaillant par enlèvement de métal, le métier où la différence d'évolution IdF/province entre 1990 et 1999 est la plus importante : - 26 % en Ile-de-France, +16 % en province.
Caractéristiques de la population active	Age médian : 40 ans en IdF comme en province. Non diplômés ou diplôme inférieur au CAP : 45 % pour les 30 ans et plus (38 % en province) ; 18 % pour les moins de 30 ans (14 % en province)
Mouvements de main d'oeuvre	Mouvements d'entrée/sortie des établissements supérieurs à la province, Peu de transferts d'un établissement à l'autre, mais beaucoup plus de démissions qu'en province.
Evolution de la demande d'emploi	Proportion de demandeurs d'emploi relativement au nombre des actifs un peu supérieure à la province. Diminution de moitié du nombre des demandeurs d'emploi entre 1996 et 2004 (-43 % en province). Le ralentissement économique à partir de 2001 n'a pas entraîné de hausse du chômage.
Caractéristiques des demandeurs d'emploi	Peu de chômeurs de moins de 25 ans, chômeurs plus âgés et moins diplômés qu'en province.
Equilibres offre/demande sur le marché du travail	Offres d'emploi un peu moins nombreuses ces dernières années, en particulier les offres durables. Compte tenu de la baisse des demandes d'emploi enregistrées, la taux de tension offre/demande augmente toutefois (1,00 en 2004 contre 0,80 en province) sans atteindre néanmoins les taux de 2000/2001. Taux d'écoulement des demandes d'emploi assez faible, proportion d'offres satisfaites un peu inférieure à la moyenne. Au total, quelques signes de tension confirmés par l'enquête BMO de l'UNEDIC (47 % de recrutements avec difficultés).

Les ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal (FAP D1)

Problème méthodologique : Les DADS (PCS 4 positions indiquent un nombre non négligeable de salariés relevant de cette FAP dans les secteurs E3 et F6, alors que le recensement en indique nettement moins . Diminutions des effectifs plus marquées d'après le recensement que d'après l'enquête emploi.

1999 IdF : recensement : 13 902 ; enquête emploi (moyenne mobile) : 15 500 en 1999, 14 900 en 2002

Proportion d'actifs exerçant dans les secteurs étudiés (E2,E3,F5,F6)	Les deux tiers environ, majoritairement dans les secteurs E2 et F5. Autre secteur représenté ; industrie automobile (6 %)
Evolution de la population active	L'Ile-de-France regroupe 10 % des effectifs nationaux. Très forte diminution entre 1990 et 1999 (-38 % contre +8 % en province), qui semble avoir été stoppée entre 1999 et 2002 d'après l'enquête emploi. Les données de l'enquête emploi entre 1992 et 2002 indiquent d'ailleurs une diminution des effectifs et une différence IdF/province dans les évolutions beaucoup moins marquées que ne l'indique le recensement sur une période, certes, un peu différente.
Caractéristiques de la population active	Age médian : 40 ans (38 ans en province). Proportion des non diplômés ou des diplômés inférieurs au CAP : 26 % (24 % en province) chez les 30 ans et plus. Proportion des bacheliers chez les moins de 30 ans : 33 % (40 % en province).
Mouvements de main d'oeuvre	Mouvements d'entrée/sortie des établissements un peu plus forts qu'en province, sans différences marquantes dans la structure des motifs d'entrée et de sortie.
Evolution de la demande d'emploi	Proportion moyenne de demandeurs d'emploi relativement au nombre des actifs. Baisse tendancielle importante du nombre de demandeurs d'emploi (-45 % entre 1996 et 2004 contre -39 % en province), malgré une reprise du chômage en 2002 et 2003.
Caractéristiques des demandeurs d'emploi	Forte proportion de chômeurs de longue durée en Ile-de-France, beaucoup plus de chômeurs âgés qu'en province, plus de non diplômés.
Equilibres offre/demande sur le marché du travail	Offres d'emploi moins nombreuses qu'à la fin des années 90, notamment les offres durables. Le taux de tension offres/demandes est inférieur à celui de la fin des années 90, proche du taux de la province (0,89 contre 0,80). Assez faible taux d'écoulement des demandes d'emploi, mais taux de satisfaction des offres déposées inférieur à la moyenne. Pas de tensions très marquées sur le marché du travail, mais une inadéquation probable entre offres et demandes dues en particulier à la part importante de chômeurs âgés et peu diplômés. Ce diagnostic d'inadéquation semble confirmé par l'enquête BMO de l'UNEDIC. Les projets de recrutement pour 2005 ne sont pas très nombreux, mais se heurtent très souvent à des difficultés de recrutement (64 %)

Les ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique (FAP C0)

Problème méthodologique : le faible nombre de personnes concernées rend les données de l'enquête emploi très fragiles, y compris lorsqu'elles sont calculées en moyenne mobile. D'autre part, il apparaît qu'il y a proportionnellement plus de personnes classées dans cette catégorie dans les DADS (rubrique PCS 4 positions remplies) qu'au recensement.

1999 IdF : recensement : 6 443 ; enquête emploi (moyenne mobile) : 5 000 en 1999, 4 700 en 2002

Proportion d'actifs de cette FAP exerçant dans les secteurs étudiés (E2,E3,F5,F6)	Plus de la moitié en 1999, principalement en E3 et F6. Autre secteur important : poste et télécommunications (13 %)
Evolution de la population active	L'Ile-de-France regroupe 9 % des effectifs nationaux en 1999. Baisse modérée entre 1990 et 1999 (-16 % contre +8 % en province) après la très forte chute des effectifs entre 1982 et 1990 (diminution de moitié en IdF comme en province).
Caractéristiques de la population active	Age médian : 36 ans (35 ans en province). Proportion de non diplômés ou de diplômés inférieurs au CAP : 63 % chez les 30 ans et plus (56 % en province), 33 % chez les moins de 30 ans (24 % en province).
Mouvements de main d'oeuvre	Mouvements d'entrée/sortie des établissements très importants (près de deux fois supérieurs à ceux de la province), du fait de l'utilisation très fréquente des CDD (aussi utilisés en province), mais également des démissions (plus élevées qu'en province).
Evolution de la demande d'emploi	Le ration demandeurs d'emploi relativement au nombre des actifs apparaît assez faible, tout comme en province. Baisse sensible du stock de demandeurs d'emploi entre 1996 et 2004, mais non des flux d'entrée à l'ANPE, du fait de la multiplication des contrats courts.
Caractéristiques des demandeurs d'emploi	Population assez jeune, comme en province, plus souvent non diplômée en Ile-de-France
Equilibres offre/demande sur le marché du travail	Nombre d'offres d'emploi déposées à l'ANPE très variable selon les années, fort sur 1999-2002, faible ensuite. Ratio offre/demande (0,52) plus faible qu'en province (0,68) depuis deux ans. Taux d'écoulement des demandes d'emploi assez élevé (un peu plus qu'en province), très fort taux de satisfaction des offres déposées. Pas de tensions apparentes sur le marché du travail; ce que confirme l'enquête BMO de l'UNEDIC (38 % de recrutements avec difficultés).

Nous nous garderons de conclure, à l'issue de ce chapitre, sur les situations d'emploi et de chômage générées par les évolutions des activités industrielles en Ile-de-France.

Les imbrications entre les emplois comptabilisés dans les seuls secteurs industriels, tels qu'ils sont recensés par les sources statistiques, et les évolutions observées dans les activités de services aux entreprises (conseil et assistance, services opérationnels, recherche et développement) sont en effet beaucoup trop étroites pour établir un diagnostic qui ne prendrait pas en compte ces différents champs (cf. le début du chapitre suivant).

Ainsi, comme on l'a vu, la baisse importante des effectifs recensés dans les industries de la mécanique et du travail des métaux dans les années quatre-vingt-dix n'a eu pour conséquences qu'une faible diminution des emplois de techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques. De même, la baisse générale des effectifs recensés dans l'industrie n'a pas empêché, comme on le verra dans le chapitre suivant, une hausse des effectifs des ingénieurs et cadres scientifiques : informaticiens en premier lieu, mais aussi ingénieurs et cadres de recherche, ingénieurs et cadres techniques de l'industrie.

Il n'en demeure pas moins qu'on observe une baisse assez sensible des effectifs ouvriers en Ile-de-France dans les métiers les plus liés aux activités industrielles retenues dans ce chapitre, tout comme dans d'autres métiers ouvriers. Or, on n'a pas observé une hausse sensible du chômage dans ces mêmes métiers, bien au contraire.

On peut donc, au moins, conclure de la lecture de ce chapitre que les relations entre les évolutions de l'emploi et celles du chômage pour un même métier sont loin d'être simples. Or on ne dispose pas actuellement, au niveau régional, des outils d'observation qui permettraient d'analyser, facilement et rapidement, ces mouvements tendanciels de baisse de l'emploi et de baisse très sensible du chômage dans les mêmes métiers. Les départs à la retraite ne peuvent les expliquer à eux seuls, ni les promotions vers les fonctions de technicien ou d'agent de maîtrise. On en est donc amené à conclure à l'importance d'autres formes de mobilité : reconversions dans d'autres métiers, départs vers d'autres régions ou vers l'étranger, basculements dans l'inactivité avant l'âge de la retraite. Mais l'analyse de ces mobilités reste largement à entreprendre.

1. Présentation générale

Codé N2 dans la nomenclature en NES36, ce secteur d'activité rassemble les établissements exerçant à titre principal des activités informatiques, des services professionnels (juridiques, comptables ou de gestion), la NAF 741J (administration d'entreprises), les bureaux de publicité et les activités d'ingénierie et de contrôle, du BTP notamment.

Il ne comporte ni les services de sélection et fourniture de main d'œuvre (sociétés d'intérim notamment), ni celles de services divers aux entreprises (principalement sécurité et nettoyage), qui sont classés en N3.

Il est ainsi constitué non seulement des établissements franciliens des sociétés de conseil au sens classique du terme, mais également de l'ensemble des établissements spécialisés appartenant aux entreprises industrielles ou de services, à qui l'Insee attribue l'un des codes NAF de cette partie de la nomenclature en fonction de l'activité principale qu'ils exercent au sein de l'entreprise (sièges sociaux, quartiers généraux, services informatiques, ingénierie, etc...). De nombreux établissements d'entreprises manufacturières industrielles sont ainsi classés dans les codes NAF rassemblés en NES N2. C'est notamment le cas des entreprises de la métallurgie (mécanique, électricité-électronique, aéronautique, automobile, dont des établissements peuvent être trouvés dans les différents sous-secteurs de N2). L'effectif total que regroupent ces établissements de l'industrie manufacturière peut être évalué à plus de 40 000 salariés, auxquels il faudrait ajouter d'une part les effectifs correspondants des grands groupes du secteur tertiaire (par exemple les 700 salariés du siège d'ACCOR dans l'Essonne alors que les établissements de l'hôtellerie-restauration reçoivent habituellement un code NAF commençant par 55), et d'autre part ceux des activités non manufacturières, telles que les IAA (cas du siège de Danone dans les Hauts-de-Seine, classé aussi en 741J).

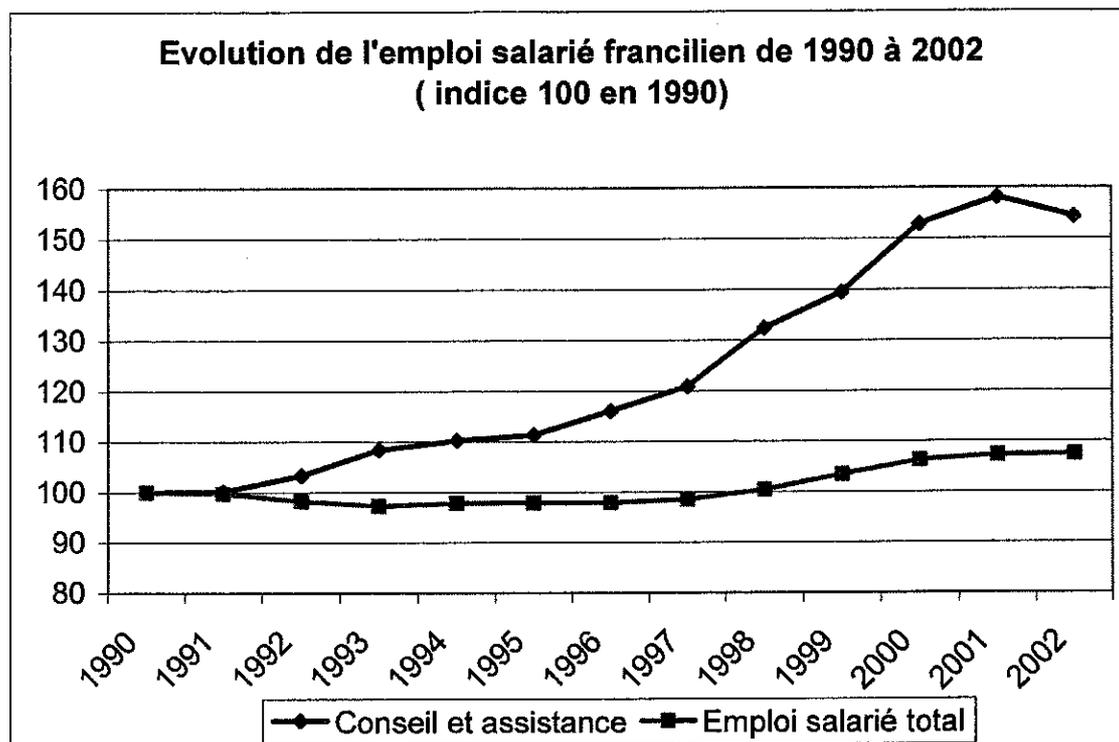
En outre, la période couverte (1990-2002) chevauche un important changement de nomenclature intervenu en 1993 : l'abandon de la NAP et l'adoption de la NAF. C'est à l'occasion de l'affectation des nouveaux codes qu'a été systématisé le classement des établissements selon les fonctions qui y sont exercées, indépendamment du code d'activité principale de l'entreprise à laquelle ils sont rattachés. Pour les seules industries métallurgiques de la région d'Ile-de-France (environ la moitié de l'industrie manufacturière régionale), la perte apparente d'effectifs salariés à ce titre avait atteint près de 40 000 personnes. Les rétopolations en codes NAF ou NES n'ont pu redresser en totalité les changements intervenus.

Pour les seules entreprises industrielles des secteurs NES étudiés dans la partie précédente (NES E2, E3, F5 et F6), près de 500 établissements sont concernés et ils rassemblent entre 19 000 et 20 000 salariés. Cela démontre qu'au-delà des grands groupes facilement identifiables, cette pratique atteint de nombreux établissements de taille moyenne ou petite, rattachés à des entreprises qui ont séparé les fonctions de gestion et de production, soit entre divers sites de la région d'Ile-de-France, soit avec des sites en province.

C'est pourquoi l'étude de ce secteur, outre la constatation de la propension naturelle des économies avancées à externaliser les fonctions annexes à la production et à recourir de plus en plus à des prestataires extérieurs de haut niveau à même de leur assurer conseil et assistance, se doit de considérer aussi parmi les déterminants de la dynamique du secteur, les évolutions des secteurs industriels et celles des autres secteurs du tertiaire.

Dans ces conditions, les effectifs du secteur ont connu une très forte croissance en Ile-de-France, étant passés de 415 000 emplois en 1990 à 507 000 en 1999, soit une progression de

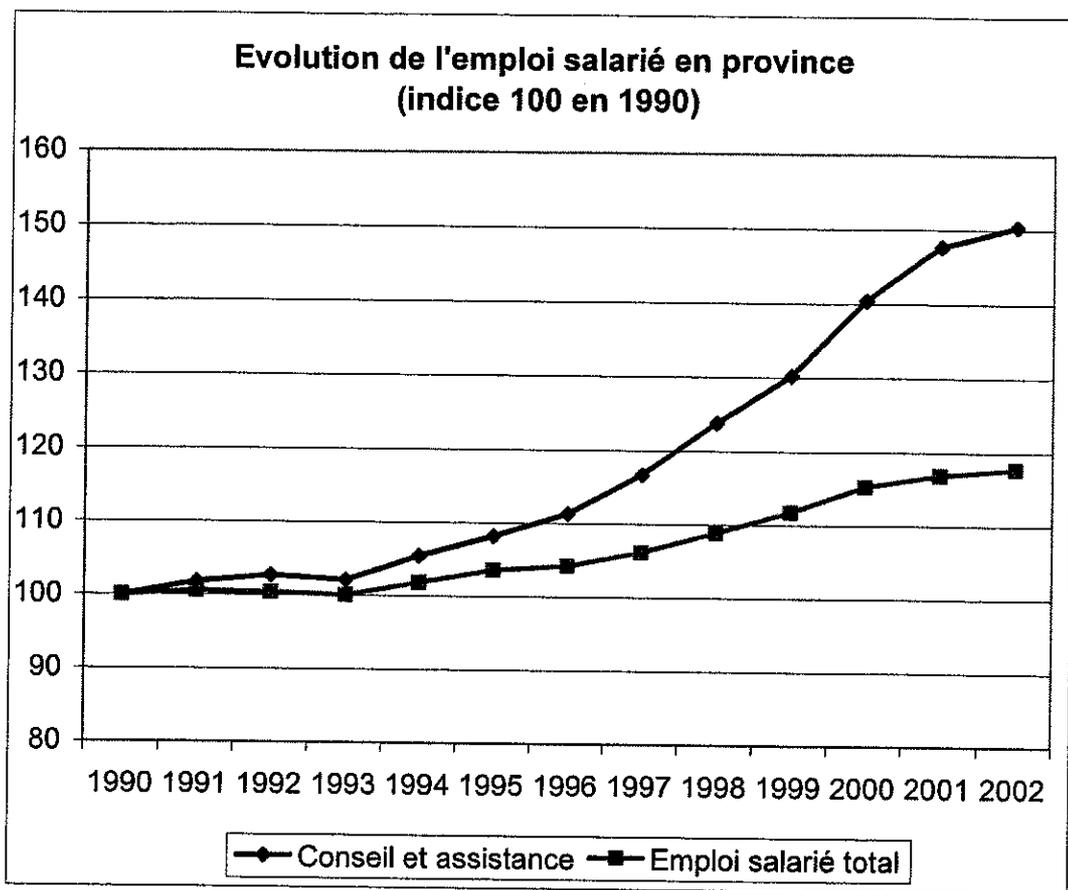
22 %, alors que l'emploi total n'a augmenté que de 5 % dans le même temps. A la fin des années 90, le secteur N2 était numériquement le premier secteur par l'effectif employé, avec plus de 10 % des effectifs salariés régionaux.



(Source : UNEDIC)

En province, la croissance de conseil et assistance a été également bien réelle, mais de manière moins spectaculaire. C'est donc bien en Ile-de-France que le phénomène s'est développé avec le plus d'ampleur tout au long de la décennie : pour ce secteur, l'emploi francilien a représenté pendant cette période entre 42 et 45 % de l'emploi métropolitain, pour une population active totale cinq fois moindre.

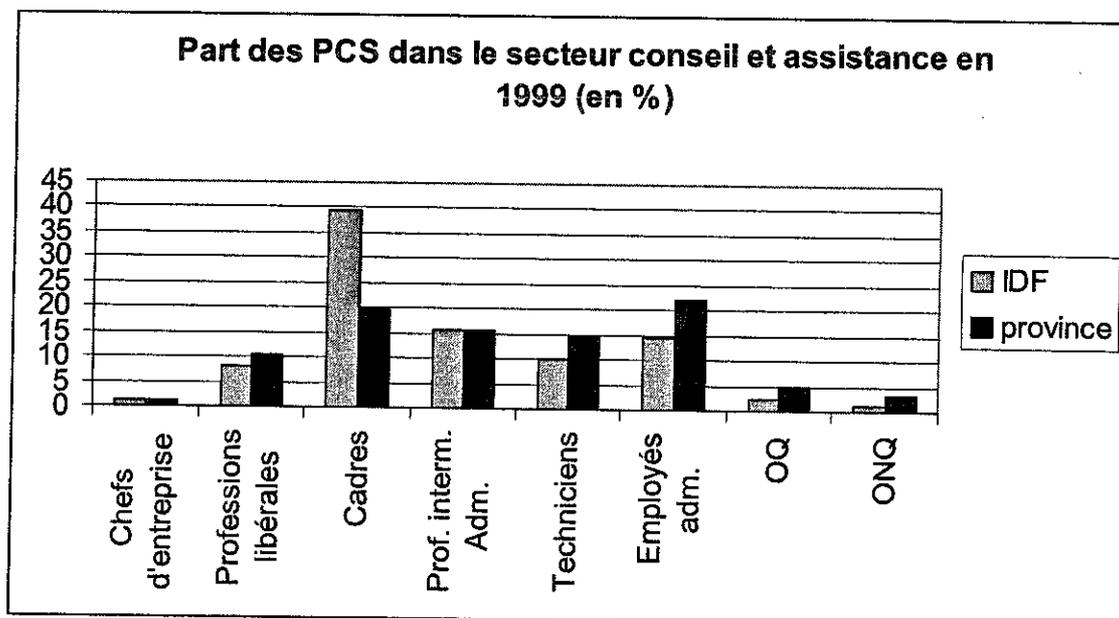
De 1997 à 2001, les effets combinés de la poursuite des tendances antérieures (développement de l'informatique distribuée dans les entreprises et les ménages, externalisation croissante) et de circonstances rendant nécessaire le recours à des informaticiens (adaptations des logiciels liés au passage de l'an 2000 et à l'adoption de l'euro) dans un climat d'euphorie conjoncturelle ont amplifié l'augmentation des effectifs. Ils ont continué de croître, et de manière encore plus rapide. L'année 2002 marque néanmoins un coup d'arrêt pour l'Ile-de-France, avec une diminution du nombre d'emplois dans ce secteur pour la première fois en 10 ans (-13 000 emplois salariés).



(Source : UNEDIC)

2. Evolution de la structure socio-démographique des emplois et comparaison avec la province

A - La PCS

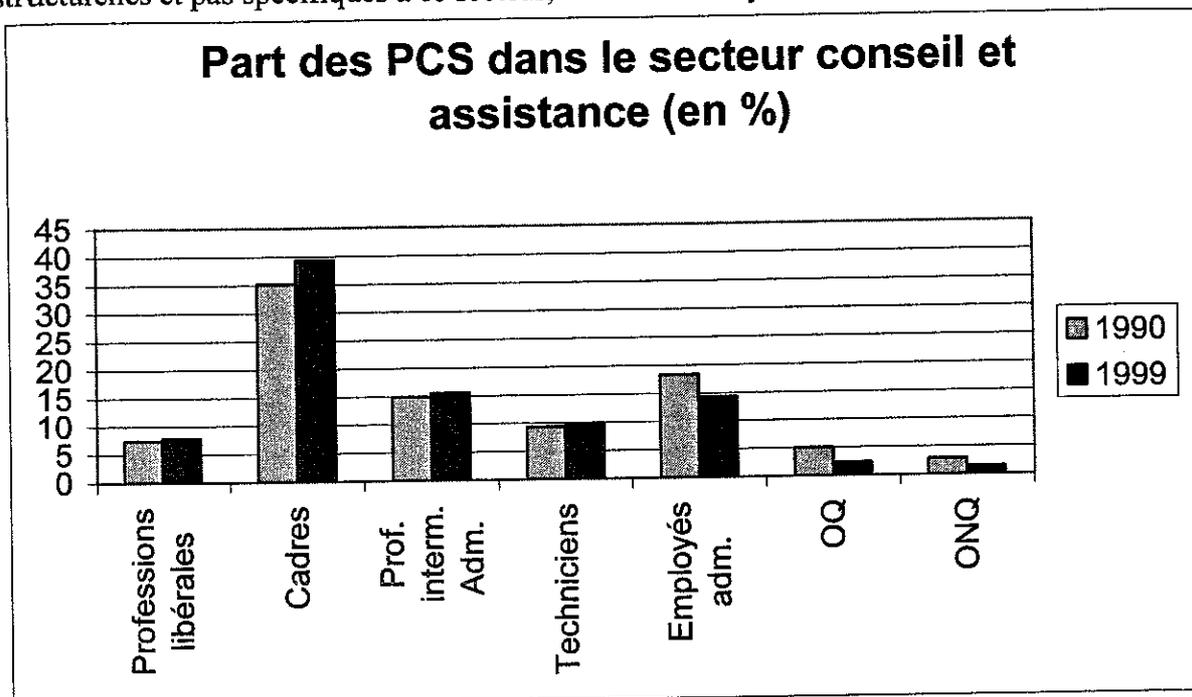


(Source : INSEE, RP99)

L'analyse par PCS met en évidence la prédominance de la catégorie des cadres dans l'emploi régional de ce secteur d'activité (près de 40 % des effectifs franciliens), et à l'inverse, la faible part des emplois d'ouvriers ou de techniciens.

La comparaison géographique révèle une surreprésentation des cadres en Ile-de-France par rapport aux régions de province, où leur proportion s'établit en moyenne à 20 %. Toutefois, la place tenue par les employés administratifs et les techniciens, comme par les ouvriers, est plus élevée en dehors de la région parisienne.

On observe ainsi d'importantes différences catégorielles Ile-de-France/province. Elles sont structurelles et pas spécifiques à ce secteur, mais elle sont y fortement accentuées.

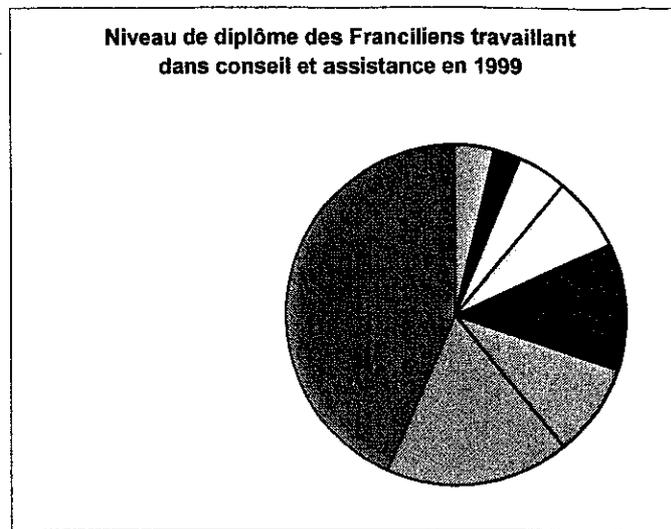
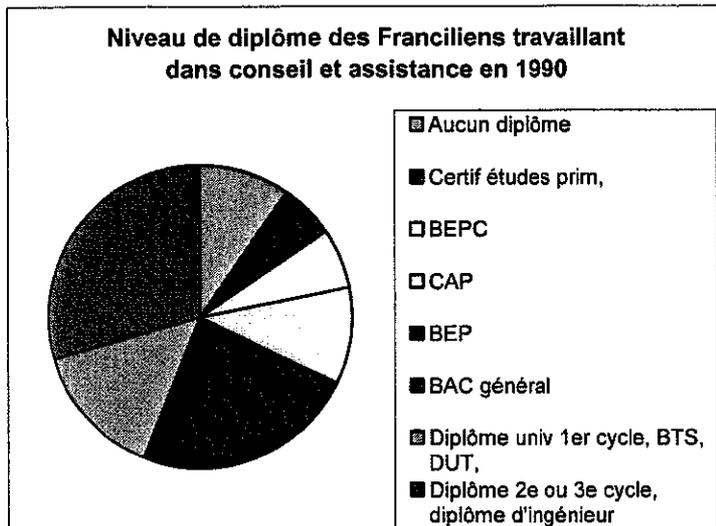


(Source : INSEE, RP90 et 99)

L'évolution de ces qualifications et de ces professions entre les deux recensements de 1990 et de 1999 fait ressortir un glissement général vers les catégories les plus qualifiées, avec la progression des cadres et la diminution du nombre d'employés administratifs. Cette tendance à la qualification croissante est commune à d'autres secteurs d'activité et montre la professionnalisation et le dynamisme du secteur. Déjà faible au début de la période, la proportion d'ouvriers s'est encore réduite, ce qui peut être considéré comme illustrant la spécialisation accrue de ces établissements dans les activités tertiaires.

B - Le diplôme

Les analyses par diplôme, sur la base des deux recensements, montrent d'une façon générale la progression des catégories les plus qualifiées durant les années 90, avec des emplois occupés par des individus ayant des diplômes de plus en plus élevés. Le domaine conseil et assistance n'échappe pas à cette tendance ; entre 1990 et 1999, l'augmentation du niveau de diplôme des personnes qui y travaillent a été plus prononcée encore que dans l'ensemble des emplois.

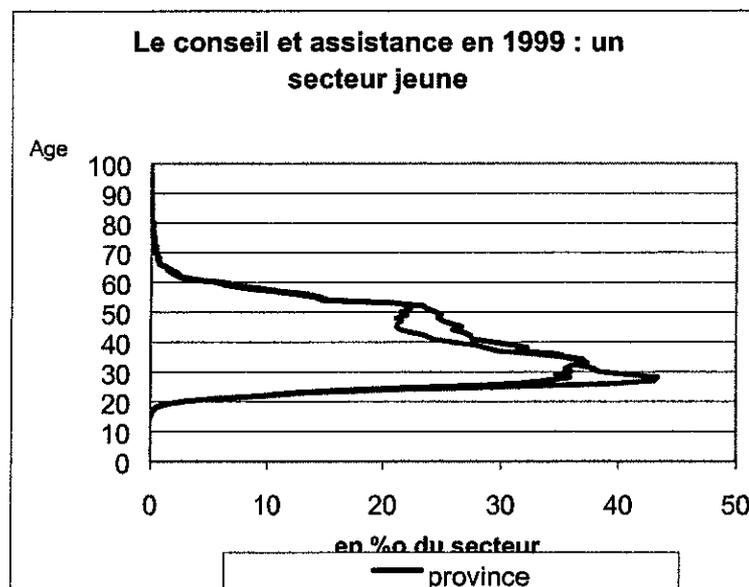


(en rouge clair : personnes titulaires d'un bac pro, bac technique ou d'un brevet professionnel)
 (Source : INSEE, RP90 et 99)

Ainsi, le nombre de personnes ayant atteint un niveau de formation supérieur ou égal à bac+2 y a progressé de 70 % contre 58 % dans l'emploi total. Les hauts diplômes universitaires et les grandes écoles y représentent désormais une très forte proportion des emplois (43 % contre 30 % en 1990) tandis que les sans diplôme passent de 10 à 4 % de l'emploi du secteur.

Un tel constat est tout à fait en ligne avec l'accroissement de la proportion de cadres dans ce secteur. Ces domaines, nouvelles technologies et administration d'entreprises dans le cadre de la mondialisation, doivent avoir recours à des personnes hautement qualifiées à même de faire face aux développements et aux mutations à venir.

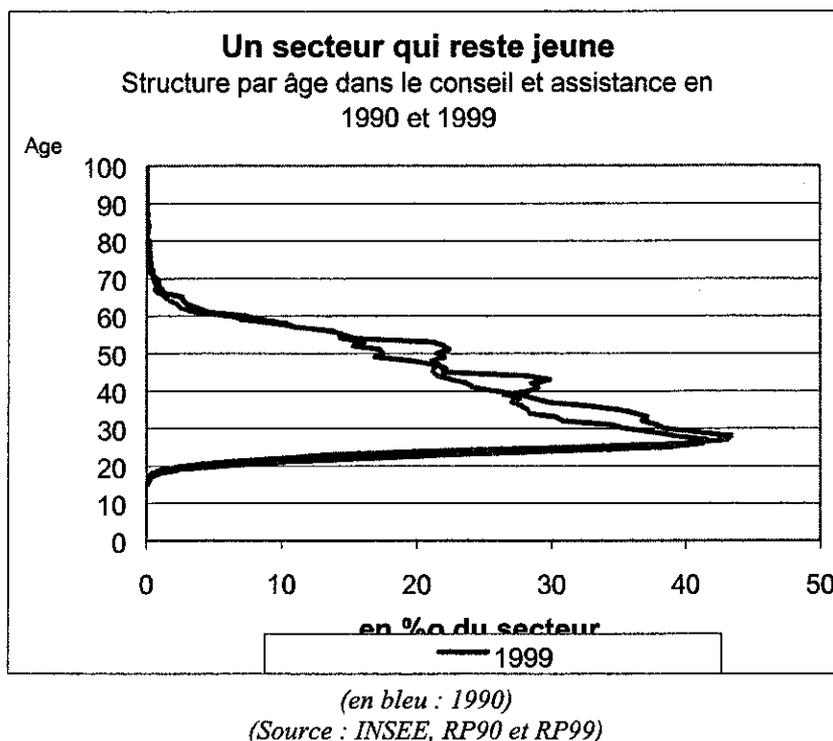
C - L'âge



(en rouge, l'IDF)
 (Source : INSEE, RP99)

Les activités du conseil et assistance, pris dans leur ensemble et quelle que soit la région étudiée, regroupent plus de jeunes que la moyenne de l'économie. Cela est dû à la fois à l'influence d'une organisation qui a massivement recours à de jeunes collaborateurs et à la croissance des effectifs à la fin des années 90.

En Ile-de-France, la proportion de jeunes est encore accentuée : la part importante prise par les trentenaires dans la pyramide des âges y laisse moins de place aux tranches d'âge plus élevées.



Une comparaison avec les chiffres de 1990 révèle un simple décalage de la pyramide vers le haut, signe d'un vieillissement. Cela n'empêche pas conseil et assistance de rester un domaine particulièrement jeune avec de fortes proportions d'employés de moins de 40 ans. Recrutés à la fin des années 90, les jeunes diplômés ont environ la trentaine en 1999 et, pour une bonne part, n'ont pas connu de mobilité vers l'extérieur.

Depuis 2000-2001, malgré un nombre plus élevé de jeunes diplômés arrivant sur le marché du travail, les recrutements se sont ralentis.

3. Analyse des sous-secteurs

A - Description générale

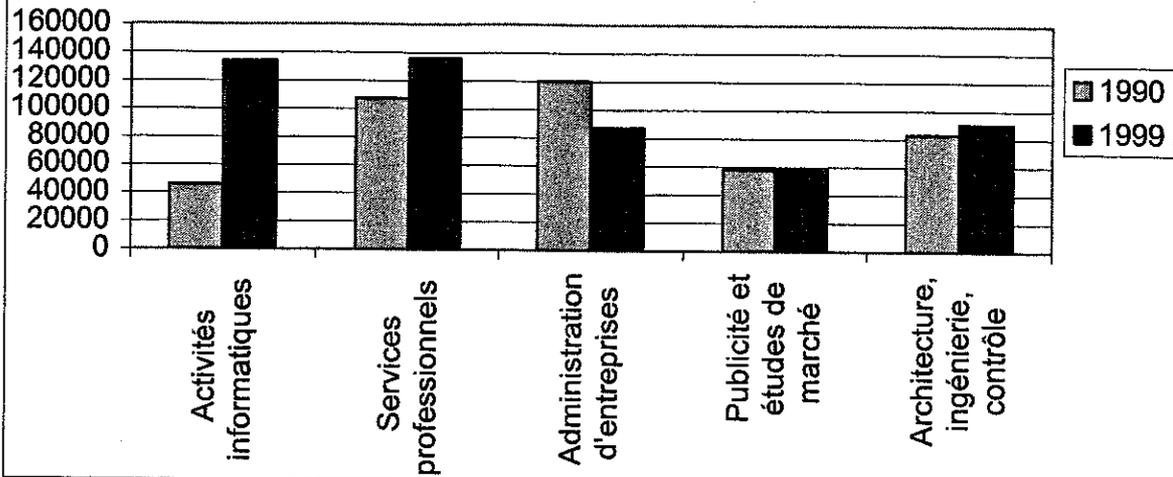
Le groupe de travail constitué pour l'étude de ce secteur a tenté de détailler ces évolutions en fonction des cinq sous-secteurs dont il est composé : activités informatiques, services professionnels, administration d'entreprises, publicité et études de marché, et architecture ingénierie.

Une analyse approfondie montre ainsi que ce sont surtout les activités informatiques qui ont contribué au développement général du secteur : de 46 000 emplois en 1990, les effectifs ont été multipliés par trois en neuf ans, atteignant 134 000 en 1999. Ils sont ainsi passés de 10 à 25 % de l'emploi total du secteur N2 en moins de 10 ans.

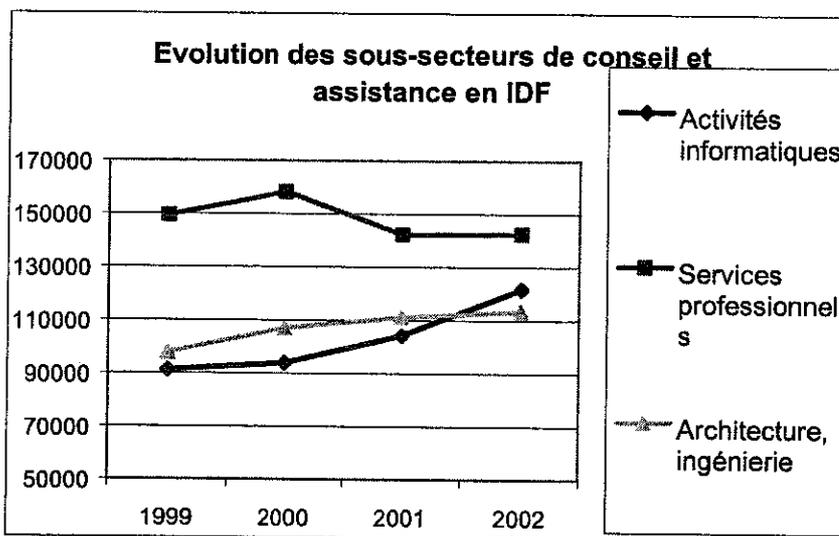
Les causes de cette progression ont été évoquées plus haut : boom des nouvelles technologies, notamment dans l'informatique et les télécommunications, avec la généralisation des micro-ordinateurs, et causes conjoncturelles. Ces mutations ont créé de nombreux emplois à pourvoir.

En revanche, le sous-secteur qui a le plus souffert est celui des administrations d'entreprises : il a perdu 27 % de ses effectifs sur la même période (- 33 000 emplois), ce qui doit être mis en relation avec les difficultés concomitantes des secteurs industriels. La structure même des emplois de conseil et assistance (NES N2) s'est de ce fait modifiée.

Nombre d'emplois dans conseil et assistance : le boom de l'informatique dans les années 90

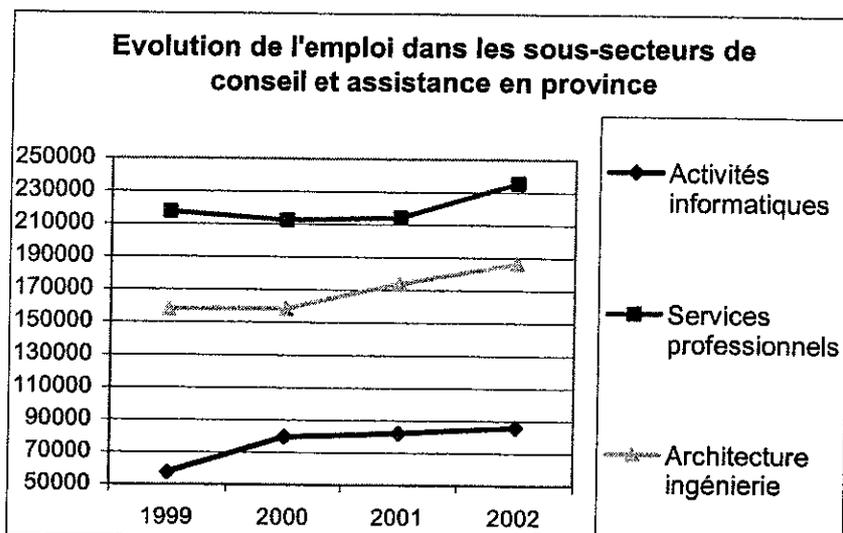


(Source : INSEE, RP90 et RP99)

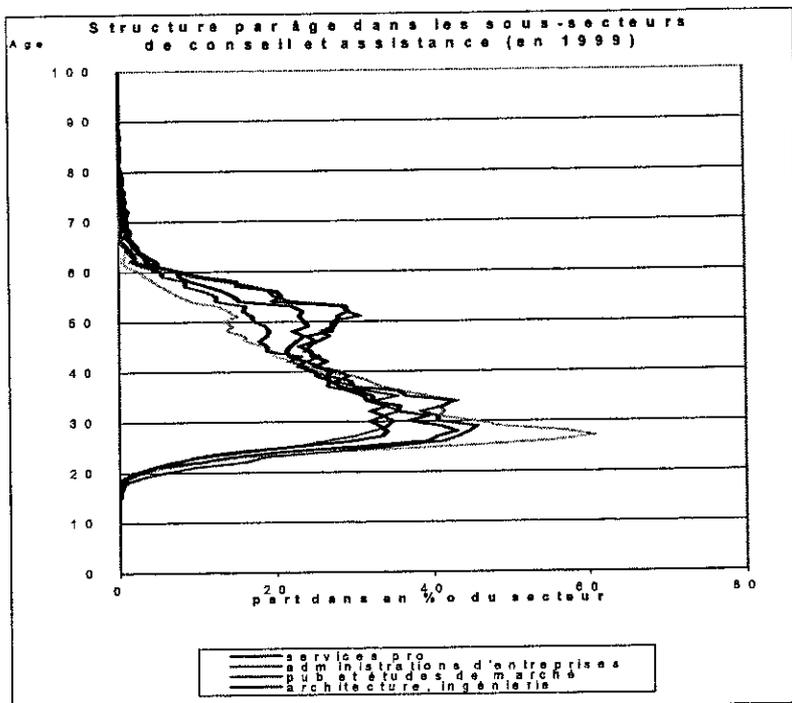


(Source : INSEE, enquête emploi annuelle)

Depuis 1999, les activités informatiques poursuivent leur ascension, tandis que les deux autres grands sous-secteurs (services professionnels et architecture ingénierie) voient leur progression infléchie, voire ralentie pour les services professionnels, qui stagnent depuis 2001. Ces essoufflements seraient-ils les signes avant-coureurs du coup d'arrêt subi par l'ensemble du domaine en 2002-2003 ? En province en effet, si les activités informatiques présentent une croissance plus modérée sur la période, les deux autres sous-secteurs restent sur une dynamique de forte progression, qui ne semble pas se ralentir en 2002.



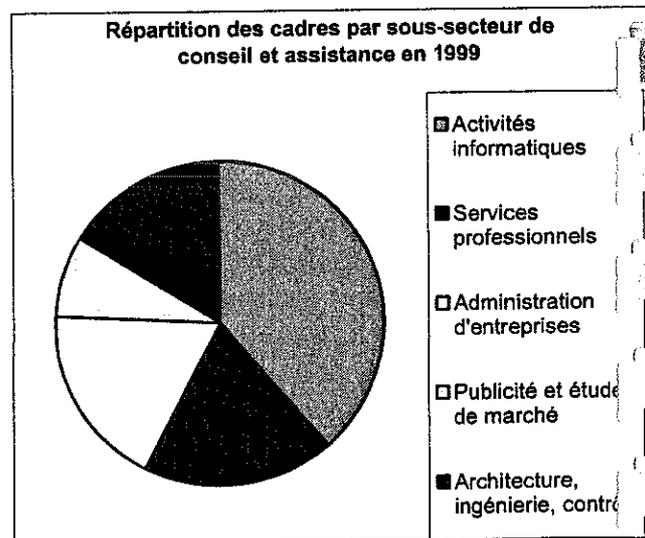
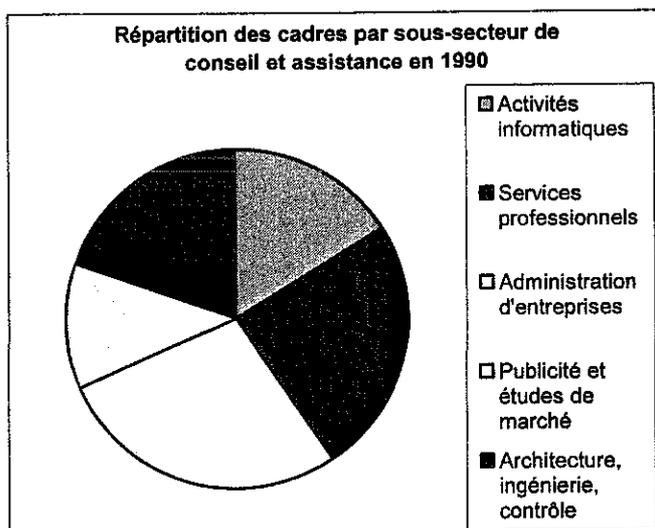
(Source : INSEE, enquête emploi annuelle)



(en orange, les activités informatiques)

(Source : INSEE, RP99)

En 1999, c'est le domaine des activités informatiques qui rassemblait la plus forte proportion de jeunes au sein de conseil et assistance, tout comme le champ de la publicité et des études de marché. A l'opposé, le sous-secteur de l'ingénierie et celui des administrations d'entreprises rassemblent des effectifs plus âgés, avec de fortes proportions de cinquantenaires, distribution qui est à mettre en relation avec les activités de sièges sociaux et de quartiers généraux qui en constituent une très grande part.



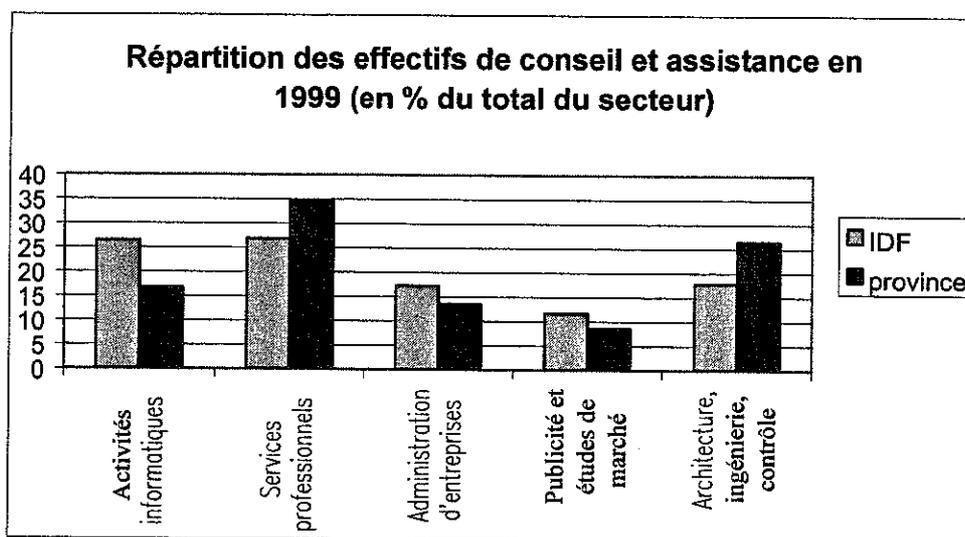
(Source : INSEE, RP90 et 99)

Une analyse transversale confirme ces constats quant à la régression de ce domaine et au développement de l'informatique, notamment lorsqu'on se place du point de vue des cadres, constituants essentiels de ce secteur et moteurs des activités.

La catégorie des cadres supérieurs, autrefois largement présente dans le secteur des administrations d'entreprises, y a diminué, et on la retrouve aujourd'hui massivement dans l'informatique.

Au cours de la période récente 1999-2002, les activités informatiques ont continué à afficher une progression remarquable en Ile-de-France, à l'inverse des services professionnels et des activités d'ingénierie. En province, l'emploi de ces deux secteurs est reparti à la hausse à partir de 2000.

Le ralentissement de l'évolution de l'emploi dans le secteur conseil et assistance serait donc moins dû à une crise de l'informatique qu'à la stagnation d'autres sous-secteurs. Toutefois, les chiffres encore provisoire de l'enquête emploi en continu 2002-03 indiqueraient une baisse des effectifs informatiques.



(Source : INSEE, RP99)

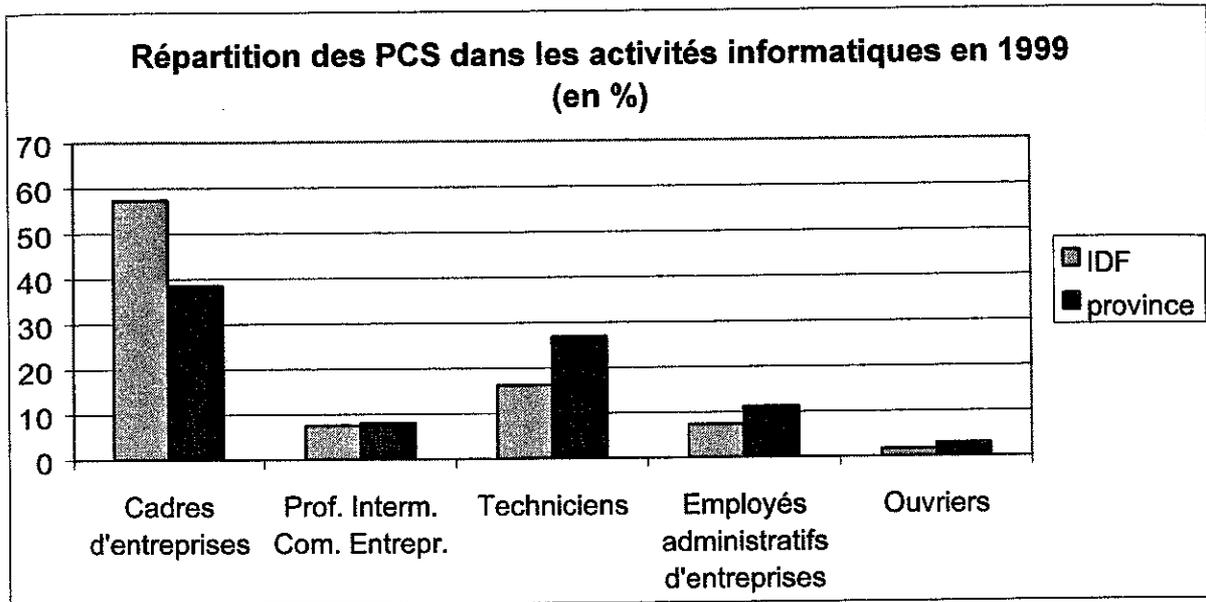
Les activités informatiques sont plus présentes en Ile-de-France que dans le reste du pays, ce qui tient au particularisme de la région, tournée vers les nouvelles technologies. Les administrations d'entreprises, bien qu'en déclin par rapport à 1990, sont également plus présentes qu'en province, ce qui est dû à la présence de nombreux pôles décisionnels dans la région capitale. A l'inverse, les services personnels et les activités d'architecture et d'ingénierie, qui ont des clientèles plus diffuses, ont davantage d'emplois hors d'Ile-de-France.

Représentant donc en 1999 un emploi sur quatre de conseil et assistance, avec un essor particulièrement important durant la dernière décennie, les activités informatiques sont ainsi apparues comme un champ pertinent à étudier plus en profondeur afin d'en déterminer plus précisément les principales caractéristiques et leur influence sur l'emploi global du secteur. Même raisonnement pour les services professionnels, qui ont progressé dans les années 90 et demeurent très dynamiques. Elles rassemblaient ainsi 25 % de l'emploi du secteur N2 en 1999.

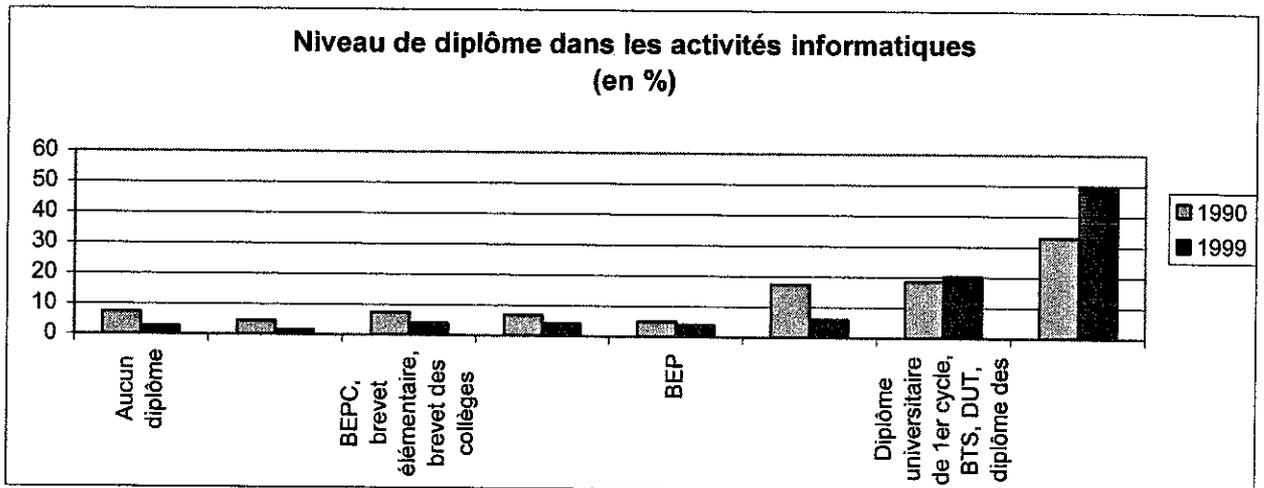
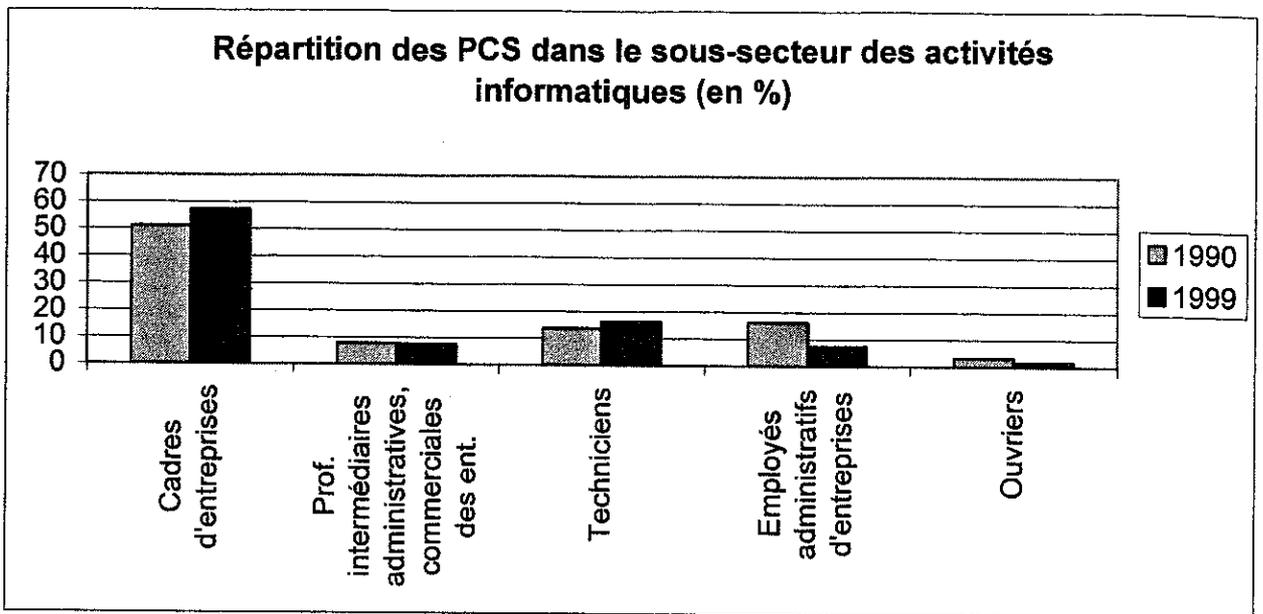
Enfin, l'architecture et ingénierie est constituée pour 2/3 d'activités regroupées sous le nom « études techniques et ingénierie », souvent en marge des activités de conseil. Le sous-groupe de travail a souhaité en savoir davantage sur ces emplois et a donc également retenu ce sous-secteur dans ses analyses.

B - Zoom sur les activités informatiques

En raison des évolutions intéressantes constatées sur ce secteur, celui-ci fera l'objet d'une étude plus poussée :

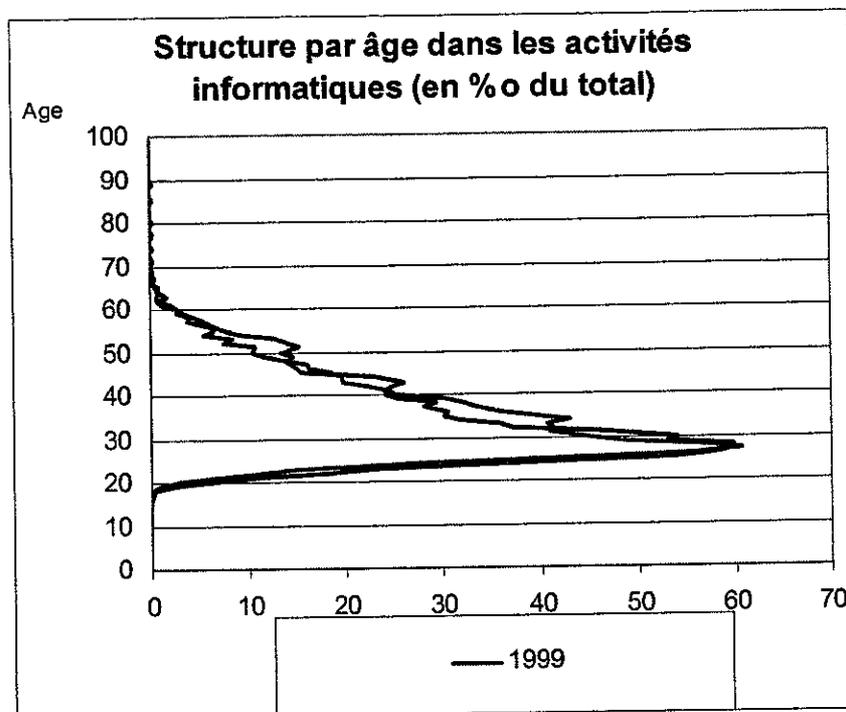


(Source : INSEE, RP99)



(Source : INSEE, RP90 et 99)

Les cadres constituent l'essentiel des emplois du champ, avec une proportion qui s'est accrue entre 1990 et 1999. La part des techniciens a également augmenté ; le nombre des employés administratifs a en revanche fortement baissé en 9 ans. Les emplois informatiques auraient donc gagné en qualification. Cela est confirmé par la répartition des diplômes : les titulaires de diplômes supérieurs au Bac sont beaucoup plus nombreux, notamment en ce qui concerne les études longues. On retrouve enfin la surqualification des emplois franciliens par rapport à l'ensemble du pays.



(en bleu : situation en 1990)
 (Source : INSEE, RP90 et 99)

L'informatique constitue toujours la branche la plus jeune de conseil et assistance, avec une très forte proportion de 25-30 ans. Ces individus correspondent généralement aux jeunes sortis des grandes écoles ou de formations poussées au cours des années 90, et qui ont été recrutés en masse par les entreprises pour disposer d'un personnel dynamique et qualifié, afin de répondre à la croissance du marché. Depuis 1990, l'ensemble des actifs occupés a certes vieilli, mais de manière beaucoup moins visible que d'autres secteurs du tertiaire.

4. Compléments d'analyse par l'approche métiers

Suite à ces conclusions, le groupe de travail a décidé de poursuivre l'étude par une approche transversale à travers les familles professionnelles, qui permet de mettre en parallèle l'évolution du marché du travail et celle du chômage, phénomène impossible à appréhender dans le cadre d'une analyse purement sectorielle, au prix toutefois de la perte du caractère exhaustif de l'analyse, puisque les métiers étudiés ne recourent pas forcément les activités de conseil.

Cette approche, ayant l'avantage de s'attarder sur les métiers spécifiques au conseil et assistance et d'en dresser des portraits précis, servira de point de départ aux analyses qualitatives dans le cadre des auditions menées auprès des organismes compétents.

Pour ce faire, le groupe s'est appuyé sur les résultats du recensement de 1999 et a réalisé des croisements métiers/secteurs (en utilisant la nomenclature des familles professionnelles en 84 postes) afin de déterminer quelles familles sont les mieux représentées au sein des sous-secteurs étudiés (activités informatiques, services professionnels, architecture et ingénierie).

- Dans les activités informatiques, la famille des informaticiens (code M0), concentre plus de la moitié des emplois (54,9 %). Elle constitue ainsi la principale famille dans le sous-secteur, puisque la deuxième plus représentée ne rassemble que 8 % des effectifs.
- Pour les services professionnels, la répartition entre les différentes familles professionnelles est plus homogène :

famille professionnelle	effectif dans le sous-secteur	part dans le sous-secteur
L5 CADRES ADMINIS., COMPTA. ET FINANCIERS	31097	22,9
P3 PROFESSIONNELS DU DROIT	18253	13,4
L4 TECHNICIENS DES SERVICES ADMINIS., COMPTA. ET FINANC.	14046	10,3
L0 SECRETAIRES	13280	9,8
L1 COMPTABLES	11733	8,6
M0 INFORMATIENS	7589	5,6

La famille des cadres administratifs comptables et financiers, avec plus d'un emploi sur cinq, apparaît importante à étudier, tout comme celle des professionnels du droit (et dans une moindre mesure, celle des techniciens des services administratifs comptables et financiers). Les autres familles, avec moins de 10 % de l'emploi du sous-secteur, semblent moins déterminantes.

➤ Enfin, concernant l'architecture et ingénierie :

famille professionnelle	effectif dans le sous-secteur	part dans le sous-secteur
N0 PERSONNELS D'ETUDE ET DE RECHERCHE	13420	14,8
B7 CADRES DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	11142	12,3
L5 CADRES ADMINIS., COMPTA. ET FINANCIERS	6200	6,9
B6 TECHNICIENS DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	6150	6,8
E2 TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE DES INDUS. DE PROCESS	5712	6,3
L0 SECRETAIRES	5598	6,2
M0 INFORMATIENS	5350	5,9
D6 TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE DES INDUST. MECA.	4996	5,5

Deux familles ressortent distinctement dans ce sous-secteur : les personnels d'étude et de recherche et les cadres du BTP, avec chacune plus de 10 % de l'emploi total.

Suite à ces résultats, le groupe a donc décidé de sélectionner cinq familles professionnelles qui seront analysées plus en profondeur. Il s'agit de celles qui sont le mieux représentées au sein de chaque sous-secteur :

- Informaticiens (code M0)
- Cadres administratifs comptables et financiers (code L5)
- Professionnels du droit (code P3)
- Personnels d'étude et de recherche (code N0)
- Cadres du bâtiment et des travaux publics (code B7)

Il convient cependant de garder à l'esprit que ces métiers ne recourent pas nécessairement le secteur conseil et assistance de manière exhaustive : seuls les professionnels du droit sont massivement employés par ce secteur d'activité (plus des 3/4 du total de la famille). Pour le reste, c'est souvent moins de la moitié de l'effectif de la famille professionnelle qui travaille effectivement dans le sous-secteur :

- 42,6 % pour les informaticiens.
- 23,7 % pour les cadres administratifs comptables et financiers.
- 16,5 % pour les personnels d'études et de recherche.
- 27,9 % pour les cadres du BTP.

Analyses « métiers »

Problème méthodologique : écarts importants entre le recensement et l'enquête emploi de 1999 sur les effectifs de certaines FAP.

code	intitulé de la fap	RP99	EE99	écart EE/RP
M0	Informaticiens	202756	189024	-6,77
L5	Cadres administratifs comptables et financiers	179223	193296	7,85
P3	Professionnels du droit	24115	23601	-2,13
N0	Personnels d'étude et de recherche	119415	105233	-11,88
B7	Cadres du BTP	43002	32853	-23,60

Si l'écart est négligeable pour les professionnels du droit, il devient en revanche déjà significatif pour les cadres administratifs et les informaticiens. Le cas le plus problématique intervient dans le cas des cadres du BTP, famille à effectif réduit, ce qui rend l'erreur d'échantillonnage d'autant plus forte. Il devient alors peu aisé d'effectuer des évolutions sur plusieurs années à partir de 1999, si on prend le chiffre de l'enquête emploi, qui est moins précis que celui du recensement.

Les informaticiens (code M0)

Proportion d'actifs de cette FAP exerçant dans les sous-secteurs étudiés (N21, N22, N25)	42,6 %, essentiellement dans les activités informatiques (73501 emplois sur les 86000 recensés dans les trois sous-secteurs)
Evolution de la population active	Essor important entre 1990 et 1999 (+42 %), avec 163 000 emplois en 1999, soit presque la moitié des emplois métropolitains de cette famille. Entre 1999 et 2002, d'après l'enquête emploi, cette croissance continue, pour dépasser les 200 000 actifs à partir de 2001, mais semble ensuite stagner à partir de 2002.
Caractéristiques de la population active	Métier très jeune en général : la moitié des actifs occupés a moins de 35 ans. Cette proportion est à peine plus faible en province. Diplômés supérieurs à bac+2 en IdF : plus de 50 % (tous âges confondus). Jeunes largement plus diplômés qu'en province. Progression récente des formations universitaires de 3 ^{ème} cycle au détriment des cycles « courts » (BTS, DUT...)
Mouvements de main d'oeuvre	Solde entrées/sorties négatif à partir de 2002. En province, le solde demeure positif. Progression des entrées sur CDD en IdF. Diminution des démissions parmi les motifs de sorties. En province, la part des CDD reste stable, mais celle des CDI chute.
Evolution de la demande d'emploi	Nombre de demandeurs d'emploi/actifs stable jusqu'en 2001 (entre 3 et 4 %), puis brusque hausse à plus de 7 % en 2002. Taux plus élevés en province, passant des alentours de 6 % entre 1999 et 2001 à plus de 9 % en 2002. En IdF, nombre de DEFM multiplié par 4 entre 1999 et 2003. Légère baisse en 2004 (-14 %). Forte augmentation aussi en province, mais moins spectaculaire. Diminution moins significative entre 2003 et 2004 (-6 %).
Caractéristiques des demandeurs d'emploi	Progression du chômage des jeunes à partir de 2000. Part des moins de 25 ans cependant plus élevée en province. Moins de démissionnaires parmi les motifs d'inscription depuis 2001.
Equilibres offre/demande sur le marché du travail	Effrondement du taux de tension entre 1998 et 2003 en IdF. Jusqu'en 2002, il reste supérieur à celui de la province, mais les deux taux sont depuis équivalents. Légère remontée en IdF pour 2004. Les taux de tension sont particulièrement importants pour les niveaux de diplôme supérieurs à bac+2. Depuis 2000, le taux d'écoulement régresse plus vite en IdF qu'en province. Légère remontée là aussi en 2004.

Les cadres administratifs comptables et financiers (code L5)

Proportion d'actifs de cette FAP exerçant dans les sous-secteurs étudiés (N21, N22, N25)	23,7 % : ils se concentrent essentiellement dans les services professionnels (31000 emplois en 1999 sur les 136 000 du sous-secteur)
Evolution de la population active	155 000 emplois en 1999. L'IdF représente près de la moitié des emplois métropolitains (46,4 %). Stagnation entre 1990 et 1999 (-1 %). En province, légère hausse (+0,9 %). Depuis 1999, augmentation régulière en IdF selon l'enquête emploi, mais stagnation à partir de 2001-02.
Caractéristiques de la population active	Plus de jeunes en IdF (13,6 % de moins de 30 ans contre 7,4 % en province), emplois mieux qualifiés (57,8 % de diplômés supérieurs à bac+2 contre 45,2 % en province). Femmes mieux représentées en IdF.
Mouvements de main d'oeuvre	Plus importants en IdF : 39 278 entrées en 2002 contre 18 437 en province. Solde positif entre 2000 et 2002 en IdF, mais négatif en province. Entrées sur CDI plus fortes en province (61%) qu'en IDF (55%).
Evolution de la demande d'emploi	Baisse du nombre de DEFM jusqu'en 2000, puis à nouveau forte progression jusqu'en 2003 (21500 demandeurs d'emploi, chiffre multiplié par 2 en 3 ans). Le rapport DEFM/actifs reste plutôt bas (4-5 %), mais monte à 7,7 % en 2002. En province, même augmentation des DEFM entre 2000 et 2003 (+61 %) et rapport DEFM/actifs globalement plus élevé (toujours au-dessus de 8 %).
Caractéristiques des demandeurs d'emploi	La part des chômeurs de longue durée remonte en 2003 (28,9%). Chômage des jeunes plus important en province. Hausse rapide du nombre de demandeurs détenant un diplôme supérieur à bac+2 (chiffre multiplié par 2,2 entre 2000 et 2003, +70 % en province).
Equilibres offre/demande sur le marché du travail	Taux de tension en baisse régulière depuis 2000. En province, diminution moins forte : tension désormais plus élevée qu'en IdF (0,31 contre 0,23). Tensions très basses surtout pour les niveaux de diplôme supérieurs à bac+2 : forte concentration des demandes à ce niveau de diplôme. Baisse du taux d'écoulement, passant de 62,6 % en 2000 à 53,8 % en 2003.

Les personnels d'études et de recherche (N0)

Proportion d'actifs de cette FAP exerçant dans les sous-secteurs étudiés (N21, N22, N25)	16,5 %, dont 13400 dans l'architecture et ingénierie (2200 dans les services professionnels, et 4100 dans l'informatique)
Evolution de la population active	Part de l'emploi francilien dans l'emploi métropolitain en baisse (45 % en 1990 à 40 % en 1999). Gain de 13000 emplois entre 1990 et 1999, soit une progression de 16 %. Mais sur le total métropolitain, la province réalise 3/4 des gains d'emplois entre 1990 et 1999. Depuis 1999, effectifs en stagnation en IdF (enquête emploi)
Caractéristiques de la population active	90 % sont salariés. Environ 3/4 sont des salariés du privé (CDI). Famille plus jeune en province qu'en IdF. Emplois ultra-qualifiés (88 % de diplômés supérieurs à bac+2, même chiffre en province).
Mouvements de main d'oeuvre	Solde toujours positif. Forte progression des entrées en 2001 puis retombée en 2002. En province, solde entrées-sorties encore plus favorable.
Evolution de la demande d'emploi	Diminution de nombre de demandes jusqu'en 2000 puis nouvelle hausse entre 2000 et 2003. Même tendance en province, mais de manière beaucoup plus forte.
Caractéristiques des demandeurs d'emploi	Surreprésentation des femmes et des jeunes diplômés. Chômage de longue durée moins important que la moyenne.
Equilibres offre/demande sur le marché du travail	Tensions plus faibles en province qu'en IdF (volume d'offres équivalent, mais demande d'emploi trois fois plus élevée). Le taux de tension diminue régulièrement depuis 2000, aussi bien en IdF qu'en province.

Les professionnels du droit (P3)

Proportion d'actifs de cette FAP exerçant dans les sous-secteurs étudiés (N21, N22, N25)	76,6 %, quasiment tous concentrés dans les services professionnels (moins d'1 % seulement dans les deux autres sous-secteurs) Les autres actifs de cette FAP exercent essentiellement dans le secteur de l'administration publique.
Evolution de la population active	Bonne progression des effectifs entre 1990 et 1999 (+53 %), supérieure à la province (+30 %). En IdF, entre 2000 et 2002, baisse des effectifs d'après l'enquête emploi (-7000 emplois).
Caractéristiques de la population active	En 1999, forte proportion de non-salariés (4 emplois sur 5), mais la part des salariés progresse depuis 1990 (on passe de 14,1 % à 20,8 %). La part des moins de 30 reste stable. La part des plus de 50 ans s'amointrit entre 1982 et 1999 (on passe de 38 % à 26 %). Emplois surqualifiés (93 % de diplômés supérieurs à bac+2 en 1999).
Mouvements de main d'oeuvre	
Evolution de la demande d'emploi	Le nombre de DEFM augmente à nouveau depuis 2000 (+47 % sur la période 2000-03), après une diminution entre 1997 et 2000. Rapport DEFM/actifs plus élevé que la moyenne (>10 %). Après une baisse à 9,5 % en 2000, ce taux remonte à 15 % en 2002.
Caractéristiques des demandeurs d'emploi	Très forte proportion de diplômés supérieurs à bac+2 (93,7 % en 2003). Chômage de longue durée moins important qu'en province. Ce taux régresse entre 2000 et 2002, avant de remonter en 2003. Faible part des jeunes (5 % en 2003), et diminution constante depuis 1996. Cette proportion est plus forte en province.
Equilibres offre/demande sur le marché du travail	La part des offres de plus de 6 mois décroît : elle est inférieure à la moyenne. Les demandes s'écoulent moins bien depuis 2000 : on passe de 63,6 % à 55,6 % en 2003. L'indicateur de tension évolue peu, mais reste bas (ne dépasse pas 0,15). Il est encore plus faible en province, mais tend à rejoindre celui de l'IdF depuis 1999.

Cadres du bâtiment et travaux publics (B7)

Proportion d'actifs de cette FAP exerçant dans les sous-secteurs étudiés (N21, N22, N25)	27,9 %, essentiellement dans l'architecture ingénierie.
Evolution de la population active	L'IdF représente 26 % des emplois métropolitains pour cette Fap, ce qui est peu pour un métier de cadre (le poids moyen des cadres franciliens sur l'ensemble des cadres français est 38 %). Perte d'emplois sur la période 1990-99 (-23 %), plus important qu'en province (-13 %).
Caractéristiques de la population active	Très peu de femmes (9 %). Fap vieillissante : en 1999, près de la moitié des individus avaient plus de 45 ans. 18 % de non salariés contre 14 % en province. La moitié des emplois ont un niveau de formation inférieur ou égal au Bac, ce qui est peu pour un métier de cadre (cette part atteint 64 % en province). Jeunes surqualifiés par rapport à leur aînés (en IdF, la proportion de diplômés inférieurs au Bac tombe à 25 % pour les moins de 30 ans).
Mouvements de main d'oeuvre	Le solde entrées-sorties, négatif jusqu'en 1999, tourne autour de l'équilibre depuis 2001 (-91 en 2001, +71 en 2002). La part des entrées sur CDI progresse au détriment de celles des entrées sur CDD qui diminue.
Evolution de la demande d'emploi	Après une diminution de 40 % entre 1996 et 2000, le nombre de DEFM remonte entre 2000 et 2003 (+31 %). Le rapport DEFM/actifs chute en IdF à partir de 1998, puis se stabilise depuis 2000. En province, cette baisse est moins franche.
Caractéristiques des demandeurs d'emploi	Très peu de jeunes (moins de 3 %). En revanche, forte proportion de chômeurs de plus de 50 ans et de chômeurs de longue durée (>25 %). En 2003, à peine plus de la moitié des DEFM (53,5 %) détenait un diplôme supérieur à bac+2. Ce chiffre tombe à 36 % en province. Le chômage des jeunes y est en revanche plus fréquent (5,5 % en 2003).
Equilibres offre/demande sur le marché du travail	Depuis 2000, l'IdF décroche avec un nombre d'offres stagnant alors que celui de province continue à progresser. Après être monté à 0,45 en 2000, le taux de tension francilien replonge à 0,31 en 2002, mais remonte néanmoins à 0,38 en 2003. Idem en province, avec cependant des taux plus élevés (0,47 en 2003). Seul le niveau de formation égal à bac+2 présente une tension importante, qui s'effondre cependant en 2000-01. Les autres niveaux de formation ont un taux de tension inférieur à 0,5.

A l'issue de ces analyses, on retiendra le dynamisme des activités informatiques, qui ont largement contribué à la progression remarquable observée pour le secteur dans les années 90. Or, c'est justement la famille des informaticiens qui connaît depuis 2002 une conjoncture pessimiste. Le passage à l'an 2000 et à l'euro en 2002, s'ils ont pu expliquer les nombreux recrutements effectués dans ce créneau à cette époque, appartiennent aujourd'hui au passé. Il existe désormais un stock important de demandeurs d'emploi pour ce métier, avec un marché du travail qui leur est de plus en plus défavorable. Diverses hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette situation : les organismes de formation auraient continué à former massivement des jeunes au début des années 2000, en dépit de l'infléchissement prévisible des recrutements (fin de la bulle informatique). La raréfaction des offres proposées à partir de 2002, notamment pour les emplois les plus qualifiés, a précipité sur le marché du travail un grand nombre de ces jeunes actifs, qui viennent grossir les rangs des chômeurs.

On notera également pour certaines activités une évolution moins dynamique en Ile-de-France qu'en province. C'est le cas des études et de la recherche, où les effectifs franciliens sont proportionnellement plus âgés que le reste de la France. La province semblerait sur ce point plus attirante pour les jeunes, qui apportent avec eux leur bagage technique et leurs diplômes. Phénomène identique chez les cadres du BTP, caractérisés par un moins positionnement de l'Ile-de-France. Cette analyse rejoint la dynamique constatée sur l'architecture ingénierie, un des secteurs regroupant les effectifs les plus âgés.

Il s'agit cependant de relativiser la crise connue par le conseil et assistance depuis 2002, qui affiche effectivement de moins bonnes progressions comparativement à la situation des années 1999-2002, où le développement des technologies de l'information avait dopé l'emploi de ce secteur. L'essoufflement constaté aujourd'hui est moins une crise qu'un retour à la normale après la forte croissance enregistrée.

LE SECTEUR "SANTÉ, ACTION SOCIALE" L'AIDE A DOMICILE

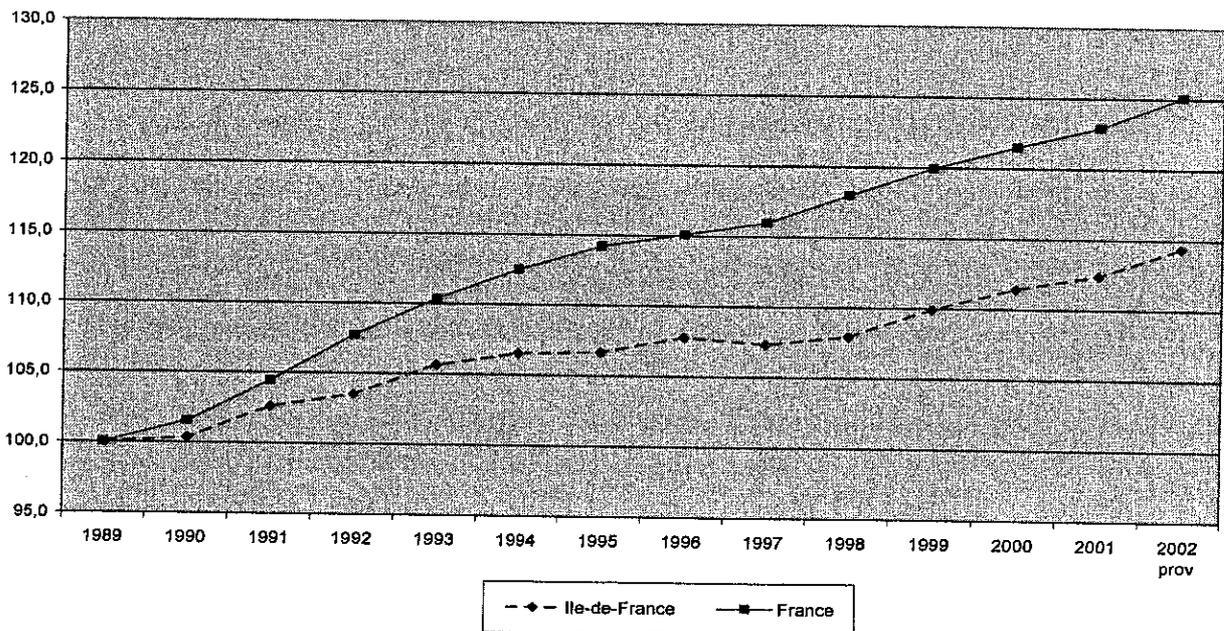
1. Un nombre d'emplois inférieur à l'importance démographique de la région

Au recensement de 1999, 449 000 personnes occupaient un emploi dans le secteur "santé, action sociale" en Ile-de-France, soit 16,9 % des effectifs de France métropolitaine.

Si l'on admet qu'il doit exister une forte corrélation entre l'importance de la population totale habitant un territoire et le volume des emplois dans ce secteur d'activité, au coeur des services à la personne, le nombre des emplois franciliens peut être jugé plutôt faible, puisque la population de la région, au recensement de 1999, représentait 18,7 % de la population de France métropolitaine.

Le déficit relatif de l'emploi francilien dans ce secteur est récent. Il n'existait pas au début des années quatre-vingt-dix. Mais on constate qu'entre 1990 et fin 2002, l'augmentation de l'emploi salarié¹³ dans ce secteur a été moins prononcée en Ile-de-France qu'en France métropolitaine, alors que, sur la même période, les évolutions de population ont été presque identiques.

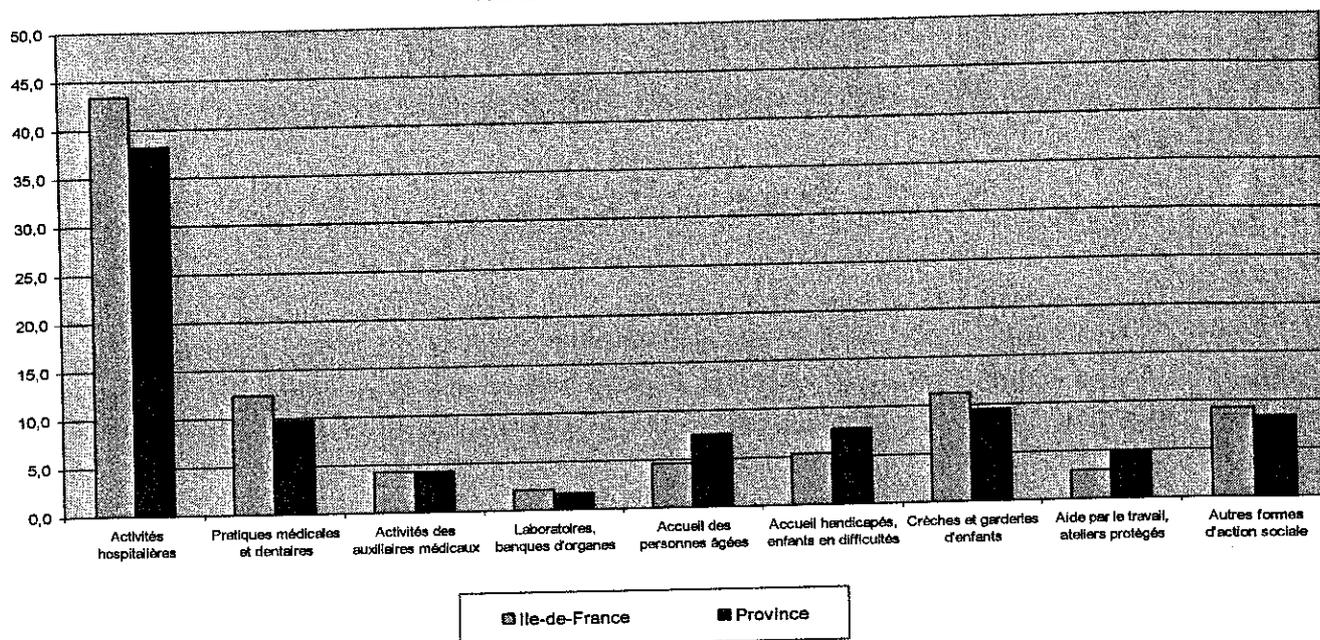
Evolution des effectifs salariés dans le secteur "santé, action sociale" entre 1989 et 2002.
Source Insee



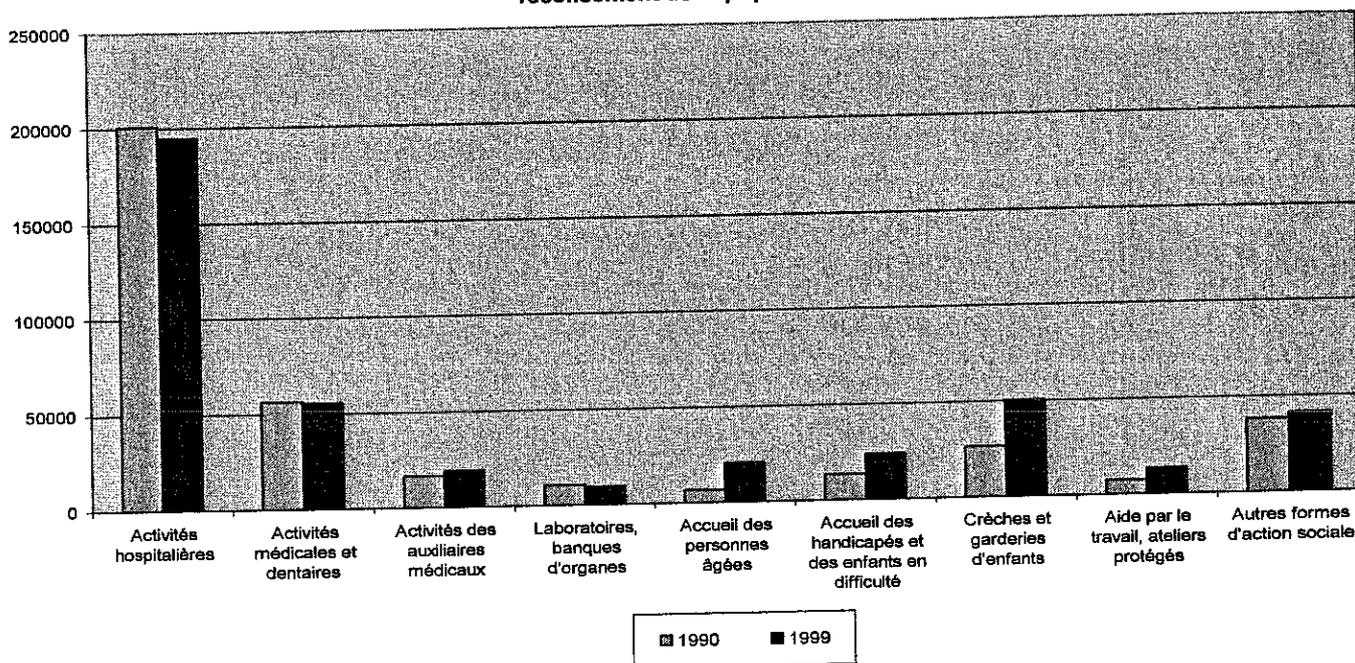
L'examen des effectifs par sous-secteur d'activité, à partir des données du recensement, permet de porter un diagnostic plus précis sur les activités où l'emploi francilien apparaît particulièrement peu développé par rapport à la province. Il s'agit, très clairement, de toutes les activités d'accueil des personnes en difficultés ou en situation de faible autonomie : personnes âgées, enfants en difficulté, personnes handicapées. L'emploi dans ces activités a connu un développement important entre 1990 et 1999, mais celui-ci n'a pas permis de rattraper la province.

¹³ L'examen des seuls emplois salariés ne prend pas en compte les évolutions de l'emploi pour les professions libérales, bien représentées dans ce secteur (médecins, dentistes, auxiliaires médicaux...). Les données du recensement font toutefois apparaître une relative stagnation des effectifs dans ces professions entre 1990 et 1999.

Répartition des actifs occupés par sous-secteur d'activité en 1999
 Source : recensement de la population



Evolution de la population active occupée résidant en Ile-de-France entre 1990 et 1999 Source : recensement de la population



A l'inverse, l'Ile-de-France conserve un volume d'emplois proportionnellement élevé dans d'autres activités : le secteur hospitalier, les activités médicales et dentaires, les laboratoires d'analyse (bien que dans tous ces secteurs on constate une légère baisse de l'emploi entre 1990 et 1999), ainsi que les crèches et garderies d'enfants, où l'évolution de l'emploi a, elle, été très favorable d'un recensement à l'autre.

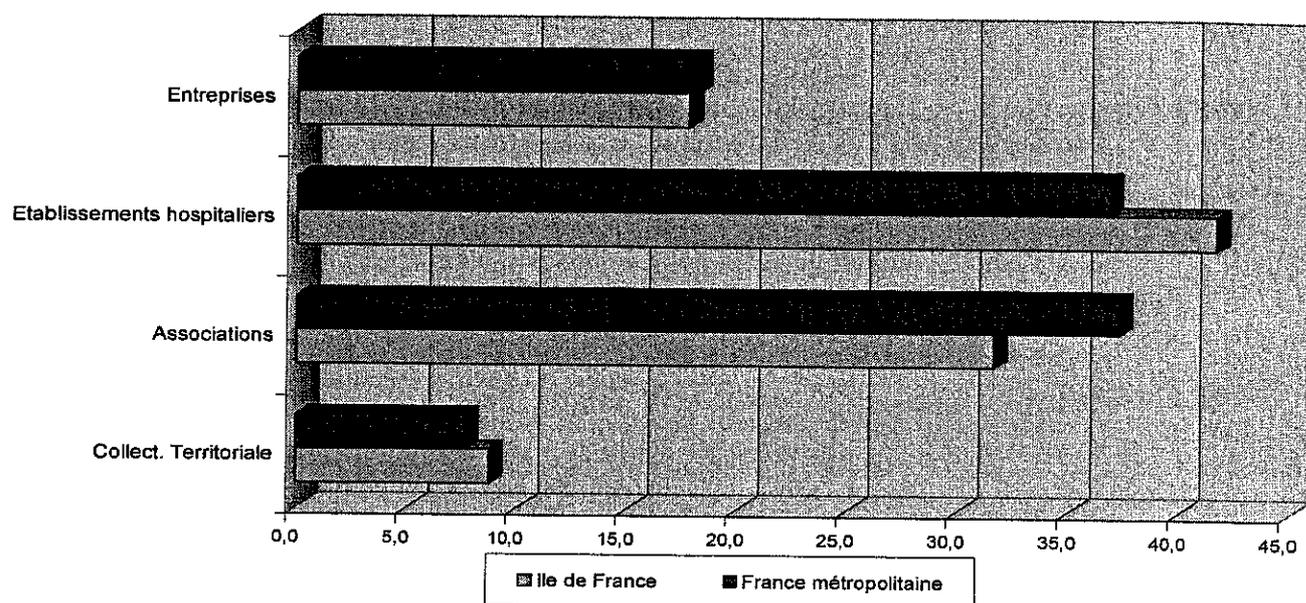
Ces différences entre l'Ile-de-France et la province dans la structure des emplois par activité se retrouvent si l'on s'intéresse au statut des employeurs des salariés du secteur.

Dans le champ des DADS¹⁴, plus de 40 % des salariés en poste à la fin de l'année 2002 travaillaient dans un établissement hospitalier (contre un peu plus de 35 % en France

¹⁴ On rappelle que la source DADS ne recense ni les agents de l'Etat, ni les personnes employées directement par des particuliers.

métropolitaine). A l'inverse, la proportion des salariés employés par une structure associative ne dépassait guère 30 % contre plus de 35 % en France métropolitaine. L'emploi dans les collectivités territoriales est assez bien représenté en Ile-de-France, alors que la proportion des emplois exercés dans une entreprise est légèrement inférieure à la moyenne nationale.

Répartition des salariés du secteur "santé, action sociale"
selon le statut de l'employeur au 31 12 2002
Source : DADS fichier au 12ème



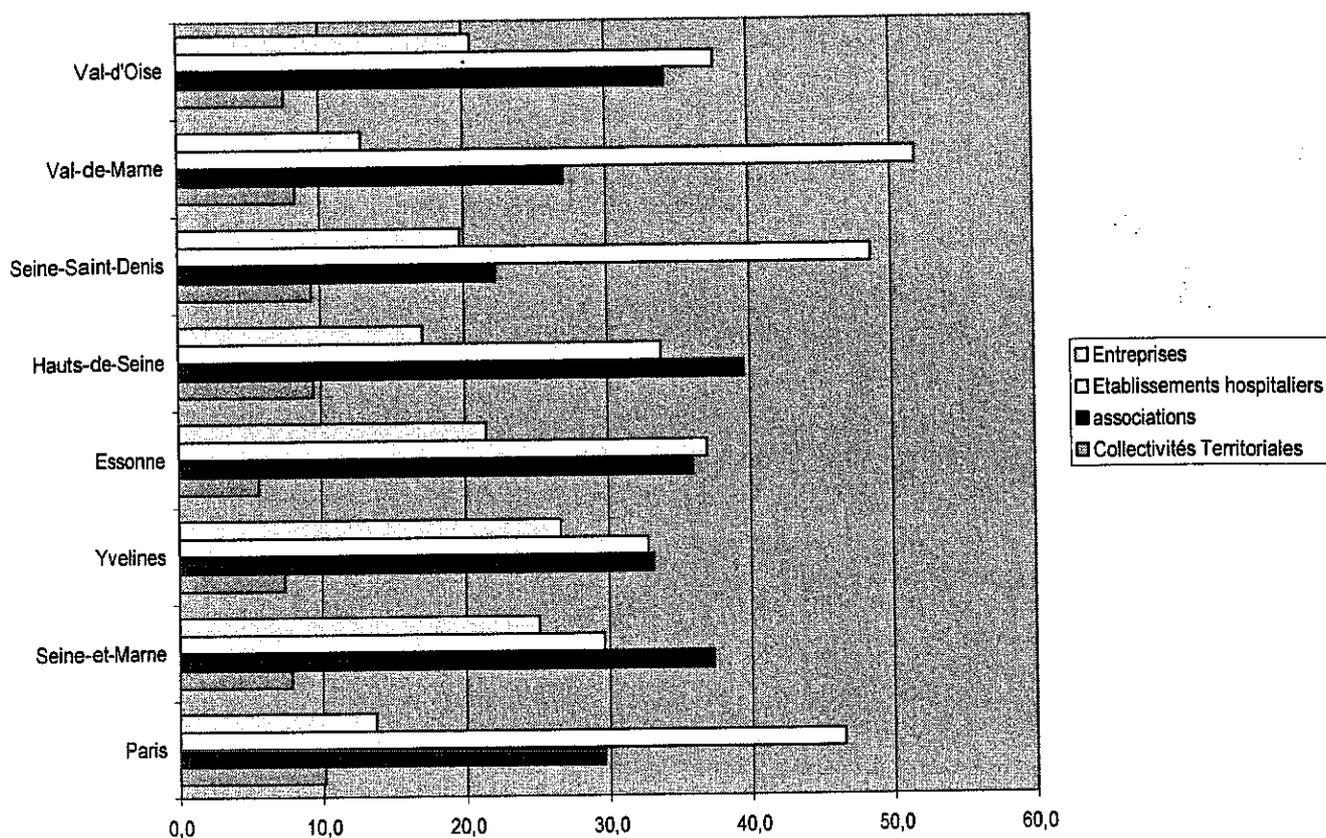
2. La localisation des activités et ses évolutions

Le secteur "santé action sociale" fait partie des quelques secteurs où l'emploi a poursuivi sa croissance à Paris depuis le début des années quatre-vingt-dix. Il se place même en deuxième position, après le "conseil et assistance", pour ce qui est des gains d'emplois salariés enregistrés entre 1990 et 2003 dans la capitale (+19 000).

Si Paris a donc continué à concentrer plus de 30 % de l'emploi salarié francilien du secteur, tout comme il y a dix ans, un net mouvement de diffusion de l'emploi sur l'ensemble du territoire et de déconcentration de la petite couronne vers la grande couronne est perceptible depuis le début des années quatre-vingt-dix. Ainsi, le département des Hauts-de-Seine a perdu des emplois salariés depuis 1990, alors que la Seine-et-Marne en a gagné 32 % et le Val-d'Oise 23 %.

Hors Paris, il y a donc un relatif équilibre dans la répartition de l'emploi salarié entre les départements, le Val-d'Oise restant, fin 2002, le département francilien qui regroupe le moins d'emplois (8,1 %), alors que le Val-de-Marne en regroupe 12,0 %.

Cet équilibre se réalise toutefois avec des structures d'emploi assez différentes d'un département à l'autre. A Paris, comme en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, dominent nettement les emplois du secteur hospitalier. Les emplois associatifs, tout comme ceux des établissements privés à but lucratif ont, à l'inverse, un poids plus important dans les départements de la grande couronne (notamment en Seine-et-Marne et dans les Yvelines). Enfin, le département des Hauts-de-Seine présente une structure de l'emploi atypique avec de nombreux emplois associatifs mais peu d'emplois d'établissements privés à but lucratif.



3. Des actifs un peu plus qualifiés qu'en province

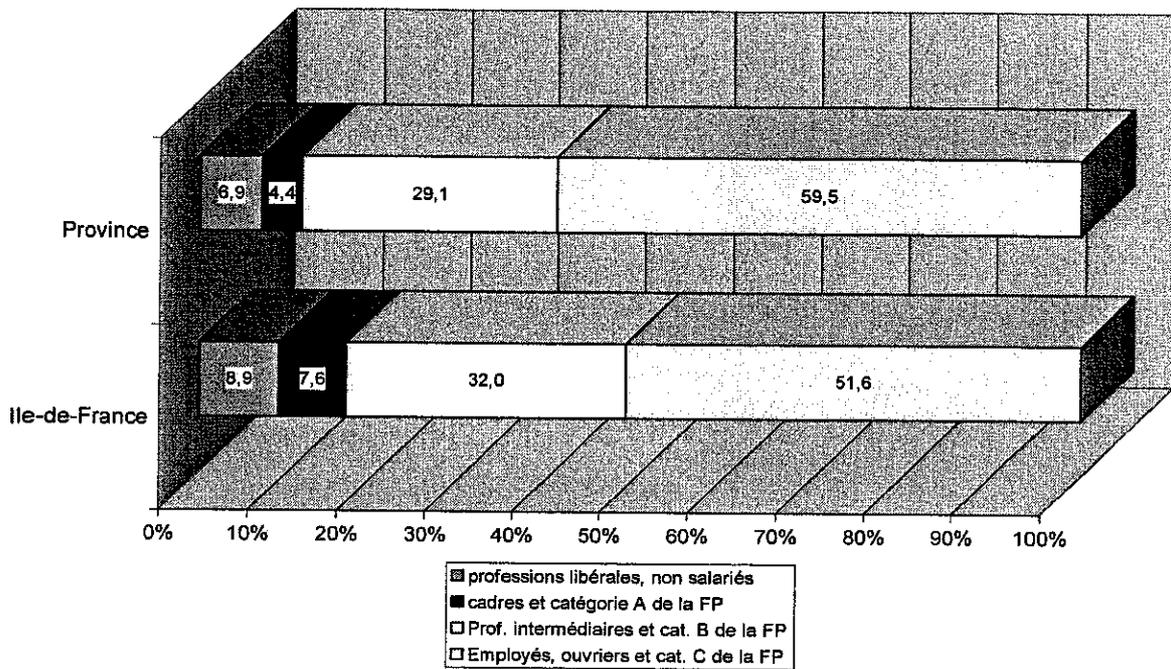
Plus de la moitié des actifs occupés étaient, en 1999, des personnels de la catégorie C de la fonction publique, des employés du secteur privé ou, beaucoup plus rarement, des ouvriers. Les professions libérales, cadres ou personnels de catégorie A de la fonction publique ne représentaient qu'un peu plus de 16 % des effectifs. La structure de l'emploi apparaît, certes, un peu plus qualifiée qu'en province, mais la différence n'est pas très importante.

La proportion un peu plus élevée des cadres et des professions intermédiaires est, en partie, due à la structure des activités franciliennes qui comprend, proportionnellement, plus d'emplois hospitaliers et d'activités médicales, où ces catégories sont mieux représentées.

Mais, on observe aussi, à partir des données du recensement de 1999, qu'au sein même de chacune des quatre activités regroupant le plus d'emplois dans la région, la population active est un peu plus qualifiée qu'en province. Ainsi, dans les activités hospitalières, les médecins et les cadres hospitaliers représentent 14,6 % des personnels en Ile-de-France contre 9,5 % en province. Dans les activités médicales et dentaires, les professions libérales et les cadres représentent 54,8 % des actifs contre 53,4 % en province. Dans les crèches et garderies d'enfants, les professions intermédiaires représentent 8,9 % des actifs, contre 5,6 % en province. Dans les "autres formes d'action sociale", les cadres et professions intermédiaires représentent 43,9 % des professionnels, contre 37,0 % en province.

Répartition des actifs occupés par grande catégorie socioprofessionnelle

Source : recensement de la population 1999



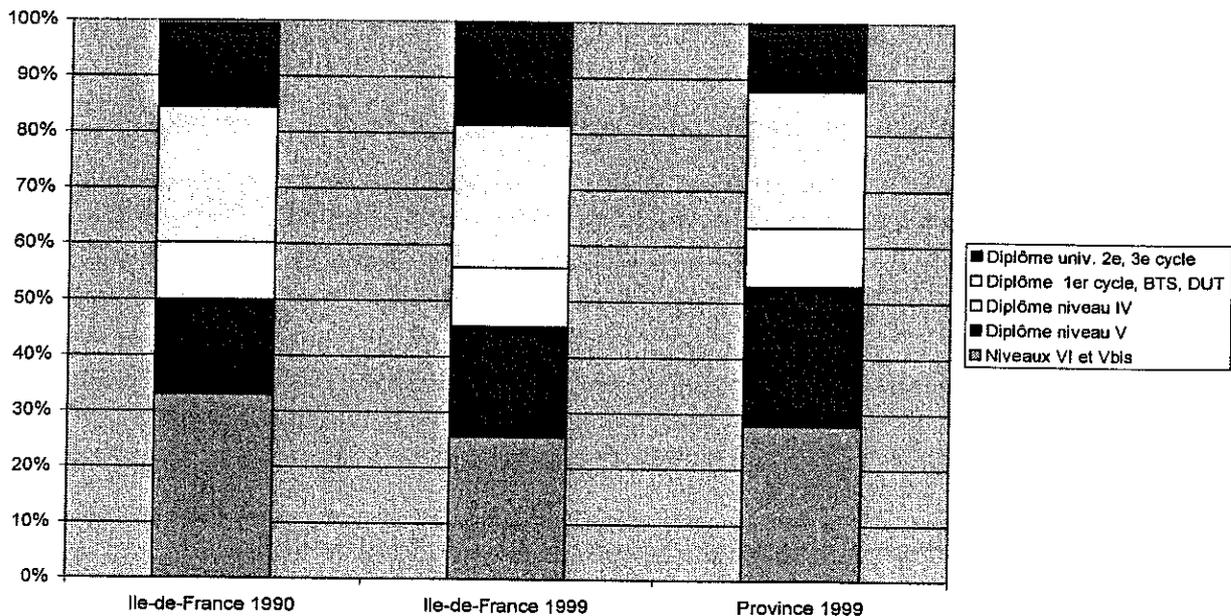
Les différences Ile-de-France/Province observées dans les CSP se retrouvent logiquement, de manière légèrement accentuée, lorsqu'on compare les diplômes des actifs occupés.

Les titulaires d'un diplôme de second ou de troisième cycle de l'enseignement supérieur sont nettement plus nombreux dans la région alors que les titulaires d'un BEP ou d'un CAP sont moins bien représentés. La part des non diplômés n'est, par contre, pas très différente en Ile-de-France et en province.

Enfin, s'il y a bien eu une augmentation des niveaux de diplôme des actifs franciliens du secteur entre 1990 et 1999, celle-ci est restée relativement modeste, se traduisant principalement par une diminution de la proportion des non diplômés, compensée par une légère augmentation de la part de tous les autres niveaux de diplôme.

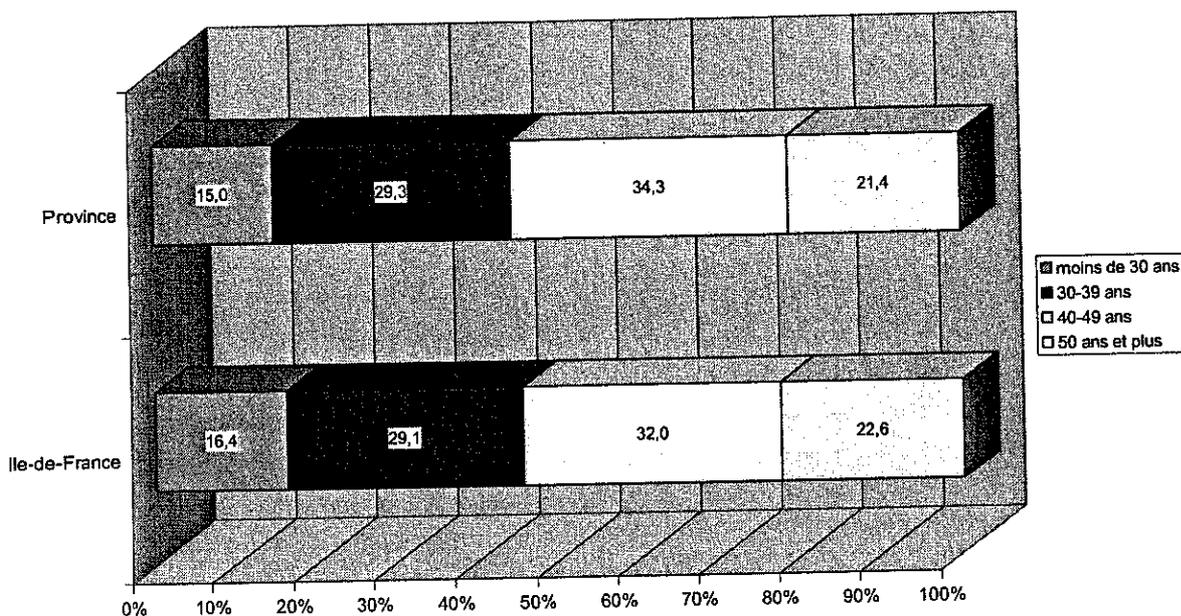
Répartition des actifs occupés par niveau de diplôme obtenu

Sources : recensements de la population 1999 et 1990



La pyramide des âges ne fait pas, quant à elle, apparaître de différences marquées avec la province, si ce n'est que les actifs en Ile-de-France sont un peu plus nombreux aux âges extrêmes d'activité : moins de 30 ans et 50 ans et plus.

Répartition des actifs occupés du secteur "santé, action sociale" par tranche d'âge
 Source recensement de la population 1999



Les moins de trente ans sont un peu plus nombreux en Ile-de-France qu'en province dans chacune des activités du secteur "santé, action sociale", à l'exception des structures d'accueil des personnes âgées. Le poids important de la population active de 50 ans et plus en Ile-de-France est principalement dû au nombre très élevé d'actifs âgés dans les activités médicales et dentaires, ainsi que parmi les auxiliaires médicaux (environ 30 % du total des actifs). Le poids des 50 ans et plus n'est, par contre, guère supérieur à celui de la province dans les autres activités du secteur.

Nous ne ferons pas, ici, d'analyse détaillée des évolutions des principales familles professionnelles du secteur - Aides-soignants, Infirmiers, sages femmes, Médecins et assimilés, Professions paramédicales, Professionnels de l'action sociale -. Nous renvoyons, pour cette analyse, au dossier que l'OREF Ile-de-France est en train de préparer dans le cadre de son programme de travail 2005.

Nous allons donc maintenant centrer notre analyse sur les seules activités de l'aide à domicile.

4. L'aide à domicile, une activité difficile à cerner par la statistique

Les services d'aide à domicile sont des emplois familiaux, en ce sens que les personnes qui assurent ces activités les exercent *au domicile de particuliers*, afin de faciliter et d'améliorer les conditions de vie de ces derniers, en assurant pour eux une partie des tâches domestiques, en s'occupant d'eux lorsqu'ils n'ont plus toute leur autonomie, ou encore en s'occupant de leurs enfants¹⁵.

Parmi les emplois familiaux, les services d'aide à domicile sont réputés se distinguer des services domestiques¹⁶ en ce qu'ils correspondent, au moins partiellement, à une mission de service public (permettre à des personnes en perte d'autonomie de demeurer chez elles, permettre aux

¹⁵ Pour une présentation nationale de l'activité du secteur, on pourra se reporter au numéro 43.2 de la publication *Premières Synthèses* de la DARES intitulé « Les emplois familiaux et les organismes de services aux personnes en 2001 », Octobre 2002.

¹⁶ Dans la pratique, cette distinction ne va pas toujours de soi. La loi de janvier 1996 a rendu la distinction beaucoup plus claire pour les services au domicile des particuliers qui sont assurés par l'intermédiaire d'organismes mandataires ou prestataires, en créant deux niveaux d'agrément pour ces organismes, un agrément « simple » et un agrément « qualité ». Seuls les services rendus dans le cadre de l'agrément qualité, qui permet l'intervention auprès de publics dits « fragiles », relèvent de l'aide à domicile. D'après l'enquête menée par la DREES en 1999 fournit des informations nationales détaillées sur les 200 000 personnes environ qui exerçaient leur activité en France métropolitaine dans l'une des 7 000 structures ayant reçu l'agrément qualité. (*Etudes et résultats n°297* « le personnel des services d'aide à domicile en 1999 », mars 2004. La distinction entre aide à domicile et employé de maison s'avère toutefois beaucoup plus difficile à faire quand les salariés sont recrutés directement par des particuliers.

parents d'exercer leur profession en s'occupant de leurs enfants...), ce qui rattache les personnes qui les exercent aux professionnels du secteur social devant posséder des compétences spécifiques reconnues, et ce qui leur donne *a priori* droit à des conventions collectives spécifiques (travailleuses familiales en particulier). Les personnels des services domestiques sont, eux, au service de particuliers qui définissent directement les diverses tâches domestiques qu'ils leur demandent d'exécuter et pour lesquelles ils les rémunèrent.

La traduction de cette définition dans les nomenclatures de la statistique officielle se révèle toutefois délicate. Comme pour toutes les activités examinées auparavant, il paraît judicieux de croiser une entrée par les professions et catégorie socioprofessionnelle (PCS) et une entrée par secteur d'activité, à partir d'enquêtes (ou de l'exploitation de données administratives) qui peuvent être effectuées soit auprès des personnes exerçant ces activités, soit auprès de leurs employeurs quand elles sont salariées.

L'approche par la nomenclature PCS permet de distinguer les deux types d'activités qui composent les emplois familiaux – services d'aide à domicile et service à domicile – mais le code qui correspond aux services d'aide à domicile regroupe aussi les activités des personnes qui gardent, ou accueillent durablement, des enfants chez elles. Et la réforme des PCS en 2003 n'a pas remis en cause ce regroupement pour la garde d'enfants, même si a été créée une nouvelle catégorie qui permet de mieux distinguer les personnes qui exercent leur activité d'aide à domicile auprès de personnes âgées ou handicapées.

Pour bien cerner les emplois d'aide à domicile, tels que définis ci-dessus, lorsqu'il s'agit d'une garde d'enfants, *il faut donc pouvoir croiser le code PCS avec une autre information : le lieu d'exercice principal de la personne.*

La nomenclature d'activité (NAF) distingue bien, *a priori*, les activités exercées au domicile de particuliers en séparant aide à domicile et services domestiques. Par contre, on ne peut pas utiliser les sources d'information habituelles pour le recensement des salariés par secteur d'activité (DADS ou UNEDIC) car ces sources ne prennent pas en compte dans les statistiques produites, les salariés directement rémunérés par des particuliers. Or cette situation est très fréquente dans l'aide à domicile.

D'autres sources administratives peuvent être mobilisées : déclarations trimestrielles des employeurs aux URSSAF, suivi des chèques emploi service, bilans d'activité des organismes "prestataires" (directement employeurs des salariés qu'ils envoient chez des particuliers) et mandataires (qui mettent en rapport les particuliers et les salariés mais qui ne sont pas eux-mêmes employeurs). Mais les premières de ces sources ne permettent pas de distinguer entre aide à domicile et services domestiques et, surtout, il s'avère impossible de comptabiliser à partir de ces différentes sources un nombre précis d'employeurs ou de salariés, du fait des doubles comptes, estimés, en 2002 et au niveau national, à 150 000 personnes, salariées directes de particuliers.

Le groupe de travail du CRIES n'a pas eu le temps de rechercher et de prendre en compte les données statistiques provenant des sources administratives spécifiques à ces activités et d'en vérifier la fiabilité pour la région. Pour appréhender la situation de cette activité en Ile-de-France, on doit donc se référer à des données ne rendant pas compte précisément du champ défini initialement, soit parce qu'elles couvrent un domaine trop large, soit parce qu'elles concernent, au contraire, une partie seulement du champ. Les sources statistiques néanmoins mobilisées ont été les suivantes : recensement, enquête emploi, données de l'ANPE sur les demandeurs d'emploi, données de la DARES sur l'activité des organismes mandataires et prestataires. Nous avons, par ailleurs, cherché à rassembler aussi des informations plus qualitatives sur l'aide à domicile et, plus largement, des emplois familiaux en Ile-de-France.

La source *a priori* la meilleure pour bien cerner l'aide à domicile et ses évolutions paraît être l'enquête emploi de l'Insee. Il est en effet possible de bien délimiter les emplois familiaux, et de les séparer notamment des activités de garde d'enfants réalisées chez soi, en croisant les réponses de la personne interrogée sur le métier qu'elle exerce et sur son lieu habituel de travail.

Les comparaisons nationales entre le nombre de personnes exerçant cette profession, tel qu'il ressort des résultats de l'enquête emploi, et l'estimation réalisée à partir des sources administratives précédemment citées (déclarations aux URSSAF des particuliers employeurs et bilans de chèques emploi service) font toutefois ressortir que l'enquête emploi semble sous-estimer largement le nombre d'actifs occupés. Ainsi, d'après l'enquête emploi en continu (EEC), un peu moins de 500 000 personnes auraient travaillé en 2003 au domicile d'un particulier employeur, dont 230 000 aides à domicile et 260 000 employés de maison. Or, une fois déduits les doubles comptes (estimés à 150 000 personnes environ par les organismes gestionnaires), les sources administratives (chèques emploi service et déclarations aux URSSAF) recensent environ 800 000 salariés directement employés par des particuliers, à la fin du second trimestre 2003 (soit un effectif supérieur de 60 %). Pourtant, cette estimation à partir des sources administratives peut, elle-même, ne rendre compte que très imparfaitement du développement réel des emplois familiaux puisque l'on sait qu'il existe toujours un volume non négligeable de travail non déclaré, même si celui-ci a nettement diminué à la suite des mesures prises à partir du début des années quatre-vingt-dix (avantages fiscaux pour les ménages employeurs, en particulier)

Il paraît donc difficile de se référer, pour l'Ile-de-France, aux données de l'enquête emploi, d'autant qu'un problème spécifique apparaît pour la région. Alors que, pour les régions de province, les résultats de l'enquête emploi et du recensement ne sont pas très différents en 1999, aussi bien pour la famille professionnelle des "employés de maison" (FAP T1) que pour la famille professionnelle regroupant les aides à domicile et les assistantes maternelles gardant des enfants à leur propre domicile (FAP T2), il n'en va pas du tout de même en Ile-de-France. Pour ces deux familles professionnelles, l'enquête emploi estime en effet la population active occupée en 1999 à 67 000 personnes (calcul en moyenne mobile sur trois ans), alors que le recensement en dénombre plus du double (140 000).

Aucune explication convaincante n'a pu être avancée par le groupe pour expliquer cette différence très importante.

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, les données statistiques présentées par la suite sont tirées du recensement de la population, des fichiers administratifs de l'ANPE et des bilans des organismes mandataires et prestataires.

5. Les emplois familiaux en Ile-de-France : de nombreux employés de maison, mais peu d'aides à domicile et d'assistants maternels

Un premier constat peut être dressé à la lecture des résultats du recensement : l'équilibre entre les deux familles professionnelles des employés de maison (FAP T1) et des aides à domicile et assistants maternels (FAP T2) est sensiblement différent en Ile-de-France et en province.

Avec 57 890 emplois en 1999, les employés de maison représentent 41 % du total des emplois des FAP T1 et T2 (140 632) en Ile-de-France, alors qu'ils n'en constituent que 30 % en province.

Pour comparer le développement des services d'employés de maison en Ile-de-France et en province, il paraît légitime de rapporter le nombre des emplois (faute de disposer de données en nombre d'heures travaillées ou en équivalents temps plein) au nombre global des ménages. Toutes les catégories de ménages peuvent en effet souhaiter recourir à ce type de services, quelle que soit leur composition. Sur ce critère, l'offre de services apparaît plus développée en Ile-de-France qu'en province (cf. graphique ci-dessous) puisque l'Ile-de-France regroupait en 1999 18,8 % des ménages de France métropolitaine et 22,9 % des emplois d'employés de maison. Le fort pouvoir d'achat des franciliens et les taux d'activité plus élevés des hommes et des femmes d'âge actif (qui ont moins de temps à consacrer aux tâches ménagères) peuvent expliquer ce bon positionnement.

Juger du niveau de développement des emplois de la FAP T2 et tout particulièrement du développement de l'aide à domicile au sein de la FAP T2, apparaît beaucoup plus délicat.

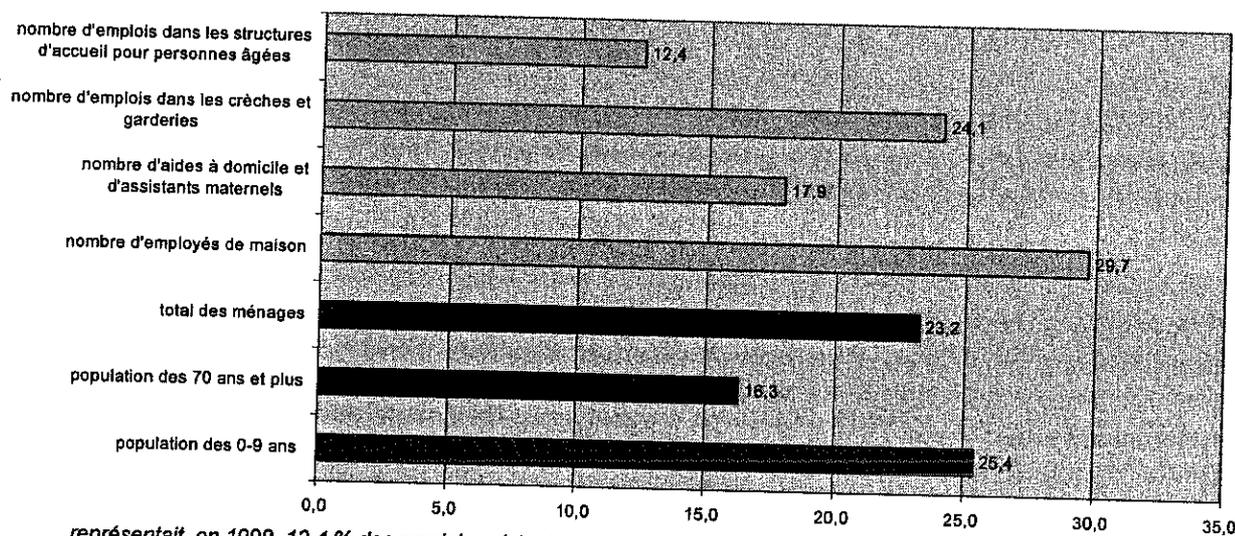
Comme on l'a dit, cette FAP regroupe les services des aides à domicile pour les personnes âgées ou handicapées, les services des personnes gardant des enfants au domicile des parents et, enfin, l'activité des assistantes maternelles gardant des enfants chez elles, qui ne fait pas partie du champ des emplois familiaux. Or, il semble que cette dernière activité rassemble à elle seule environ les deux-tiers des actifs de cette famille professionnelle si l'on se réfère aux résultats, certes fragiles, de l'enquête emploi 2002.

Quel que soit le critère retenu, on peut toutefois considérer que les emplois de la FAP T2 sont peu développés en Ile-de-France et que les effectifs relativement élevés des employés de maison ne compensent pas ce déficit.

Une large partie des activités de cette FAP porte en effet sur la garde d'enfants. Or les 82 742 emplois de cette FAP en Ile-de-France ne représentent que 17,9 % des emplois existant en province, soit beaucoup moins que le poids de l'Ile-de-France dans la population des enfants âgés de moins de 10 ans (25,4 % de la population de province en 1999, 25,6 % en 2004). De plus, beaucoup de ces enfants appartiennent à des familles monoparentales ou à des familles de bi-actifs qui ont nécessairement besoin de services de garde. L'emploi dans les crèches et garderies est, certes, plus développé. Mais avec 24,1 % des emplois existant en province, il ne compense en rien le déficit apparent d'emplois d'assistantes maternelles et de gardes d'enfants au domicile des parents.

Le graphique se lit ainsi : le nombre des emplois dans les structures d'accueil pour personnes âgées en Ile-de-France

Ratios Ile-de-France/Province
Source : Insee, recensement de la population. 1999



représentait, en 1999, 12,4 % des emplois existant en province dans ces mêmes structures d'accueil

Les activités de la FAP T2 correspondent aussi, pour une autre partie dont la proportion est inconnue, aux services fournis au domicile de personnes âgées en perte d'autonomie. On peut donc également rapporter le poids des emplois franciliens de cette FAP au poids de la population âgée résidant en Ile-de-France. La comparaison apparaît alors beaucoup moins défavorable, puisque les franciliens de 70 ans et plus ne représentent que 16,3 % de la population du même âge résidant en province. L'Ile-de-France se caractérise toutefois par un très faible nombre d'emplois dans les structures d'accueil (maisons de retraite...) pour personnes âgées : 12,4 % des emplois recensés en province. Là encore, si l'on prend en compte à la fois les emplois de la FAP T2 et les emplois de ces structures d'accueil, l'Ile-de-France apparaît mal placée par rapport à la province pour ce qui est de l'offre de services aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Dernière remarque sur ces volumes d'emplois : d'après les recensements, la position de l'Ile-de-France par rapport à la province s'est améliorée entre 1990 et 1999. Dans la FAP T2, les évolutions de l'emploi, très positives, ont été équivalentes (+111 % en Ile-de-France et +108 % en province). Dans la FAP T1, la croissance de l'emploi a été nettement plus soutenue en Ile-de-France (+56 % contre +38 % en province). On ne constate donc pas le phénomène

de "décrochage" de l'emploi francilien observé pour l'ensemble du secteur "santé, action sociale" durant la même période. On est plutôt dans une situation où l'Ile-de-France semble encore éprouver des difficultés à concrétiser le potentiel d'emplois de services à la personne induit par sa démographie, et en particulier, par l'importance et par la croissance du nombre des jeunes enfants, ainsi que par le pouvoir d'achat moyen élevé de sa population.

6. Un rapprochement difficile entre l'offre et de la demande de travail

Les difficultés qui viennent d'être évoquées peuvent avoir deux types d'explication : une offre de travail insuffisante pour répondre aux besoins des ménages ; un marché du travail qui fonctionne mal, où il s'avère très difficile de mettre en relation de manière satisfaisante l'offre et la demande de travail.

Des demandeurs d'emploi de plus en plus nombreux, mais ne possédant pas nécessairement les compétences attendues par les employeurs

Au vu des statistiques de l'ANPE sur la demande d'emploi dans les trois codes ROME correspondant aux activités qui sont évoquées ici¹⁷, l'insuffisance de l'offre de travail n'apparaît pas évidente. En effet, de 1996 à 2004, l'ANPE a comptabilisé une moyenne d'environ 31 000 demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois et n'ayant exercé, au cours du mois, aucune heure d'activité. Rapporté au nombre des actifs occupés recensés en 1999, on obtient un taux de demandeurs d'emploi par rapport à la population active (DE + actifs occupés) supérieur à 20 %.

Ce taux élevé doit, toutefois, être interprété avec prudence. On ne peut en conclure qu'il y a pléthore d'offre de travail au regard des besoins solvables. Les agents du service public de l'emploi soulignent souvent, en effet, que sont inscrites dans ces codes ROME de nombreuses personnes qui n'ont pas de projet professionnel bien défini et qui ne sont prêtes à accepter les emplois offerts qu'à des conditions bien spécifiques (horaires, proximité, type de tâches à effectuer).

On peut même remarquer que le taux francilien de demandeurs d'emploi est, en moyenne, sur la même période 1996-2004, inférieur à celui observé en province (27 %). Toutefois, il s'en est sensiblement rapproché au cours de ces dernières années. Dans un contexte marqué par une hausse régulière de l'emploi, le nombre des demandeurs d'emploi a, en effet beaucoup diminué en province entre 1996 et 2004 (-35 % pour les employés de maison, -7 % pour les assistants maternels et aides à domicile), alors qu'il a, globalement augmenté en Ile-de-France (-20 % pour les employés de maison, mais +77 % pour les aides à domicile et assistants maternels).

Les freins au développement de ces emplois en Ile-de-France, du fait d'une offre de travail trop peu nombreuse, ont donc pu être plus importants qu'en province en début de période, mais ils ne semblent plus l'être aujourd'hui si l'on se réfère au nombre de demandeurs d'emploi.

Par contre, plus encore peut-être qu'en province, les caractéristiques d'une bonne partie de ces demandeurs d'emploi ne correspondent peut-être pas aux attentes des employeurs potentiels.

Dans ses "fiches métiers" nationales, la DARES met en évidence, à partir de l'exploitation de l'enquête emploi de l'Insee, trois éléments caractérisant les employés de maison, les aides à domicile et les assistants maternels : c'est une population presque exclusivement féminine, relativement âgée, très peu diplômée. De plus, les jeunes diplômées de moins de 30 ans qui exercent l'un de ces métiers ont, pour la plupart, été formées à des spécialités qui ne les prédestinaient pas du tout à s'orienter vers ce type de métier : commerce - vente, comptabilité et gestion, métiers de la communication, secrétariat - bureautique, ce qui semble indiquer une

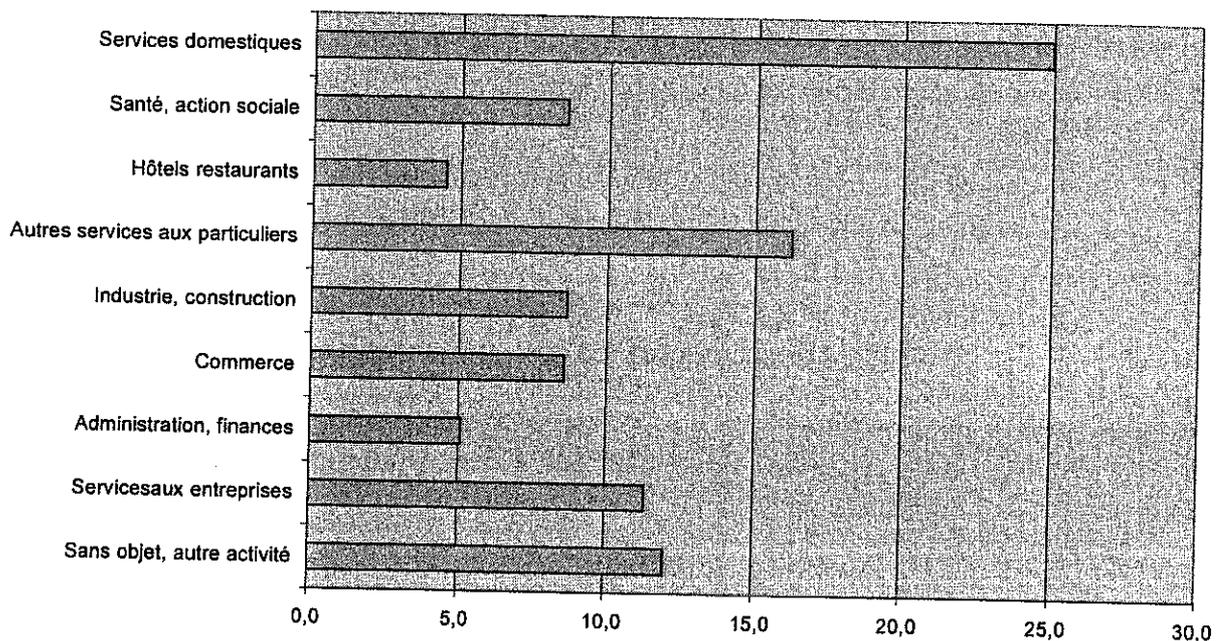
¹⁷ Il s'agit des codes ROME 1111 "employé de ménage à domicile, 1112 "intervenant à domicile" et 1113 "intervenant auprès d'enfants".

réorientation par défaut vers l'aide à domicile, faute de trouver un emploi dans le métier initialement recherché.

La spécialité de formation initiale des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE dans l'un des trois codes ROME cités précédemment n'est pas connue avec précision. On sait, par contre, que la plupart d'entre eux ne possèdent aucun diplôme professionnel. Près de la moitié ont interrompu leurs études avant l'année terminale de CAP ou de BEP, 15 % ont atteint cette année terminale mais ont échoué à l'examen. D'autre part, la grande diversité des situations professionnelles qu'ont connues les demandeurs d'emploi inscrits dans ces métiers semble confirmer l'importance de l'orientation par défaut vers ces métiers. Un tiers seulement des demandeurs d'emploi avaient exercé leur activité dans les services domestiques ou la santé action sociale avant de s'inscrire à l'ANPE. Plus d'une personne sur cinq avait travaillé dans un autre secteur des services aux particuliers (hôtellerie restauration, animation, éducation, coiffure...). Mais près de la moitié des personnes travaillaient auparavant dans un tout autre secteur (industrie, commerce, administration...) ou étaient inactives.

Secteur d'activité antérieur des demandeurs d'emploi

Source : DARES/ANPE



Par delà ces points communs aux demandeurs d'emploi inscrits dans l'un des métiers du champ des emplois familiaux, on observe un certain nombre de différences selon l'inscription dans l'un ou l'autre de ces codes ROME.

Les femmes qui cherchent à s'occuper d'enfants (souvent à leur domicile ou dans un lieu collectif et non au domicile des parents) sont un peu plus jeunes et plus diplômées. Elles reçoivent plus souvent une allocation d'assurance chômage et sont rarement au RMI. Les deux tiers d'entre elles sont de nationalité française.

Les employés de ménage à domicile ne possèdent en général aucun diplôme et ne sont qu'un tiers à bénéficier de l'assurance chômage. Il s'agit d'une population âgée (près des trois-quarts ont au moins quarante ans, 5% ont moins de 30 ans), majoritairement étrangère (deux fois sur trois).

Les demandeurs d'emploi inscrits dans le code ROME "intervenant à domicile" (notamment pour l'aide aux personnes âgées) sont dans une situation intermédiaire. Un peu moins âgés que les employés de ménage à domicile (40 % ont moins de quarante ans), ils sont en majorité de nationalité française (55 %). Mais il s'agit toujours d'une population peu diplômée (moins de 25 % possèdent un CAP ou un diplôme de niveau supérieur, ne bénéficiant pas d'une allocation d'assurance chômage dans la majorité des cas.

L'offre et la demande de travail ne sont pas situées dans les mêmes territoires

Une autre difficulté est souvent évoquée, celle de la non correspondance géographique entre l'offre et la demande de travail. Pour des métiers exercés le plus souvent à temps très partiel¹⁸ et avec des horaires fractionnés et atypiques, la proximité du lieu de travail peut en effet être un élément primordial d'acceptation, par le salarié, de l'emploi proposé. Nous ne disposons pas d'une information d'ensemble sur la localisation des offres d'emploi. Deux sources peuvent néanmoins être utilisées, la localisation des activités exercées par l'intermédiaire d'un organisme prestataire ou mandataire en 2004 et la localisation des offres d'emploi déposées à l'ANPE pour le début de l'année 2005. On peut mettre en regard le lieu d'habitation des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en juillet 2005.

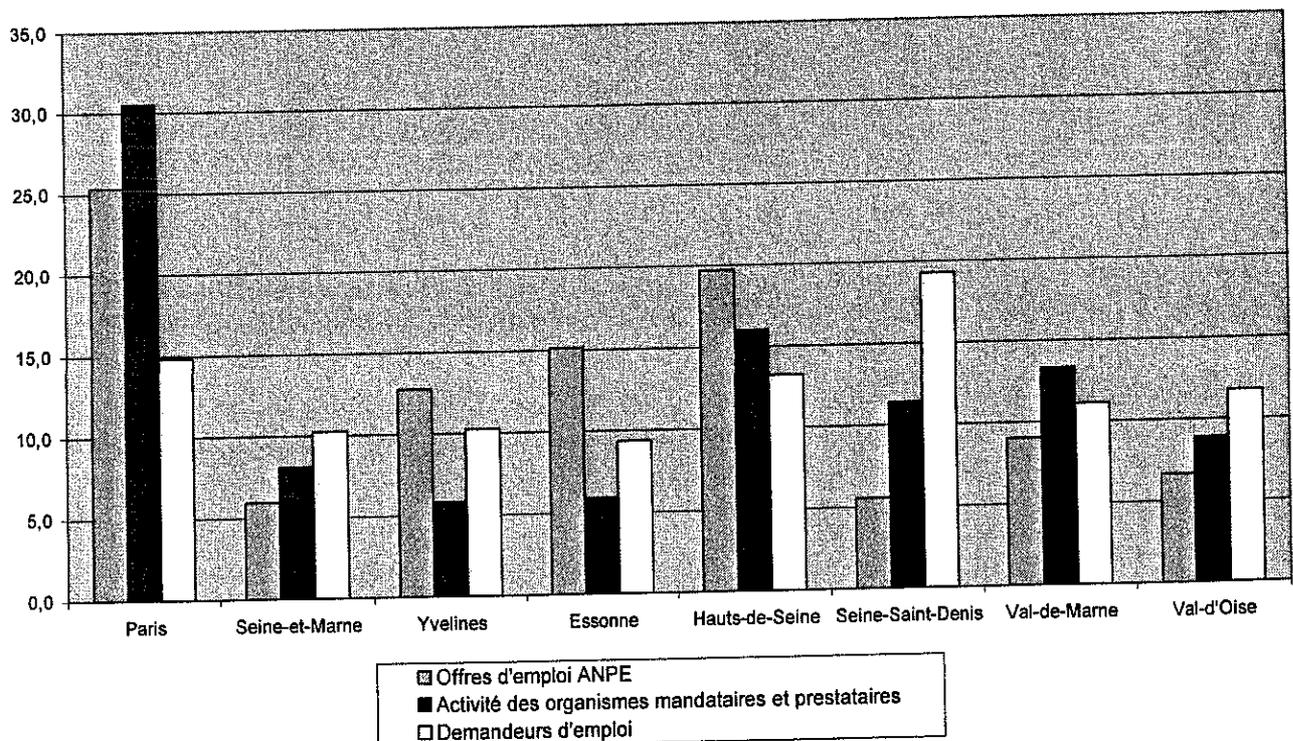
Une analyse fine de la localisation des offres et des demandes nécessiterait de travailler sur des données communales ou intercommunales que nous n'avons pas pour l'activité des organismes mandataires et prestataires. Nous nous contenterons donc ici d'une première approche par département.

Les répartitions départementales des offres d'emploi déposées à l'ANPE et de l'activité des organismes mandataires et prestataires sont assez différentes. Des départements comme les Yvelines ou l'Essonne ont, proportionnellement, un nombre élevé d'offres d'emploi déposées à l'ANPE, mais une faible activité des organismes mandataires et prestataires. Il apparaît toutefois des déséquilibres sensibles pour plusieurs départements :

- faible nombre de demandeurs d'emploi par rapport à l'offre à Paris et dans les Hauts-de-Seine.
- nombre élevé de demandeurs d'emploi par rapport à l'offre en Seine-saint-Denis et, à un moindre degré, en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise.

Répartition départementale de l'offre et de la demande d'emploi

Sources : DRASSIF, DARES-ANPE



Peu d'intermédiaires sur le marché du travail au regard des besoins

¹⁸ La moitié des aides à domicile exerçaient moins de 62 heures par mois dans l'enquête nationale de la DREES déjà citée.

Au-delà de ces déséquilibres quantitatifs, il paraît indispensable de se pencher également sur l'intermédiation entre offre et demande de travail. Cette question est, on le sait, particulièrement sensible pour les emplois familiaux « en raison de la nature intime du lien constitué par les services à la personne. Il s'agit en effet d'un secteur où les aspects de confiance et de qualité sont primordiaux, ce qui implique un fort attachement au salarié, qui sera peu interchangeable et, pour le personnel, la nécessité d'une double compétence technique et humaine. »¹⁹.

Le problème de l'ajustement entre offre et demande est d'autant plus difficile en Ile-de-France qu'il est sans doute moins aisé pour un particulier qui désire utiliser les services d'une personne à son domicile d'entrer directement en contact, sans intermédiaires, avec les personnes susceptibles d'être intéressées par cet emploi. La non concordance territoriale entre l'offre et la demande, reflet des ségrégations spatiales qui marquent le territoire francilien, représente un obstacle important, de même que, plus généralement, la difficulté à nouer des relations de proximité et de confiance durables dans une agglomération de la taille de la métropole francilienne, marquée par des mouvements de population très nombreux et très fréquents.

Les pouvoirs publics ont cherché, notamment depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, à augmenter l'offre d'intermédiation et à la structurer en favorisant le développement des organismes associatifs mandataires, ainsi que des organismes prestataires et en ouvrant le champ de cette dernière activité aux entreprises privées.

Qu'il s'agisse des organismes mandataires ou des organismes prestataires de services d'aide à domicile, on constate qu'ils n'emploient en Ile-de-France qu'entre 10 et 15 salariés pour 10 000 habitants, soit deux fois moins qu'en moyenne nationale. Cette faiblesse de l'offre de services se retrouve dans tous les départements, à l'exception de Paris, où l'offre des organismes mandataires est assez développée.

Dans la mesure où cette offre de services provient jusqu'à présent très majoritairement des réseaux associatifs²⁰, ce constat sur l'aide à domicile corrobore ce qui a été dit précédemment quant à la place encore assez modeste occupée par le secteur associatif dans l'emploi du secteur « santé, action sociale » en Ile-de-France.

Le faible développement de l'activité des organismes spécialisés dans l'intermédiation entre l'offre et la demande de travail dans l'aide à domicile a, très certainement, un impact important sur le fonctionnement du marché du travail dans ce champ. Au niveau national, ces organismes concourent en effet à la réalisation d'un peu plus d'un tiers du nombre total des heures d'aide à domicile (plus de 200 millions d'heures dans l'année 2003 contre un peu plus de 400 millions d'heures résultant d'une relation directe entre l'employeur et le salarié).

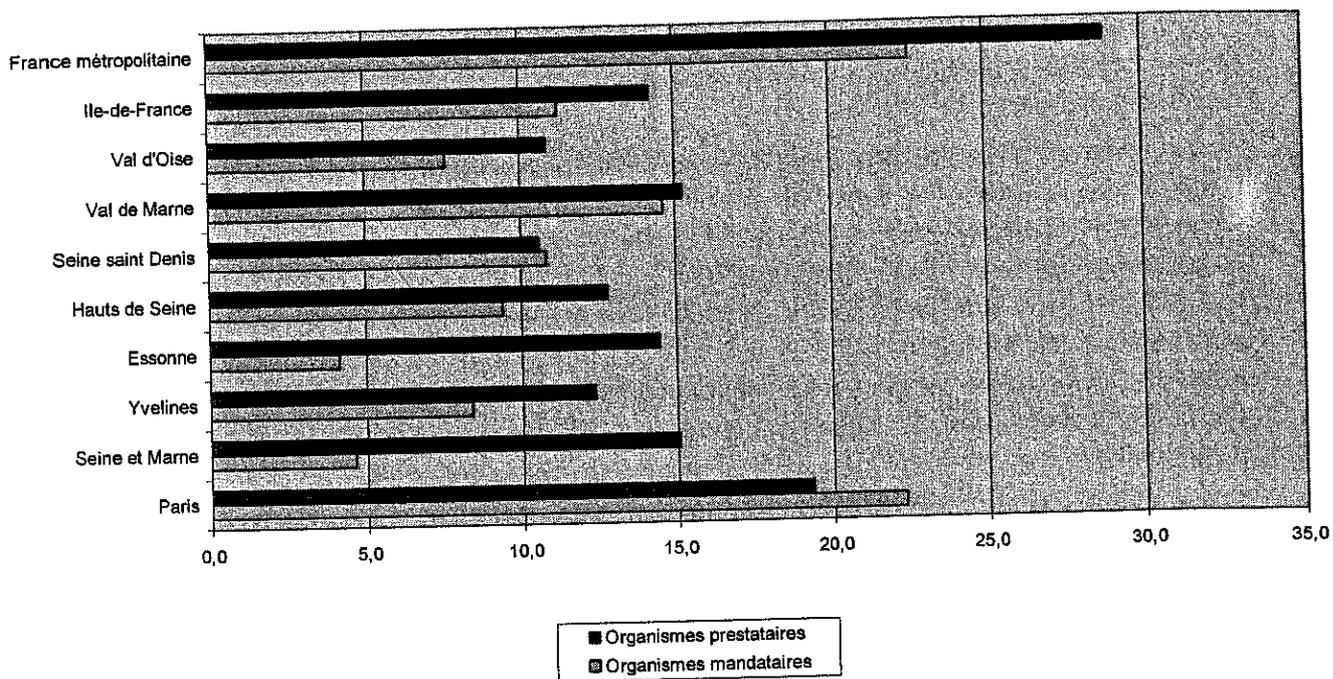
¹⁹ CROCIS, « Les services aux particuliers : champ de développement pour l'emploi en Ile-de-France ? Enjeux Ile-de-France N°85, juillet 2005.

Sur les problèmes posés par la mise en place d'une intermédiation efficace en Ile-de-France et, en particulier, sur les difficultés rencontrées par les pouvoirs publics, à la fin des années quatre-vingt-dix, pour la mise en place de plates-formes départementales de services aux particuliers, on pourra se référer utilement au n°42 de la publication *Horizons* de la DRTEFP d'Ile-de-France intitulée : « Démarche qualité au cœur des services aux particuliers ; un outil d'accompagnement : les plates-formes départementales », décembre 1999.

²⁰ Au niveau national, les entreprises privées, bien qu'en forte croissance ne représentaient en 2003 que 7 % des organismes agréés de services à la personne et moins de 2 % des heures assurées par les organismes prestataires. Cf. S. Adjerad, DARES, *Premières synthèses* n°12.4 mars 2005 : « Le secteur des emplois familiaux en 2003 ».

**Nombre moyen de salariés travaillant dans le cadre des organismes mandataires
et des organismes prestataires pour 10000 habitants**

Sources : Insee, DARES, 2005



Dans le cadre de sa mission « généraliste » d'intermédiation, l'ANPE palie, en partie, cette insuffisance en traitant, proportionnellement, un peu plus d'offres d'emplois en Ile-de-France qu'elle n'en traite en province. Ainsi, les agences franciliennes ont enregistré, en 2004, près de 24 % du total des offres d'emplois d'assistants maternels, d'aides à domicile et d'employés de maison déposées à l'ANPE. Toutefois, l'évolution défavorable du nombre des offres déposées pour ces métiers entre 1997 et 2004 (- 22 % en Ile-de-France contre + 32 % en province) est probablement le signe que l'ANPE éprouve des difficultés à capter une part significative de ce marché et à la conserver dans la durée en Ile-de-France.

Au total, la faiblesse de l'activité des organismes prestataires et la baisse sensible des offres d'emploi transitant par l'ANPE amènent à conclure qu'il existe en Ile-de-France un problème spécifique d'organisation du marché du travail pour cette activité, alors même le caractère très urbanisé de la région et les fortes différenciations sociales qui caractérisent sa composition spatiale rendent les relations directes entre employeurs et salariés certainement plus difficiles à établir que dans bon nombre de régions de province.

Conclusion générale

Les évolutions défavorables de l'emploi et du chômage en 2003 dans la région francilienne ont été à l'origine de la demande du rapport que nous venons de présenter.

Plus d'un an s'est écoulé depuis l'assemblée générale du CRIES en juin 2004 et les évolutions de l'emploi et du chômage en Ile-de-France se sont révélées beaucoup plus positives depuis le début de l'année 2005 : gain de 30 000 emplois salariés au premier semestre dans le secteur privé (source UNEDIC, données CVS), baisse de 7% du nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (catégorie 1) entre fin mars et fin septembre 2005.

Ce retournement de tendance observé depuis quelques mois, qui relativise le diagnostic très pessimiste que l'on pouvait porter sur la situation francilienne il y a un an, est, nous semble-t-il, conforme au diagnostic que l'on peut porter sur la dynamique de l'emploi en Ile-de-France lorsque l'on observe les évolutions de moyen et de long terme.

L'économie francilienne continue, tendancielle, à créer un peu plus d'emplois qu'il n'en disparaît. On constate néanmoins que, lentement, l'écart se creuse avec les régions de province, en défaveur de l'Ile-de-France. Sur les 15 dernières années, l'emploi salarié (public et privé) a augmenté d'un peu moins de 7 % en Ile-de-France (0,4 % par an), alors qu'il a crû de plus de 18 % dans les régions de province (1,1 % par an).

L'observation de la période 1997-2000 et, antérieurement, de la période 1986-1989, montre toutefois que l'économie francilienne peut être, proportionnellement, tout aussi créatrice d'emplois que les régions de province lorsque la croissance économique est forte, sous l'impulsion de secteurs innovants, générant beaucoup de valeur ajoutée et employant un personnel hautement qualifié.

Les activités informatiques, dans leur proximité avec les industries électriques et électroniques, en sont l'exemple récent le plus marquant. Après une progression déjà très forte depuis le début des années quatre-vingt-dix, les effectifs salariés ont connu une croissance exceptionnelle en 3 ans (fin 1998 à fin 2001) : + 55 000 personnes, soit + 41 %. Dans le même temps, l'augmentation des effectifs dans l'ensemble des régions de province n'était que de 37 000 personnes. Cet exemple montre la réactivité du marché du travail francilien, capable, grâce à son importance et à son attractivité, de répondre en très peu de temps à des besoins économiques d'une ampleur considérable.

Mais cette réactivité peut jouer aussi en sens inverse. Le reflux des activités informatiques à partir de 2002 (-23 000 emplois en trois ans) a provoqué une multiplication par trois du nombre des informaticiens inscrits au chômage. Plus généralement, le ralentissement économique des années 2002 et 2003 a eu un impact très négatif sur le chômage des cadres franciliens, beaucoup plus marqué que pour les cadres de province.

Au-delà de ce diagnostic sur la réactivité de l'appareil de production et du marché du travail franciliens, les trois chapitres de ce rapport mettent en évidence la complexité des relations entre évolution de l'emploi et évolution du chômage. Si, sur le très court terme, on constate bien une corrélation étroite entre hausse de l'emploi et baisse du chômage (et inversement), les interprétations deviennent beaucoup plus difficiles dès que l'on prend pour référence une période de quelques années. Interviennent alors de nombreux phénomènes de mobilité : entrées et sorties de l'activité, changements d'entreprise, changements de métier, arrivées ou départs d'Ile-de-France.

On constate, ainsi, qu'entre fin 1998 et fin 2001, le nombre d'emplois salariés et non salariés a augmenté de 323 000 en Ile-de-France (estimations Insee), alors que le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE n'a diminué que de 128 000.

Entre fin 2001 et fin 2003, les 65 000 emplois perdus en Ile-de-France ont induit une augmentation, plus importante, de 114 000 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.

Or, entre juin 2003 et juin 2005, on constate que le nombre d'emplois dans le champ UNEDIC n'a pas varié, tout comme le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE. Il semble en résulter une situation nouvelle, qui reste, bien sûr, à confirmer, où la stabilité de l'emploi suffirait à assurer la non augmentation du chômage.

Bien entendu, les phénomènes de mobilité ne sont pas propres à l'Ile-de-France. Mais ils y revêtent une importance toute particulière comme le montrent l'ampleur, sans équivalent dans les régions de province, des taux annuels d'entrée et de sortie de la région pour la population d'âge actif ou, encore, l'importance des changements d'établissement liés à des transferts d'un établissement à l'autre ou à des démissions, en particulier pour les cadres.

Or l'appareil statistique régional n'est, actuellement, guère adapté à l'analyse de ces mobilités dès que l'on cherche à analyser des secteurs d'activité ou des familles professionnelles. L'enquête emploi de l'Insee (a fortiori l'enquête FQP), utilisée au niveau national pour mieux appréhender les mobilités professionnelles (cf. en particulier les travaux des groupes « prospective des métiers et des qualifications » du Commissariat général du Plan) repose sur un nombre de personnes interrogées relativement réduit au niveau régional, qui rend délicate toute analyse des évolutions des mobilités par famille professionnelle sur une période récente. Les DADS et le fichier historique de l'ANPE qui, du fait de leur caractère exhaustif, permettraient le suivi, sur longue période, des changements d'emploi d'un même individu (DADS) ou des réorientations professionnelles liées à la récurrence des passages par le chômage (fichier ANPE) sont encore peu utilisés pour des études de panel. On ne dispose donc, actuellement, que des données du recensement pour appréhender de manière systématique ces mobilités professionnelles, mais les limites de cette source sont connues : ancienneté des données, comparaisons entre deux périodes éloignées dans le temps sans appréhender les transitions. On peut aussi se référer, pour les jeunes, aux extensions régionales des enquêtes « génération » du CEREQ.

Faute d'analyse fine par secteur d'activité ou par métier, on ne peut que faire un constat beaucoup plus global sur le fonctionnement du marché du travail francilien.

Ainsi, ce qui a été dit de la réactivité de l'appareil productif et du marché du travail franciliens semble s'appliquer, de manière plus générale, aux fonctions d'encadrement, aux fonctions administratives et, dans une moindre mesure, aux techniciens. Le marché du travail apparaît particulièrement fluide pour ces métiers où le poids des besoins de recrutement de l'Ile-de-France par rapport à la province est, de loin, le plus important. Par exemple, d'après l'enquête BMO (besoins de main d'œuvre) de l'UNEDIC, l'Ile-de-France regroupait début 2005 plus de 40 % des projets de recrutement de cadres sur des emplois stables envisagés par les entreprises.

A l'opposé, les évolutions *a priori* paradoxales observées dans le premier chapitre pour les ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique, où la baisse du nombre des emplois se conjugue avec une diminution très sensible du nombre des demandeurs d'emploi, semblent illustrer une autre situation fréquente sur le marché du travail francilien, qui concerne de nombreux métiers de la construction, des transports et de la manutention, d'ouvriers de l'industrie. La part de l'Ile-de-France dans les besoins de recrutement nationaux est nettement inférieure au poids moyen de la région dans l'économie nationale et le marché du travail pour

ces métiers apparaît beaucoup plus rigide, avec des difficultés de recrutement souvent perceptibles et supérieures en Ile-de-France à celles éprouvées par les entreprises de province.

Entre ces deux pôles se situent de nombreux métiers où le poids du marché du travail francilien/marché national apparaît assez proche du poids démographique de la région. La fluidité du marché du travail est très variable pour ces métiers et des difficultés de recrutement parfois vives sont perceptibles dans un certain nombre de métiers des fonctions sociales et médico-sociales, de la vente, du tourisme, des services aux particuliers et aux entreprises. Ces mêmes difficultés se retrouvent toutefois dans les régions de province.

L'observation, dans le chapitre 3, du fonctionnement du marché du travail pour les métiers de l'aide à domicile apporte toutefois, pour cette catégorie de métiers, des compléments d'analyse intéressants. Il semble en effet que l'on soit dans un cas où la concentration urbaine et les mouvements importants de population qui représentent un avantage évident de la région francilienne pour assurer la réactivité de son marché du travail, sont source de difficultés particulières pour établir les relations de confiance et de proximité nécessaires au bon fonctionnement du marché du travail dans de nombreux métiers de services à la personne. D'où un développement de l'emploi au cours de ces dernières années qui peut paraître inférieur à celui que l'on pouvait espérer compte tenu du niveau des besoins solvables de ce type de services dans la région.

Il est possible de rapprocher cet essai de caractérisation du marché du travail francilien de ce que l'on sait, grâce aux recensements, des mouvements de la population active entre l'Ile-de-France et la province (sans oublier les mouvements avec l'étranger), à savoir :

- des soldes d'entrées/sorties très positifs de 20 à 29 ans, puis largement négatifs ensuite,
- des soldes positifs pour les cadres, mais négatifs pour les catégories socioprofessionnelles peu rémunérées, en particulier les ouvriers,

On est alors tenté de faire l'hypothèse que la région attire les actifs, tout particulièrement les jeunes, sur les segments du marché du travail connus pour être particulièrement porteurs en Ile-de-France, d'où un marché particulièrement fluide et réactif. Mais, qu'à l'inverse, une population plus âgée d'actifs s'en éloigne sur les segments du marché du travail relativement peu dynamiques, où il ne semble pas plus difficile de trouver du travail en province et où les conditions de vie apparaissent plus faciles, d'où un marché du travail confronté à de nombreuses rigidités malgré des besoins de recrutement en nombre relativement limité.

Bien entendu, cette hypothèse peut être confrontée à d'autres. On peut, par exemple, estimer que la rareté des difficultés de recrutement début 2005 dans les segments "moteurs" du marché francilien que sont les fonctions d'encadrement et, à un moindre degré, les fonctions administratives, correspondent à un phénomène de cycle due à la très grande réactivité du marché du travail régional par rapport aux évolutions de la situation économique. Après les années de forte croissance économique de 1998 à 2001, qui avaient entraîné une nette augmentation de l'emploi dans certains secteurs (conseil et assistance notamment), le reflux de l'emploi dans ces mêmes secteurs, beaucoup plus marqué en Ile-de-France qu'en province de 2002 à 2004, a provoqué une hausse spectaculaire du chômage qui explique l'abondance actuelle d'une offre de travail qui risque vite de se raréfier si la croissance repart (cf. la baisse de 7% du nombre de demandeurs d'emploi au cours des six derniers mois, nettement plus élevée encore chez les cadres).

On peut aussi considérer que les déséquilibres observés, dans un sens ou dans un autre, sur le marché du travail francilien, sont dus en premier lieu à des inadaptations de l'offre régionale de formation initiale, non compensée par l'offre de formation continue.

On peut, enfin, penser que l'Ile-de-France offre à sa population active beaucoup plus d'opportunités de carrière ou de reconversion professionnelle que les autres régions compte

tenu de la diversité et de la densité de son tissu économique, ce qui crée nécessairement des difficultés spécifiques de recrutement et de stabilisation de la main-d'œuvre dans les métiers dont l'image est médiocre et dont les conditions de travail sont difficiles, au profit des métiers les plus valorisés (cf. l'importance des démissions dans les causes de départ des entreprises franciliennes, ou encore l'absence presque complète de difficultés de recrutement dans les métiers des arts, du spectacle, de la communication en Ile-de-France).

Il est très probable que l'impact de ces divers facteurs n'est pas le même selon le métier considéré. Or les actions à mener en priorité pour remédier aux déséquilibres observés ne seront certainement pas les mêmes suivant le diagnostic qui sera établi sur l'importance respective de chacun de ces facteurs.

ANNEXES





Montigny, le 14 octobre 2004
N°2658-E10/CRIES

Secrétariat général du CRIES
INSEE DR d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - 78188 Montigny-le-Bretonneux
Tél : 01 30 96 92 10 ou 01 30 96 91 83
Mail : nicole.planade@insee.fr
ou marie-madeleine.lauzanne@insee.fr
Télécopieur : 01 30 96 92 35

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 6/10/2004

OBJET : groupe de travail CRIES sur l'emploi et le marché du travail en Ile-de-France

REDACTEUR : Jean-Philippe MARTIN

PRESENTS : B. Simonin (DRTEFP), P.-M. Descolonges (CESR), A. Manzanaro (ANPE), A. Jean-Marie, M.-A. Nicol (APUR), P. Gabaret (ASSEDIC), F. Rey (CRIF), E. Join-Lambert (CRIF, DASES), P. Avakian (CROCIS), M. Fiszlewicz (Fédération française du bâtiment Paris Ile-de-France), B. Romagnan (FFB), L. Thevenot (IAURIF), T. Brodu (Rectorat de Versailles), C. Rossignol (GIM), M.-M. Lauzanne (CRIES), J.-P. Martin, F. Chevalier, G. Ano (INSEE).

ABSENTS EXCUSES : C. Michel (CESR), F. Rageau (DRTEFP), Y. Richard (GARP), N. Planade, G. Henriet (CRIES).

~ ~ ~ ~ ~

1 - Introduction par Bernard Simonin, président

Hypothèses de départ

Ce groupe de travail a été constitué suite aux évolutions très défavorables de l'emploi et du chômage en Ile-de-France depuis 2003, qui invitent les différents acteurs du débat public à « aller un peu plus loin que de simples publications de résultats et à s'interroger sur les sources », comme le rappelle B. Simonin dans son projet de mandat.

Il s'agira, après avoir débattu sur les hypothèses de base pour les travaux conduits, d'élaborer une méthode de travail pour l'avancée de la réflexion du groupe.

On part du constat que l'emploi dans la région, après une phase dynamique dans les années 80, connaît un essoufflement dans les années 90, qui culmine avec l'année 2003, où le taux de chômage devient supérieur à la moyenne nationale. Or, cela n'est nullement lié aux évolutions démographiques, puisque la structure par âge de la population active ne s'est guère modifiée au cours des 20 dernières années. Ces résultats sont d'autant plus surprenants que la structure par secteur d'activité est restée également à peu près semblable, alors que ce sont justement ces mêmes secteurs qui avaient contribué au dynamisme de l'emploi par le passé.

A noter enfin les différences géographiques qui ressortent assez nettement suivant les départements : si les pertes d'emploi sont surtout caractéristiques de Paris et de la petite couronne, la grande couronne tend au contraire à en gagner.

Plusieurs problématiques se posent alors, concernant l'angle d'étude pour aborder un tel sujet.

- Tout d'abord l'approche par secteur d'activité paraît justifiée, permettant de mettre en lumière des causes différenciées suivant les secteurs, même si plusieurs rapports font état de l'existence de facteurs globaux. On peut penser en outre que les évolutions territoriales sont spontanément traitées par les groupes de travail dans le cadre de la révision du SDRIF pilotée par le conseil régional. Ainsi B. Simonin préconise-t-il une analyse sectorielle plutôt qu'une analyse territoriale.
- On s'interroge dans un deuxième temps sur la manière de mener une telle approche et donc sur les orientations à prendre : le groupe pourra ainsi se contenter d'une approche plutôt quantitative basée essentiellement sur le volume de l'emploi, mais pourra aussi s'intéresser aux mutations survenues sur le marché du travail ces dernières années, en considérant par exemple la croissance des emplois précaires. Les derniers résultats révéleraient cependant que ce phénomène n'est pas spécifique à l'Ile-de-France et qu'il n'y est pas significativement plus important. D'où la proposition de B. Simonin de ne pas se focaliser sur ce point et de préférer une approche par volume.
- Enfin le dernier élément d'interrogation concerne la prise en compte ou non de l'emploi public dans la réflexion du groupe. Plus stable que l'emploi privé, il représente 20 % du volume total et peut donc difficilement être négligé.

Méthodes de travail

Le groupe prévoit de travailler jusqu'en juin 2005, à raison d'une réunion tous les mois environ. Au niveau des outils utilisés, l'INSEE et la DRTEFP peuvent apporter leur soutien par leurs sources nationales dans le respect de la confidentialité. On s'attachera aussi à des données de cadrage récentes, fournies par l'UNEDIC.

2 - Interrogation sur les missions du CRIES

- Le CRIES s'attache habituellement à examiner la pertinence des sources et outils statistiques utilisés, plus que d'interpréter les résultats eux-mêmes. Au regard du projet de mandat formulé se pose la question de son rôle dans ce groupe de réflexion. Il existe en effet un risque d'aboutir à une simple réflexion socio-économique sur les études existantes, en s'écartant des missions initiales du CRIES. B. Simonin fait notamment allusion à l'éventuelle mise en place d'auditions, qui feraient intervenir des éléments extérieurs aux sources statistiques classiques.
- La plupart des participants s'accordent à penser qu'une réflexion approfondie peut tout à fait être menée sur l'emploi, tout en conservant l'esprit du CRIES par une analyse parallèle des sources et de leur exactitude, à confronter à l'interprétation des résultats bruts. Cette orientation est d'autant plus souhaitable que les deux approches sont étroitement liées l'une à l'autre et se complètent bien pour l'analyse prévue par le groupe. Elle permet l'élaboration de pistes concrètes pour une aide à la décision.
- L'INSEE confirme la volonté d'A. Charraud et N. Planade d'une réflexion sur l'emploi et les explications de sa dégradation, estimant que la question des sources avait déjà été examinée à l'occasion de précédentes réunions. Cela n'exclut cependant pas de porter un regard critique et approfondi sur les outils statistiques utilisés, dans le cadre des missions du CRIES, en vue d'étayer la réflexion.

3 - Eléments de discussion sur la zone considérée

Plusieurs hypothèses sont apparues sur les différents phénomènes affectant le marché du travail dans la région.

- La régression de l'emploi à Paris constitue un premier exemple de questionnement : reflète-t-elle nécessairement une vision pessimiste de l'économie francilienne, et ne cache-t-elle pas au contraire de profondes mutations, préfigurant l'émergence d'une nouvelle forme du marché du travail et de l'économie ? Il s'agira alors de considérer les autres indicateurs économiques, comme la productivité ou la valeur ajoutée. Leur évolution positive peut tout à fait être compatible avec des pertes significatives d'emplois. L'Ile-de-France peut donc s'enrichir en dépit d'une conjoncture défavorable sur le marché du travail. D'autre part, un effort d'harmonisation au niveau des sources paraît indispensable dans un souci pédagogique de clarification.
- En ce qui concerne l'emploi public, sa prise en compte est d'autant plus nécessaire que les politiques de décentralisation de ces dernières années ont fortement modifié sa structure et sa répartition géographique. Ces facteurs peuvent ainsi apporter une réponse aux pertes d'emploi dans certains secteurs. La distinction entre fonction publique d'Etat et fonction publique territoriale sera alors primordiale dans cette optique, sans oublier la question des contractuels rémunérés par l'Etat. C'est la raison pour laquelle l'analyse sectorielle doit être couplée à une analyse territoriale.
- La spécificité de l'Ile-de-France en tant que région paraît également un aspect capital du problème. De par sa polarisation et son positionnement face au reste du pays, l'Ile-de-France tient une place à part, qui n'a pas d'équivalent en Europe. Or, comme l'a rappelé le projet de mandat, on observe justement une dépoliarisation de l'emploi, d'abord de Paris vers la petite couronne, puis de la petite vers la grande couronne. L'Ile-de-France constitue-t-elle alors une zone pertinente à elle seule ? Les chiffres de l'emploi seraient finalement le reflet d'un phénomène d'urbanisme qui transfère simplement l'emploi du centre vers les périphéries. Il devient ainsi intéressant d'étudier les données relatives aux régions voisines et les zones d'emploi autour du bassin parisien afin d'établir des comparaisons. Les différences d'évolution peuvent ainsi expliquer certaines pertes d'emploi constatées en Ile-de-France. On pense notamment au secteur du bâtiment, avec plusieurs cas concrets déjà répertoriés. Il s'agit de dépasser les limites administratives habituelles afin de s'intéresser à un découpage significatif concernant le thème étudié. Ces constats amènent les membres du groupe à soulever la question de la logistique, conduisant ainsi à considérer aussi une approche fonctionnelle dans l'appréhension de l'emploi. Dans la pratique, en regard des données disponibles, celle-ci restera difficile à évaluer.

Ces observations renforcent l'idée d'une différenciation par secteur d'activité qui puisse expliquer de manière fine les problèmes rencontrés sur le marché de l'emploi. Mais, au vu du temps imparti et des échéances, il semble préférable de se limiter à certains secteurs clés de l'économie francilienne. La différenciation sectorielle pose néanmoins la question de l'inadaptation de la nomenclature NAF à certains secteurs d'activités.

4 - Conclusion

Le groupe insiste sur l'impossibilité d'écarter l'emploi public, sans pour autant raffiner les distinctions. L'accent sera mis sur la question du volume de l'emploi, plus que sur les changements opérés sur le marché du travail. Ces derniers seront étudiés uniquement s'ils possèdent un impact

significatif sur les évolutions en volume. Il paraît également important de ne pas en rester à des limites administratives dont la pertinence économique n'est pas évidente mais d'essayer de les dépasser.

Le travail sur document écrit pourra éventuellement être complété par un certain nombre d'auditions. Des données qualitatives ou des données provenant d'organisations professionnelles peuvent être des clés d'interprétation de ce qu'on peut constater au niveau statistique. L'ensemble des participants s'accorde cependant sur la préconisation des sources dans l'optique du CRIES, tout en menant une réflexion détaillée sur l'évolution défavorable de l'emploi dans la région.

Il paraît important en vue de la prochaine réunion, de préparer certains points :

- Récapituler l'ensemble des sources existantes et recenser les études déjà faites à ce sujet, afin d'éviter un travail redondant et des pertes d'énergie inutiles. L'INSEE a la capacité de fournir un certain nombre de données : les tableaux d'estimation d'emplois entre 1989 et 2002, ainsi qu'un rapport de stage INSEE consacré aux sources sur l'emploi.
- Il paraît nécessaire de s'interroger sur les secteurs d'activité à étudier et à privilégier pour les travaux du groupe. Les représentants des différents organismes sont ainsi invités à sélectionner en vue de la prochaine réunion un certain nombre de secteurs susceptibles d'apporter des éléments de réponse aux travaux ultérieurs. Ce choix pourra être appuyé par l'apport de documents d'analyse sectorielle.

En pièces jointes (par messagerie) :

- les tableaux d'estimations et le rapport sur les sources d'emplois (transmis par la DR INSEE Ile-de-France)

PROCHAINES REUNIONS :

le 10 novembre 2004 à 10h salle 50 au CESR

Le 10 décembre 2004 à 10h

Le 14 janvier 2005 à 10h

Le 11 février 2005 même horaire



Montigny, le 2 décembre 2004
N°3080-E10/CRIES

Secrétariat général du CRIES
INSEE DR d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - 78188 Montigny-le-Bretonneux
Tél : 01 30 96 92 10 ou 01 30 96 91 83
Mail : nicole.planade@insee.fr ou marie-madeleine.lauzanne@insee.fr
Télécopieur : 01 30 96 92 35

COMpte Rendu DE LA RéuNIon DU 10/11/2004

OBJET : groupe de travail CRIES sur l'emploi et le marché du travail en Ile-de-France

REDACTEUR : Jean-Philippe MARTIN

PRESENTS : B. Simonin, F. Rageau (DRTEFP), P-M. Descolonges (CESR), E. Join-Lambert (CRIF), T. Brodu (Rectorat de Versailles), B. Romagnan (FFB), C. Rossignol (GIM), M.-A. Nicol (APUR), S. Francastel (DREIF), L. Thevenot (IAURIF), P. Avakian (CROCIS), M. Maksud (ANPE), M.-M. Lauzanne (CRIES), G. Ano, F. Chevalier, J.-P. Martin (INSEE).

ABSENTS EXCUSES : C. Michel (CESR), A. Manzarano (ANPE), M. Fiszlewicz (Fédération française du bâtiment Paris Ile-de-France), Y. Richard (GARP), P. Gabaret (ASSEDIC), A. Jean-Marie (APUR), F. Rey (CRIF), G. Henriet (CRIES)

1 - Ordre du jour

Lors de cette réunion, le groupe doit se prononcer sur le choix des différents secteurs d'activité dont l'analyse sera privilégiée dans le cadre de ses travaux.

Pour aider à réaliser ces choix, la DR INSEE a, comme prévu, envoyé à chaque participant les évolutions de l'emploi salarié et non salarié de 1989 à 2002, en Ile-de-France et dans chaque département francilien, et ce, par grand secteur d'activité. A également été fourni le rapport réalisé à la DR INSEE sur « l'état des lieux des sources sur l'emploi et le chômage en Ile-de-France ». D'autre part, l'IAURIF a envoyé la liste de ses principales études sur l'emploi depuis deux ans et l'ANPE a fait parvenir ses fiches « panorama 2003 par secteur d'activité ». Nous disposons également des documents de l'observatoire de l'emploi et de la formation dans le bâtiment et les travaux publics en Ile-de-France fournis par Mme Fiszlewicz, ainsi que des « études de filière » commanditées par le Conseil régional dans le cadre du schéma régional des formations. La contribution de l'APUR est également attendue, M. A. Nicol précisant que l'envoi de la documentation sera effectué dès que la décision aura été actée en interne.

Les premiers entretiens réalisés par le président et le rapporteur avec certains membres du groupe de travail (représentants du GIM et du CROCIS) ont également permis de rassembler de l'information sur plusieurs secteurs d'activité. On dispose donc d'une documentation assez complète sur ce qui a été fait ces dernières années en matière d'analyse sectorielle des évolutions de l'emploi francilien.

Il semble toutefois important de rappeler les quelques critères qui doivent guider la décision :

- Au vu des échéances fixées, il semble difficile de sélectionner un nombre élevé de domaines d'activité. Le groupe doit se réserver le temps d'analyser en détail chacun d'entre eux. C'est pourquoi il est proposé de ne garder que 5 ou 6 secteurs qui nous paraîtront essentiels dans notre réflexion.
- Un indicateur pertinent pour le choix final pourra consister à mesurer, pour chaque secteur, l'écart entre les pertes d'emploi en France ou en province, et au niveau de la région. L'accent sera alors mis sur les domaines d'activité où cet écart a été le plus grand.
- Les secteurs qui seront choisis devront entre autres conserver une part significative dans le volume total de l'emploi régional, afin que leur évolution ait un impact suffisamment représentatif sur l'évolution totale.
- Enfin, les domaines sélectionnés devront fournir des éléments de réponse assez diversifiés concernant les raisons qui peuvent expliquer la dégradation de la situation de l'emploi en Ile-de-France.

Ces quelques règles étant énoncées, B. Simonin souligne que les choix restent très ouverts et invite les différents participants à s'exprimer sur ce sujet. Il s'agit de sélectionner les secteurs à privilégier dans la nomenclature retenue par l'Insee.

2 - Les propositions qui ressortent du débat

Un premier constat apparaît tout d'abord sur l'évolution du chômage en Ile-de-France, région que l'on estimait préservée jusque-là par sa plus forte proportion de cadres et de professions intermédiaires. Cette assertion, comme le démontrent les chiffres actuels, est désormais erronée. L'impact de ces catégories ne serait-il pas au contraire devenu défavorable à l'emploi au cours de ces dernières années, ce qui s'opposerait alors à ce qu'on observe en province. C'est pourquoi il paraît important d'intégrer la dimension de la structure de la population active francilienne dans nos choix sectoriels et nos travaux. Il est prévu à cet effet de conserver un ou deux secteurs d'activité où ces professions sont fortement représentées. C'est pourquoi il paraît pertinent de s'intéresser au secteur du conseil et assistance (plus de 500 000 emplois fin 2002), qui a connu un développement particulièrement important en Ile-de-France dans les années quatre-vingt-dix (+39,4 % contre +34,2 % en France métropolitaine), puis un fléchissement marqué en 2002 et en 2003 (d'après les données provisoires de l'UNEDIC).

Industries

L'accent est mis sur les difficultés de classification et de comptabilisation des effectifs de certains établissements, codés dans d'autres secteurs alors qu'ils appartiennent à l'industrie. C'est également le problème posé par l'externalisation de certaines fonctions. Les effectifs des salariés qui occupent les postes correspondants se retrouvent comptabilisés, notamment, dans le vaste secteur des services opérationnels aux entreprises ou dans celui du conseil assistance alors qu'ils participent pleinement à l'activité des industries franciliennes.

Il ressort de la discussion qu'il serait particulièrement intéressant de travailler sur les secteurs de la mécanique et sur l'industrie électrique et électronique. Il s'agit, dans les deux cas, de secteurs regroupant encore un nombre important de salariés en Ile-de-France. La mécanique y a connu toutefois une évolution très défavorable de l'emploi, notamment au cours des ces dernières années. Les évolutions ont été un peu moins défavorables pour l'industrie électrique et

électronique, bien que la baisse des effectifs ait été importante depuis 1999 dans les biens d'équipements électriques et électroniques.

C. Rossignol propose que, pour l'analyse, on regroupe d'une part les secteurs E2 et F5 des équipements mécaniques et de la métallurgie et, d'autre part, les secteurs E3 et F6 des équipements et des composants électriques et électroniques. Ceci permettrait de mener une analyse plus transversale sur certains métiers présents dans les deux NES de chacun de ces grands secteurs. De plus, les industries électriques et électroniques constituent une activité de pointe tournée vers les technologies modernes, aspect qui ne peut être négligé dans le cadre d'une région comme l'Ile-de-France. Ce secteur apparaît en outre très lié à certaines activités de conseil et d'assistance, qui seront également étudiées.

Commerce

Une distinction s'impose à l'intérieur de ce domaine, entre le commerce de gros d'une part, et le commerce de détail d'autre part. L'emploi dans ce dernier secteur a connu des évolutions très régulières, peu sensibles à la conjoncture et assez proches des évolutions nationales. Au regard de cette stabilité, le commerce de détail paraît devoir être écarté car son impact semble faible sur les évolutions du marché du travail francilien. L'étude du commerce de gros apparaît beaucoup plus intéressante car, comme l'a souligné notamment le CROCIS, de fortes disparités sont apparues entre l'Ile-de-France et la province. Mais un certain nombre d'études ont déjà été réalisées dans ce domaine, en particulier l'étude de l'IAURIF sur la filière « commerce - distribution » pour le schéma des formations, complétée par les travaux du rectorat de Versailles : une large documentation est donc disponible, qui pourra être utilisée par le groupe et qui ne semble pas nécessiter d'investigation supplémentaire.

Construction

C'est un secteur qui apparaît très intéressant pour les travaux du CRIES, dans la mesure où il présente des réductions d'effectifs en Ile-de-France, là où la province enregistre à l'inverse une hausse de 4 %. Mais il est nécessaire de distinguer les différents champs qui le composent (travaux publics, gros œuvre, second œuvre). D'autre part, le secteur possède déjà son propre observatoire régional, qui fournit des données détaillées et robustes. La grande quantité d'informations existantes et déjà analysées ne nécessite peut-être pas que le CRIES engage des investigations complémentaires sur ce champ.

On pourrait toutefois s'orienter vers une analyse territoriale, incluant les territoires périphériques de l'Ile-de-France : on élargirait ainsi la réflexion à l'ensemble du bassin parisien. L'exemple du TGV Est est éloquent : pour le chantier du tronçon traversant la Seine-et-Marne, les entreprises responsables des travaux ont préféré recruter en Champagne-Ardenne, alors qu'une main-d'œuvre était disponible sur place. On pourrait aussi s'interroger sur la structure démographique des différents secteurs de la construction, sachant qu'il existe des disparités d'âge qui peuvent influencer sur le niveau de l'emploi. La question des reprises d'entreprises est également abordée.

Services aux personnes

Le manque de données et d'informations concernant ce secteur incite le groupe à y développer ses recherches et à le retenir pour la suite des travaux dans la mesure où le secteur n'a pas connu en Ile-de-France tout le développement que l'on pouvait attendre.

L'APUR, mais aussi le CROCIS, envisagent à ce sujet de mener une étude thématique sur l'aide à domicile afin de connaître les conditions dans lesquelles ces professions sont exercées. Le dynamisme de l'emploi moindre que celui observé en province, peut-être dû en partie à une insuffisance de la demande de services, les départs de nombreux retraités en province n'étant pas compensés par la forte demande d'aides maternelles. Mais d'autres phénomènes qui freinent l'adéquation offre/demande de travail sont certainement en jeu. On rappelle qu'il s'agit bien souvent d'emplois assez précaires, peu stables, où l'on observe une forte proportion de temps partiels. C'est également l'un des métiers où le chômage a continué à augmenter sensiblement en 2004.

La prise en compte du secteur de la santé et de l'action sociale permettrait, d'autre part, de prendre en compte l'emploi public, comme le groupe envisageait de le faire, puisque la plupart des emplois de ce domaine sont comptabilisés dans la fonction publique territoriale ou hospitalière.

3 - Choix définitifs

Les participants se sont finalement mis d'accord sur quatre domaines d'activité qui donneraient lieu à des investigations du groupe :

- santé et action sociale
- aide à domicile
- mécanique, métallurgie et NTIC, qui regrouperaient d'une part les codes E2 et F5 pour les industries mécaniques, et d'autre part les codes E3 et F6 pour les industries électriques et électroniques.
- conseil et assistance, à condition de restreindre les travaux du groupe à des champs bien définis, étant donné la diversité des emplois recouverts par ce secteur.

L'INSEE met en garde les participants sur la finesse de l'analyse sectorielle, qui risque de poser des problèmes au niveau des sources disponibles pour une analyse chiffrée.

Les domaines du commerce de gros, des transports et de la logistique, ainsi que les activités financières, ne feront pas l'objet de travaux spécifiques du groupe, mais des synthèses des études déjà menées sur ces secteurs seront intégrées au rapport final.

Le groupe n'a pas pris position en ce qui concerne le secteur de la construction. Il sollicitera l'avis de la FFB sur l'opportunité d'approfondir les études territoriales évoquées précédemment.

4 - Programme de travail en vue de la prochaine réunion

- Il faudra choisir, au sein du domaine « conseil assistance », l'activité qui fera l'objet d'une analyse approfondie.
- L'INSEE sera chargé d'indiquer quelles sources seraient utilisables pour répondre à la problématique posée.
- Par rapport aux secteurs retenus, chaque organisme est invité à recenser la documentation dont il dispose en interne.
- Concernant les études de filières, il s'agira d'énoncer d'ici la prochaine échéance ce qui semble correspondre aux préoccupations du groupe.

PROCHAINES REUNIONS :

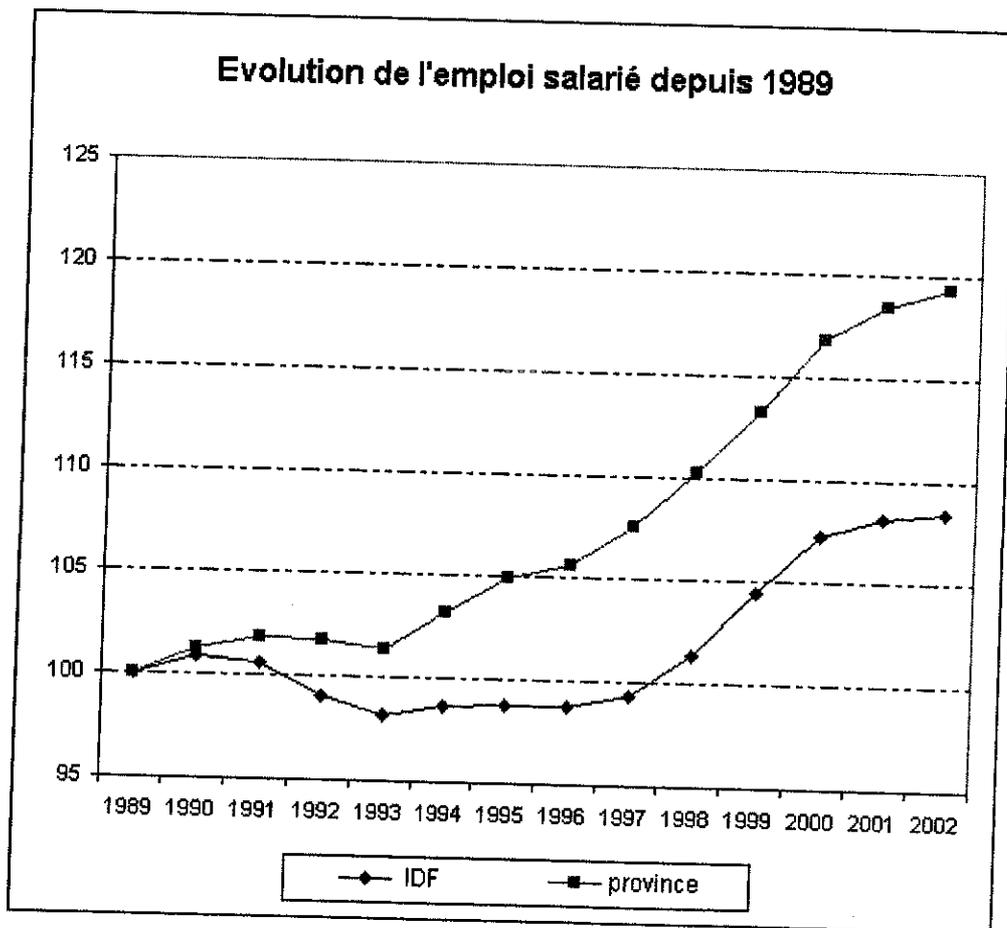
le 10 décembre 2004 à 10h salle 50 à la préfecture d'Ile-de-France

Le 14 janvier 2005 à 10h

Le 11 février 2005 à 10h

Objet : Groupe de travail CRIES sur l'emploi et le marché du travail
Réunion du 10 novembre 2004

ANNEXE AU COMPTE-RENDU





Variation de l'emploi selon la période

Ile-de-France	1989 à 1993		1993 à 1997		1997 à 2000		2000 à 2002	
	effectifs 1993	var 1993/ 1989 (%)	effectifs 1997	var 1997/ 1993 (%)	effectifs 2000	var 2000 /1997 (%)	effectifs 2002	var 2002/2000 (%)
Agriculture, sylviculture et pêche	13 184	29,1	15 752	19,5	12 938	-17,9	12 231	-5,4
Industries agricoles et alimentaires	55 008	-9,6	52 612	-4,4	48 833	-7,2	48 897	0,1
Industrie des biens de consommation	213 154	-18,2	188 933	-11,4	179 308	-5,1	177 959	-0,7
Industrie automobile	65 928	-18,1	56 048	-15,0	51 273	-8,5	52 663	2,8
Industrie des biens d'équipement	171 710	-12,8	164 735	-4,1	159 838	-3,0	147 153	-7,9
Industrie des biens intermédiaires	165 476	-25,7	141 524	-14,5	131 708	-6,9	122 683	-6,8
Energie	61 836	-7,9	59 120	-4,4	54 400	-8,0	53 926	-0,9
Industrie	733 112	-17,5	662 972	-9,6	625 360	-5,7	603 281	-3,7
Construction	269 788	-14,7	222 686	-17,5	221 680	-0,5	223 879	1,0
Commerce	591 653	-4,1	602 043	1,8	638 044	6,0	651 536	2,1
Transports	263 916	0,3	263 599	-0,1	302 358	14,7	304 978	0,9
Activités financières	262 641	-6,3	257 704	-1,9	254 202	-1,4	270 330	6,3
Activités immobilières	105 372	7,0	99 184	-5,9	98 722	-0,5	104 597	6,0
Services aux entreprises	755 349	6,8	842 565	11,5	1 060 837	25,9	1 085 691	2,3
Services aux particuliers	381 234	9,3	437 475	14,8	495 264	13,2	515 338	4,0
Education santé action sociale	684 560	6,3	690 868	0,9	719 875	4,2	705 139	-2,1
Administration	560 609	4,8	585 289	4,4	619 548	5,9	626 450	1,1
Tertiaire	3 605 334	3,2	3 778 727	4,8	4 188 850	10,9	4 264 059	1,8
TOTAL	4 621 418	-1,9	4 680 137	1,3	5 048 828	7,9	5 103 450	1,1

Source Insee, estimations annuelles d'emploi

Province	1989 à 1993		1993 à 1997		1997 à 2000		2000 à 2002	
	effectifs 1993	var 1993/ 1989 (%)	effectifs 1997	var 1997/ 1993 (%)	effectifs 2000	var 2000 /1997 (%)	effectifs 2002	var 2002/2000 (%)
Agriculture, sylviculture et pêche	286 675	7,9	338 752	18,2	341 319	0,8	325 975	-4,4
Industries agricoles et alimentaires	487 366	-0,9	503 616	3,3	525 338	4,3	532 243	1,3
Industrie des biens de consommation	584 058	-11,6	544 736	-6,7	533 113	-2,1	503 267	-5,6
Industrie automobile	223 224	-8,1	223 173	0,0	242 010	8,4	239 230	-1,1
Industrie des biens d'équipement	640 149	-10,0	642 052	0,3	674 907	5,1	663 902	-1,6
Industrie des biens intermédiaires	1 310 401	-10,1	1 303 777	-0,5	1 359 666	4,3	1 322 553	-2,7
Energie	200 866	-4,1	193 319	-3,8	192 644	-0,3	188 411	-2,1
Industrie	3 446 064	-8,7	3 410 673	-1,0	3 527 678	3,4	3 449 606	-2,2
Construction	920 211	-8,9	907 838	-1,3	1 009 336	11,2	1 039 387	3,0
Commerce	1 911 158	-0,8	2 053 629	7,5	2 243 621	9,3	2 342 424	4,4
Transports	617 215	0,8	656 168	6,3	735 867	12,1	769 193	4,5
Activités financières	405 836	-1,8	404 678	-0,3	418 917	3,5	430 496	2,8
Activités immobilières	169 338	-6,7	157 677	-6,9	161 849	2,6	164 808	1,8
Services aux entreprises	1 365 006	7,4	1 648 887	20,8	2 031 076	23,2	2 099 366	3,4
Services aux particuliers	923 358	16,8	1 145 580	24,1	1 285 115	12,2	1 347 062	4,7
Education santé action sociale	2 930 874	8,9	3 031 132	3,4	3 176 306	4,8	3 251 498	2,3
Administration	1 794 433	9,8	1 916 007	6,8	2 083 123	8,7	2 162 723	3,8
Tertiaire	10 117 218	6,3	11 013 758	8,9	12 135 874	10,2	12 567 560	3,6
TOTAL	14 770 168	1,4	15 671 021	6,1	17 014 207	8,6	17 382 528	2,2

Source Insee, estimations annuelles d'emploi



Montigny, le 23 décembre 2004
N° 3269-E10/CRIES

Secrétariat général du CRIES
INSEE DR d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - 78188 Montigny-le-Bretonneux
Tél : 01 30 96 92 10 ou 01 30 96 91 83
Mail : nicole.planade@insee.fr ou
marie-madeleine.lauzanne@insee.fr
Télécopieur : 01 30 96 92 35

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10/12/2004

OBJET : groupe de travail CRIES sur l'emploi et le marché du travail en Ile-de-France

REDACTEUR : Jean-Philippe MARTIN

PRESENTS : B. Simonin, F. Rageau (DRTEFP), P.-M. Descolongs (CESR), E. Join-Lambert, F. Rey (CRIF), B. Romagnan (FFB), M. Fiszlewicz (Fédération française du bâtiment Paris Ile-de-France), C. Rossignol (GIM), M.-A. Nicol (APUR), S. Francastel (DREIF), L. Thevenot (IAURIF), P. Avakian (CROCIS), M. Maksud, C. Féjard (ANPE), M.-M. Lauzanne (CRIES), F. Blin, F. Chevalier, J.-P. Martin (INSEE).

ABSENTS EXCUSES : C. Michel (CESR), T. Brodu (Rectorat de Versailles), A. Manzarano (ANPE), Y. Richard (GARP), P. Gabaret (ASSEDIC), A. Jean-Marie (APUR), G. Henriet (CRIES)

~ ~ ~ ~ ~

1 - Rappel de l'ordre du jour

A la suite des orientations prises lors de la réunion précédente, une réflexion doit être menée sur les **sources statistiques exploitables** pour répondre aux **objectifs du groupe**, en regard des différents **secteurs choisis**. L'INSEE est invité à cet effet à présenter ses propres sources et dans quelle mesure elles peuvent répondre aux **problématiques du CRIES** (cf. annexe 1).

B. Simonin remercie l'APUR et l'IAURIF pour les documents envoyés, qui donnent un éclairage pertinent et une vision détaillée des filières étudiées.

Il rappelle également que le groupe doit encore se prononcer sur deux points qui n'ont pu être traités lors de la réunion de novembre :

- Une décision doit être prise concernant le secteur de la **construction**. B. Romagnan et M. Fiszlewicz pourront apporter leur point de vue sur cette question.
- Etant donné le champ assez vaste couvert par le secteur « **conseil et assistance** », le groupe s'était aussi engagé à y cibler les domaines qui donneraient lieu à des investigations.

2 - Réactions autour de la présentation de l'INSEE (cf. annexe 1)

Remarques générales

Certaines interrogations apparaissent autour du recensement et de l'enquête emploi, qui fournissent le plus souvent des informations au lieu de domicile des actifs plutôt qu'au lieu de travail.

La question de la **construction de la variable PCS en 2 ou 4 positions** est également soulevée concernant les DADS. L'INSEE précise que les PCS 2 positions sont parfaitement exploitables pour cette source, mais qu'une analyse plus fine est en revanche difficile.

Deux sources n'ont pas été mentionnées dans l'exposé de l'INSEE, qui semblent pourtant primordiales par rapport aux attentes du groupe :

- Le service statistique du ministère de l'Industrie (SESSI) publie chaque année les résultats d'une **enquête auprès des entreprises de plus de 20 salariés**. Son intérêt réside notamment dans sa réalisation au niveau départemental. Cette source renseigne également deux variables pertinentes pour nos travaux, l'emploi moyen annuel et l'emploi en fin d'année, mais aussi d'autres informations socio-économiques, telle la masse salariale ou l'investissement. Celles-ci peuvent être reliées à l'emploi, ce qui constitue une valeur ajoutée par rapport aux données fournies par l'UNEDIC. Il est proposé que ces dernières complètent l'enquête du SESSI pour les entreprises de moins de 20 salariés. Il s'agit aussi de savoir si ces fichiers intègrent les effectifs de la construction.
- Le **fichier statistique des grands établissements (BRIDGE)**, aujourd'hui disparu, était également un outil intéressant d'appréhension de l'emploi. Il a en effet été remplacé en 2001 par les informations fournies par SIRENE. Une investigation peut néanmoins être menée avant cette date sur ce champ afin de constater les évolutions sur la période 1990-2001. C'est une démarche d'autant plus pertinente que la construction de ce fichier permet un suivi historique. Son inconvénient majeur réside dans le peu de souplesse de manipulation.

Exploitation des DADS

Le groupe reste ouvert à cette solution, sachant que les données disponibles **les plus récentes ne datent que de 2002**. Sur le problème des incohérences liées au codage des PCS 4 positions, une recherche pourrait être menée afin de déterminer les **taux de cohérence** et donc de fiabilité de ces PCS en fonction des **différents secteurs choisis**. Les résultats mettront en valeur les champs sur lesquels les DADS sont pertinentes. L'INSEE met cependant en garde le groupe sur la lourdeur d'une telle démarche.

L'emploi intérimaire fait également l'objet d'interrogations des participants, mais la DRTEFP dispose à ce sujet de fichiers détaillés et récents qu'elle peut exploiter.

Enquête emploi

L'entrée par **famille professionnelle en 124 postes** (cf. annexe 2) s'avère être l'outil d'analyse privilégié pour l'exploitation de cette enquête. Il s'agit d'une nomenclature fine qui fait apparaître les secteurs d'activité de manière distincte. Elle permet aussi d'établir un **parallèle** entre l'**emploi** et la **demande d'emploi**. Le groupe devra toutefois veiller à conserver un **nombre significatif d'emplois** pour les secteurs détaillés, car la taille de l'échantillon exploité n'autorise pas d'extrapolation pour les secteurs à effectif réduit. Il faudra également vérifier que l'entrée par les familles professionnelles permet d'éclairer utilement les analyses sectorielles, ce qui suppose que, pour chaque secteur d'activité retenu par le groupe de travail, existent une ou plusieurs familles professionnelles qui lui sont étroitement associées.

Enquête COLTER

Certaines filières de l'aide à domicile ou de l'action sociale relèvent souvent de l'emploi privé ou correspondent à des emplois indépendants. Elles échappent donc à cette enquête qui ne porte que sur les emplois publics territoriaux. En outre, il est difficile de cerner exactement le champ de l'aide à domicile qui apparaît dans plusieurs secteurs distincts. L'enquête COLTER peut, cependant, apporter des **éléments de réponse partiels** aux préoccupations du groupe sur ces secteurs.

Structure de la population active

La question du vieillissement de la population active est abordée, en référence à une étude produite par l'INSEE : les prévisions qu'elle fournit sur des départs massifs en retraite au cours des prochaines années sont-elles réalistes, compte tenu du recul prévu de l'âge moyen de cessation d'activité, lié à la réforme des régimes de retraite ?

Des interrogations sont également exprimées quant aux sorties du système scolaire : après une augmentation des effectifs scolarisés dans la dernière décennie, on assiste aujourd'hui à une arrivée plus précoce des jeunes sur le marché du travail, phénomène accru par la suppression du service militaire pour les garçons. Cela expliquerait en partie la montée du taux de chômage, à l'origine de la

mise en place du groupe de travail. Toutefois, ce phénomène n'étant pas spécifique à l'Ile-de-France, il ne répond pas à la question du différentiel d'emploi observé avec la province. La véritable cause de la montée du chômage pourrait alors être plutôt liée à la nature des formations proposées en Ile-de-France, plus orientées vers les métiers de cadres, catégorie de l'emploi francilien qui a justement énormément souffert sur la période considérée.

3 - Conclusion

B. Simonin insiste sur l'**importance du recensement**, qui, en dépit de son ancienneté, reste la source de base sur laquelle s'appuient toutes les autres. C'est aussi la seule qui autorise des **croisements à un niveau fin d'analyse** sur plusieurs variables tels que les secteurs d'activité et les familles professionnelles.

L'utilisation des **DADS jusqu'en 2002** apportera des éléments complémentaires de compréhension, mais à un **niveau regroupé de PCS**.

Le groupe retient également l'approche par **famille professionnelle**, qui peut s'avérer pertinente pour l'exploitation de l'**enquête emploi**.

Les sources concernant les mouvements de main-d'œuvre (DMMO et EMMO), du fait des informations très récentes qu'elles contiennent, peuvent apporter des éléments d'analyse de la conjoncture intéressants pour les secteurs qui nous intéressent. Les DMMO, exploitées régulièrement par la DRTEFP, ne portent toutefois que sur les établissements de 50 salariés et plus, ce qui réduit leur intérêt pour les secteurs constitués principalement de petites entreprises. L'enquête par sondage sur les mouvements de main d'œuvre dans les établissements de 10 à 50 salariés n'a pas fait jusqu'à présent l'objet d'exploitations à la DRTEFP. Celle-ci examinera ce qu'il est possible de faire à partir de ces deux sources pour alimenter les analyses du groupe de travail.

En accord avec les représentantes de la branche professionnelle, le groupe de travail décide de ne pas entreprendre d'investigations lourdes sur le secteur de la construction. En effet, les sources d'information qui peuvent être exploitées dans le cadre de ce groupe n'apporteraient guère d'éléments d'analyse complémentaires au regard de l'information, déjà riche, détenue par la branche. Il est toutefois prévu que l'ANPE réalise une analyse spécifique sur le secteur d'activité dans lequel exerçaient, avant leur inscription, les demandeurs d'emploi qui s'inscrivent à l'Agence dans les métiers du bâtiment : une large partie d'entre eux exerçaient-ils leur métier dans d'autres secteurs d'activité et, si oui, lesquels ?

Concernant le domaine « conseil et assistance », le groupe n'a pas encore tranché sur le sous-secteur à retenir. Les activités informatiques constituent une fraction importante de ce secteur et les évolutions de l'emploi très contrastées (et très défavorables en 2003) qu'elles ont connues en Ile-de-France en font, a priori, un secteur intéressant à étudier. Mais on peut considérer aussi que la baisse récente de l'emploi est moins le signe d'une véritable crise que d'un retour à la normale après la progression spectaculaire des années 90, cette dernière étant en partie due au passage à l'an 2000 et à la mise en place de la monnaie unique. L'ANPE signale que d'autres sous-secteurs peuvent être intéressants, car ils sont à l'origine de nombreuses offres d'emploi. Elle propose de faire une exploitation des offres déposées à l'Agence par le secteur « conseil et assistance », qui pourrait éclairer le choix du groupe de travail. Cette exploitation peut également s'étendre aux secteurs industriels retenus par le groupe de travail.

Le président et son rapporteur expriment, enfin, l'intention de poursuivre les auditions auprès de chaque organisme afin de recueillir des informations complémentaires.

4 - Objectifs pour la prochaine réunion

Il s'agira d'amorcer le **travail d'exploitation** des sources citées, afin d'obtenir des premiers résultats avant la réunion de février.

PROCHAINES REUNIONS : le 11 février 2005 à 10h salle 50 à la préfecture d'Ile-de-France

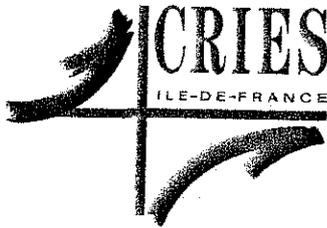
Le 11 mars 2005 à 10h

Le 18 avril 2005 à 10h

Le 13 mai 2005 à 10h

La réunion du 14 janvier 2005 est annulée





Montigny, le 10 mars 2005
N°694-E10/CRIES

Secrétariat général du CRIES
INSEE DR d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - 78188 Montigny-le-Bretonneux
Tél : 01 30 96 92 10 ou 01 30 96 91 83
Mail : nicole.planade@insee.fr ou
marie-madeleine.lauzanne@insee.fr
Télécopieur : 01 30 96 92 35

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11/02/2005

OBJET : groupe de travail CRIES sur l'emploi et le marché du travail en Ile-de-France

REDACTEUR : Jean-Philippe MARTIN

PRESENTS : B. Simonin (DRTEFP), C. Bauduin, F. Savalle (GARP), E. Join-Lambert, F. Rey (CRIF), T. Brodu (Rectorat de Versailles), C. Rossignol (GIM), S. Renouvel (APUR), S. Francastel (DREIF), L. Thevenot (IAURIF), A. Terlier (CROCIS), M. Maksud (ANPE), M.-M. Lauzanne, G. Henriot, N. Planade (CRIES), F. Chevalier, J.-P. Martin (INSEE).

ABSENTS EXCUSES : P.-M. Descolonges (CRIES), F. Rageau (DRTEFP), A. Manzarano, C. Féjard (ANPE), Y. Richard (GARP), P. Gabaret (ASSEDIC), M.-A. Nicol (APUR), B. Romagnan (FFB), M. Fiszlewicz (Fédération française du bâtiment Paris Ile-de-France).

1 - Ordre du jour

- La précédente réunion avait permis de recenser l'ensemble des **sources disponibles** concernant l'emploi. Cela avait donné lieu à une discussion sur la meilleure manière de les utiliser, en regard notamment de l'**analyse sectorielle** retenue par le groupe. Certaines pistes de travail avaient alors été privilégiées pour l'exploitation de ces données, ce qui a conduit l'INSEE à réaliser un certain nombre d'**analyses détaillées par secteur et par profession**. De son côté, la DRTEFP a étudié, sous forme de cartes, la **relocalisation des activités franciliennes** par commune, à partir des données du GARP. Enfin, l'ANPE a réalisé une synthèse à partir des **offres et demandes d'emploi** sur les différents domaines choisis.
- Il conviendra dans un deuxième temps de s'interroger sur la **méthode de travail** à utiliser pour les réunions ultérieures : l'exploitation statistique a été menée à un niveau assez poussé, et l'analyse quantitative semble désormais montrer ses limites. Une **interprétation plus qualitative** est désormais nécessaire pour donner un sens aux chiffres produits. B. Simonin propose notamment la mise en place d'**auditions** auprès des branches concernées afin de recueillir l'**avis de spécialistes** sur la question. Une **recherche bibliographique** pourrait également être conduite dans cette même optique.

2 - Synthèse des résultats fournis et discussion

INSEE

J.-P. Martin a travaillé principalement sur trois sources distinctes :

- les RP90 et 99
- l'enquête emploi en continu pour les années 2002 et 2003
- l'enquête emploi annuelle de 1992 à 2002

Sur cette dernière source, c'est une analyse par **famille professionnelle** qui aura été privilégiée à une étude classique par profession et branche d'activité.

Il ressort que conseil et assistance regroupe des **effectifs moins âgés** que la moyenne, ce qui peut s'expliquer par la forte proportion de **premiers emplois** que comporte ce secteur : les jeunes diplômés sortis des grandes écoles débutent leur carrière dans cette branche avant de migrer dans d'autres domaines de haut niveau. Les activités informatiques ont également connu une **progression remarquable** dans les années 90, beaucoup plus élevée que pour les autres activités du secteur conseil et assistance, notamment les activités d'administration d'entreprises.

Les industries mécaniques concentrent un nombre plus élevé de cadres en Ile-de-France qu'en province, mais leur proportion ne s'est pas accrue de manière significative depuis 1990, par rapport à ce que l'on peut observer pour les équipements électriques et électroniques. La métallurgie rassemble essentiellement des **petits établissements** et des **artisans**, mais il s'agit d'une **population vieillissante**, avec une part très importante des plus de 45 ans. C'est, semble-t-il le signe d'une activité qui éprouve des **difficultés à se renouveler** en Ile-de-France et à s'inscrire dans une dynamique de développement importante.

L'enquête emploi trimestrielle donne des **chiffres très pessimistes** sur les années 2002 et 2003, au regard des données sur l'emploi fournies par d'autres sources, telles que le GARP, avec des pertes d'emploi en Ile-de-France pour un grand nombre de secteurs ou de professions. Des mises en garde sont émises quant à la construction de l'enquête, basée en Ile-de-France sur un faible nombre d'individus interrogés, ce qui peut créer des **problèmes d'échantillonnage** assez forts. L'INSEE rappelle les différences de concepts sur les sources (champ, notion lieu de travail ou lieu de résidence, fin d'année ou moyenne annuelle, données brutes ou CVS) et insiste néanmoins sur la **fiabilité** de la nouvelle enquête en continu, qui dispose justement d'un **échantillon plus important** en Ile-de-France que par le passé, grâce au regroupement sur une année des quatre trimestres d'étude. Cette nouvelle méthodologie offre en outre l'opportunité d'une approche plus **conjoncturelle** de l'emploi, avec des données disponibles chaque trimestre.

Concernant les familles professionnelles, l'ensemble du groupe s'étonne de la **stagnation des assistantes maternelles** en Ile-de-France, alors que celles-ci continuent leur progression en province. Ce constat est d'autant plus surprenant que le **taux de natalité francilien** est plus élevé que dans le reste du pays, ce qui devrait accroître le nombre d'enfants en bas âge et favoriser en conséquence la présence d'aides maternelles. Les chiffres de l'enquête emploi devront être croisés avec ceux des autres sources (recensement notamment) pour s'assurer que les évolutions constatées par ces autres sources sont bien les mêmes. Il est à noter que le même phénomène risque de se reproduire pour toutes les activités liées aux **collectivités territoriales**, qui disposent peut-être de plus de facilités pour développer les emplois internes, ou qu'elles financent, en province.

Cartes

Une série de cartes a été éditée pour chacune des quatre branches industrielles, ainsi que pour les domaines de la santé action sociale et du conseil et assistance. A chaque fois, une analyse à **long terme** (1993-2003) et à **moyen terme** (1998-2003) a été réalisée. Les cartes montrent sur ces périodes les gains et pertes d'emploi par commune francilienne. Elles ouvrent la voie à une approche plus **territorialisée** de l'emploi régional.

Les industries d'équipement conservent des **pôles d'excellence dans les Yvelines**, alors que la petite couronne affiche une forte dégradation de l'emploi dans ces secteurs. De son côté, l'informatique reste très concentrée sur **Paris** et les **Hauts-de-Seine**, tout comme conseil et assistance en général.

La santé action sociale a eu, en revanche, un mode de développement très différent, marqué par une beaucoup plus grande dispersion des créations de petits établissements sur l'ensemble du territoire francilien, en particulier en grande couronne.

Il est à noter également que la **Seine-Saint-Denis** est caractérisée par une assez forte inertie, en termes de développement de l'emploi, aussi bien dans le tertiaire que dans les secteurs industriels.

ANPE

Concernant l'**industrie**, la plupart des offres d'emploi déposées à l'ANPE sont tournées vers les **ouvriers**. Une forte minorité d'offres est également proposée à des cadres. Au niveau du contrat offert, ce sont les **CDI** qui dominent, tout comme pour les **activités informatiques**. Ils sont en revanche moins nombreux (moins de la moitié des postes offerts) pour les autres branches de conseil et assistance. On retrouve une prépondérance des activités liées aux administrations d'entreprises. Il est ainsi conseillé de mener des recherches plus abouties sur ce domaine ainsi que sur celui du conseil en gestion et de l'ingénierie.

Une investigation a également été menée sur l'**origine des demandeurs d'emploi dans le bâtiment**, lorsque ceux-ci possèdent un code NAF correctement renseigné pour leur emploi antérieur. L'ANPE attire l'attention du groupe sur les difficultés rencontrées pour **définir précisément le chômage** : il n'existe plus de distinction parfaite avec l'emploi, mais il apparaît plutôt toute une série de **nuances** caractérisées par le **sous-emploi ou l'emploi précaire**. Du coup, la durée déclarée de l'inscription à l'ANPE n'est qu'un indicateur biaisé de la durée effective du chômage des demandeurs d'emploi, qu'il n'est pas facile de redresser.

3 - Organisation du travail

Les participants jugent peu souhaitable de poursuivre l'étude de bilans globaux en réunion plénière, à partir des statistiques fournies. On envisage plutôt la **mise en place de sous-groupes** qui se répartiraient les travaux suivant les **domaines étudiés**, afin d'approfondir l'analyse et de la compléter par une **approche qualitative**. Il s'agirait en particulier de collecter des éléments de réponse et d'explication par rapport aux évolutions constatées. Trois groupes distincts semblent dès lors se détacher suite aux interventions du début de réunion :

- Le premier s'intéresserait aux **domaines industriels**, avec possibilité de regroupements entre la métallurgie et les industries mécaniques d'une part, et les industries électriques et électroniques d'autre part (secteurs E3 et F6).
- Un deuxième groupe axerait ses travaux sur le domaine de la **santé et de l'action sociale**, vu les fortes incertitudes qui pèsent notamment sur le champ de l'aide à domicile.
- Enfin, un troisième sous-groupe se concentrerait sur le secteur **conseil et assistance**. Beaucoup de données statistiques ont été rassemblées sur le secteur de l'informatique et l'augmentation très forte du chômage observée en Ile-de-France pour les informaticiens au cours de 2002 et 2003 mérite qu'on approfondisse l'analyse. Pour autant, l'analyse des sous-secteurs conseil en gestion, architecture et ingénierie, et administration d'entreprises ne doit pas être négligée.

Les différents membres sont désormais invités à se répartir librement dans chacune de ces équipes suivant leur intérêt ou leurs compétences personnelles. Dans un souci de coordination, il est préconisé de désigner à chaque fois une **personne pilote**, afin de garantir la conduite et l'avancée des travaux. Un **investissement non négligeable** de chacun des membres du groupe est désormais attendu, afin d'obtenir une valorisation du travail d'équipe, la principale piste de travail demeurant **l'investigation auprès des professionnels** des domaines concernés, afin de confirmer ou d'infirmer les hypothèses que les sous-groupes de travail auront déduites des données statistiques. Plusieurs réunions seraient dès lors prévues afin d'approfondir le thème choisi, qui remplaceraient temporairement les séances plénières qui avaient lieu jusqu'à présent.

PROCHAINES REUNIONS : le 11 mars 2005 à 10 h pour les sous-groupes des activités tertiaires
Le 10 mars 2005 dans l'après-midi (horaire à préciser) pour le sous-groupe des activités industrielles
Le 8 avril 2005 à 10h
Le 13 mai 2005 à 10h





Montigny, le 17 mars 2005
N°784-E10/CRIES

Secrétariat général du CRIES
INSEE DR d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - 78188 Montigny-le-Bretonneux
Tél : 01 30 96 92 10 ou 01 30 96 91 83
Mail : nicole.planade@insee.fr ou marie-madeleine.lauzanne@insee.fr
Télécopieur : 01 30 96 92 35

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU : vendredi 11 mars 2005

OBJET : sous-groupe de travail CRIES sur l'emploi en Ile-de-France dans conseil et assistance

REDACTEUR : Jean-Philippe MARTIN

PRESENTS : S. Francastel (DREIF), V. Reduron (CROCIS), C. Bruniaux (OREF), M.-M. Lauzanne (CRIES), J.-P. Martin (INSEE), M. Montfort (DRTEFP).

ABSENTS EXCUSES : B. Simonin (DRTEFP), F. Chevalier (INSEE), A. Terlier (CROCIS), C. Camors (IAURIF), C. Bauduin (GARP).

1 - Rappel des sous-secteurs de conseil et assistance

La nomenclature NES114 de l'INSEE répartit habituellement les emplois de ce domaine en cinq grandes catégories :

- Activités informatiques
- Services professionnels
- Administrations d'entreprises
- Publicité et études de marché
- Architecture et ingénierie

2 - Ordre du jour

- De nombreux **éléments quantitatifs** ont déjà été produits par l'INSEE concernant ce secteur, que ce soit sous forme de graphiques ou de tableaux. Il s'agit désormais de porter un regard plus **qualitatif** sur ces chiffres et de rechercher des **questionnements pertinents** quant aux évolutions constatées. Une réflexion approfondie sera notamment menée autour des **quatre sous-secteurs** retenus lors de la précédente réunion (informatique, services professionnels, administration d'entreprises, architecture et ingénierie).
- Il s'agira dans un second temps de **choisir les interlocuteurs** les mieux placés pour nous aider dans nos **interprétations**. Nos interrogations pourraient ainsi être soumises à ces spécialistes qui pourraient apporter des **éléments de réponse aux phénomènes observés**.

3 - Discussion autour des sous-secteurs mentionnés

- Un premier questionnement se pose autour de la **signification de certains intitulés**, qui ne sont pas toujours très explicites. Les métiers d'**architecture et d'ingénierie** en particulier (18 % du total francilien en 1999), restent difficiles à définir et paraissent en marge des activités classiques de conseil. Ce domaine semble surtout représenté par les **études techniques et d'ingénierie** (2/3 des emplois de ce sous-secteur en Ile-de-France en 1999).
- Le domaine des **administrations d'entreprises** (17 % du total en 1999) relève également de l'ambiguïté : la définition de cet intitulé est peu précise et varie dans le temps. Ainsi le CROCIS a-t-il noté des **modifications des codes APE** mentionnés par les entreprises, ce qui pose des problèmes de recodage des nomenclatures et remet en cause la **fiabilité des chiffres** produits sur ce secteur. Ce constat semble étayé par les résultats de l'INSEE, qui indiquent une progression de 60 % de ce domaine entre 2002 et 2003 en Ile-de-France. En outre, concernant cette branche, le groupe ne connaît pas réellement d'**interlocuteur à contacter et à interroger**.
- Les idées paraissent en revanche plus claires pour le sous-secteur des **activités informatiques**, devenu aujourd'hui prépondérant (26 % du total francilien), et possédant des **interlocuteurs fiables et reconnus**. Il s'agit en particulier d'un domaine peu féminisé, où les conditions de travail demeurent difficiles, sans protection syndicale.

4 - Nomenclatures et approches à privilégier

Les différents membres s'interrogent également sur la **nomenclature à utiliser** pour la suite des travaux et l'interprétation des chiffres : vaut-il mieux rester sur une analyse par **secteur d'activité** en NES36, ou partir sur une approche par **famille professionnelle**, comme l'a déjà fait l'INSEE ? La première solution présente l'avantage de recouvrir le champ étudié de manière exhaustive, alors que la méthodologie des FAP contraint à une entrée par métiers, qui ne recoupe pas forcément des activités de conseil. A l'inverse, les familles professionnelles permettent d'analyser les **tensions sur le marché du travail en parallèle de l'emploi**. Cette optique paraît d'autant plus intéressante qu'elle pourrait être mise en œuvre de manière complète et rapide grâce au **kit métiers** proposé par l'INSEE. Celui-ci fournit, par région et par famille professionnelle, des chiffres très détaillés sur l'emploi au recensement et sur la demande d'emploi de l'ANPE, avec des croisements par âge, sexe, diplôme, type de contrat, niveau de qualification demandé ou offert. Une mutualisation de cet outil dans le cadre de nos travaux paraît donc pertinente.

5 - Organisation du travail

L'ensemble du groupe s'accorde pour concentrer son analyse autour de trois sous-secteurs : **activités informatiques, services professionnels, architecture et ingénierie**. Les difficultés rencontrées dans le domaine des administrations d'entreprises, liées aux définitions de nomenclature, nous incitent pour l'instant à l'écartier de nos études, sans pour autant renoncer à mener ultérieurement une expertise sur ces problèmes de codage, ce qui s'inscrit également dans les missions du CRIES.

L'INSEE s'engage à produire un **tableau croisant les sous-secteurs** de conseil et assistance avec les **principales familles professionnelles**.

A partir de là, le **kit métiers** fournira pour ces familles professionnelles des tableaux détaillés en terme d'emploi et de chômage.

Après lecture et analyse de ces chiffres, la seconde réunion sera alors consacrée aux premières **explications qualitatives** et au **choix des spécialistes** à auditionner. La comparaison Ile-de-France/province sera déterminante dans notre réflexion, et nous orientera vers des fédérations professionnelles qui auraient une **vision nationale** des activités concernées, afin de prendre en compte ces éléments comparatifs dans notre diagnostic.

*PROCHAINE REUNION : le 15 avril 2005 à 10h au CARIF (salle Voltaire) pour ce sous-groupe
16 avenue Jean Moulin
75014 PARIS
Métro Alésia*



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU : vendredi 15 avril 2005

Montigny-le-Bretonneux, le 18 avril 2005
N°1161/E10/CRIES

OBJET : sous-groupe de travail CRIES sur l'emploi en Ile-de-France dans conseil et assistance

REDACTEUR : Jean-Philippe MARTIN

PRESENTS : S. Francastel (DREIF), C. Bruniaux (OREF), M.-M. Lauzanne (CRIES), J.-P. Martin (INSEE), M. Montfort (DRTEFP), C. Bauduin (GARP).

ABSENTS EXCUSES : B. Simonin (DRTEFP), F. Chevalier (INSEE), A. Terlier (CROCIS), C. Camors (IAURIF).

1 - Rappel de l'ordre du jour

- Afin d'obtenir une **expertise optimale** sur ce champ, l'ensemble des participants avait opté pour une approche par **famille professionnelle**, privilégiant ainsi la question du **marché du travail** et de ses tensions éventuelles. Dans ce contexte, l'INSEE a recherché, pour chacun des sous-secteurs de conseil et assistance, les principales familles professionnelles pourvoyeuses d'emplois. Des données très précises ont pu ensuite être obtenues pour chacune de ces familles grâce au kit métiers.
- Après **analyse approfondie** de ces chiffres, il s'agira de débattre autour des évolutions constatées sur le marché du travail et de définir les **premiers questionnements majeurs** de notre réflexion en vue des **prochaines auditions**. Le **choix des organismes** constituera également une problématique importante de la discussion.

2 - Rappel des familles professionnelles sélectionnées

- Informaticiens (M0)
- Cadres administratifs comptables et financiers (L5)
- Professionnels du droit (P3)
- Personnels d'études et de recherche (N0)
- Cadres du bâtiment et des travaux publics (B7)

3 - Eléments de discussion et d'analyse

- Quelques questionnements subsistent autour des **dénominations** des familles professionnelles qui sont **peu explicites** et paraissent rassembler des **métiers assez divers**. C'est le cas des personnels d'études et de recherche, dont le champ semble beaucoup plus large que ne le laisse supposer l'intitulé. Afin de **mieux cerner les métiers** rassemblés par les différentes familles, il serait souhaitable de **lister les PCS** composant chacune d'entre elles.
- La crise subie par le secteur conseil et assistance semble finalement **toute relative** en regard des évolutions constatées dans les années 90 : après une **progression spectaculaire**,

l'emploi semble être arrivé à saturation dans ce domaine et **plafonne** donc depuis 2002 sans toutefois présenter une régression significative. Ce constat est particulièrement flagrant pour l'informatique : après des **recrutements massifs** à la fin des années 90 pour faire face au **bug de l'an 2000** et au **passage à l'euro**, la progression de l'emploi a été **stoppée** en 2002, favorisant ainsi la montée du chômage comme le montrent les données ANPE.

- Certaines familles mettent également en évidence un **décalage temporel** suivant les régions : la crise semble d'abord toucher l'Ile-de-France à partir de 2002, avant de se propager en province en 2003-2004. L'hypothèse d'une **influence internationale**, extérieure à l'Ile-de-France et au cadre national, devient ainsi envisageable et expliquerait que le marché francilien, intégré directement à l'échelle mondiale, soit le premier touché par une récession.
- De nombreuses observations étayent l'hypothèse de **relations privilégiées** entre les **activités de conseil** et les **branches industrielles** : si les premières délocalisent leurs établissements vers la province, cela peut justement signifier une volonté de rapprochement avec des firmes spécialisées dans l'industrie de pointe et de haute technologie (NTIC), elles-mêmes déjà implantées en-dehors d'Ile-de-France. Une étroite coopération se développe en effet entre ces secteurs.
- Le groupe s'interroge sur les indicateurs les plus pertinents à observer : ainsi, parmi les motifs d'inscription à l'ANPE, la **part des démissions** permet d'appréhender le dynamisme du mouvement des cadres. Une baisse de cet indicateur est le reflet d'une conjoncture défavorable sur le marché du travail et traduit une frilosité des cadres à se lancer sur de nouveaux emplois. Ces chiffres doivent cependant être **interprétés avec prudence**, compte tenu de la proportion de démissions « forcées » que cachent ces taux et qui révèle plutôt une problématique de compression de personnel et de conjoncture défavorable. Ce phénomène se vérifie particulièrement dans les professions informatiques, mal protégées par les syndicats, avec des conditions de travail souvent difficiles. La **part des fins de CDD** est également révélatrice d'une reprise des embauches après une crise : les recruteurs, dans l'incertitude d'une nouvelle récession, préfèrent en effet investir massivement dans des contrats de faible durée.
- Concernant le domaine de l'informatique, le **chômage** est nettement marqué par la présence des **jeunes**. Sur les tensions du marché du travail, les entreprises semblent désormais recruter à un niveau **plus léger de formation**, alors qu'elles exigeaient auparavant une qualification élevée, supérieure à Bac+3.
- Quelques noms sont également évoqués concernant les syndicats et fédérations professionnelles à interroger dans le cadre des auditions futures : sont ainsi cités **Syntec**, **Cap Gemini**. Il est proposé de recenser à travers une exploitation SIRENE, pour chaque sous-secteur, les grandes entreprises les plus représentatives, c'est à dire celles qui rassemblent le plus d'emplois, afin de s'orienter directement vers les organismes spécialisés sur ce domaine.

4 - Organisation du travail

- Afin de mieux se représenter les métiers sur lesquels le groupe travaille, une note sera transmise par l'INSEE précisant le **détail des codes PCS** que regroupe chacune des familles étudiées.
- La prochaine réunion fera l'objet d'un **résumé détaillé des problématiques** propres à chaque famille professionnelle. Une **grille de questionnements** sera alors établie en vue de préparer les entretiens face aux professionnels.
- Dans cette optique, chacun des participants est invité à travailler sur une des cinq familles professionnelles étudiées afin de **rédiger une fiche** concernant rapidement les principales questions ressortant des données fournies.

PROCHAINE REUNION : le 13 mai 2005 à 10h au CARIF (salle Diderot) pour ce sous-groupe
16 avenue Jean Moulin
75014 PARIS
Métro Alésia

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU : vendredi 13 mai 2005

Montigny-le-Bretonneux, le 17 mai 2005
N°1367/E10/CRIS

OBJET : sous-groupe de travail CRIES sur l'emploi en Ile-de-France dans conseil et assistance

REDACTEUR : Jean-Philippe MARTIN

PRESENTS : S. Francastel (DREIF), C. Bruniaux (OREF), M.-M. Lauzanne (CRIS), J.-P. Martin (INSEE), M. Montfort (DRTEFP), C. Bauduin (GARP), A. Terlier (CROCIS), C. Camors (IAURIF).

ABSENTS EXCUSES : B. Simonin (DRTEFP), F. Chevalier (INSEE).

~ ~ ~ ~ ~

1 - Rappel de l'ordre du jour

- En vue de la préparation des entretiens avec les organismes concernés, il avait été convenu que chacun des participants rédige une note sur une des cinq familles professionnelles retenues, à partir des données fournies par le kit métiers. Les principales problématiques propres à chaque famille seraient ainsi cernées, ce qui dégagerait les questionnements à mettre en place pour une grille d'analyse à soumettre aux spécialistes de chaque domaine.
- Il s'agira par la suite de s'accorder sur les personnes et les fédérations susceptibles d'apporter des éléments de réponse à nos interrogations.

2 - Analyse détaillée par famille professionnelle

- Cadres du bâtiment et des travaux publics (B7)

La province apparaît clairement plus dynamique sur ce champ, montrant une reprise de la conjoncture qui n'existe pas en Ile-de-France. La faute sans doute à un marché de la construction saturé, alors que les projets de chantiers se développent mieux hors d'Ile-de-France. Il est à noter l'écart remarquable concernant les effectifs des non salariés employeurs, beaucoup plus nombreux en province.

Le phénomène des transferts d'établissements n'est sans doute pas non plus étranger à de tels résultats : de nombreuses firmes s'installent désormais en périphérie de l'Ile-de-France, dans les départements frontaliers (Marne, Loiret, Oise...).

Les salaires sont assez faibles, comparativement à d'autres professions de cadres. Le niveau de diplôme, moins élevé que la moyenne, en est partiellement responsable, ce qui rend ce secteur peu attractif pour les jeunes. On observe sans surprise une surqualification de ceux-ci pour ces métiers, constat aujourd'hui récurrent pour la plupart des professions étudiées. C'est surtout la comparaison avec la province qui est étonnante, où le fossé intergénérationnel est encore plus creusé qu'en Ile-de-France.

- Professionnels du droit (P3)

Famille mineure au regard des effectifs, mais qui est presque exclusivement concentrée dans le conseil et assistance. Il s'agit de métiers surqualifiés, où la formation reçue est assez homogène (études juridiques). Les rémunérations restent par conséquent très élevées. Ces métiers ont

cependant tendance à vieillir, et se précarisent de plus en plus au fil des ans, avec le développement de nombreux CDD.

Concernant les effectifs de la fonction publique, il peut être utile d'observer le nombre de places ouvertes chaque année pour les concours administratifs et de comparer leurs évolutions.

➤ Informaticiens (M0)

Le chômage dans cette famille s'est considérablement accru entre 2002 et 2004. Il apparaît particulièrement élevé aux niveaux élevés de diplôme. Les organismes de formation ne semblent guère s'être adaptés aux mutations survenues sur ce marché du travail. Les informaticiens issus des filières universitaires sont en effet de plus en plus nombreux à détenir des diplômes de 2^{ème} ou 3^{ème} cycle, au détriment des niveaux bac+2 type Deug ou IUT. Ces formations universitaires de haut niveau, moins opérationnelles que les écoles d'ingénieurs, ne sont pas forcément recherchées par les recruteurs et ne favorisent pas l'insertion des jeunes surdiplômés sur le marché de l'emploi, ce qui contribue à la hausse de la demande d'emploi.

Est également évoquée la stratégie du « offshore & rightshore », qui consiste à déplacer les effectifs en fonction des marchés porteurs. Cette démarche conduit à de nombreuses délocalisations, pas forcément favorables à la région Ile-de-France.

L'année 2004 présente cependant des signes de reprise pour tous les indicateurs, qui demeurent difficilement explicables et qui devront être soumis à l'interprétation des spécialistes interrogés.

➤ Personnels d'études et de recherche (N0)

L'Ile-de-France conserve sa suprématie dans ce domaine, mais se voit néanmoins dangereusement concurrencée par certains pôles dynamiques de province, constitués autour de Toulouse, Lyon, et Grenoble. Les projets de recrutements recueillis auprès des établissements de recherche confirment ces tendances. Il apparaît ainsi primordial de savoir si ces recrutements éventuels concernent des effectifs originaires d'Ile-de-France ou s'il s'agit de personnes travaillant déjà en province.

Un vieillissement plus prononcé de ces métiers en Ile-de-France suggère également un départ des jeunes pour les pôles de compétences de Midi-Pyrénées ou Rhône-Alpes. Certains participants font alors allusion au phénomène (nullement spécifique à cette famille), de migrations des jeunes professionnels, qui, après avoir effectué leurs premiers emplois en Ile-de-France, partent en province retrouver leur région d'origine.

La différenciation francilienne pourra également être analysée à travers la distinction que l'on pratique couramment entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Une telle démarche permettra de découvrir si les différences avec la province sont plus caractéristiques d'un secteur ou d'un autre.

➤ Cadres administratifs comptables et financiers (L5)

Aucune spécificité francilienne ne paraît se dégager nettement sur ces métiers. Toutefois, on observe une féminisation plus importante autour de Paris, ainsi qu'une plus forte représentation des jeunes, mais ces caractéristiques relèvent plus d'un effet structurel propre à l'Ile-de-France. La part des femmes parmi les chômeurs a augmenté, aussi bien en région parisienne qu'en province. On constate également en Ile-de-France un plus grand recours à l'externalisation.

3 - Deux questions récurrentes

- Les fortes tensions sur le marché du travail proviennent essentiellement des niveaux de diplôme supérieurs à Bac+2. Il semble y avoir un déséquilibre flagrant entre des jeunes surqualifiés et un recrutement pas forcément adapté à ces formations de haut niveau. A quoi est dû un tel décalage ?
- Les jeunes semblent attirés de plus en plus vers la province, préférant la qualité de vie qui y règne. Ils apportent avec eux leur bagage technique et leurs diplômes. Ce phénomène est-il commun à d'autres domaines ? A quoi peut-on le relier ?

4 - Contacts pour les auditions

- Cadres du bâtiment et des travaux publics (B7)

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) apparaît comme un partenaire privilégié pour compléter notre analyse. H. Vibert (DREIF), en contact avec le CROCIS, apparaît également comme un

spécialiste du secteur, capable de répondre à nos interrogations.

➤ Professionnels du droit (P3)

Il s'agit ici de professions essentiellement libérales, et qui sont donc la plupart du temps représentées par des organisations chargées de défendre leurs intérêts et de réglementer le métier, comme les ordres de notaires ou d'avocats, vers lesquels le groupe peut se tourner s'il veut obtenir des renseignements. Il paraît également pertinent de contacter des cabinets juridiques, gérés par un responsable du personnel expérimenté, qui connaisse bien ces problématiques de recrutement.

➤ Informaticiens (M0)

Le CROCIS possède des contacts, notamment avec Syntec, qui peut s'avérer être une source riche en informations sur ce champ. Une autre solution pourrait consister à interroger des cabinets de consultants et de conseil en entreprise.

➤ Personnels d'études et de recherche (N0)

Le CROCIS prévoit également de se renseigner sur les interlocuteurs susceptibles d'apporter une approche qualitative sur ces métiers.

➤ Cadres administratifs comptables et financiers (L5)

Le groupe s'orienterait plutôt vers des cabinets de recrutement spécialisés, ou des sociétés de conseil et d'audit financier.

5 - Organisation du travail

- Il semble important, dans un premier temps, de prendre contact avec les spécialistes de chaque domaine concerné afin de fixer un rendez-vous dans le courant du mois de juin.
- Le groupe partirait sur une base de cinq entretiens environ, dont chacun correspondrait à une des familles professionnelles analysées.
- Une organisation par binôme paraît idéale pour réaliser ces auditions. La participation de la personne ayant rédigé la fiche sur la famille concernée paraît indispensable.
- Dans un second temps, il conviendra de rédiger une grille de questionnements sur chacun des métiers étudiés et de préparer directement les entretiens. Le binôme chargé de l'audition insistera sur l'approche par famille professionnelle, mais à l'intérieur du secteur conseil et assistance et veillera donc à bien définir les contours du sujet en début d'entretien, en ramenant toujours l'interprétation proposée au secteur étudié plutôt qu'aux métiers. Cela évitera certains écueils d'analyse (largement possibles pour une famille professionnelle comme les cadres du bâtiment).

*PROCHAINE REUNION : le 29 juin 2005 à 14h30 au CARIF pour ce sous-groupe
16 avenue Jean Moulin
75014 PARIS
Métro Alésia*





Montigny, le 4 avril 2005
N°939-E10/CRIES

Secrétariat général du CRIES
INSEE DR d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - 78188 Montigny-le-Bretonneux
Tél : 01 30 96 92 10 ou 01 30 96 91 83
Mail : nicole.planade@insee.fr ou marie-madeleine.lauzanne@insee.fr
Télécopieur : 01 30 96 92 35

SOUS-GROUPE DE TRAVAIL DU CRIES SUR L'EMPLOI DANS LES SECTEURS DE LA
METTALUGIE, DE LA CONSTRUCTION MECANIQUE ET DE L'ELECTRICITE-ELECTRONIQUE

OBJET : *Compte-rendu de la réunion du 10 mars 2005*

REDACTEUR : Bernard SIMONIN

PRESENTS : Christine Bruniaux (OREF), Eric Join-Lambert (DASES), Monique Maksud (OREF/ANPE), Thierry Petit (IAURIF), Vincent Reduron (CROCIS/CCIP), Bernard Simonin (DRTEFP).

Absents excusés : Thérèse Brodu (Rectorat de Versailles), Pierre-Marie Descolonges (CESR/CRIES), Christian Rossignol (GIM), Frédéric Savalle (GARP).

~ ~ ~ ~ ~

Plusieurs participants du groupe de travail n'ont pu participer à cette réunion, compte tenu des problèmes de transport liés à la journée d'action syndicale du 10 mars. Ces absences n'ont pas permis de débattre utilement de ce qui devait constituer la seconde partie de l'ordre du jour : les perspectives d'entretien avec des spécialistes des secteurs étudiés, afin de confronter les constats tirés des données statistiques mobilisées jusqu'à présent avec leurs propres analyses des évolutions et des perspectives de l'emploi dans ces secteurs.

Aussi, la majeure partie de la réunion a-t-elle été consacrée à récapituler l'ensemble des informations statistiques qui ont pu être rassemblées sur les secteurs d'activité retenus pour les travaux du groupe (industrie des équipements mécaniques et métallurgie/transformation des métaux, d'une part ; industrie des équipements électriques et électroniques, et industrie des composants électriques et électroniques d'autre part) et à définir les exploitations des sources disponibles qu'il serait nécessaire de mener afin de compléter les données déjà exploitées.

La réunion a, en particulier, porté sur la présentation des exploitations nouvelles qui avaient été réalisées, depuis la précédente réunion du groupe de travail, à partir de deux sources :

- « le kit Insee/DARES » qui présente une série d'indicateurs par famille professionnelle (nomenclature nationale en 84 postes) sur la situation et sur les évolutions de l'emploi et du chômage en région à partir des données du recensement, de l'ANPE et des enquêtes DMMO/EMMO sur les mouvements de main d'oeuvre. L'exploitation réalisée par Jean-Philippe Martin en février a porté jusqu'à présent, pour les secteurs qui intéressent le sous-groupe, sur deux FAP « ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique » et « ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique ».

- les déclarations annuelles de données sociales (DADS). L'exploitation, par la DRTEFP, des DADS 2001, croisant le secteur d'activité (NES36) et la nomenclature détaillée des PCS, semble montrer que l'information sur la PCS détaillée des salariés est tout à fait fiable pour les établissements de 20 salariés et plus. Dans les secteurs où la part des salariés travaillant dans cette catégorie d'établissement est importante (ce qui est le cas pour les secteurs étudiés), on peut donc avoir une idée assez précise des principaux métiers exercés, des mouvements de main d'œuvre dans ces métiers et des caractéristiques démographiques des salariés dans chacun de ces métiers. Compte tenu de l'amélioration progressive de la fiabilité de cette source, il n'est toutefois pas possible de faire des comparaisons avec des années antérieures.

Il ressort des présentations faites en séance, que, pour achever le traitement des données statistiques disponibles, des exploitations complémentaires pourraient porter sur :

- une exploitation plus fine des DADS pour les secteurs concernés et pour les principaux métiers présents dans ces secteurs afin d'avoir des informations sur :
 - + la pyramide des âges des salariés dans chacun de ces métiers ;
 - + l'importance des mouvements d'entrée/sortie dans ces secteurs.
- une exploitation des fichiers de l'ANPE pour comparer, dans le temps, le volume et les caractéristiques des offres d'emploi déposées par ces secteurs à l'Agence ;
- une exploitation des fichiers de l'ANPE pour comparer, dans le temps, le nombre et les caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE dans les codes ROME correspondant aux principaux métiers exercés dans ces secteurs ;
- une exploitation du kit Insee/DARES pour les FAP (autres que les ouvriers de l'électricité et de l'électronique) correspondant aux principaux métiers exercés dans ces secteurs.

D'autre part, à la prochaine réunion, devra être définie la démarche qui pourrait permettre de recueillir les analyses plus qualitatives et prospectives des spécialistes de ces secteurs.

La prochaine réunion du sous-groupe « industrie »

est fixée au lundi 18 avril à 14h30

au CESR, salle 50



Montigny, le 4 avril 2005
N°938-E10/CRIES

Secrétariat général du CRIES
INSEE DR d'Ile-de-France
7, rue Stephenson - 78188 Montigny-le-Bretonneux
Tél : 01 30 96 92 10 ou 01 30 96 91 83
Mail : nicole.planade@insee.fr ou marie-madeleine.lauzanne@insee.fr
Télécopieur : 01 30 96 92 35

SOUS-GROUPE DE TRAVAIL DU CRIES SUR L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA SANTE ET
DE L'ACTION SOCIALE

OBJET : *Compte-rendu de la réunion du 11 mars 2005*

REDACTEUR : Bernard SIMONIN

PRESENTS : Coraline Bressy (CROCIS), Thérèse Brodu (Rectorat de Versailles), Carine Camors (IAURIF), Gabrielle Henriot (DR INSEE), Monique Maksud (OREF/ANPE), Marie-Angélique Nicol (APUR), Bernard Simonin (DRTEFP), Laure Thévenot (IAURIF)

ABSENT EXCUSE : Bastien De-Seze (DREIF)

La première réunion du sous-groupe de travail sur le secteur santé, action sociale a été organisée en deux temps.

La première partie de la réunion a été consacrée à un bilan des informations fournies par les sources statistiques traitées jusqu'à présent. La seconde partie a été consacrée à un échange sur la démarche qui pourrait être adoptée dans les séances suivantes du sous-groupe de travail. Le secteur apparaît en effet comme très éclaté, composé de sous-secteurs confrontés à des enjeux certainement différents et pour lesquels la question de l'emploi ne se pose pas du tout dans les mêmes termes.

1) *Les informations statistiques disponibles et la manière de les utiliser*

L'appréhension statistique de l'emploi et de ses caractéristiques apparaît particulièrement délicate dans le secteur « santé, action sociale », sensiblement plus difficile que pour les autres secteurs étudiés. La raison principale en est la diversité du statut des structures qui composent ce secteur et qui concourent à la création d'emplois : collectivités territoriales, organismes privés souvent de petite taille et relevant du secteur marchand ou non marchand (ce dernier étant très utilisateur d'emplois aidés), professions libérales (dans le secteur de la santé), particuliers employeurs (dans l'aide à domicile). La question est rendue encore plus complexe par l'importance du bénévolat dans le champ de l'action sociale et par les frontières souvent très floues qui séparent l'emploi du bénévolat.

Il en résulte, d'un point de vue statistique, une absence de source unifiée facilement mobilisable au niveau régional (si ce n'est le recensement), qui couvre bien tout le secteur et permette, notamment, de rendre compte des évolutions récentes de ses diverses composantes. Parallèlement, la complexité du secteur et la diversité des statuts des actifs qui y travaillent semblent rendre également difficile la construction de nomenclatures qui permettent de regrouper facilement l'ensemble des personnes qui exercent un même type d'activité. La difficulté de cerner précisément les activités de garde d'enfant à l'extérieur du domicile par une aide maternelle en est un exemple.

Parti d'une approche sectorielle, le groupe de travail a finalement assez largement utilisé une entrée par famille professionnelle pour analyser les principales évolutions dans ce secteur, tant ces évolutions paraissent contrastées (et relevées de facteurs différents) en Ile-de-France entre les principales FAP exerçant dans ce secteur.

Dans ses séances précédentes, le groupe de travail du CRIES avait proposé de centrer l'analyse sur le sous-secteur de l'aide à domicile. Toutefois, il est clair qu'il y a une grande interdépendance entre les évolutions de ce sous-secteur et celles d'activités proches, telles, par exemple, que les autres formes de gardes d'enfants ou le développement des modes de prise en charge des personnes âgées dépendantes (maisons de retraite...).

D'autre part, les exploitations statistiques ont fait apparaître que les données du recensement, d'une part, et celles de l'enquête « emploi », d'autre part, qui s'avèrent cohérentes pour la très grande majorité des FAP, présentaient des divergences difficiles à expliquer pour la FAP « Assistants maternels et aides à domicile » (T2). Les données de l'enquête emploi entre 1992 et 2002 conduisent en effet à conclure à un développement mesuré des emplois en Ile-de-France, bien moindre qu'en province, alors que les données des recensements 1990 et 1999 font apparaître, au contraire, une croissance très importante de l'emploi, légèrement supérieure à la croissance observée en province. Or, ni le léger décalage dans les périodes observées, ni le fait que l'enquête emploi recense les emplois au lieu de résidence alors que les données du recensement qui ont été mobilisées portaient sur le lieu de travail, ne peuvent expliquer de telles différences.

2) La démarche à adopter pour les séances suivantes

Compte tenu de la date prévue de la fin des travaux du groupe de travail du CRIES, le nombre de séances à prévoir pour ce sous-groupe de travail est nécessairement limité.

Ce qui a été dit des difficultés actuelles pour proposer des conclusions solides quant à l'évolution de l'emploi dans le secteur « santé, action sociale », ainsi que quelques hypothèses pour les expliquer, amène à penser qu'il est utile d'approfondir encore un peu l'analyse statistique pour chercher à mieux cerner ces évolutions et pour les comparer avec celles des métiers proches (FAP T1 « employés de maison » en particulier).

Il est probable, toutefois, que les difficultés de l'analyse statistique propres à ce secteur nécessitent, plus encore que pour les autres secteurs observés, de réaliser des entretiens avec des spécialistes des activités concernées. Dans cette perspective, et suite à la proposition de Marie-Angélique Nicol, de l'APUR, il a été prévu de solliciter un responsable de l'IDAP (Institut de développement des activités de proximité), couvrant à la fois le champ national et le champ régional, pour qu'ils participent à la prochaine réunion de notre sous-groupe de travail.

**La prochaine réunion du sous-groupe « santé, action sociale »
est fixée au mercredi 20 avril à 14h30
au CESR, salle 50**

Compte-rendu de la réunion du 20 avril 2005

Présents à cette réunion : Denis Deschamps (CROCIS), Thérèse Brodu (Rectorat de Versailles), Bastien de Seze (DREIF), Monique Maksud (OREF/ANPE), Marie-Angélique Nicol (APUR), Bernard Simonin (DRTEFP), Jean-Philippe Martin (INSEE), Laure Thevenot (IAURIF).

1) Rappel de l'ordre du jour

Bernard Simonin rappelle la démarche suivie par le groupe depuis le début pour analyser le problème posé : d'une entrée sectorielle, on est passé à une entrée par famille professionnelle, afin de prendre en compte l'approche métiers dans nos travaux. Sur le champ de la santé et de l'action sociale se sont alors posées un certain nombre de difficultés dues à la faiblesse de la nomenclature dans ce domaine : l'aide à domicile est par exemple mal définie, car pouvant relever aussi bien du service à un particulier que d'une prestation sociale. Dans le premier cas, elle peut alors très bien correspondre à un emploi non déclaré ou réalisé en complément d'une autre activité principale (on citera l'exemple des nombreux étudiants pratiquant la garde d'enfants).

En outre, l'approche quantitative s'avère peu satisfaisante : des écarts significatifs apparaissent ainsi entre les résultats de l'enquête emploi et ceux du recensement pour l'année 1999. De telles différences sont difficilement explicables.

C'est dans ce contexte que le groupe a souhaité l'intervention de l'IDAP (Institut de développement des activités de proximité), qui doit présenter de manière plus qualitative le domaine analysé, afin de mieux comprendre l'évolution des chiffres et de surmonter les difficultés d'interprétation.

2) Présentation générale du secteur par l'IDAP

Les services de proximité, tel que les définit cet organisme, constituent un secteur protéiforme dont les contours demeurent imprécis. Une forte inertie caractérise ce secteur qui comprend de nombreuses structures anciennes, ayant du mal à faire évoluer leurs pratiques. Le secteur se caractérise aussi par une structuration en sous-secteurs d'activités, dont les responsables et représentants ont peu l'occasion de se rencontrer entre eux. Une autre difficulté du secteur tient à l'isolement des salariés et aux faibles possibilités de formation qui leur sont offertes pour faire reconnaître leurs compétences et progresser professionnellement.

L'offre de ces services est toutefois plus diversifiée en Ile-de-France, la forte urbanisation nécessitant un maillage territorial plus densifié qu'ailleurs. On dénombre ainsi, d'après l'IDAP, une plus grande densité d'équipements de crèche ou de lieux d'hébergement de jour pour les personnes âgées. L'Ile-de-France apparaît comme une région atypique, possédant ses propres spécificités, où le travail non déclaré est, par exemple, plus fréquent qu'en province. Cela explique sans doute, au moins en partie, les fortes disparités observées suivant les différentes sources statistiques.

Concernant les services à domicile, on distingue d'une part les emplois d'ordre technique, où la tâche accomplie est purement matérielle (bricolage, jardinage, cuisine, maintenance...) qui relèvent plutôt des « employés de maison » et « autres techniciens de surface ». On distingue, d'autre part, les emplois où la dimension relationnelle est beaucoup plus importante, comme les aides maternelles, les services aux handicapés ou personnes âgées, qui constituent souvent ce que l'on appelle l'aide à domicile proprement dite.

Au niveau national, deux types d'employeurs ont un poids à peu près égal dans l'aide à domicile : les organismes à but lucratif ou non lucratif prestataires de services, employant leur propre personnel, et les particuliers, qui sont directement employeurs, quitte à passer par un organisme mandataire pour les aider dans leur recherche de personnel et les démarches administratives. Le premier champ compte environ 7000 organismes, dont 6500 associations regroupées dans des fédérations puissantes telles l'UNASAD ou l'ADMR. Le secteur associatif demeure en effet très important, représenté notamment par les associations caritatives.

Le « libre choix » dont disposent aujourd'hui les particuliers ont toutefois profondément bouleversé les modes de régulation du secteur. Auparavant, la CNAV avait des conventions financières avec des structures qui voyaient ainsi leur activité garantie. Sous la pression de Bruxelles on est passé d'une logique de solvabilisation des structures à une logique de solvabilisation des personnes. L'APA (allocation d'autonomie pour les personnes âgées) permet ce libre choix entre le fait d'être employeur direct ou de s'adresser à une structure prestataire. Il en va de même pour la garde des jeunes enfants. La loi du 2 janvier 2002 est un ferment de refondation de l'action sociale et de l'aide sociale en introduisant pour les organismes prestataires de contrôle qualité et de professionnalisation.

Tout ceci pousse à une progression du secteur concurrentiel au détriment d'une économie administrée. D'autre part, les élus prennent un poids croissant dans les initiatives car l'attractivité d'un territoire est liée à la présence de ces services. De même, des entreprises peuvent vouloir créer une crèche pour leurs salariés.

Sur le plan socio-démographique, on observe ces dernières années de profondes évolutions comportementales dues à une demande croissante des services aux personnes âgées. L'allongement de l'espérance de vie nécessite en effet une plus grande prise en charge à des âges très avancés. L'enrichissement de ces générations (4 % seulement de personnes de plus de 60 ans en dessous du seuil de pauvreté contre 25 % dans les années 70) les rend également plus exigeantes et désireuses d'un certain confort. Cela implique un bouleversement des services offerts à cette population.

3) Profil des emplois et du personnel

Ces emplois sont souvent déconsidérés aux yeux des salariés, et choisis par défaut, beaucoup d'entrées « officielles » dans le secteur concernant des personnes souhaitant quitter une situation illégale d'emploi non déclaré. La pratique du métier leur fait cependant souvent prendre conscience du soutien affectif et moral qu'ils peuvent apporter dans leur fonction.

En termes de caractérisation socio-économique, il s'agit d'un milieu très hétérogène, regroupant des personnes de tous âges et de milieux socioculturels très divers. La plupart d'entre elles conservent néanmoins le souvenir d'une scolarité difficile. 80 % sont d'origine étrangère en Ile-de-France, ce qui pose des problèmes supplémentaires de compréhension des attentes des particuliers, d'illettrisme, et de discrimination.

Il faut également prendre en compte la dimension psychologique dans laquelle s'exercent ces métiers : il s'agit d'un travail accompli directement au domicile d'un particulier, et non d'un emploi de bureau. Beaucoup de salariés du secteur n'acceptent, par ailleurs, qu'une faible mobilité par rapport à leurs déplacements domicile-travail, surtout en province. D'une manière générale, un sentiment de précarité ressort chez ces salariés, qui possèdent souvent plusieurs employeurs à la fois.

4) Quelques chiffres...

- 1,6 million de particuliers employeurs, dont 60 % recourant aux chèques emploi-service.
- 1 million de salariés environ en 2003 sur la métropole.
- 620 millions d'heures travaillées (beaucoup de temps partiel).

Le ratio masse salariale/effectif augmente, ce qui indique une hausse globale des salaires. Ce constat tend ainsi à relativiser les conditions de précarité qui sont généralement attachées aux personnes qui exercent ces professions.

Le fort turnover de la première année (35 %) semble s'expliquer par la forte proportion d'emplois temporaires, occupés par des personnes dans l'attente d'obtenir un travail correspondant mieux à leurs compétences et leurs affinités. La difficulté à recruter des personnes qui correspondent exactement aux attentes des particuliers est également responsable de ces forts mouvements, qui, après un an, tendent à se ralentir sensiblement.

5) Conclusions

L'analyse de l'IDAP a apporté des éléments de réponse aux interrogations du groupe pour ce secteur. Les tableaux fournis récemment par le « kit INSEE/DARES » sur ces métiers viennent compléter de manière quantitative cette intervention. Dans ce contexte, il ne semble pas indispensable que le sous-groupe se réunisse encore plusieurs fois. Il paraît toutefois très utile de faire suite à la proposition de M. Deschamps qui suggère de demander à M. Georges GUILBERT, Président du syndicat des entreprises de services à personne, s'il accepterait d'être auditionné. M. Simonin s'engage à faire cette demande prochainement.

Il s'agira ensuite, pour le président du groupe de travail et pour son rapporteur de réaliser un premier travail de synthèse dans l'optique de la prochaine réunion plénière.



La famille des informaticiens (M0)

Données emploi

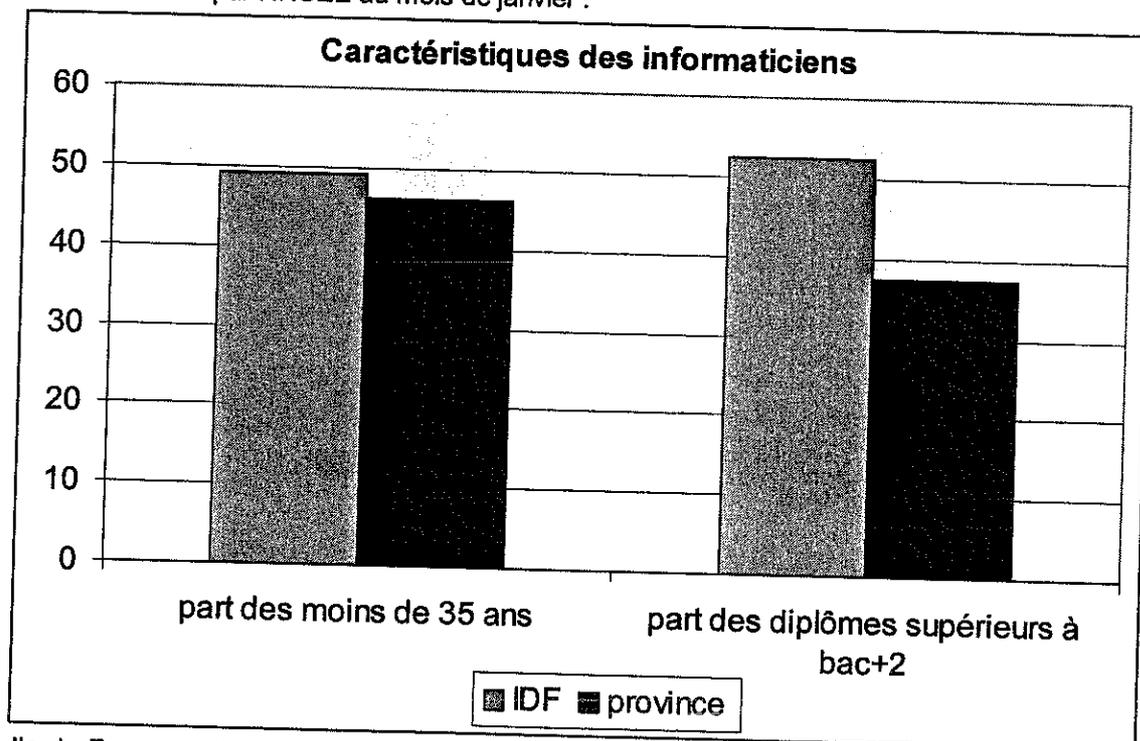
Il s'agit d'un secteur en plein essor (163567 actifs en 1999 en Ile-de-France), qui a fortement progressé pendant les années 90 avec le développement des nouvelles technologies.

Il est principalement représenté par le secteur concurrentiel, avec plus de 90 % de contrats à durée indéterminée en 1999.

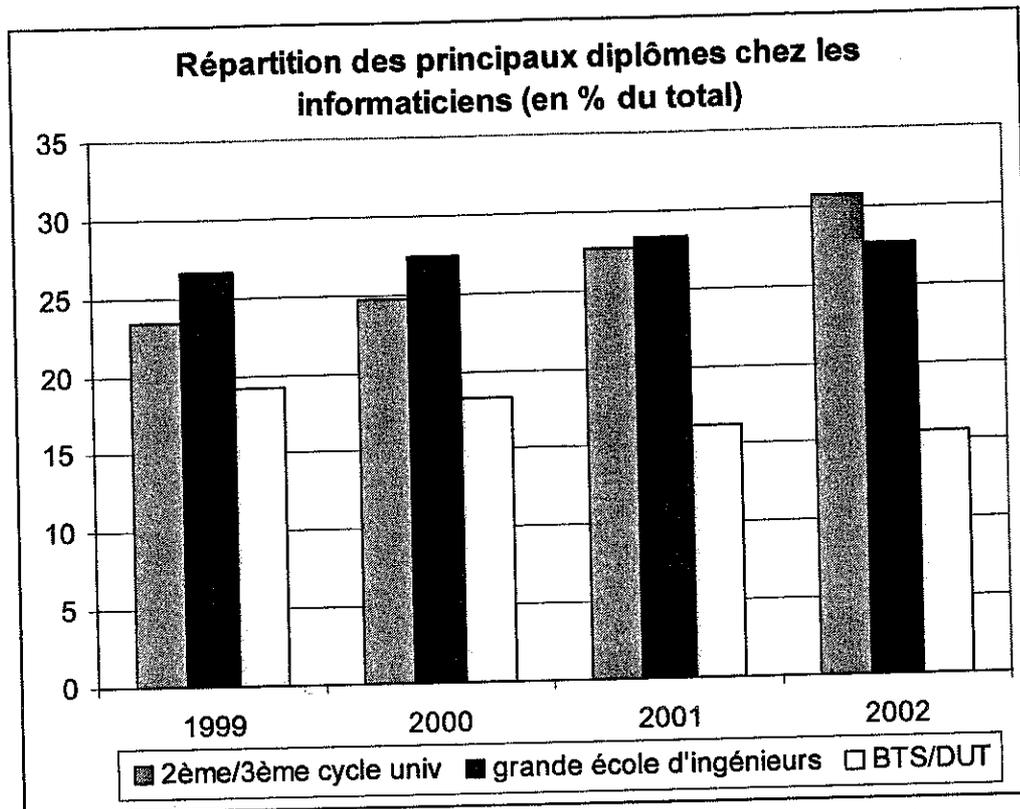
C'est un secteur d'autant plus dynamique qu'il regroupe bon nombre de jeunes, notamment en Ile-de-France (en 1999, la moitié des emplois étaient occupés par des moins de 35 ans dans cette région).

Cette population francilienne est également surqualifiée, avec plus de la moitié de personnes possédant un diplôme supérieur à bac+2.

Ces caractéristiques sont véritablement propres à l'Ile-de-France, ce qui confirme les observations RP90-99 réalisées par l'INSEE au mois de janvier :



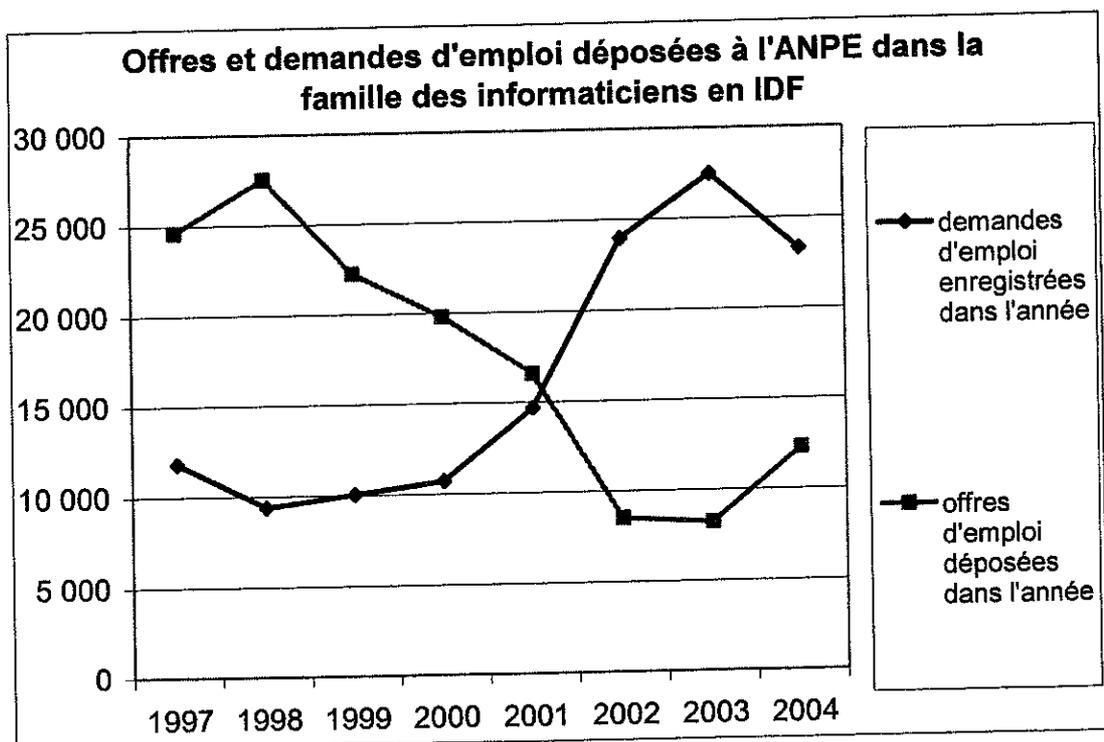
En Ile-de-France, entre 1999 et 2002, selon les chiffres de l'enquête emploi annuelle, le nombre d'informaticiens continue à progresser, dépassant les 200 000 actifs à partir de 2001, mais semblant ensuite stagner en 2002.

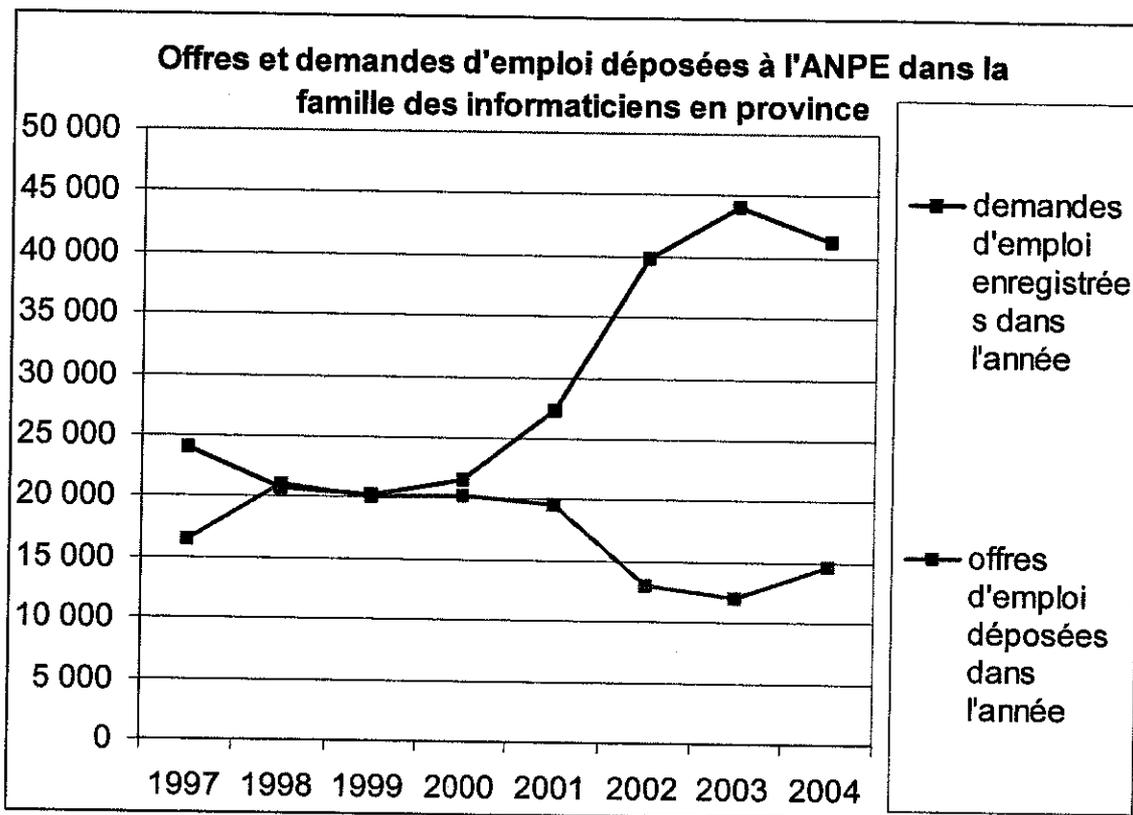


Sur la période 1999-2002, la tendance à une qualification de plus en plus élevée se confirme : la proportion d'actifs diplômés d'une grande école reste stable, et on observe de plus en plus de personnes issues d'une formation universitaire très poussée (2^{ème} ou 3^{ème} cycle), au détriment des diplômés Bac+2 type BTS ou DUT, qui sont de moins en moins nombreux. (chiffres tirés de l'enquête emploi)

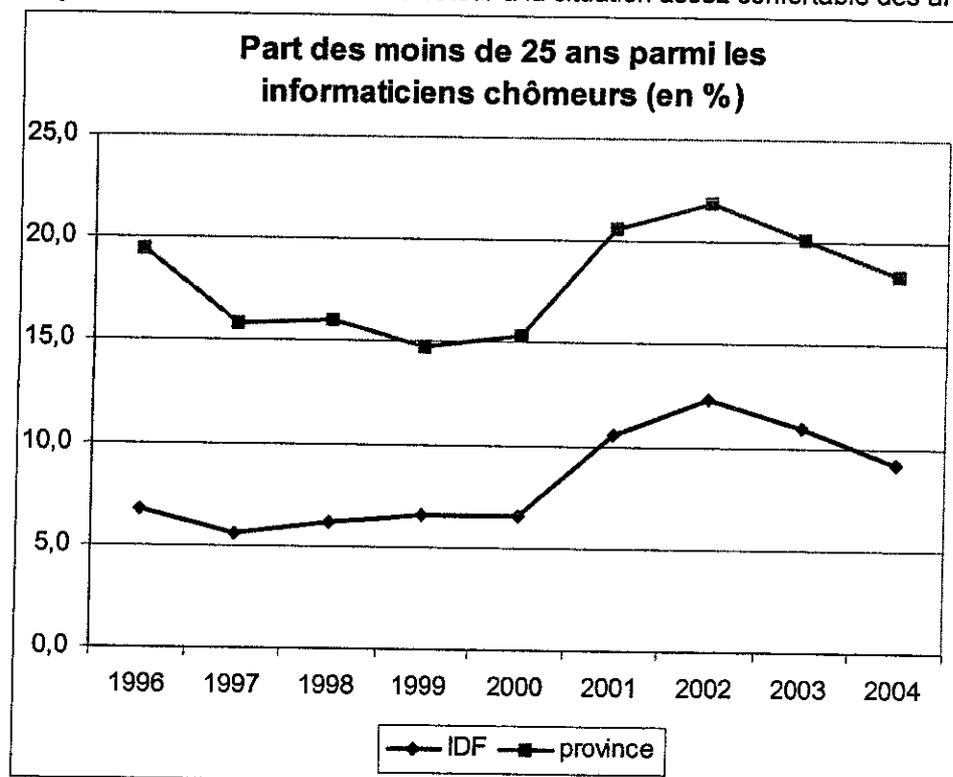
Données ANPE

L'informatique subit de plein fouet en Ile-de-France le retournement conjoncturel des années 2002-03, avec une diminution du nombre d'offres d'emploi déposées par les recruteurs, et une forte progression des demandes, ce qui contribue à une chute de l'indicateur de tension du marché. En province, l'indicateur de tension est également en baisse, mais de manière moins spectaculaire.



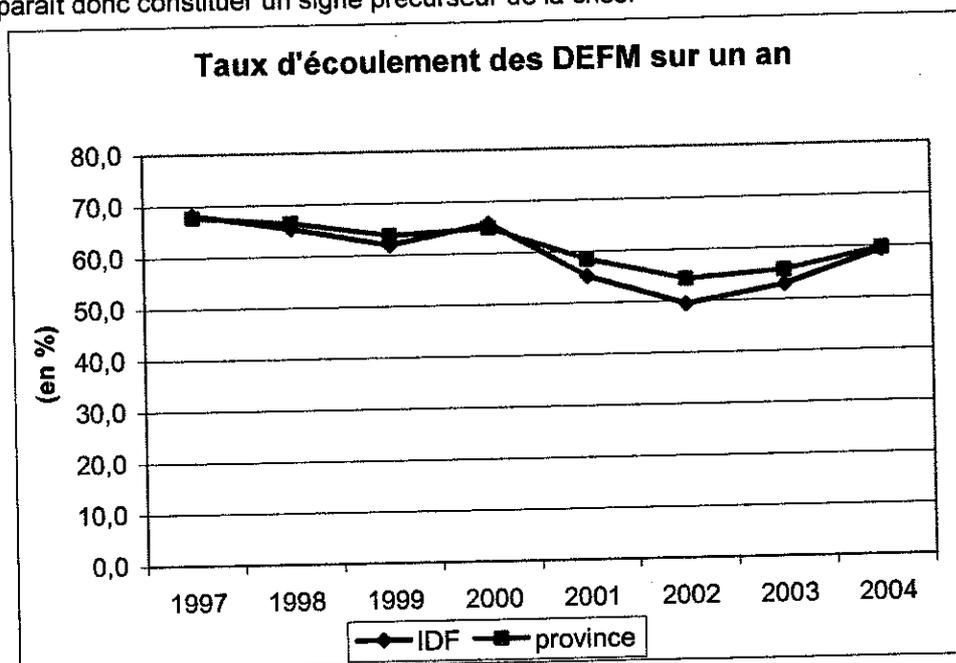


A noter cependant la légère embellie de l'année 2004, où on observe à nouveau en Ile-de-France une baisse de la demande d'emploi, et une reprise des offres déposées par les entreprises. Serait-ce le signe de la fin de la crise et d'un retour à la situation assez confortable des années 90 ?

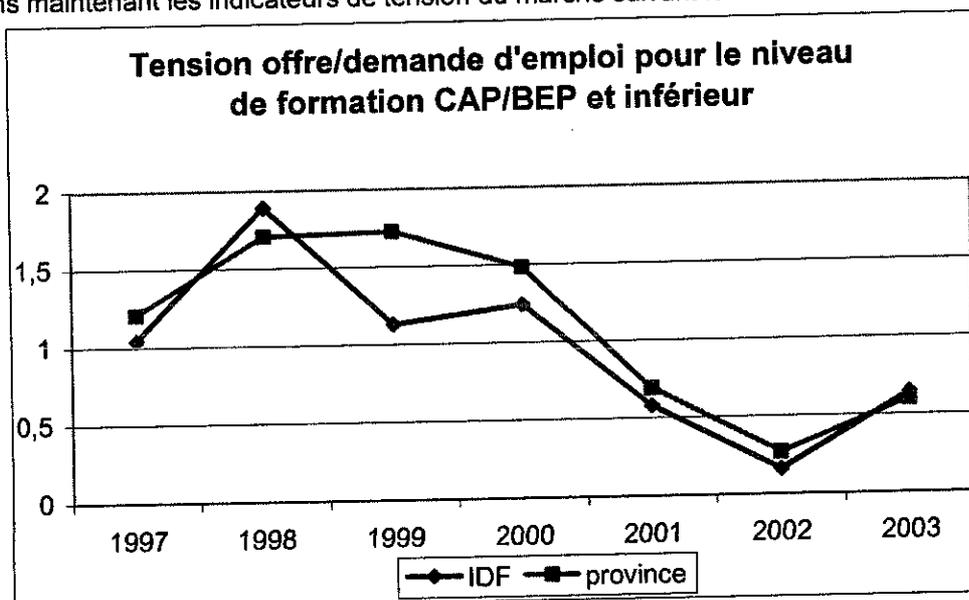


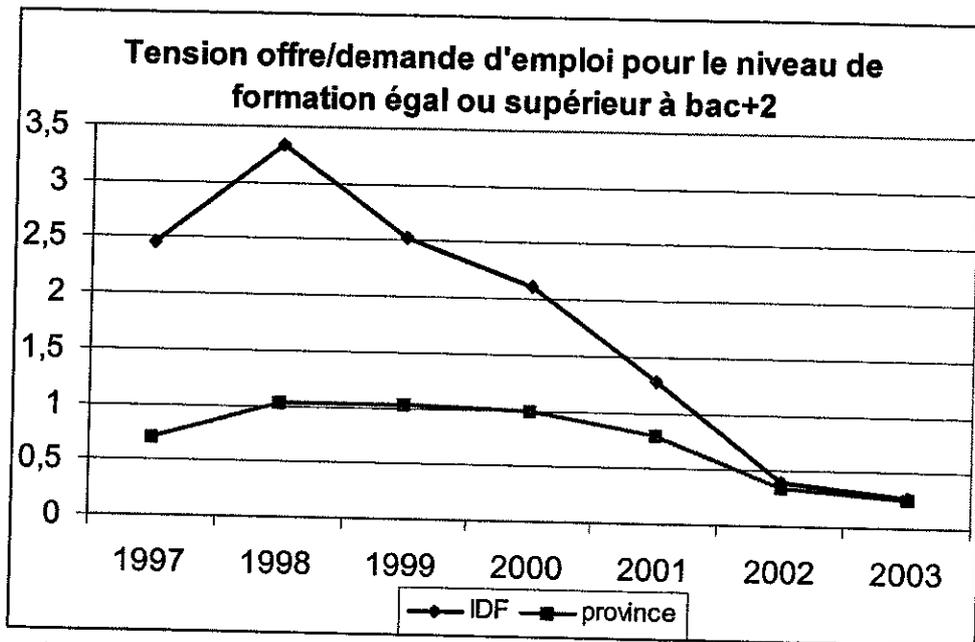
Le parallélisme des deux courbes suggère une absence de spécificité francilienne : le chômage des jeunes a ainsi progressé de manière notable à partir de 2000, que ce soit en Ile-de-France ou en province. Ce phénomène semble être lié à la crise générale de 2002-2003, mais avec un décalage,

puisqu'il débute ici dès l'année 2000 avant de décroître en 2003-2004. L'augmentation de ce type de chômage paraît donc constituer un signe précurseur de la crise.

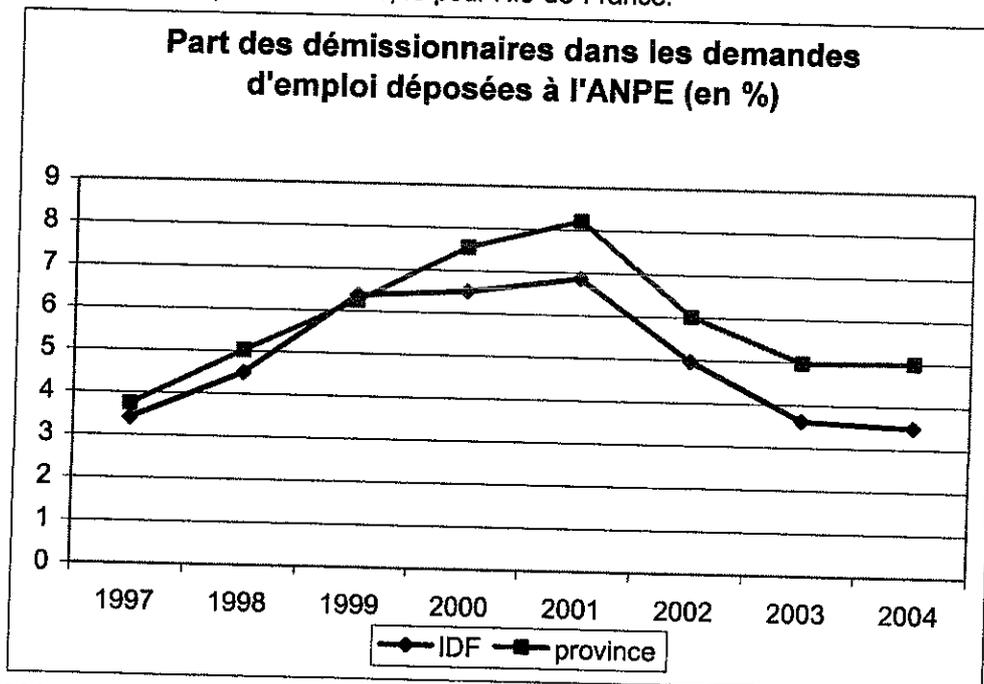


Depuis quelques années, les demandes d'emploi semblent moins satisfaites en Ile-de-France qu'en province, mais en 2004, celles-ci semblent à nouveau se rejoindre dans une tendance à la hausse. Comparons maintenant les indicateurs de tension du marché suivant les niveaux de formation.

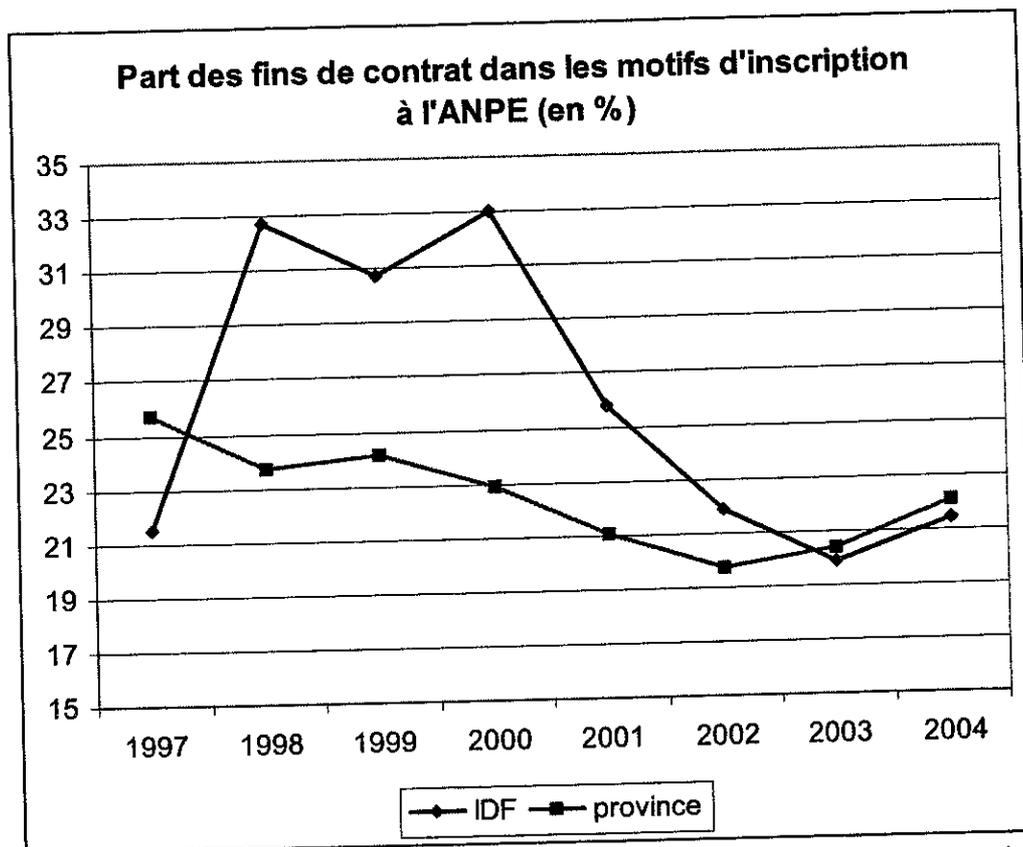




Si le niveau de tension d'Ile-de-France suit à peu près celui de la province pour les qualifications peu élevées, il n'en est pas de même pour les formations de haut niveau : alors que la province connaît depuis quelques années une baisse modérée de cet indicateur, celui de l'Ile-de-France s'écroule complètement. Tandis que le taux francilien était encore largement supérieur à celui de la province dans les années 90, proposant ainsi un marché du travail très favorable aux sur-diplômés, l'Ile-de-France ne présente aujourd'hui plus aucun avantage en terme de tension offre/demande par rapport à la province, du moins pour ce niveau de formation. Mais là encore, l'année 2004 laisse entrevoir un espoir, avec une tension qui remonte à 0,46 pour l'Ile-de-France.



Jusqu'en 2001, la part des démissions a progressé, que ce soit en Ile-de-France ou en province, ce qui montre un certain dynamisme de la main-d'œuvre et peu d'appréhension pour retrouver un travail, signe d'un marché fluide et prospère. Les cadres franciliens semblent cependant pressentir la récession dès 1999, avec des démissions moins massives qu'en province, avant la crise de 2002 qui voit la part des démissionnaires s'écrouler. Ce chiffre tend en 2004 à se stabiliser sans toutefois reprendre son ascension, ce qui indique que le marché du travail est encore trop fragile pour que les individus souhaitent partir à la recherche d'un nouvel emploi.



Ces chiffres permettent d'appréhender *a posteriori* le nombre de CDD conclus dans les années précédentes. On peut en effet vraisemblablement supposer que ceux qui s'inscrivent à l'ANPE avaient déjà travaillé dans l'informatique. Il existe donc un décalage temporel qui voit affluer ces demandeurs d'emploi à l'ANPE après avoir accompli leur contrat.

On peut ainsi voir que les entreprises ont proposé de nombreux CDD avant la fin des années 90. Elles semblent ensuite en avoir moins conclu, cette régression étant particulièrement spectaculaire pour l'Ile-de-France. En 2004, cependant, les fins de CDD progressent à nouveau sur toute la France, ce qui pourrait signifier qu'en 2003, le marché a pu être relancé par des contrats de faible durée, premier signe d'une reprise économique ?

Données DMMO

L'examen des mouvements de main-d'œuvre délivre également des informations intéressantes : 2002 est la première année à connaître en Ile-de-France un solde entrées-sorties qui soit négatif pour cette famille professionnelle. On voit que c'est surtout la baisse du nombre d'entrées (de 56000 en 2001 à 36000 en 2002) qui contribue significativement à ce chiffre négatif, puisque les sorties ont également diminué dans ce même temps. Ce qui change entre 2001 et 2002, c'est surtout la part des entrées sur CDI, qui se réduit, alors que celles sur CDD est en progression. Ces métiers deviennent donc de plus en plus instables. A noter également l'augmentation des démissions parmi les sorties jusqu'en 2000-2001, suivi d'une baisse de ce taux à 32 %, ce qui vient renforcer les interprétations des données ANPE (marché d'abord favorable aux changements de poste puis frilosité à quitter son emploi à partir de 2002). Le constat est similaire en province.

En province, le solde s'est également considérablement réduit, mais reste positif. La part des entrées sur CDD reste stable alors que celle des entrées sur CDI subit une baisse de 10 points (contre 12 points en Ile-de-France).

En résumé

En Ile-de-France, l'informatique fait partie des domaines où la crise de l'emploi a été la plus prononcée sur la période 2002-2003. La faute sans doute à des recrutements intenses dans les années 90, dus au développement des technologies de l'information. Ces transformations ont alors nécessité un personnel très qualifié sur ce domaine novateur, d'où les fortes proportions de personnes hautement diplômées d'après les statistiques. Les organismes de formation se sont sans

doute alors adaptés en proposant un grand nombre de filières de haut niveau pour ces métiers. Après le passage à l'an 2000 et à l'euro, les besoins de ces firmes ont été revus à la baisse, et les structures universitaires n'ont alors pas forcément suivi le rythme, ce qui expliquerait les fortes tensions sur le marché du travail à des niveaux de diplôme élevés. Le chômage des moins de 25 ans en est une autre conséquence, due à la rétention de ceux-ci dans les études les années d'avant (cf remarque de C.Rossignol).

Cette interprétation toute personnelle devra être soumise aux fédérations interrogées. D'autre part, pourquoi le chômage des jeunes réaugmente-t-il brusquement en 2000 à une époque où l'emploi est encore prospère ? Est-ce déjà le signe annonciateur d'effectifs surchargés pour ces filières de formation ? Comment interpréter tous les indicateurs positifs de l'année 2004 ?



CONSEIL ET ASSISTANCE

FAMILLE PROFESSIONNELLE N0 – PERSONNELS D'ETUDES ET DE RECHERCHE

Champ de l'étude :

Dans le texte, les personnels d'études et de recherche appelés « ingénieurs/chercheurs » appartiennent à la famille professionnelle N0 (FAP – N0).

Cette FAP comprend trois postes issus du Répertoire opérationnel des métiers (ROME/ANPE).

Ces trois postes correspondent à huit rubriques dans la nomenclature Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS/INSEE).

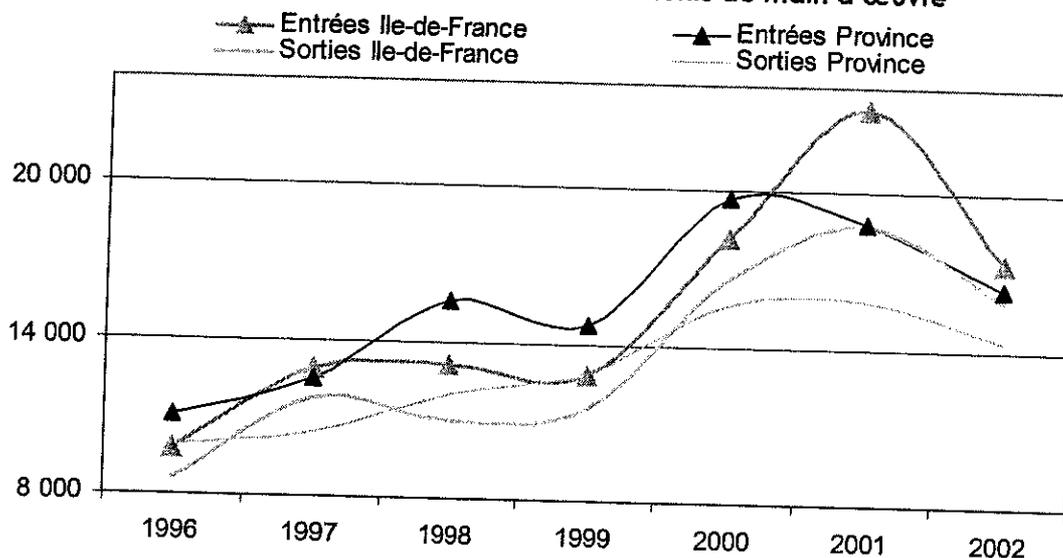
Les enseignants chercheurs sont exclus de l'analyse car ils n'appartiennent pas à cette famille professionnelle.

FAP - ROME			
N090	ingénieurs et cadres recherches études essais (public/privé)	53122	Cadre technique d'études-recherche-développement de l'industrie
N091	Chercheurs	32152	Chargé d'études et de recherche en sciences de l'homme
		53121	Cadre technique d'études scientifiques et de recherche fondamentale
FAP - PCS			
N090		3126	INGENIEURS CONSEILS LIBERAUX EN ETUDES TECHNIQUES
N090	N090 ingénieurs et cadres recherches études essais (public/privé)	3821	INGENIEURS ET CADRES DE RECHERCHES, ETUDES, ESSAIS EN ELECTRICITE, ELECTRONIQUE
N090		3822	INGENIEURS ET CADRES DE BUREAU D'ETUDES OU DES METHODES EN MECANIQUE
N090		3825	INGENIEURS ET CADRES DE RECHERCHE, DEVELOPPEMENT EN CHIMIE, BIOLOGIE
N090		3826	INGENIEURS ET CADRES DE RECHERCHE, DEVELOPPEMENT, CONTROLES EN METALLURGIE ET MATERIAUX
N090		3827	INGENIEURS ET CADRES DE RECHERCHE, ETUDES DES INDUSTRIES LEGERES
N090		3829	AUTRES INGENIEURS ET CADRES D'ETUDES
N091		N091 chercheurs	3421

Depuis 1982, les effectifs d'ingénieurs/chercheurs ne cessent de progresser en France métropolitaine. En 1999, on recensait ainsi environ 245 000 ingénieurs/chercheurs, contre 188 000 en 1990 et 130 000 en 1982. Un peu plus des trois quarts d'entre eux travaillent dans des entreprises privées et près d'un quart pour la recherche publique.

Il s'agit donc d'une famille professionnelle en pleine expansion, avec une augmentation de 90 % de ses effectifs entre 1982 et 1999 et un gain d'emplois proche de 60 000 depuis le début des années quatre-vingt-dix, soit une hausse nettement supérieure à la moyenne des cadres et une des meilleures performances dans l'ensemble des métiers, avec les informaticiens et les formateurs.

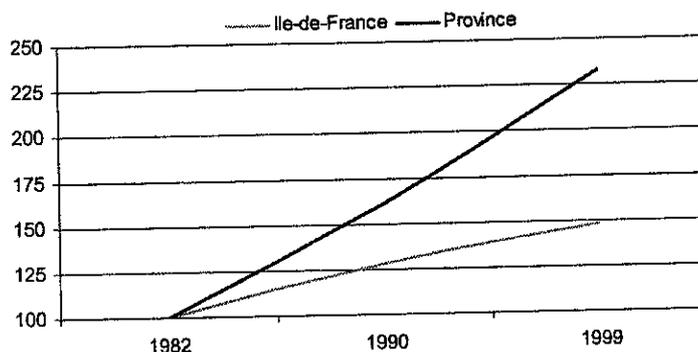
Evolution comparée des mouvements de main d'œuvre



Si cette croissance forte et régulière a concerné aussi bien les ingénieurs/chercheurs en entreprise que ceux de la recherche publique, il est à noter que parmi les gains d'emploi enregistrés entre 1990 et 1999, 75 % d'entre eux ont été rendus possibles grâce à la province, avec un bénéfice à hauteur de 45 000 postes.

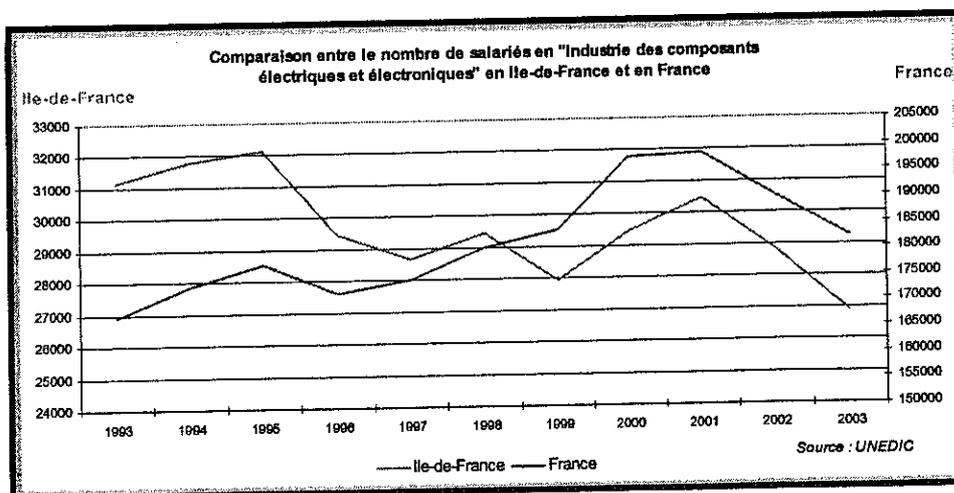
Depuis l'envolée des effectifs d'ingénieurs/chercheurs observée au début des années quatre-vingt, la part des ingénieurs/chercheurs franciliens n'a en effet cessé de se réduire : avec 100 000 emplois en 1999, ils représentaient 40 % des effectifs nationaux, contre 45 % en 1990 et 50 % en 1982. Si cette famille professionnelle continue sa progression en Ile-de-France, en termes d'effectifs salariés, celle-ci se fait donc à un rythme très inférieur à celui dont bénéficie la province.

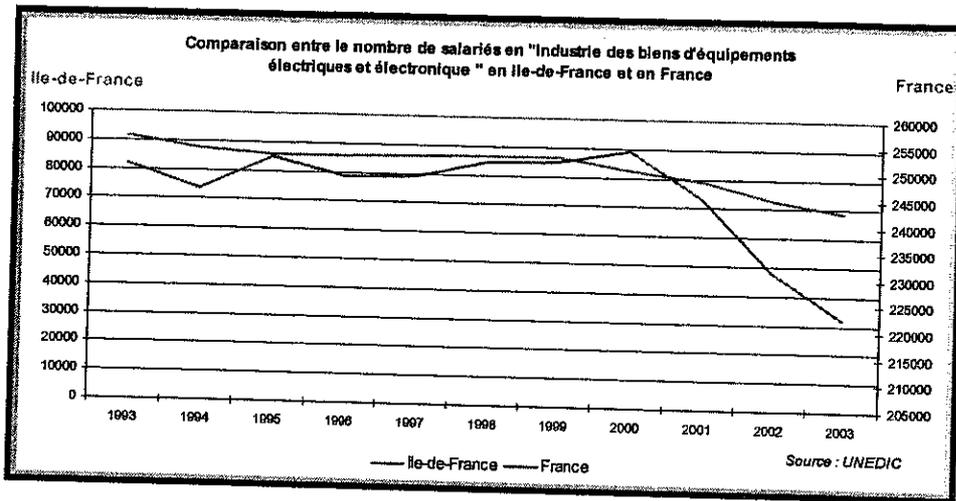
**Evolution comparée des actifs ayant un emploi (au lieu de résidence)
- base 100 en 1982 -**



Aujourd'hui encore dotée du plus fort potentiel d'ingénieurs/chercheurs, la région Ile-de-France est de plus en plus concurrencée par les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'azur, aussi bien en termes d'effectifs salariés que de PIB. Néanmoins, l'Ile-de-France continue de se détacher très nettement, forte de la proportion des ingénieurs/chercheurs français qu'elle continue d'héberger (40 % en 1990) et d'un indicateur très élevé d'intensité de la recherche/développement (nombre de chercheurs rapporté à l'emploi total). Cet indicateur place en effet l'Ile-de-France en première position, suivie par Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées.

D'après une étude réalisée par la DARES en 1999, le secteur de l'électricité-électronique rassemblait le plus grand nombre d'ingénieurs/chercheurs (environ 30 % du total). Depuis lors, les effectifs d'ensemble de ce secteur, toutes qualifications confondues, ont largement chuté en province depuis l'année 2000. Si l'on fait l'hypothèse que les ingénieurs/chercheurs ont évolué au même rythme que l'ensemble des effectifs salariés de ce secteur, le différentiel de rythme de croissance des ingénieurs/chercheurs observé entre l'Ile-de-France et la province ne peut s'expliquer par ce seul secteur très employeur, bien au contraire. En outre, il paraît assez clair que l'expansion des effectifs d'ingénieurs/chercheurs n'a pas pu être possible grâce au secteur de l'électricité-électronique.





Toujours selon cette étude, les établissements qui emploient des ingénieurs/chercheurs seraient repartis au sein de secteurs très divers : en 1999, 18 % travailleraient dans des entreprises ou administrations appartenant au secteur de la recherche/développement, 16 % dans le secteur du conseil/assistance, et 13 % au sein d'entreprises fabriquant des composants ou équipements électriques et électroniques.

On peut supposer que les effectifs travaillant dans des entreprises ou administrations appartenant au secteur de la recherche/développement n'ont été qu'à la marge transférés de l'Ile-de-France vers la province, et que leur proportion est par conséquent a minima restée stable dans le temps.

Quant aux ingénieurs/chercheurs travaillant au sein d'entreprises fabriquant des composants ou équipements électriques et électroniques, ils ont probablement suivis l'évolution générale de ce secteur, vers une diminution.

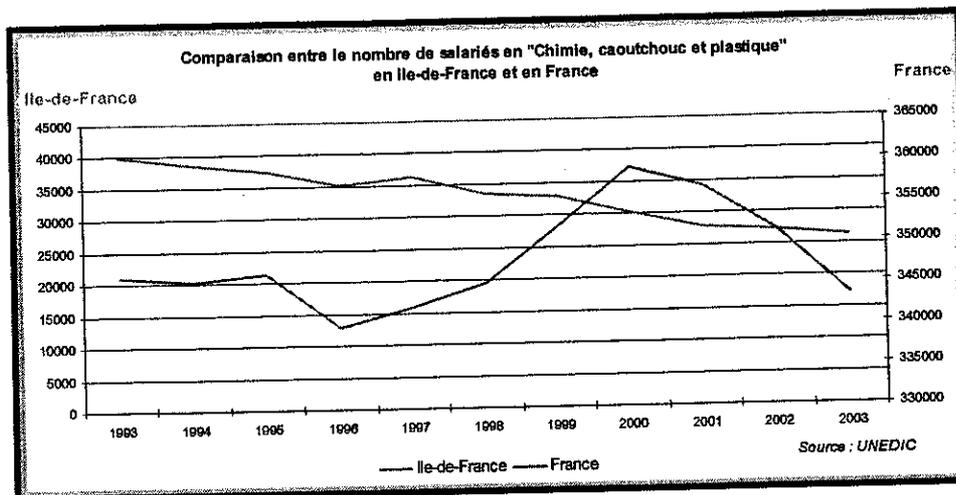
En 1999, la DARES notait qu'à l'échelle nationale l'industrie des composants électriques ou électroniques avait renforcé ses équipes de recherche depuis 1993. Les courbes d'évolution comparée de ce secteur (Ile-de-France/France) pourraient expliquer pour partie une évolution moins favorable de la région francilienne par rapport à la province des effectifs d'ingénieurs/chercheurs, dans la mesure où jusqu'en 2001 ce secteur gagnait des emplois en province, alors que les pertes d'emplois étaient plus importantes que les gains en Ile-de-France. Depuis 2001, l'évolution générale de ce secteur laisse aujourd'hui envisager une uniformisation Ile-de-France/province, vers une réduction des effectifs d'ingénieurs/chercheurs dans le secteur des composants électriques ou électroniques.

A l'opposé et compte tenu de la forte envolée des effectifs attachés au conseil/assistance, qui a perduré au-delà de 1999, une proportion supérieure à 16 % des ingénieurs/chercheurs dans le conseil/assistance peut aujourd'hui être supposée. L'expansion des effectifs d'ingénieurs/chercheurs peut également être imputée pour une large part à ce secteur fortement créateur d'emploi au cours de la décennie 90.

L'étude menée par la DARES en 1999 signalait également que, depuis 1993, l'industrie des équipements électriques ou électroniques avait réduit ses effectifs d'ingénieurs/chercheurs. L'évolution des effectifs salariés de ce secteur, tout spécialement en Province, laisse envisager que cette tendance à la baisse des ingénieurs/chercheurs dans ce domaine ne s'est pas inversée, bien au contraire. Il s'agit d'un secteur pour lequel l'Ile-de-France a enregistré une évolution de ses effectifs salariés nettement plus favorable que les autres régions, on peut donc supposer que son personnel d'études et de recherche s'est stabilisé, voire progressé.

Après l'électricité-électronique, premier secteur « employeurs » d'ingénieurs/chercheurs identifié par la DARES en 1999, venaient la mécanique et la chimie-biologie (environ 15 % chacune). Ce dernier domaine avait enregistré le plus fort taux de croissance puisque ses effectifs d'ingénieurs/chercheurs avaient plus que doublé en quinze ans.

Dans le seul secteur de la chimie-caoutchouc et plastique, l'évolution très défavorable des effectifs salariés de la province depuis 2000 laisse envisager une meilleure tenue, sinon un moindre « mal », des ingénieurs/chercheurs franciliens dans ce secteur.



Toujours selon la DARES, les ingénieurs/chercheurs spécialisés en métallurgie, secteur déclinant, seraient moins nombreux aujourd'hui qu'il y a quinze ans. On peut ici supposer sans risque que cette tendance ne soit pas infirmée depuis.

Quant à la recherche publique, le personnel d'études et de recherche ne pouvait, dans la nomenclature utilisée par la DARES, être différencié selon son domaine d'activité.

Les jeunes ingénieurs/chercheurs de moins de 30 ans sont pratiquement tous diplômés de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire sortant d'une grande école ou titulaire d'un titre de deuxième ou troisième cycle universitaire. Ces diplômés sont en effet indispensables pour accéder directement à ce type de métier après la scolarité. Néanmoins, parmi l'ensemble des ingénieurs/chercheurs, on note une proportion non négligeable de personnes « seulement » titulaires d'un diplôme de niveau III, premier cycle de BTS ou DUT, ou moins. Une partie des ingénieurs/chercheurs, notamment en entreprises, a sans doute accédé à ce métier par promotion interne.

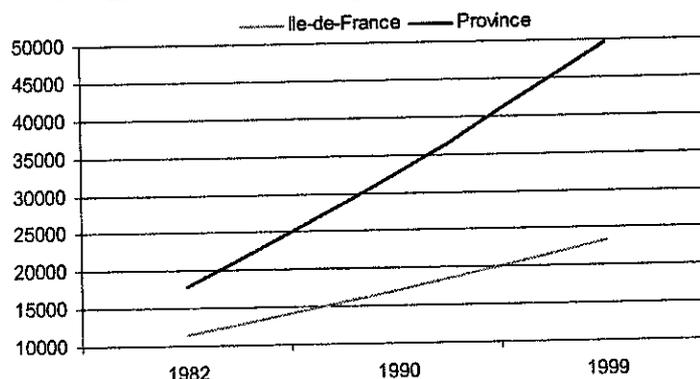
Globalement, on observe un léger écart entre l'Ile-de-France et la Province quant au niveau de qualification des ingénieurs/chercheurs. Cet écart favorable à la région francilienne pour les plus diplômés semble, en dépit d'une élévation générale de niveau, être constant dans le temps :
 Niveau supérieur à bac+2 : Ile-de-France 78,2 % en 1999 (1990 : 72,6 %) – Province 75,7 % (1990 : 70,7 %)
 Niveaux bac et bac+2 : Ile-de-France 15,6 % (en 1990 : 18,6 %) – Province 18,3 % (1990 : 21,5 %)

Par contre, pour les moins de 30 ans, davantage positionnés sur des niveaux supérieurs à bac +2 que leurs aînés, « l'avantage » de l'Ile-de-France s'efface :

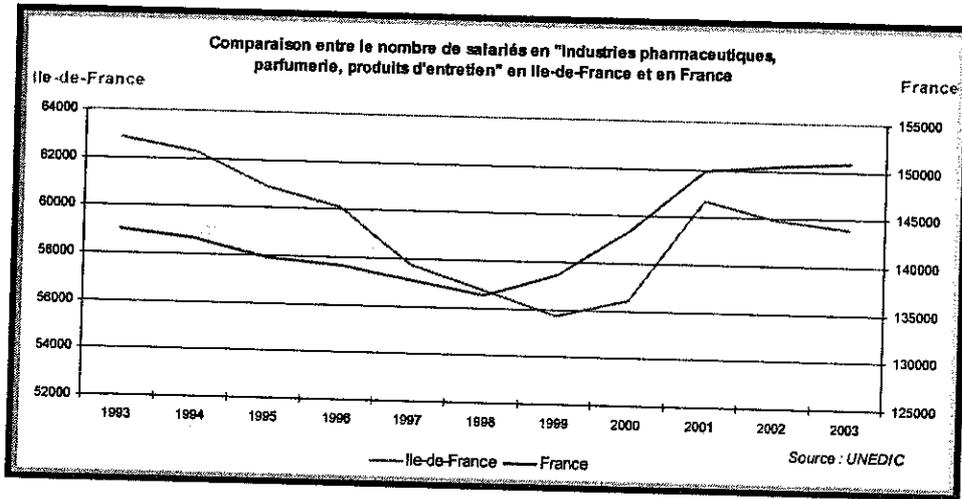
Niveau supérieur à bac+2 : Ile-de-France : 90,6 % en 1999 – Province : 91,1 %
 Niveaux bac et bac+2 : Ile-de-France : 78 % – Province : 72 %

On peut par conséquent avancer l'hypothèse selon laquelle les régions de Province seraient plus captives pour les jeunes ingénieurs/chercheurs que l'Ile-de-France. Si l'on observe les migrations, les arrivants d'une autre région pour cette famille professionnelle sont en outre proportionnellement plus nombreux en Province qu'en Ile-de-France (respectivement 33,5 % et 23,5 %), avec un écart qui ne cesse de s'accroître, au profit de la Province.

**Evolution comparée des actifs ayant un emploi (au lieu de résidence)
 Arrivants d'une autre région (migrants résidentiels)**



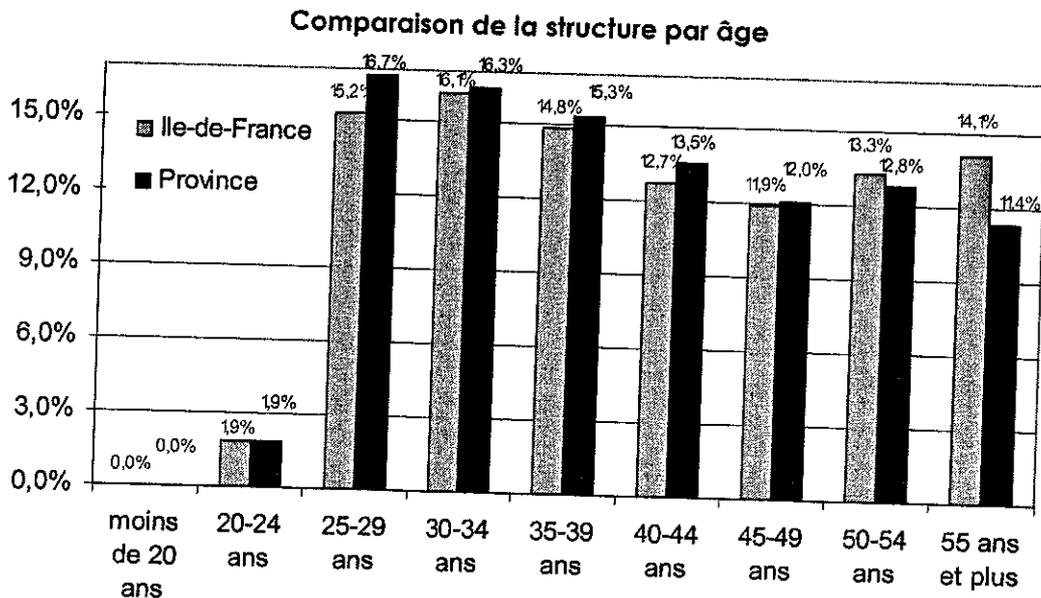
Parmi les jeunes ingénieurs/chercheurs, on peut noter une part de plus en plus importante de titulaires d'un doctorat depuis le milieu des années 80. Cette évolution récente, comparée à celle des titulaires d'un diplôme d'ingénieur, tient sans doute autant à l'afflux de docteurs sur le marché du travail qu'au développement de la recherche dans le secteur médical et pharmaceutique, dont les formations initiales sont assurées par l'université. Concernant la seule industrie pharmaceutique, l'évolution globale des effectifs de ce secteur après avoir été très favorable à l'échelle nationale à partir de l'année 1998, est orientée à la baisse en Ile-de-France depuis 2001.



La recherche publique, dont on peut faire l'hypothèse d'une plus forte représentation en Ile-de-France qu'en Province, privilégie elle aussi les universitaires, puisque près de 70 % des ingénieurs/chercheurs de la recherche publique sont issus des facultés. Cet élément laisse envisager des formations et cursus assez différenciés entre les ingénieurs/chercheurs en poste en Ile-de-France et ceux en poste en Province.

D'autre part, la structure par âge des ingénieurs/chercheurs diffère sensiblement en Ile-de-France des autres régions métropolitaines, avec une surreprésentation des plus de 50 ans et, par analogie une moindre présence de « jeunes » ingénieurs/chercheurs. Ces derniers étant globalement plus diplômés que leurs aînés, on peut faire l'hypothèse, compte tenu de la réduction de l'écart de qualification Ile-de-France/Province, d'une création d'emplois d'ingénieurs/chercheurs plus ouverte aux jeunes diplômés en Province et/ou d'un solde migratoire plus favorable sur cette population.

Enfin, contrairement à beaucoup de métiers qui ont tendance à vieillir, la croissance du nombre d'ingénieurs/chercheurs par l'embauche de jeunes contribue à faire augmenter la part des jeunes dans l'emploi total.



En 1999, seul un ingénieur/chercheur sur cinq est une femme. On constate toutefois une féminisation progressive du métier, puisque le taux moyen de femmes y a été multiplié par deux en quinze ans. Ce taux atteignait 35 % dans la recherche publique en 1999, contre 16 % dans les entreprises (ce qui est toutefois deux fois plus élevé que parmi l'ensemble des cadres techniques de l'industrie). Le différentiel de féminisation du métier d'ingénieur/chercheur entre l'Ile-de-France (22,3 %) et la Province (17,1 %) va dans le sens d'une surreprésentation de la recherche publique en Ile-de-France.

Hormis ces différences, les ingénieurs/chercheurs franciliens se distinguent très peu de ceux travaillant dans une autre région. Dans les deux cas, ils sont salariés à 90 %, même si la part des salariés en entreprise diminue légèrement au profit notamment des indépendants. Les recrutements se font le plus souvent sur des postes en CDI pour plus de 75 % d'entre eux et titulaires de la fonction publique pour environ 13 % d'entre eux. Sur ces deux critères de stabilité de l'emploi, on note toutefois un léger avantage pour les ingénieurs/chercheurs franciliens.

Répartition des salariés par statut	Ile-de-France	Province
CDI	77,0%	75,5%
Titulaires de la fonction publique	13,7%	12,9%

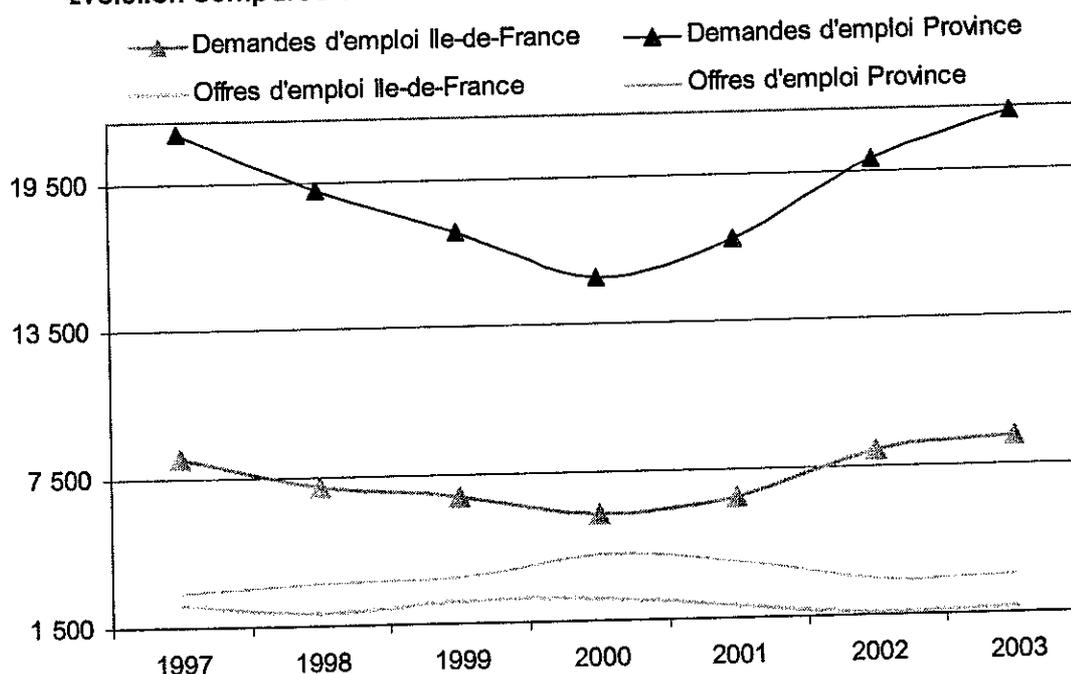
Bien que les statuts soient stables et les effectifs en progression, de nombreux ingénieurs/chercheurs quittent chaque année leur entreprise ou administration. Il s'agit le plus souvent de départ à la retraite (cf. pyramide des âges) ou de démissions. La grande majorité des démissionnaires sont recrutés par d'autres entreprises, pour y exercer le même métier.

Parmi les demandeurs d'emploi ingénieurs/chercheurs, on peut noter une surreprésentation des femmes et des jeunes diplômés. Certes, à l'instar des autres métiers de cadres, ce nombre a augmenté à partir de l'année 2001. Si la progression de la demande d'emploi a été plus marquée en Province qu'en Ile-de-France, il s'agit quand même, aujourd'hui encore, d'un niveau de demande d'emploi relativement faible, synonyme d'un chômage quasi frictionnel.

En outre, ce chômage est moins durable puisque la part des inscrits depuis plus d'un an est inférieure à celle que connaît l'ensemble des professions. Et, lorsqu'un demandeur quitte cette situation de chômage, c'est le plus souvent de façon définitive, contrairement à certains métiers pour lesquels alternent période d'emploi et de chômage.

Quant aux offres d'emploi d'ingénieurs/cadres, elles sont, en volume, quasiment aussi nombreuses en Ile-de-France qu'en Province, malgré une demande d'emploi trois fois inférieure.

Evolution comparée des demandes/offres d'emploi enregistrées dans l'année



Dans cette étude, on s'est principalement intéressé cadres ayant une activité d'études et de recherche. Or, lorsque l'on travaille au niveau de l'entreprise, quantifier l'importance et l'évolution de cette activité par la seule prise en compte des cadres conduit à minorer l'importance de cette fonction. En effet les ingénieurs/chercheurs sont le plus souvent assistés par des techniciens ou des ouvriers spécialisés dans ce domaine.

Ainsi, à ces postes d'ingénieurs/chercheurs, de niveau cadre, correspondent six postes de niveau Technicien :

- préparateurs en pharmacie ;
- techniciens de recherche, études, essais, installation en électronique ;
- techniciens d'études, essais, contrôle en électromécanique ;
- techniciens chimistes, biologistes ;
- techniciens en métallurgie et matériaux ;
- techniciens de laboratoires de recherche publique ou d'enseignement.

Et deux postes de niveau Ouvrier :

- agents qualifiés de laboratoire de chimie, biologie ;
- agents qualifiés de laboratoire.

Le poids relatif dans les études et la recherche de ces deux catégories a décliné depuis le milieu des années 80, sans doute serait-il intéressant des mieux appréhender les positionnement pris par l'Ile-de-France et la Province a cet égard.

Enfin, il est à noter que les ingénieurs/chercheurs du tertiaire (finance, assurance...) ne sont pas bien pris en compte dans les postes de la nomenclature PCS. Ils sont en effet difficilement identifiables. Ceci minimise un peu plus le poids des ingénieurs/chercheurs dans le secteur du Conseil - Assistance.

